*Bibliothèque de Philosophie scientifique*

A 000 750 832 8
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

CHARLES DIEHL
Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne

# RÉPUBLIQUE PATRICIENNE

# VENISE

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

Cinquième mille.

LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
SAN DIEGO

*presented to the*

UNIVERSITY LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SAN DIEGO

*by*

André M. Rosfelder

UNE RÉPUBLIQUE PATRICIENNE

# VENISE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/unerepubliquepa00dieh

*Bibliothèque de Philosophie scientifique*

CHARLES DIEHL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

# UNE RÉPUBLIQUE PATRICIENNE

# VENISE

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE RACINE, 26

1916

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Droits de traduction et de reproduction réservés
pour tous les pays.

Copyright 1913,

by Ernest Flammarion.

# PRÉFACE

Il y a une Venise romantique, celle de Byron, de Musset, de George Sand : de cette Venise, charmante assurément, un peu conventionnelle aussi peut-être, et dont la gloire est faite de beaucoup de littérature et d'un peu de snobisme, il ne sera pas question dans ce livre. Il y a une autre Venise, celle dont on a dit joliment qu'elle est « la plus formidable leçon d'énergie active et d'utilisation pratique qui se rencontre dans l'histoire ». C'est de cette Venise que l'on a voulu ici, non point sans doute écrire une fois de plus l'histoire, déjà écrite bien des fois, mais étudier le régime politique, l'évolution historique, et déterminer, si le dessein n'était pas trop ambitieux, les causes qui firent sa grandeur et sa décadence.

Dans la succession, compliquée et diverse, des formes politiques que connurent tour à tour les peuples européens, Venise tient une place à part. Sa constitution est une des créations les plus originales et les plus remarquables qu'ait vues naître l'histoire des institutions; elle offre le type classique — et presque unique — d'un gouvernement

purement aristocratique, d'une république patricienne, où le pouvoir se concentre aux mains d'une oligarchie peu nombreuse, étroitement fermée et singulièrement jalouse de ses privilèges. Mais ce qui est peut-être plus digne d'attention encore, c'est que cette œuvre politique, née des circonstances, et par bien des côtés artificielle, a été, par la ferme volonté de ceux qui y présidèrent, une œuvre durable. La constitution de Venise a subsisté, sans révolutions, presque sans changement, pendant près de mille ans; et de la cité qu'elle a régie, elle a fait, non pas seulement un État solide et fort, mais une grande puissance mondiale. Etudier le mécanisme de la constitution vénitienne, déterminer surtout les raisons qui, à une ville placée dans une situation spéciale ont donné ce régime si spécial aussi, c'est un des points essentiels qu'on s'est ici proposés. Et aussi bien, dans cette étude déjà, apparaîtra ce caractère de perfection dont Venise a marqué tout ce qu'elle a créé, sa politique comme son administration, sa diplomatie comme sa civilisation.

Placée, par les circonstances où elle naquit et par les lieux qui la virent naître, en marge et presque en dehors de l'Italie, Venise n'a point été un Etat semblable aux autres Etats italiens du Moyen Age. Elle a fondé sa grandeur, non point sur une puissance territoriale, mais sur une prospérité économique et commerciale. Elle a été, non pas seulement la reine de l'Adriatique, mais la reine de la Méditerranée jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle; et, dans cette Méditerranée, elle a donné un exemple mémorable de la façon dont s'établit et se gouverne un grand empire colonial. Aujour-

d'hui encore, dans toutes les mers orientales, de la Dalmatie aux Dardanelles, de Corfou à Chypre, on retrouve l'empreinte dont la République marqua ses conquêtes, et le lion de saint Marc semble encore poser sa griffe sur ces terres que jadis il domina.

En un temps où on étudie volontiers les causes géographiques, politiques, économiques, qui ont fait la grandeur d'un Etat, Venise, où, plus nettement que partout ailleurs, apparaît le jeu de ces facteurs divers, mérite donc une attention particulière. Elle ne la mérite pas moins, pour ceux qu'intéresse la psychologie des peuples, par les qualités que ses citoyens mirent au service de sa politique. L'âme vénitienne offre un complexe mélange d'égoïsme et de dévouement à la patrie, d'absence de scrupules et d'abnégation, de volonté tenace et de subordination des intérêts privés aux intérêts et à la gloire de l'Etat. A cela aussi la cité de saint Marc a dû une partie de sa grandeur et de sa prospérité, et dans ce souci constant d'exalter la richesse et la splendeur de Venise, de servir tout ensemble ses intérêts et son honneur, dans cette alliance imprévue du sens pratique le plus réaliste et des aspirations idéales les plus hautes, il y a une incontestable beauté.

Et en ces jours enfin où l'Orient méditerranéen attire une fois de plus l'attention de l'Europe, peut-être vaut-il la peine d'étudier la politique d'une ville qui, durant presque toute son existence historique, eut les regards tournés vers l'Orient, et qui fonda sa grandeur sur la mise en valeur raisonnée et savante des richesses du Levant.

Assurément les causes mêmes qui amenèrent la

décadence de Venise montreront ce qu'il y avait d'artificiel et de voulu dans l'édifice de sa grandeur. Mais elles attestent en même temps tout ce qu'il y eut de volonté forte, d'énergie fière, de souple habileté dans la construction de cet édifice millénaire. Que l'humble ville, née dans la boue des lagunes, ait pu devenir le centre du commerce de la Méditerranée, la capitale du plus grand empire colonial — du seul plutôt — que le Moyen Age ait connu, une cité merveilleusement riche et prospère, parée de tous les luxes et de tous les prestiges de la civilisation, il y a là une œuvre humaine qui fait honneur à l'homme, une preuve magnifique de ce qu'un gouvernement ferme et fort peut pour assurer la grandeur d'un pays.

Et par tout cela cette histoire morte n'est point indifférente peut-être, et à tous ceux qu'émeut si profondément le charme de Venise, elle apportera, je l'espère, quelques raisons nouvelles de leur admiration et de leur émotion.

UNE RÉPUBLIQUE PATRICIENNE

# VENISE

## LIVRE I

### LA FORMATION DE LA RÉPUBLIQUE

(DU V^e^ AU XI^e^ SIÈCLE)

### CHAPITRE I

### Les origines de Venise.

La lagune vénitienne. — Les premiers établissements. — La vie dans la lagune. — Torcello. — La fondation de Venise.

Par sa situation géographique, par ses origines et les premiers développements de son histoire, par les influences diverses qu'elle subit en ses commencements, Venise est une ville à part. Aujourd'hui encore, tout autour d'elle, dans la lagune qui l'environne, subsiste une série de villes mortes qui la précédèrent dans l'histoire, qui préparèrent en quelque manière et qui expliquent sa grandeur. C'est vers ces petites Venises, annonciatrices de la grande Venise, mais qui n'eurent point le temps de s'épanouir et la fortune de fleurir, qu'il faut d'abord jeter les yeux. Leur passé lointain, dont quelques aspects demeurent encore étrange-

ment vivants, éclaire de lumière l'histoire de la cité de saint Marc : il en est, en vérité, l'introduction naturelle et nécessaire.

**La lagune vénitienne.** — Si l'on regarde une carte de l'Italie septentrionale, un phénomène géographique frappe les yeux. Sur toute la côte nord-ouest de l'Adriatique, du Reno à l'Isonzo, de Ravenne à Aquilée, s'étend une plaine basse, marécageuse, transformée sans cesse par le travail des eaux. Les grands fleuves qui viennent des Alpes y descendent lentement, paresseusement, vers la mer, tout chargés du limon et des sédiments recueillis sur leur long parcours; ces sédiments, ils les déposent avant de se confondre avec l'Adriatique, et ainsi, dans cette région basse, la terre sans cesse s'accroit aux dépens de la mer. De longs cordons de sable, les *lidi*, s'étendent en avant du rivage, coupés de place en place par l'embouchure des fleuves; derrière ces cordons littoraux, s'étalent de grandes nappes d'eau peu profondes, les *lagunes*, que parsème un archipel d'îlots. Ainsi, en avant de la terre ferme, en bordure du rivage, se développe une plaine demi-aquatique : ce sont les *Pays-Bas vénitiens*.

Deux fois par jour, selon que monte ou s'abaisse le flot de l'Adriatique (on sait que cette mer, à la différence du reste de la Méditerranée, a une marée d'une amplitude appréciable), l'aspect de cette région se transforme. A marée haute, tout est couvert d'eau, sauf quelques îles qui se couronnent de tours; sur la surface de la lagune, seuls des pilotis émergent, encerclant les bas-fonds et marquant les canaux navigables. A marée basse, au contraire,

ce n'est plus qu'une plaine d'algues vertes que sillonnent des canaux tortueux ; des bas-fonds surgissent, où miroitent des flaques d'eau stagnante; des îles se dressent, plus solides, plus rarement recouvertes par le flot. Paysage étrange, où tout est spécial, le sol et le ciel, le climat et l'atmosphère. Sur les mares que le vent ride, la lumière joue et chatoie ; les eaux glauques et plombées alternent avec les sables ternes; sur la surface mouvante et brillante, les teintes se modifient et se fondent en un perpétuel renouvellement. Le champ de la vision même s'y transforme : pas de contours nets, pas de lignes arrêtées; des taches vibrantes sous la couleur changeante. A ce point qu'un Taine a pu penser que ce spectacle incessamment contemplé, cet air humide, ces gazes de vapeur molle soulevées sur les eaux, ces jeux de la lumière dans une atmosphère spéciale, n'ont point été sans influence sur le caractère de l'art vénitien.

En tout cas, entre l'apport des fleuves et l'assaut perpétuel de la mer, le pays change de siècle en siècle. Des villes, qui jadis étaient sur le littoral, se trouvent aujourd'hui, grâce au travail incessant des rivières, assez loin dans l'intérieur des terres, et le progrès du continent sur les flots serait encore plus grand, si un lent et constant affaissement du rivage n'en compensait un peu les effets. Pourtant Ravenne comme Aquilée sont devenues des villes continentales, et la lagune vénitienne elle-même eût couru risque d'être comblée, si les Vénitiens n'avaient artificiellement rejeté vers le Sud le cours de la Brenta et du Bacchiglione, et celui de la Sile vers le Nord. Par ailleurs, l'Adriatique ronge et emporte les terres. Et ainsi, tout le long du littoral,

une double région s'est formée : au voisinage de la terre ferme, une plaine basse, marécageuse, fiévreuse : c'est la *lagune morte*; vers la mer, un grand lac, semé d'îlots, relié à l'Adriatique, vivifié par la marée et les vents du large : c'est la *lagune vive*. C'est là, sur les îlots de la lagune vive, derrière la bordure protectrice des *lidi*, que Venise s'est fondée.

**Les premiers établissements.** — Dès le premier siècle de l'empire romain, cette région avait commencé à vivre. Les grandes cités du littoral, Ravenne et Altinum, Concordia et Aquilée, y avaient des avant-ports sur la mer. On en exploitait les richesses naturelles, le poisson et le sel; une route abritée des tempêtes du large s'y ouvrait au commerce maritime. Pourtant, ce n'est qu'au commencement du v^e^ siècle que les lagunes entrèrent vraiment dans l'histoire.

Quant le flot des grandes invasions barbares passa sur l'Italie, quand, tour à tour, les Goths d'Alaric et les Huns d'Attila au v^e^ siècle, les Ostrogoths, les Francs, les Lombards, au vi^e^ siècle, répandirent sur cette région florissante la ruine et la terreur, les populations affolées, fuyant devant l'envahisseur, allèrent chercher un abri dans le refuge naturel que leur offraient les îles de la lagune. Sans doute, cette migration ne se fit point en une seule fois, au temps d'Attila, comme le veut la légende, et de façon définitive; les Huns passés, on revint dans les villes désertées de la terre ferme, on répara les ruines causées par les Barbares. Mais toute sécurité était morte désormais dans cette partie de l'Italie. Quand les Lombards, à leur tour,

arrivèrent, semant sur leurs pas la panique, qu'accroissaient de terrifiantes prophéties, de nouveau les habitants des villes se réfugièrent dans la lagune et, cette fois, ils n'en sortirent plus. Pour les y fixer plus fortement, les évêques transportèrent dans les îles les reliques vénérées et les trésors de leurs églises, et, de cet exode lamentable, une vie nouvelle naquit.

Grado, dans le delta de l'Isonzo, recueillit les fugitifs d'Aquilée et devint une grande ville dont l'évêque, qui eut le titre de patriarche, fut le chef spirituel de la nouvelle Vénétie. Dans l'estuaire de la Livenza, Caorle naquit pour recevoir les émigrants et l'évêque de Concordia. Près de la Piave, Héracliana et Equilium (Iesolo aujourd'hui) abritèrent la population et l'évêque d'Opitergium, et Héracliana fut, au VII^e^ siècle, la première capitale politique de la région. Les gens d'Altinum se réfugièrent dans les îles septentrionales de la lagune vénitienne, à Torcello, qui eut un évêque, à Burano, à Murano, à Mazzorbo ; ceux de Monselice et de Padoue s'établirent un peu plus au Sud, à Malamocco, qui fut le siège d'un évêché, et à Chioggia. Par une curieuse rencontre, le groupe d'îlots où plus tard grandira Venise fut le plus faiblement occupé : Rialto, Olivolo, Spinalunga (l'actuelle Giudecca), Dorsoduro, îles basses et de faible étendue, ne reçurent que quelques pêcheurs. Dans la primitive Vénétie, celle du VI^e^ et du VII^e^ siècle, le centre religieux fut Grado, le centre politique Héracliana, le centre commercial Torcello.

**La vie dans la lagune.** — Ce que fut la rude existence de ces premiers habitants de la lagune,

il est assez aisé de l'imaginer. Pour vivre dans ces marécages, il fallut créer en quelque façon la terre même sur laquelle on allait vivre; il fallut consolider le sol, en comblant les espaces mal asséchés; il fallut protéger la terre conquise par des digues faites de claies et d'osier; il fallut ouvrir des écoulements aux eaux, creuser des canaux, ménager des abris aux barques; il fallut trouver de quoi vivre aussi. Le bois heureusement ne manquait pas sur cette côte, alors couverte de grandes forêts de pins maritimes : la pêche et la chasse aux oiseaux d'eau assuraient la subsistance; les salines étaient une source de richesse future. Sur le sol humide et fertile, on planta des jardins et des vignes; pour assainir et canaliser la lagune, on profita du flux et du reflux. L'eau potable manquait : on y remédia en construisant des citernes. Mais, surtout, toutes ces villes neuves comprirent de bonne heure que leur avenir était sur la mer.

Dans sa tragédie de la *Nave*, Gabriele d'Annunzio a fait revivre, avec une intensité de vision admirable, l'étrange et farouche existence de ces cités naissantes, où il semblait, comme dit le poète, que l'on fût revenu « à l'aube des temps », et il a mis en relief, en un merveilleux symbole, ce qui fera la grandeur future de Venise, « de la cité bâtie dans les lieux déserts, sans murs, sans portes, sans tombeaux, mais dont la force et les fondements sont sur la mer ». Un curieux témoignage du commencement du VI^e^ siècle, le plus ancien qui illustre l'histoire de Venise, complète ce poétique tableau par la réalité précise des faits. Dans une lettre adressée aux « tribuns des gens de mer qui administrent les Vénéties », Cassiodore, alors ministre

du roi des Ostrogoths Théodoric, décrit ainsi la région des lagunes : « Chez vous, le flux et le reflux cachent et découvrent alternativement la face des campagnes. Vos maisons ressemblent à des nids d'oiseaux de mer, qui tantôt semblent posés sur la terre et tantôt flotter sur les eaux, comme autant de Cyclades. Les habitations apparaissent, éparses sur l'étendue des flots, non par l'œuvre de la nature, mais par l'effet de l'industrie humaine. Au moyen de joncs flexibles entrelacés, la terre devient solide, et vous ne craignez pas d'opposer aux flots de la mer ce fragile rempart ». La seule richesse du pays est faite du poisson et des salines : aussi la vie y est-elle modeste et l'égalité absolue dans une existence également dure pour tous. Au mur de la maison, « comme un animal domestique », est attachée la barque, seul moyen de se déplacer et de se nourrir. Dès ce moment, la population des lagunes vénitiennes apparaît comme un peuple de navigateurs, dont la hardiesse n'hésite pas à dépasser les flots toujours calmes de la lagune, et dont la vie entière se passe sur les eaux. Et Cassiodore ajoute cette esquisse de l'aspect que présente le pays : « Il semble de loin que vos barques glissent sur la prairie, car on n'en aperçoit pas les coques. Elles avancent traînées par des cordes, car la rame ne peut servir, et, par peur d'employer la voile, vos gens utilisent la lente démarche des bateliers ».

Aujourd'hui encore, en quelques coins perdus de la lagune, dans les maisons de pêcheurs des environs de Grado, dans les habitations sur pilotis de la région de Comacchio, on retrouve les traits essentiels du tableau tracé par Cassio-

dore, les huttes de bois au côté desquelles s'amarre la barque, les lentes navigations sur les canaux étroits, où les barques semblent glisser sur la verte prairie d'algues mouvantes, tous ces vestiges d'un passé que la nature imposa aux premiers habitants des lagunes et qu'elle leur impose encore aujourd'hui.

Torcello. — Entre toutes ces villes mortes qui précédèrent Venise, et qui, peu à peu, sont rentrées dans l'ombre, noyées dans la boue de la lagune ou réduites à la condition de villages misérables, il en est une, singulièrement évocatrice de cette époque primitive et lointaine : c'est Torcello.

A deux heures de Venise, dans les eaux lourdes de la lagune dormante, on trouve une île déserte et fiévreuse. Jadis, dans ce lieu presque inhabité, où quelques maisons de pêcheurs, tapies dans l'ombre des monuments solitaires, rappellent seules qu'ici il y eut de la vie autrefois, une ville s'élevait, peuplée et florissante. Jusqu'au x^e^ et au xi^e^ siècle, Torcello fut la grande cité de commerce de la lagune; elle avait des palais, des églises, un grand canal comme Venise; peu à peu ensablée, malsaine, abandonnée, elle a lentement déchu. Mais, de sa grandeur évanouie, elle conserve deux monuments admirables, et dans ce lieu où règnent en maîtres, comme dit Barrès, « le silence et le vent de la mort », tout naturellement l'esprit remonte aux origines de Venise et en retrouve les aspects anciens. Le dôme, en forme de basilique, avec son décor de mosaïques byzantines, rappelle ce qu'était le primitif Saint-

Marc, avant la reconstruction du milieu du XI^e^ siècle; la rotonde de Santa-Fosca, avec l'élégant portique octogonal qui l'environne, met sur la place déserte une de ces notes d'Orient que Venise, de si bonne heure, aima. Et dans cette solitude, d'une tristesse si poignante, devant ce vaste horizon de marais stagnants et mornes, Torcello, mélancoliquement, évoque Venise primitive et montre les plus anciennes œuvres de l'art vénitien.

**La fondation de Venise.** — Et pendant qu'insensiblement s'effaçaient toutes ces petites Venises, premières ébauches de la cité de saint Marc, lentement grandissait la véritable Venise. Des rivalités qui mettaient aux prises les différentes cités de la lagune, ardentes à se disputer l'hégémonie, des longues et âpres luttes où s'opposèrent Héracliana et Iesolo, c'est elle qui profita, accueillant les exilés qui cherchèrent refuge soit à Malamocco, soit à Rialto. Dès 774, le groupe des îlots qu'elle occupe était assez peuplé pour qu'un évêché particulier, détaché du diocèse de Malamocco, fût établi à Olivolo pour les îles du Rialto. Un peu plus tard, en 812, la résidence du duc, fixée d'abord à Héracliana, ensuite à Malamocco, fut transférée dans l'île de Rialto, moins exposée que Malamocco aux attaques venant de la terre ferme et à la menace des Francs; et, tout naturellement, dans la nouvelle capitale, autour du chef politique de la lagune, se groupèrent, abandonnant les îlots où elles vivaient, les principales familles de l'aristocratie des cités, celles qui plus tard s'enorgueillissaient de représenter le plus ancien patriciat de

Venise. A cette grandeur commençante, le doge Justinien Parteciaco, en bâtissant, vers 828, pour abriter les reliques de saint Marc, la première église consacrée sous le nom de l'évangéliste, ajouta le prestige religieux, doublant la force d'attraction politique. De plus en plus, de tout l'archipel vénitien, tout ce qui comptait vint s'établir à Venise. Dès le milieu du IXe siècle, elle était le centre politique de la région; cinquante ans après, Grado, qui lui disputait l'hégémonie spirituelle, tombait en décadence; cent ans après, Torcello, sa rivale commerciale, à son tour, s'éteignait. Et, au-dessus d'elles, Venise, lentement, s'acheminait à ses glorieuses destinées.

## CHAPITRE II

# La formation de la grandeur vénitienne.

(DU VI^e^ AU XI^e^ SIÈCLE)

Les premières formes du gouvernement. — La conquête de l'indépendance. — Le développement économique. — La civilisation vénitienne. — La domination de l'Adriatique.

Si l'on essaie d'analyser les éléments de la grandeur vénitienne, de rechercher les causes qui déterminèrent sa prospérité économique, l'orientation de sa politique et le caractère même de sa civilisation, un fait apparaît qu'il faut noter d'abord : c'est l'importance des relations qu'à tous les siècles de son histoire la cité de saint Marc entretint avec l'Orient. Aux premiers jours de son existence, et durant de longues années, Venise fut soumise à Byzance : sujette des empereurs depuis le VI^e^ jusqu'au milieu du IX^e^ siècle, elle resta ensuite leur vassale, en attendant qu'elle devînt leur alliée et, plus tard, leur héritière. Et ces rapports étroits et constants ont marqué d'une particulière empreinte sa primitive histoire, toute la période qui va des origines au XI^e^ siècle, pendant laquelle s'établit et se fonda la future grandeur de la cité.

**Les premières formes du gouvernement.** — C'est de Byzance que sont venues à Venise ses institutions les plus anciennes, et les premiers linéaments de sa constitution. La Vénétie fut, au VI^e^ siècle, une des provinces de l'Italie byzantine; et, sous l'autorité suprême de l'exarque de Ravenne, les cités de la lagune furent d'abord administrées, comme toutes les villes de l'exarchat, par des fonctionnaires portant le nom de *tribuns :* ils étaient choisis dans l'aristocratie locale, élus peut-être par la population, en tout cas confirmés par l'empereur. A ces tribuns, se superposa, vers la fin du VII^e^ siècle, un *duc*, qui, d'abord, fut, lui aussi, nommé par le gouvernement impérial; mais lorsque, en 726, l'Italie s'insurgea contre Byzance, le duc devint électif et fut choisi par les tribuns et le clergé des cités. Après quelques essais de résistance, l'autorité byzantine accepta le nouveau régime, qui devint définitif à partir de 742.

Assurément ce duc — le doge futur — ne fut guère, à l'origine, ce qu'il sera plus tard; et c'est par un véritable anachronisme que la chronique vénitienne le représente investi, dès le début, de pouvoirs presque souverains. Bien que devenu électif, le duc de Vénétie n'en restait pas moins le sujet et l'homme de l'empereur byzantin, « le très humble duc de Venise », ainsi que lui-même s'intitulait; et alors même qu'au milieu du IX^e^ siècle, ce lien de sujétion un peu étroite se relâcha, l'empreinte byzantine persista toute-puissante autour du chef de l'Etat vénitien dans les titres qu'il portait, dans le cérémonial dont il s'environnait, dans le caractère même du pouvoir

qu'il exerçait. L'habillement ducal rappelait le costume des exarques de Ravenne et des empereurs de Constantinople; on priait pour le duc dans les églises selon les formules grecques; quand il mourait, ses funérailles étaient ordonnées selon les rites de l'étiquette byzantine. Pareillement, le duc s'enorgueillissait de recevoir et de porter les titres sonores des dignités de la cour de Byzance : au IX^e^ siècle, au X^e^, plus tard encore, les ducs de Venise ajoutaient fièrement à leur nom les appellations d'*hypatos*, de *protospathaire*, de *patrice* ou de *proèdre* impérial. Ils étaient heureux d'envoyer leurs fils faire un séjour à Constantinople, de s'allier par des mariages à la famille qui régnait à Byzance. C'est que de tout cela leur politique tirait profit autant que leur vanité : dans le prestige, qui leur venait de Byzance lointaine, les ducs trouvaient, vis-à-vis du peuple qu'ils gouvernaient, un élément de puissance, de force et de durée.

De bonne heure, en effet, les ducs de Venise tendirent à rendre leur pouvoir héréditaire; pour en faciliter la transmission, ils associèrent, de leur vivant, leurs fils à leur autorité, et ils fondèrent ainsi de véritables dynasties. De 811 à 887, sept Particiaci occupèrent, presque sans interruption, la magistrature suprême; de 932 à 976, elle appartint à la famille des Candiani, de 976 à 1032, à celle des Orseoli. Sans doute cette évolution vers la monarchie ne s'accomplit pas sans résistances; les ducs eurent à lutter contre l'hostilité jalouse de l'aristocratie locale, contre la mauvaise volonté des patriarches de Grado. L'histoire primitive de Venise est pleine, comme celle de Byzance, de

conspirations contre les souverains, d'agitations et de révolutions intérieures. De toutes ces difficultés, les ducs vinrent à bout, surtout grâce au concours que ne leur ménagea point l'empereur grec, leur protecteur. Et quand, en 812, le duc installa définitivement sa résidence à Rialto, quand l'attraction croissante de la capitale nouvelle, y attirant les grandes familles des autres cités, mit ainsi cette aristocratie plus directement sous la main du prince, le pouvoir ducal ne cessa plus de s'accroître.

A l'image de l'empereur byzantin, leur protecteur et leur modèle, les doges du IX^e^ au XI^e^ siècle s'étaient constitué une autorité toute monarchique. L'élection populaire qui les désignait était devenue bien vite une pure formalité. Quand le nouveau chef de l'Etat vénitien avait été salué par les acclamations d'une assemblée assez tumultueuse, il était conduit en grande pompe à la basilique de Saint-Marc. Là, le primicier, chef du clergé de l'église, l'investissait en lui remettant le sceptre et la bannière à l'image de saint Marc ; ensuite, au palais, le doge recevait le serment de fidélité de son peuple. Dès lors, chef suprême de la cité, le doge présidait la haute cour de justice (*curia ducis*), centre de l'administration publique aussi bien que de l'administration judiciaire, et où le doge appelait à ses côtés les représentants du clergé, de l'aristocratie et du peuple. Le doge convoquait l'assemblée populaire, nommait les fonctionnaires et les juges, commandait l'armée, concluait les traités, décidait de la paix et de la guerre ; il administrait les finances de l'Etat avec une autorité absolue, à ce point que le trésor public (*camera*

*palatii*) se confondait avec la caisse particulière du prince (*camera ducis*). Il exerçait sur le clergé un pouvoir sans limites ; il avait des gardes, comme un roi.

Dans la tradition oligarchique des siècles postérieurs, certains de ces premiers doges — un Pierre IV Candiano (959-976) par exemple — sont représentés comme de véritables tyrans. Sans doute leur autorité était partiellement limitée par la collaboration de l'aristocratie, qui assistait le doge dans le gouvernement et l'administration de la justice, et dans les rangs de laquelle se recrutaient les hauts dignitaires ecclésiastiques et civils ; elle était limitée par l'existence de l'assemblée populaire, que dirigeaient les chefs de cette aristocratie. Et de cet antagonisme naissaient des conflits souvent sanglants, des tragédies à la byzantine, où se manifestait l'horreur que Venise éprouva de bonne heure pour la monarchie absolue.

En 976, Pierre IV Candiano était doge. C'était un homme actif, hardi, ambitieux et puissant ; marié à une nièce de l'empereur Otton I^er^, fier de cette alliance et de sa propre richesse, il rêvait de plier sous sa main l'aristocratie vénitienne. Il avait, selon une habitude chère aux doges, installé son fils sur le siège patriarcal de Grado, pour concentrer dans sa famille l'autorité politique et religieuse, et durement il brisait toutes les résistances. Un complot se trama pour le renverser. Mais le palais ducal était une citadelle, et la garde personnelle du doge en assurait la défense. Les conjurés se résolurent à attaquer le prince par le feu. Obligé de fuir le palais en flammes, Candiano, par

un passage dérobé, tâcha de gagner l'asile de Saint-Marc ; il s'y heurta aux conspirateurs. Vainement il demanda pitié pour lui et pour son jeune fils ; pendant que l'incendie ravageait la ville, détruisant le palais, Saint-Marc, Saint-Théodore et plus de trois cents maisons, le doge fut massacré avec l'enfant qui l'accompagnait. Telle était la haine que Candiano avait inspirée, que les cadavres mêmes ne furent pas respectés ; on les jeta à l'abattoir, et à grand'peine, quelques jours plus tard, obtint-on pour eux une sépulture décente. Et cette sanglante tragédie resta comme un avertissement pour tous ceux qui, à Venise, rêveraient d'établir la tyrannie.

**La conquête de l'indépendance.** — Si les formes les plus anciennes de son gouvernement rattachaient Venise à l'Orient, la politique également, et surtout le souci de son indépendance, l'attiraient du côté de Byzance.

Quand, à la fin du VIII^e^ siècle, Charlemagne devint le maître de l'Italie, une question singulièrement grave se posa pour l'Etat des lagunes. De toutes parts, la menace franque encerclait Venise ; l'ambition carolingienne aspirait à la comprendre dans l'empire nouveau. L'heure était décisive pour l'avenir de la cité. Serait-elle, en devenant sujette du grand roi des Francs, entraînée dans l'orbite de la civilisation occidentale, et y recevrait-elle l'empreinte germanique et féodale ? Ou bien resterait-elle byzantine, c'est-à-dire en fait indépendante et maîtresse de ses destinées ?

Les Vénitiens sentirent tout l'avantage que leur offrait la suzeraineté peu gênante de l'empereur

grec lointain. Mais un parti franc existait dans les îles de la lagune; le patriarche Jean de Grado en était le chef. Contre ses intrigues, le doge agit avec vigueur; Grado fut assiégée et prise, et le patriarche précipité du haut d'une tour (802). Son successeur, Fortunat, alla demander vengeance à Charlemagne; cette fois, une révolution intérieure évinça le parti byzantin. En 804, un doge favorable aux Francs était élu, et la partie semblait si bien gagnée que, dans le partage qu'il fit en 806 de ses Etats, Charlemagne disposait en maître de la Vénétie. Ce n'était pourtant qu'un triomphe éphémère: la majorité des habitants de la lagune s'obstinaient, malgré leurs chefs, dans une immuable fidélité à l'empire grec. Venise ne tarda pas à se ressaisir: et quand, en 810, le fils de Charlemagne, Pépin, tenta de la soumettre par la force, elle résista. Les Francs l'attaquaient par terre et par mer; Héracliana, Chioggia tombaient entre leurs mains; Malamocco, la capitale, était assiégée. La tradition locale, dont l'écho glorieux résonne jusqu'à Constantinople, raconte que, pendant de longs mois, les Vénitiens retranchés dans leurs lagunes bravèrent tous les assauts des Francs. Et Pépin, à bout de moyens, leur criait: « Vous êtes mes sujets, car vous êtes de mon pays et de mon empire ». Ils répondaient: « C'est à l'empereur des Romains que nous voulons obéir; à toi, jamais! »[1]. Il est hors de doute, aujourd'hui, que le patriotisme vénitien a transformé en victoire une défaite certaine. En fait, la Vénétie fut con-

1. Constantin Porphyrogénète, *De adm. imp.*, éd. Bonn, p. 124.

quise par les armées de Charlemagne, sauf peut-être l'île difficilement accessible de Rialto. Mais ce n'était que pour peu de temps.

Au traité de 812, Charlemagne restitua à l'empire grec, avec l'Istrie et la Dalmatie, les cités vénitiennes de la lagune. Evénement capital : en échappant à la main puissante du César carolingien, Venise échappait en même temps à toute la série des révolutions politiques qui allaient transformer bientôt la face de l'Europe occidentale. En restant sous le protectorat de Byzance, elle évita la féodalité, le régime communal, tout ce qui allait si gravement troubler le reste de l'Italie. Et sa fidélité à l'empire grec lui valut à la fois l'indépendance et la grandeur.

Ce n'est point à dire que, du IX^e^ au XI^e^ siècle, Venise n'ait vécu en bon accord avec les successeurs et les continuateurs du grand empereur carolingien. Il existe une série de conventions, s'échelonnant de 840 à 1220, et par lesquelles les héritiers italiens de Charlemagne, aussi bien que les empereurs allemands garantissent l'indépendance vénitienne, et favorisent, par des conditions plus larges d'acte en acte, le développement de son commerce continental. Avec les Césars germaniques du X^e^ siècle, la ville entretint les meilleures relations. Otton I^er^ donna en mariage sa nièce à un doge, et témoigna par d'amples concessions de privilèges sa bienveillance à la cité. Otton II, hostile d'abord à la République, dut se résigner, par la convention de 983, à lui restituer tous les avantages commerciaux qu'il avait essayé de lui ravir ; Otton III fut l'intime ami du doge Pierre II Orseolo, et la visite qu'en l'année 1001 il

fit à Venise attesta de façon éclatante la sympathie qui liait les deux Etats.

Mais avec Constantinople l'alliance vénitienne était bien autrement étroite. Venise mettait ses vaisseaux au service de l'empire grec, soit pour lutter contre les pirates de l'Adriatique, soit pour combattre les Arabes. Elle aidait les souverains byzantins du x^e^ siècle à reconquérir l'Italie méridionale et le doge en personne venait en 1002 secourir et délivrer Bari assiégée par les Musulmans. Certes l'alliance était lourde parfois et les charges qu'elle imposait à Venise dispendieuses. Mais dans cette alliance la République trouvait en retour, avec la sûre garantie de son indépendance, d'inappréciables avantages pour son commerce. Or, la richesse, la grandeur, tout l'avenir de Venise dépendaient de son développement économique, et celui-ci avait pour fondement les relations de la ville avec l'Orient.

**Le développement économique.** — De très bonne heure les Vénitiens avaient compris que leur avenir était sur la mer. Dès le temps de Cassiodore, ils parcouraient sur les flots « des espaces immenses »; dès le temps de Charlemagne, ils allaient jusque en Orient et en rapportaient de belles étoffes de soie, teintes en pourpre et garnies de fourrures et de plumes. Lorsque, au milieu du ix^e^ siècle, leur marine se développa, quand on se mit à construire des bâtiments de plus fort tonnage, quand surtout la création d'une flotte de guerre assura au commerce plus de sécurité, ces relations devinrent plus étendues et plus actives chaque jour. Au x^e^ siècle, les Vénitiens apportaient

de Constantinople en Occident les tissus précieux que fabriquait l'industrie byzantine, et dès ce moment un régime spécial leur assurait dans toute l'étendue de l'empire grec des immunités et des privilèges. Le traité de commerce, signé en mars 992 entre Venise et l'empereur Basile II, — premier en date de la série d'actes qui allaient magnifiquement accroître la fortune de la République, — accordait aux commerçants vénitiens d'importantes réductions sur les droits de douane perçus à l'entrée et à la sortie des Dardanelles ; il leur donnait des garanties contre les vexations des fonctionnaires grecs et la protection d'une juridiction spéciale dans les ports de l'empire. Ces avantages plaçaient les Vénitiens dans l'Orient byzantin en une situation hors de pair ; ils rendaient à leurs rivaux d'Amalfi ou de Bari la concurrence presque impossible.

En même temps Venise, malgré l'interdiction qui en était faite parfois, nouait des relations de commerce avec le monde musulman. Ses ambassadeurs visitaient, vers la fin du x^e^ siècle, les villes d'Alep et du Caire, de Damas, de Kairouan et de Palerme et en rapportaient des privilèges garantissant un bon accueil aux marchands vénitiens.

Ainsi la cité des lagunes devenait l'intermédiaire unique entre l'Orient et l'Occident. Au milieu du x^e^ siècle elle avait le monopole du transport des lettres entre l'Italie, l'Allemagne et l'empire grec, ce qui, outre les larges bénéfices qu'elle en retirait, lui permettait une utile surveillance sur les correspondances politiques. Elle portait en Orient d'autre part les blés et le vin qu'elle cherchait dans l'Italie du Sud, le fer, le bois, le sel et aussi les

esclaves, dont le commerce, sans cesse interdit, n'en fut pas moins pratiqué durant tout le Moyen Age. Les vaisseaux vénitiens rapportaient d'Orient les soies, les étoffes de pourpre, les tapis, les épices, les pierreries. Et le marché de Venise était un des centres d'échange les plus actifs du monde occidental. A l'ancienne route de commerce, qui par l'Italie méridionale et la France du Sud portait jadis les marchandises jusqu'en Flandre et en Angleterre, la République avait substitué, pour son plus grand profit, la route nouvelle de l'Adriatique. Par la grande artère du Pô, dont elle tâchait à se rendre maîtresse, ruinant Comacchio et menaçant Ferrare, Venise transportait les marchandises à Pavie, d'où elle les envoyait, par les passages des Alpes, vers la France et par l'Apennin vers le littoral, tandis que par le Splügen et le Brenner, elle les introduisait en Allemagne. Les conventions passées avec les empereurs allemands, complément des traités signés avec les Césars byzantins, avaient progressivement assuré à Venise les privilèges nécessaires à ce commerce continental, en lui accordant successivement le droit de trafiquer librement, d'abord avec les villes ses voisines, puis avec toute l'Italie et enfin avec tout l'Occident. Les marchands vénitiens acquittaient seulement à l'entrée un droit fixe de 2 1/2 °/₀, et, d'autre part, les empereurs leur avaient concédé le monopole du transport de toutes les marchandises arrivant à Venise.

Un fait atteste l'importance que Venise attachait au développement de son commerce, sentant bien que c'était là la condition essentielle de sa grandeur. Le doge faisait des affaires comme le

dernier de ses sujets, et les traités lui assuraient même des privilèges particuliers et des franchises spéciales. Le clergé agissait semblablement. Et, de cette activité unanime, naissait pour la cité une prodigieuse richesse.

**La civilisation vénitienne.** — Au développement de la vie économique correspondait le développement de la civilisation et de l'art; et ici encore, dans la primitive Venise, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'empreinte orientale dont est marquée la cité.

Vers l'année 828, deux marchands vénitiens avaient rapporté d'Alexandrie les reliques de saint Marc. Depuis longtemps le nom de l'évangéliste était, à Venise, populaire et vénéré. Des traditions anciennes rapportaient qu'il avait été le premier évêque d'Aquilée et que, venu un jour à Rialto, il avait entendu un ange lui dire les paroles fameuses que la République inscrivit plus tard sur ses bannières et sur ses écussons : « Paix à toi, Marc mon évangéliste; c'est ici que tes os reposeront ». On comprend l'enthousiasme qui accueillit, dans la cité des lagunes, le corps sacré, reconquis sur les infidèles par un larcin pieux, le premier de ces vols méritoires dont, durant tout le Moyen Age, Venise s'enrichit et s'embellit. Pour abriter les reliques de l'évangéliste, palladium de la cité et gage de sa grandeur, le doge Justinien Partecíaco fit construire une église, que son frère Jean acheva. Ce fut le premier Saint-Marc. Gravement endommagée en 976 dans l'émeute qui renversa Pierre IV Candiano, la basilique fut restaurée et embellie par les soins du doge Pierre I Orseolo, et

au commencement du XI^e^ siècle, Pierre II Orseolo en termina la reconstruction. De ce primitif Saint-Marc il ne reste que le souvenir. Mais, de ce qu'il était, on peut se faire une idée en regardant les églises de plan basilical qu'on voit aujourd'hui encore à Torcello ou à Murano. En outre, dans l'actuel Saint-Marc, on retrouve, enchâssés dans la construction, bien des matériaux provenant des deux édifices antérieurs; les Vénitiens ont employé, en effet, tout ce qui leur paraissait de quelque prix, chapiteaux sculptés comme des orfèvreries, balustrades ajourées, bas-reliefs précieux. Et ces fragments attestent un travail tout grec et prouvent que, pour construire la basilique dédiée au patron de Venise, la cité, comme elle faisait en toute chose, s'était modelée sur l'Orient.

Au contact de Byzance, Venise, en effet, était devenue une ville toute grecque. Les Vénitiens s'habillaient à la mode de Constantinople; dans leurs coutumes domestiques, bien des traits rappelaient l'Orient aux rivages de l'Adriatique; et les princesses byzantines mariées aux chefs de la République introduisaient dans la cité des lagunes des raffinements de luxe encore inconnus à l'Occident. L'histoire de la dogaresse Selvo est, à cet égard, caractéristique. Elle étonna ses contemporains du XI^e^ siècle par les eaux parfumées qu'elle employait à sa toilette, par les gants dont elle couvrait ses mains nues, par le soin qu'elle prenait de son teint, par la fourchette d'or dont elle se servait pour porter à sa bouche les mets que lui découpaient ses eunuques. Elle scandalisa l'Italie encore barbare par ses innovations évidem-

ment inspirées par le démon; et les âmes pieuses racontèrent, avec un effroi satisfait, qu'à force d'user des parfums, la belle princesse avait vu son corps tomber en pourriture et qu'elle était morte misérablement, abandonnée de tous. Mais les Vénitiens, de bonne heure habitués à ne point s'embarrasser trop de scrupules religieux, semblent s'en être moins émus, soucieux davantage de ce qui pouvait ajouter à la grandeur, au prestige, à l'élégance de la cité.

Et en effet, autour de Saint-Marc, où se conservaient, pieusement cachées en un lieu connu de quelques personnes à peine, les reliques de l'évangéliste (Venise redoutait trop qu'on lui dérobât son palladium), la ville commençait à s'étendre et à croître. Dès la fin du IX^e^ siècle, Rialto était une assez grande cité, qu'entouraient des murailles, construites en l'an 900 après l'attaque tentée par les Hongrois. Dans cette enceinte se groupaient, autour de la basilique, l'abbaye de Saint-Zacharie, où étaient enterrés les doges, la chapelle consacrée à saint Théodore, qui occupait, après saint Marc, le second rang dans le culte national des Vénitiens, et le palais ducal, somptueusement rebâti par les Orseoli après l'incendie de 976. Sans doute, la place Saint-Marc était étroite encore et rustique; des vignobles, des jardins, des étables se rencontraient au cœur même de la cité; mais, autour de ce centre politique et religieux de la République, Venise se développait et s'embellissait. Olivolo avait sa cathédrale de S. Piero in Castello; Dorsoduro et Spinalunga se peuplaient; et Rialto, supplantant Torcello, devenait le centre commercial de la lagune.

**La domination de l'Adriatique.** — Pour achever l'œuvre de la grandeur vénitienne future, il ne restait plus qu'à assurer la route de l'Orient. Venise étouffait au fond de sa lagune ; il fallait lui ouvrir librement les vastes horizons de l'Adriatique. Ce fut le mérite et l'honneur du doge Pierre II Orseolo (991-1009), un des hommes les plus remarquables de l'époque, et qui, supérieur en énergie et en intelligence à tous ses prédécesseurs, sut, selon l'expression du chroniqueur Jean Diacre, élever Venise au-dessus de tous ses voisins par sa richesse et sa gloire. C'est lui qui fut vraiment le fondateur de la cité et l'artisan de sa grandeur.

L'Adriatique était infestée de pirates. Les Croates établis sur le littoral dalmate, les Narentans maîtres des bouches de la Narenta, enlevaient par leurs courses incessantes toute sécurité au commerce vénitien. L'audace de leurs attaques n'épargnait même pas les villes de la lagune ; et jusqu'à la fin de la République, une fête pompeuse rappela le souvenir du coup de main, d'ailleurs légendaire, du 31 janvier 945, qui, dans l'église de S. Piero in Castello, fit tomber aux mains des corsaires de jeunes fiancées vénitiennes, et la victoire du doge qui les avait délivrées. En fait, pour assurer à son commerce une relative tranquillité, Venise, au x^e^ siècle, payait tribut aux Slaves.

C'est à cette situation que Pierre II Orseolo prétendit mettre fin. En l'an 1000, il refusa fièrement de payer le tribut slave, et le jour de l'Ascension, à la tête d'une flotte de guerre, il quittait la lagune. Il restaura en passant l'autorité vénitienne sur l'Istrie jadis conquise ; puis, d'un bout à l'autre de l'Adriatique, il se promena en vainqueur. Zara,

Veglia, Arbe, Trau, Spalato, Curzola, Lagosta, Raguse durent se soumettre. L'Adriatique pacifiée s'ouvrait libre aux marchands vénitiens.

Sans doute, ce ne fut point là, comme on le dit souvent, un établissement définitif, qui soumit pour toujours la Dalmatie à Venise. L'événement pourtant était de grande conséquence pour l'avenir. Pierre II Orseolo avait par sa conquête fondé des droits que ses successeurs n'oublieront pas; il avait en outre, pour l'avenir, merveilleusement accru le prestige de la République, et, pour le présent, pris possession, le long du littoral, d'une série de postes précieux. Aussi n'est-ce point sans raison que la tradition vénitienne rattacha, d'ailleurs inexactement (mais la légende est souvent plus vraie que l'histoire), à la campagne glorieuse de Pierre II Orseolo l'institution de la fête fameuse du *Sposalizio del mare*. De ce jour en effet était consacrée la domination de Venise sur l'Adriatique, condition de sa puissance maritime. Et les doges le comprirent si bien qu'ils prirent désormais, à partir de 1002, le titre de « duc de Venise et de Dalmatie. »

Le chroniqueur Jean Diacre, contemporain de Pierre Orseolo, a magnifiquement célébré la splendeur et la gloire de la cité qu'il nomme « la Venise dorée » (*aurea Venetia*); ce n'était point sans raison. A cette aurore du XI^e^ siècle, Venise apparaissait riche, somptueuse et puissante. Le palais ducal reconstruit montrait, derrière des murailles de citadelle, un luxe qui semblait merveilleux; le second Saint-Marc s'achevait; auprès de lui montait dans le ciel la haute silhouette du campanile, complétant la trinité glorieuse des monuments

vénitiens. Le doge victorieux exerçait une puissance souveraine; maître de l'autorité politique, il tenait par ses frères le patriarchat de Grado et l'évêché d'Olivolo; il mariait son fils à une nièce de l'empereur grec, et des fêtes magnifiques accueillaient à Venise le retour des époux; il ne recevait pas moins somptueusement le César germanique Otton III. Une auréole de prestige et de gloire environnait le doge et la cité.

Par l'établissement de la domination vénitienne sur l'Adriatique, par l'extension de la puissance maritime de la République, par le développement de sa richesse, par les progrès de sa civilisation, le XI^e^ siècle marquait pour la ville de saint Marc le point de départ d'un admirable avenir. Venise était prête pour sa grandeur future, et c'est avec raison qu'un poète de la fin du XI^e^ siècle, Guillaume d'Apulie, un normand hostile pourtant aux Vénitiens, célébrait la cité « riche en argent, riche en hommes », et déclarait « qu'aucun peuple au monde n'était plus valeureux dans les guerres navales, plus savant dans l'art de conduire les vaisseaux sur la mer ».

# LIVRE II

## LES CAUSES DE LA GRANDEUR VÉNITIENNE AU MOYEN AGE

(DU XI[e] SIÈCLE A LA FIN DU XV[e] SIÈCLE)

---

### CHAPITRE I

### Le commerce vénitien.

L'organisation du commerce maritime. — Les causes historiques de son développement. — Le champ d'action du commerce de Venise. — La condition des Vénitiens en Orient. — La matière du commerce. — Les dangers qui le menaçaient.

Du XI[e] au XVI[e] siècle, Venise fut la grande puissance du monde méditerranéen. Reine de l'Adriatique, souveraine des mers orientales, elle fut, durant cette période, prodigieusement riche et prospère. Diverses causes ont contribué à produire cette merveilleuse grandeur. Entre elles, une surtout s'impose d'abord à l'attention de l'historien : c'est le magnifique développement de la vie économique, c'est la splendeur du commerce vénitien.

**L'organisation du commerce maritime.** — Dès

le XII^e^ siècle, Venise offrait une image caractéristique de ce qu'elle sera désormais durant des siècles. C'était essentiellement une grande ville de commerce, avec les inconvénients inévitables, goût de la spéculation, malaise social, prédominance des questions d'argent, qu'entraîne une telle condition, avec les avantages aussi qui en résultent, richesse matérielle, activité et énergie morale incomparables. Dans cette ville où toute la prospérité venait nécessairement de la mer, l'attention de tous se tournait passionnément vers la mer.

L'Etat donnait l'exemple. Au commencement du XII^e^ siècle, sous le doge Ordelafo Falier, avait été créé un arsenal maritime, progressivement agrandi au cours des siècles, et où, avec une science ingénieuse du progrès et des innovations nécessaires furent construits les vaisseaux des types les plus variés. C'étaient des navires de guerre, les *galées* longues et rapides que manœuvraient deux rangs de rameurs, et bientôt les *trirèmes* et les *quadrirèmes*, avec leur haut château d'où tiraient les archers, leur artillerie de catapultes, le cuirassement formé de boucliers de cuir, qui protégeait le bordage contre le feu grégeois, et l'éperon redoutable dont leur avant était armé; et c'étaient encore les *gatti* (les chats), sorte de croiseurs un peu plus grands que les galères, pourvus de puissantes machines de guerre, et que manœuvraient deux cents rameurs. Les bâtiments de commerce que désignaient des noms très divers (*gombaria*, *tarida*, *bucius*[1], etc.),

1. C'est de ce nom que viendra le terme de *Bucentaure* = *bucius* ou *buzo* d'or.

étaient, en général, de forme moins effilée, de tonnage plus fort, de bordage plus haut et de marche moins rapide; ils étaient manœuvrés à la voile plus souvent qu'à la rame. Mais la République n'avait garde de s'en désintéresser : elle surveillait fort attentivement les constructions privées mêmes. Tout vaisseau construit sur le territoire vénitien devait avoir certaines dimensions prescrites; ainsi, on obtenait une unité des types, qui permettait, en cas de conflit, de transformer en bâtiments de guerre les navires de commerce et de constituer, pour le plus grand profit de Venise, des escadres nombreuses et parfaitement homogènes.

De cet instrument admirable, l'Etat encore surveillait et déterminait minutieusement l'emploi. Une législation sévère avait de bonne heure fixé les règles du commerce vénitien, interdit aux sujets de la République d'acheter ou de vendre dans certains pays, défendu aux navires vénitiens d'embarquer des marchandises pour toute destination autre que Venise, sous peine d'amende ou de confiscation. Une exacte surveillance réprimait la contrebande et la fraude : et le souci que la République prenait des choses de la mer apparaît assez dans la multitude de fonctionnaires, *savii alla mercanzia*, provéditeurs de l'arsenal, capitaines généraux, qui commandaient la flotte de guerre, provéditeurs généraux de la mer, capitaines du golfe, etc., que successivement elle créa pour assurer et défendre sa puissance et sa richesse maritimes.

La République veillait de même à la bonne organisation du trafic. Deux fois par an, à des

dates fixes, de grandes flottes de commerce, groupées sous les ordres d'un représentant de l'Etat, quittaient Venise à destination des divers pays avec lesquels la cité faisait des affaires. C'était ce qu'on nommait les *caravanes*. Il y avait celle de Constantinople ou de Romanie, celle d'Alexandrie ou d'Egypte, celle de Syrie et celle de Tana, dans la mer Noire, auxquelles s'ajouta, plus tard, pour les pays d'Occident, celle de Flandre. L'arrivée en Orient de ces escadres était, pour les transactions commerciales, le signal d'un regain d'activité; leur retour dans les lagunes n'était pas moins impatiemment attendu. Il coïncidait avec le moment des grandes foires, qui se tenaient à Pâques, en septembre et à Noël, et qui, dès le XII^e^ siècle, faisaient du grand marché du Rialto un des entrepôts les plus fameux de la Méditerranée.

La cité tout entière s'associait avec un zèle joyeux à cette œuvre de grandeur et de prospérité nationales. Jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, seuls des citoyens libres servaient sur les galères de saint Marc : à la tête de ces équipages de choix étaient placés des capitaines actifs, expérimentés et courageux. Ils ne promettaient pas seulement, au départ, de bien entretenir leurs bâtiments, de bien traiter leurs hommes, de travailler avec diligence au profit de la République; ils juraient de penser en toute circonstance « à l'honneur de la commune et de saint Marc ». Et de fait, en quelque lieu du monde que leur destinée les conduisît, tous les Vénitiens, du plus humble au plus grand, modestes marchands comme un Marco Polo au XIII^e^ siècle, ou fiers patriciens comme un Marino

Sanudo Torsello au début du XIV^e^ siècle, tous, commerçants ou gens de guerre, politiques, voyageurs ou écrivains, avaient un commun souci, qui n'est point sans beauté : recueillir des renseignements utiles, ramasser des observations profitables sur les mœurs, la langue, le commerce, les routes des pays qu'ils visitaient, rassembler, en un mot, tout ce qui pouvait, par quelque moyen que ce fût, accroître la prospérité et la gloire de Venise.

**Les causes historiques du développement du commerce.** — Les circonstances historiques favorisèrent en outre merveilleusement le développement du commerce vénitien.

L'expédition de Pierre II Orseolo le long du littoral dalmate avait été un grand événement : Venise s'appliqua, durant le cours du XII^e^ siècle, à fortifier la domination ainsi établie sur l'Adriatique. Un péril redoutable l'y menaçait en effet. Maîtres de l'Italie du Sud, les Normands aspiraient à conquérir les rivages de l'Epire. Or c'était là, pour Venise, une question de vie ou de mort : si Robert Guiscard réalisait ses ambitions, c'était l'Adriatique fermée entre Avlona (Vallona) et Otrante, et la ville de saint Marc étouffée dans ses lagunes natales. Aussi la République accueillit-elle avec empressement les propositions d'alliance que lui fit l'empereur grec Alexis Comnène; elle mit sa flotte au service de Byzance; et devant Durazzo, en une rencontre décisive, les galères de saint Marc détruisirent les escadres normandes. Mais, à cette victoire, qui lui assurait le libre débouché de l'Adriatique, Venise dut bien davantage encore : en servant les Grecs, elle servit mer-

veilleusement ses propres intérêts. L'empereur, en effet, récompensa magnifiquement ses alliés; par le privilège qu'il leur accorda en 1082, il leur ouvrit toutes grandes les portes de l'Orient. Ce jour-là commença le commerce mondial de Venise.

Un avantage essentiel était enfermé dans la charte impériale. Désormais, les marchands vénitiens pourraient vendre et acheter sur tous les points de l'empire grec, sans être inquiétés par aucun fonctionnaire byzantin, sans être soumis à aucune visite douanière ni à aucune taxe. Ainsi, toute une série de ports s'ouvraient à eux, où ils pourraient trafiquer en franchise; d'immenses territoires leur devenaient accessibles, où ils pourraient commercer sans entraves, sans avoir à payer de droits, ni à l'importation ni à l'exportation, ni pour le stationnement de leurs navires, ni pour le débarquement de leurs marchandises. C'était pour eux une situation incomparable, qui les mettait hors de pair dans l'Orient grec : il faudra bien des années, près d'un siècle, avant que d'autres nations y puissent disputer à Venise la primauté qu'elle venait d'acquérir.

Presque en même temps, les croisades faisaient pénétrer les Vénitiens dans une autre portion du Levant.

On considère volontiers les croisades comme des expéditions purement religieuses. Elles furent autre chose encore, un grand mouvement de commerce et de colonisation. Les villes maritimes d'Italie comprirent vite l'importance du marché qui s'ouvrait à l'Occident par la conquête de la Syrie, et leurs flottes collaborèrent activement à l'établissement des Etats latins de Terre-

Sainte. Sans elles, sans les renforts et les ravitaillements qu'elles apportèrent dans les ports de la côte syrienne, jamais les Occidentaux n'auraient pu se maintenir dans le pays. De cette situation, les cités maritimes profitèrent largement, et Venise en particulier.

Non seulement elle s'enrichit par l'afflux incessant des pèlerins, que ses vaisseaux transportèrent outre-mer; elle se fit payer, en outre, par d'amples concessions, l'appui militaire de ses flottes. Dès l'an 1100, devant Jaffa, elle obtenait de Godefroy de Bouillon la promesse que, dans toutes les villes prises ou à prendre, sur le littoral ou à l'intérieur, les marchands vénitiens auraient une église, un emplacement pour un marché et jouiraient, dans tout le royaume de Jérusalem, d'une complète franchise d'impôts. A chaque entreprise nouvelle, Venise, en échange de son concours, réclama des privilèges nouveaux : dans chaque ville, ses marchands durent avoir une rue, une place, une église, un bain et un four, et parfois davantage, le tout libre de toute servitude. A Jérusalem, ils eurent tout un quartier; dans les ports, leurs marchandises furent exemptes de tout droit. Ainsi, dans cette portion encore de l'Orient, la République s'assurait une situation incomparable, et les politiques de Venise le sentaient si bien que le doge lui-même conduisait, devant Sidon et Tyr (1123), les flottes qui assuraient de tels avantages à la cité.

**Le champ d'action du commerce vénitien.** — Dès lors, un champ d'action prodigieux s'ouvrait aux entreprises commerciales de Venise.

Dès le milieu du XII^e^ siècle, aucun rival ne lui disputait plus l'Adriatique et les Normands eux-mêmes reconnaissaient que cette mer appartenait à la sphère d'intérêts vénitienne. En étendant sa primatie sur l'église dalmate, le patriarche de Grado fortifiait dans le pays l'autorité politique de la République; en même temps Venise s'y assurait le monopole du commerce. Pareillement elle se rendait maîtresse, dans l'Italie du Sud, du marché des blés et des vins de Pouille, indispensables à l'alimentation de la ville. Durazzo et Avlona, enfin, assuraient, au débouché de l'Adriatique, la liberté du passage pour les flottes vénitiennes. Dès le XIII^e^ siècle, l'Adriatique semblait si bien une dépendance de la ville des lagunes que les Vénitiens l'appelaient « notre golfe ».

Mais, pour aller au delà, pour atteindre l'Orient lointain, des stations intermédiaires étaient nécessaires, en un temps surtout où la navigation ne s'éloignait guère des côtes et allait assez péniblement d'île en île. Les privilèges concédés à la République par les empereurs grecs du XII^e^ siècle avaient amplement satisfait à cette nécessité, en lui assurant partout des points de relâche. C'étaient, sur la côte du Péloponèse, Modon et Coron, Nauplie et Corinthe; c'étaient, dans l'archipel, Négrepont, Andros, Chios, Lemnos; c'était Almyros, sur le golfe de Volo, Thessalonique, en Macédoine, Abydos, dans les Dardanelles, Rodosto, sur la mer de Marmara; et ainsi les Vénitiens atteignaient Constantinople, où, dès le XII^e^ siècle, ils possédaient tout un quartier. Au delà, leurs navires allaient dans la mer Noire, en Crimée et

jusqu'à Tana, au fond de la mer d'Azof, où ils venaient prendre les blés de la Russie du Sud et les produits de l'Inde qui y arrivaient par les routes de l'Asie centrale. Sur le littoral de l'Asie Mineure, Adana, Tarse, Adalia, Strobilos étaient ouverts aux Vénitiens ; à l'intérieur, ils pénétraient, en Europe, jusqu'à Andrinople et Philippopoli, en Asie, jusqu'à Philadelphie; et, dans le sud de la mer Egée, Candie, Rhodes, Chypre, dépendant de l'empire grec, leur étaient autant d'escales sur le chemin de l'Orient latin.

Là, sur la côte de Syrie, Tyr était le centre du commerce de Venise; mais ses marchands fréquentaient aussi Acre, Caïffa, Sidon, Laodicée, Beyrouth, et trafiquaient, à l'intérieur, à Antioche et à Jérusalem. Puis, c'était l'Orient musulman, que les Vénitiens, s'ils y trouvaient avantage, n'eurent jamais scrupule à approvisionner, même au détriment des Etats chrétiens, de bois de construction, d'armes et de matériel de guerre. Alexandrie d'Egypte était « le marché des deux mondes», où les produits de l'Inde et de l'Arabie, venant par la mer Rouge, se rencontraient avec les produits de l'Occident. Venise trouvait là un champ d'exploitation trop avantageux pour se résoudre à l'abandonner jamais. Mais elle ne s'en contentait pas. Ses négociants pénétraient à Alep, à Damas, jusqu'à Bagdad, dont le khalife avait, au XII^e^ siècle, conclu un traité de commerce avec la République; ils allaient à Iconium, ils trafiquaient dans l'Arménie cilicienne. Et partout, pour assurer la prodigieuse extension de leurs affaires, ils avaient fondé des établissements importants.

**La condition des Vénitiens en Orient.** — Dans l'empire grec, depuis la fin du XI^e^ siècle, la situation privilégiée des Vénitiens n'avait fait que grandir. La charte d'Alexis Comnène avait été confirmée, amplifiée par ses successeurs, par Jean (1126) et Manuel (1147), qui avaient accru le quartier vénitien à Constantinople et étendu à la Crète et à Chypre les franchises qui leur étaient concédées, puis par Isaac l'Ange (1187) et Alexis III (1198).

Dans l'Orient latin, les sujets de la République se trouvaient en meilleure posture encore. Là régnaient des princes occidentaux; là, la population était en grande partie latine; on ne s'y sentait point, comme dans l'empire grec, en une terre étrangère, où la sécurité était toujours douteuse, les vexations possibles. De tout cela, les Vénitiens avaient su faire leur profit : dans cet Orient prodigieusement riche, et si largement ouvert à leurs entreprises, ils étaient venus s'établir en foule; un puissant mouvement de colonisation avait fait naître, au pourtour des mers levantines, comme autant de petites Venises.

A Constantinople, le quartier vénitien occupait, au grand dépit des Grecs, le plus bel emplacement de la Corne d'Or, toute la bande du rivage qui va des environs du grand pont jusqu'au-dessous de la mosquée de Soliman. Les marchands de Venise possédaient là des boutiques, un bazar, des quais de débarquement, des maisons, trois ou quatre églises, toute une petite ville incessamment accrue au cours du XII^e^ siècle. Il en allait de même dans les ports de Syrie. Dans chacun, Venise avait un quartier assez vaste, avec un marché, des terrains

à bâtir, des bâtiments pour les représentants de la République, des entrepôts (*fundicum*) pour ses marchands, des boutiques, des moulins, des fours, des abattoirs, des bains, des jardins. Une église, généralement dédiée à saint Marc, formait le centre de la petite cité. En outre, les colons vénitiens possédaient souvent, dans la banlieue des villes, des propriétés qu'exploitaient pour eux des paysans syriens et ils tenaient de la munificence des princes la jouissance d'une partie de certains revenus, tels que douanes ou taxes de port.

Toutes ces colonies avaient une organisation modelée sur celle de la métropole. Tout l'effort de la République tendait, en effet, afin de tirer de cette situation privilégiée les plus grands avantages, à assurer à ses ressortissants, dans les pays où ils étaient établis, une position exceptionnelle, de telle sorte qu'ils n'eussent d'ordre à recevoir ou de justice à réclamer que des seuls représentants de leur cité. A la tête de la colonie de Constantinople était un chef nommé par le doge; à la tête des établissements de Syrie, un représentant qui, d'abord, eut le titre de *vicomte* et ensuite celui de *baile*, exerçait autorité sur toules les colonies de la région. Les Vénitiens avaient leurs tribunaux particuliers, qui jugeaient même leurs contestations avec les sujets grecs, dans les cas où le Vénitien était l'accusé. Pour les autres affaires qui concernaient leur commerce, les empereurs leur avaient accordé le privilège d'une juridiction spéciale et de faveur. Enfin, leur organisation religieuse même rattachait étroitement ces colonies à la mère-patrie. Au milieu du XII^e^ siècle, le patriarche de Grado avait obtenu du pape l'autori-

sation d'établir des évêques latins à Constantinople et dans toute ville où existerait un établissement vénitien important. En fait, il ne semble pas qu'il ait fait usage de ce privilège; mais les églises latines de Romanie n'en dépendaient pas moins étroitement du patriarche vénitien, et le fait que le clergé de la métropole possédait de riches domaines en Orient créait un lien de plus entre les colonies et la République. De bonne heure, — et il en sera ainsi à tous les siècles de l'histoire de Venise, — le commerce, la politique, la religion s'unissaient pour travailler à la prospérité et à la grandeur de la cité.

Sans doute, dans les pays où ils s'installaient ainsi, les Vénitiens n'étaient pas affranchis de toute obligation. Dans l'empire grec, ils devaient le serment de fidélité au souverain; en Syrie, ils devaient fournir leur concours à la défense des villes. En fait, leur indépendance était grande. Aussi les sujets de Venise affluaient-ils dans cet Orient privilégié, prenant pied partout, se mariant dans le pays, affranchis des servitudes féodales et des impôts qui pesaient sur les autres classes sociales, jouissant partout d'un traitement de faveur. A la fin du XII^e^ siècle, ils apparaissaient déjà comme les maîtres véritables de l'empire grec. Un souverain byzantin écrivait d'eux qu'il les considérait « non comme des étrangers, mais comme des Grecs de naissance », et qu'il les croyait « aussi dévoués à l'empire romain qu'à leur pays natal ». En quoi il se trompait étrangement. Mais ce fait montre du moins à quel point ils s'étaient insinués partout. Maîtresse du monopole du commerce, Venise remplissait maintenant de ses marins, avec l'autorisa-

tion du prince, jusqu'aux flottes impériales, et ainsi déjà elle tenait l'empire à sa merci.

**La matière du commerce.** — En attendant, dans tout l'Orient ouvert, le commerce vénitien prenait un essor inouï.

Venise n'était point, quoiqu'on y rencontre, dès la fin du XII[e] siècle, comme dans le reste de l'Italie, l'organisation du travail en corporations ou *arts*, une grande ville industrielle, telle que Florence. En dehors de la construction des navires, qui y fut toujours très active, parce qu'elle était la condition nécessaire du développement commercial, on n'y trouve guère que les industries du bois et du métal (orfèvres, fondeurs, batteurs d'or), la fabrication de certains tissus (damas rouges, draps d'argent et d'or), la teinture des étoffes, la céramique et la verrerie, le travail des peaux et des fourrures et encore les industries de l'alimentation. Pendant longtemps, en effet, sauf à Torcello et à Rialto, plus soucieuses du commerce, les autres îles de la lagune exploitèrent les produits naturels du sol, le blé, le vin, le poisson et le sel. Mais, au total, les produits nationaux tenaient, dans le commerce de Venise, la place assurément la moins importante. Les Vénitiens importaient surtout en Orient les marchandises qui leur venaient de l'Italie et de l'Allemagne. C'étaient les fruits secs et les salaisons, les métaux bruts et travaillés, les bois de construction, les pelleteries, les toiles de chanvre et de lin, la laine et les draps de laine. Ils rapportaient d'Orient en retour les fruits exotiques de la Syrie, les poissons de la mer Noire, les blés de la Russie du Sud, les vins de l'Asie Mineure, le sucre

et surtout les épices, rhubarbe, musc du Thibet, poivre, cannelle, noix muscade, clous de girofle, camphre, aloès, encens d'Arabie et dattes de Libye, le baume, le santal, la gomme, toutes les précieuses denrées qui, par les routes de l'Asie, arrivaient de l'Inde dans les ports du Levant. Ils en rapportaient les tissus de coton et de soie, dont la fabrication occupait activement les colonies orientales de la République, les belles étoffes teintes en pourpre et brodées d'argent et d'or, les draps de Damas et de Bagdad, les tapis, les perles et les pierres précieuses, les verreries et les poteries fines, l'ivoire et l'or, l'alun et l'ambre. Tous ces produits, les Vénitiens les répandaient à travers l'Occident. Là aussi, dès le XII^e^ siècle, la puissance et le prestige de Venise étaient grands : on l'avait bien vu, lorsque, en 1177, la République avait été l'arbitre de la paix entre le pape et l'empereur Frédéric Barberousse. Des privilèges importants avaient récompensé ses bons offices : le commerce entre Venise et l'Allemagne, dont Vérone était le grand entrepôt, était devenu plus actif que jamais. Et, en même temps, une série de traités de commerce conclus avec les villes italiennes, Crémone, Mantoue, Trévise, Ravenne, Rimini, etc., en favorisant l'expansion du commerce continental de Venise, préparaient de loin sa future domination sur la terre ferme.

**Les dangers qui menaçaient le commerce de Venise.** — Cette fortune prodigieuse n'allait point pourtant sans dangers. Grisés un peu par le merveilleux succès de leurs entreprises, fiers de leur richesse et de leurs privilèges, les Vénitiens dissi-

mulaient mal leur âpreté commerciale et leur arrogance, et les Grecs se plaignaient vivement de leur insolent dédain et de leur avidité. « Ils traitaient, dit un chroniqueur du XII^e^ siècle, les citoyens comme des esclaves »; « ils bravaient, dit un autre, les menaces et les édits impériaux », et leurs insultes parfois n'épargnaient même pas la personne de l'empereur. D'autre part, on était jaloux à Byzance et inquiet aussi du développement trop fructueux et trop rapide du commerce de Venise. La bonne intelligence était donc malaisée à maintenir entre les deux parties. Les Grecs ne ménageaient aux sujets de la République ni les vexations, ni les avanies; les empereurs émettaient la prétention d'assujettir les Vénitiens résidant dans l'empire aux obligations des sujets grecs et prétendaient leur imposer l'hommage, l'impôt, le service militaire. A ces exigences, à ces mauvais traitements, Venise répondait par des représailles. Plus d'une fois, au cours du XII^e^ siècle, pour faire respecter ses nationaux ou obtenir les concessions qu'elle demandait, elle ne recula pas devant la guerre; et insensiblement, à la bonne volonté d'autrefois succédait une sourde hostilité. Les ambitions politiques de l'empereur Manuel Comnène inquiétaient d'autre part les Vénitiens. Une flotte grecque paraissait dans l'Adriatique; la Dalmatie revenait sous l'autorité byzantine. Venise répliquait en refusant au souverain grec de le soutenir contre les Normands de Sicile; elle interdisait même momentanément à ses nationaux toute relation commerciale avec l'Orient byzantin. Dans ces conditions, un conflit grave était inévitable.

Il éclata en 1171. Le 21 mars, par ordre de l'em-

pereur, tous les Vénitiens qui habitaient Constantinople et la Romanie furent arrêtés, leurs navires saisis, leurs biens confisqués. Ce guet-apens provoqua à Venise une émotion extraordinaire; sans tarder, la République envoya, sous les ordres du doge, sa flotte en Orient. Mais la guerre, menée sans vigueur et coupée d'inutiles négociations, n'aboutit à aucun résultat satisfaisant : le seul effet en fut que, durant plusieurs années, le commerce avec l'empire grec fut complètement interrompu. En 1182, ce fut une autre affaire. Le massacre des colonies latines de Constantinople par la populace de la capitale attesta avec éclat l'insécurité croissante des établissements occidentaux sur la terre byzantine. Et quoique, après ces fâcheuses aventures, la paix finît toujours par se rétablir, la situation des Vénitiens en Orient, à la fin du XII^e^ siècle, était, par bien des côtés, étrangement pénible, incertaine et précaire.

Ce n'est pas tout. Après avoir eu le monopole du commerce du Levant, Venise maintenant y rencontrait des rivaux. C'était Pise, c'était Gènes, à qui les empereurs, pour faire échec à la cité de saint Marc, avaient, au cours du XII^e^ siècle, accordé à plusieurs reprises des privilèges qui leur permettaient de faire une concurrence heureuse au commerce vénitien. La République voyait avec déplaisir ces nouveaux-venus prendre place à côté de ses propres établissements et lui disputer ce qu'elle considérait comme son domaine ; énergiquement, par tous les moyens, même par la force, elle s'efforçait de les écarter du Levant. C'est ainsi qu'on avait vu, en 1100, une flotte vénitienne attaquer et battre, devant Rhodes, une escadre pisane,

et les vainqueurs exiger des prisonniers la promesse — caractéristique — que jamais ils ne reviendraient faire du commerce en Orient. A Constantinople, dans toutes les villes du Levant, une hostilité perpétuelle régnait entre les citoyens des trois villes, et plus d'une fois les colons des différentes nations s'affrontaient en de véritables batailles. Les corsaires de Gênes capturaient les vaisseaux de Venise ; les gens de Pise, à Byzance et sur mer, étaient en conflit déclaré avec les Vénitiens. Le monopole du commerce oriental, si habilement conquis par la tenace politique de la République, était menacé aussi bien par la haine des Grecs que par la concurrence des cités rivales d'Italie.

Pour en assurer la conservation, pour continuer à exploiter fructueusement l'admirable marché que lui offrait l'Orient, pour maintenir cette source incomparable de richesse, il ne restait qu'un moyen à la République : conquérir l'empire byzantin et fonder sur ses ruines l'empire colonial de Venise.

## CHAPITRE II

## La conquête de l'Orient et l'empire colonial de Venise.

I. — Le doge Henri Dandolo. — La quatrième croisade et la prise de Constantinople. — La fondation de l'empire colonial de Venise. — L'organisation et l'administration de l'empire colonial.
II. — La crise de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. La lutte contre les Génois. — Venise et Gênes au XIV^e^ siècle.
III. — L'expansion du commerce vénitien. L'Égypte et les relations avec le monde musulman. — Les routes de l'Asie. Marco Polo. — La prospérité commerciale de Venise à la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle.

Pendant la seconde moitié du XII^e^ siècle, Venise était devenue une des grandes puissances du monde européen. Elle avait soutenu les communes lombardes dans leur lutte contre Barberousse; elle avait reçu Alexandre III, qui avait dit la messe sur l'autel de Saint-Marc; elle avait été la médiatrice et l'arbitre entre le pape et l'empereur. Le congrès de 1177 avait amené dans la ville des lagunes tout ce que l'Allemagne et l'Italie comptaient de grand, les princes de l'empire, les évêques des métropoles de Germanie, les consuls des cités italiennes, sans parler des ambassadeurs des rois de France et d'Angleterre. Plus de dix mille étrangers s'étaient

trouvés réunis à Venise, devenue comme le rendez-vous des nations, et tous avaient admiré la beauté de la cité, sa richesse, sa puissance, son prestige. Et un historien contemporain, l'auteur anonyme de l'*Histoire des doges*, pouvait justement écrire : « O que vous êtes heureux, Vénitiens, qu'une telle paix ait pu être conclue chez vous. Ce sera pour votre nom une gloire éternelle ».

On ne saurait dissimuler pourtant qu'à ce moment même, des périls redoutables menaçaient encore la cité de saint Marc. On a noté déjà les obstacles que son commerce rencontrait en Orient, du fait de la mauvaise volonté des Grecs et de l'hostilité de Gênes et de Pise. En Occident, la situation n'était guère meilleure, et la menace plus prochaine encore ; la domination même de Venise sur l'Adriatique semblait en danger. Les progrès des Hongrois les avaient amenés jusqu'à la mer ; ils avaient conquis la Dalmatie méridionale (1168) ; Zara s'était donnée à eux (1170) ; un moment reconquise par les Vénitiens, elle leur avait bientôt à nouveau échappé (1186) ; pareillement ils avaient perdu Trau, en même temps que Raguse tombait aux mains des Normands. Pise, d'autre part, intriguait contre Venise dans l'Adriatique ; elle négociait avec Ancône, soutenait Zara révoltée, envoyait ses escadres jusque devant Pola, sur la côte d'Istrie : il fallut, pour rétablir la suprématie de Venise dans les eaux de son golfe, une action militaire vigoureuse (1195). Mais les Pisans ne se décourageaient point. En 1201 encore ils s'efforçaient, en occupant Brindisi, de barrer aux vaisseaux de la République le débouché de l'Adriatique, et de nouveau il fallut agir par la force. Mais surtout les ambitions colos-

sales de Henri VI, le fils de Barberousse, étaient redoutables pour Venise. Maître de l'Allemagne et du royaume de Sicile, réunissant l'héritage de Robert Guiscard à celui des Ottons, il étendait ses rêves prodigieux de domination de l'Europe occidentale jusqu'au fond de l'Orient; il songeait à conquérir la Terre-Sainte, à soumettre le pays grec de Durazzo jusqu'à Thessalonique, en attendant qu'il occupât Constantinople même. C'était pour Venise la perte assurée du domaine magnifique que sa politique avait en Orient si habilement ouvert à son commerce; c'était la sujétion inévitable sous la main toute-puissante du Hohenstaufen. La mort prématurée de l'empereur (1197) vint heureusement apaiser l'angoisse vénitienne; et, vers le même temps, la destinée ménageait à la ville une autre bonne fortune : le doge Henri Dandolo (1192-1205) prenait la charge des intérêts de la République.

## I

**Le doge Henri Dandolo.** — Dans toute l'histoire de Venise, peu d'hommes ont été plus remarquables; peu d'hommes aussi ont été plus représentatifs du caractère et de l'esprit vénitiens. Quand il monta sur le trône ducal, Dandolo avait près de quatre-vingts ans; mais il gardait, à cet âge avancé, toute l'activité, toute l'ardeur d'un jeune homme. Ambitieux, avide de gloire pour lui-même et plus encore pour son pays, il offre un admirable exemplaire de ce patriotisme vénitien, capable de tous les dévouements, insoucieux aussi de tous les scrupules quand la grandeur de la république était en

jeu. Pour réaliser les desseins qu'il avait formés, jamais Dandolo ne se laissa arrêter par aucune considération; esprit net, voyant clairement le but à poursuivre et les moyens de l'atteindre, formé d'ailleurs par une longue expérience à la conduite des affaires, c'était un admirable homme d'Etat; passé maître dans l'art de manœuvrer les hommes, réservé, discret, sobre de paroles, c'était un diplomate incomparable. Avec cela, il avait de l'énergie, de la résolution, un courage personnel qui parfois touchait à l'héroïsme. C'était un homme né pour commander. La légende raconte qu'envoyé en 1171 en ambassade à Constantinople, il avait été aveuglé par les manœuvres traîtresses des Grecs et que de là venait la haine farouche que toute sa vie il porta à Byzance. Il est certain que le but constant de sa politique fut de venger sur l'empire grec les injures subies par Venise : c'est qu'il voyait surtout, avec son sens avisé de politique, quel champ d'action merveilleux la conquête de l'Orient ouvrirait à son pays. Il fit tout pour réaliser ce rêve, et par là on peut dire qu'il fonda vraiment la grandeur vénitienne. Et il nous offre par surcroît un beau type de ces patriciens de Venise, tout ensemble commerçants et hommes d'Etat, soldats et diplomates, et dont la fière volonté savait, pour le service de la République, plier les événements et forcer la destinée même.

**La quatrième croisade et la prise de Constantinople.** — La quatrième croisade allait fournir à Dandolo une occasion merveilleuse de montrer ses qualités éminentes. De l'entreprise pieuse d'Innocent III, Venise, grâce à son doge, allait tirer des

profits matériels extraordinaires. Par là, la quatrième croisade est, dans l'histoire de la République, un événement capital ; mais peut-être mérite-t-elle davantage encore l'attention par le chef-d'œuvre qu'elle nous présente de l'habileté politique des Vénitiens.

On sait comment, en avril 1201, la cité de saint Marc s'engagea, moyennant une somme de 85.000 marcs d'argent, à transporter en Egypte l'armée des croisés et à la ravitailler pendant un an. Il n'y avait là, au début tout au moins, nulle arrière-pensée politique. Venise concluait une convention de passage et faisait une bonne affaire. Mais la suprême habileté du doge fut de tirer du développement ultérieur des événements un parti merveilleux. Il profita de l'embarras des barons à rassembler la somme convenue pour détourner sur Zara, chrétienne, mais que Venise voulait reprendre aux Hongrois, les forces de la croisade. Il profita de la venue en Occident du prétendant grec Alexis et des promesses magnifiques qu'il faisait à ceux qui le rétabliraient sur le trône de Byzance, pour rouvrir la question d'Orient, perpétuel souci de la politique de la République. Il comprit vite que, pour faire aboutir les entreprises qu'il rêvait, il importait de guider et de diriger en personne l'expédition, et c'est pourquoi, solennellement, le doge prit la croix. Mais habilement il laissa à d'autres l'initiative du détournement de la croisade, se contentant de manœuvrer habilement pour assurer le succès des propositions faites, de peser sur les volontés récalcitrantes et de tout régler au mieux des intérêts vénitiens. Et ainsi, malgré les foudres pontificales, il s'empara de

Zara; malgré le traité conclu, il détourna la croisade de l'Egypte, où Venise craignait de compromettre par une guerre les intérêts de son commerce; enfin, malgré l'opposition d'une partie des croisés, il sut, par ses lenteurs calculées autant que par ses menaces déguisées, imposer la marche sur Byzance, qui assurait à son pays des avantages prodigieux et à lui-même la satisfaction de paraître en maître devant Constantinople détestée.

Pareillement, devant Byzance, Dandolo fut l'âme de tout. C'est lui qui, par son courage, contribua puissamment à la première prise de la capitale grecque; c'est lui qui, le prétendant rétabli, accrut, par son intransigeance voulue, les difficultés de la situation et provoqua la rupture finale. C'est lui qui imposa aux Latins le second siège de Constantinople, releva leurs découragements, dit en toute circonstance le mot décisif. C'est lui qui, même avant la chute de la ville, sut, par l'ascendant de sa volonté, imposer à ses alliés le traité de partage de mars 1204, où, avec une habileté sans égale, il assurait l'avenir pour le plus grand profit de la République. Il fit attribuer à la cité de saint Marc les trois quarts du butin à faire, comme remboursement des indemnités dues par les Grecs aux négociants vénitiens et de la dette en souffrance des croisés; il y obtint la promesse du maintien de tous les privilèges commerciaux dont jouissait dans l'Orient grec la ville des lagunes; il y fit céder enfin à Venise, comme domaine territorial, un quart et demi de l'empire. Dandolo était trop habile pour ne pas comprendre que le chef du nouvel empire à fonder ne pouvait être le doge, et il ne tenait pas au trône; il fit réserver seulement

au parti qui n'aurait pas l'empereur le patriarcat de Constantinople et les richesses de Sainte-Sophie. Et il voulut enfin que cet empire, féodalement organisé, fût assez faible pour ne point gêner Venise. Ainsi tout était admirablement calculé pour l'avantage de la ville des lagunes.

Et quand enfin Constantinople tomba (12 avril 1204), les Vénitiens surent, dans le pillage de la cité et durant les jours qui suivirent, faire en connaisseurs leur choix parmi les reliques et les objets précieux dont Byzance était pleine. Aujourd'hui encore le trésor de Saint-Marc atteste, malgré l'incendie qui, en 1231, détruisit une partie de ses richesses, la méthode raisonnée et sûre, l'absence de scrupules aussi avec lesquelles agirent les Vénitiens; et, au-dessus du portail de la basilique, les chevaux de bronze de Lysippe, dépouille de l'hippodrome byzantin, rappellent comme un trophée mémorable le grand événement qui donna à Venise un empire colonial en Orient.

**La fondation de l'empire colonial de Venise.** — La convention d'octobre 1204 attribua en effet aux Vénitiens la meilleure part des possessions byzantines. Ce fut, sur la mer Ionienne, l'Epire, l'Acarnanie, l'Etolie, avec Durazzo, Arta, etc., et, en face de la côte, les îles Ioniennes, Corfou, Céphalonie, Sainte-Maure, Zante. Ce fut le Péloponèse entier, avec Modon, Lacédémone, Calavryta, Ostrovo, Patras. Ce furent les îles du midi et de l'ouest de l'Archipel, parmi lesquelles Naxos, Andros, l'Eubée furent nommément désignées. Sur la côte européenne des Dardanelles et de la mer de Marmara, ce furent Gallipoli, Rodosto, Héraclée. Ce

furent, dans l'intérieur de la Thrace, quelques villes, dont Andrinople était la plus importante. Ce furent enfin les trois huitièmes de Constantinople, avec la possession de Sainte-Sophie. Un accord ultérieur ajouta à ce domaine la Crète, obtenue par un échange fait avec le marquis Boniface de Montferrat. Et fièrement le doge de Venise prit le titre, qu'il gardera jusqu'en 1346, de « Seigneur d'un quart et demi de l'Empire grec ».

Si l'on considère la répartition géographique de ces acquisitions territoriales, on y reconnaîtra sans peine le sens pratique que les Vénitiens apportaient dans tous leurs actes. Ce qu'ils s'étaient fait donner, c'étaient les territoires fertiles, les côtes, les meilleurs ports, les points stratégiques les plus importants. Ils s'étaient rendus maîtres de la grande route maritime qui va de Venise à Constantinople, et dans le nouvel empire latin, ils s'étaient assuré une situation prépondérante.

Auparavant déjà, Dandolo avait réglé selon sa volonté le choix du nouvel empereur. Déclinant la candidature qu'on lui offrait et que ne pouvait constitutionnellement accepter un doge de Venise, il n'avait eu qu'un souci, faire élire, entre les compétiteurs, celui qui serait le plus faible, et d'avance il l'avait affaibli encore en faisant promettre à celui qui échouerait une ample compensation territoriale. En même temps un Vénitien, Thomas Morosini, élu patriarche de Constantinople, devenait le chef religieux du nouvel Etat; et Venise prétendait même que toutes les dignités ecclésiastiques fussent réservées à l'avenir à ses nationaux. Quant à Dandolo, il recevait le titre de *despote*; il était exempté de prêter l'hommage au nouvel

empereur; il apparaissait à Constantinople comme le plus puissant personnage de l'empire. Le pape Innocent III, qui l'avait accablé de ses reproches et de ses foudres, le traitait maintenant avec une mansuétude pleine d'égards; et quand Dandolo, « accablé par l'âge et brisé de fatigue », comme il l'écrivait, regardait en arrière sur l'œuvre qu'il venait d'accomplir, visiblement il n'éprouvait ni regrets, ni remords. Il se vantait, écrivant au souverain pontife, de n'avoir agi que « pour l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise romaine ». Il avait fait davantage encore pour le profit et la gloire de Venise. Lorsque, le 1er juin 1205, il mourut à Constantinople, il fut enterré — juste récompense de ses services — dans Sainte-Sophie conquise par lui; et son nom est demeuré inscrit parmi les plus glorieux de la république, comme celui du héros national qui a fondé l'empire vénitien en Orient.

**L'organisation et l'administration de l'empire colonial.** — Les Vénitiens pourtant reconnurent vite que, s'ils voulaient occuper réellement tout ce qu'ils avaient obtenu dans le partage des dépouilles byzantines, il leur faudrait lever et entretenir, durant de longues années, une armée considérable, engager des dépenses énormes et peut-être disproportionnées à la valeur réelle que ces vastes possessions continentales pouvaient avoir pour une puissance maritime. En conséquence, cette fois encore, avec un esprit pratique remarquable, ils firent un choix parmi ces possessions et n'en conservèrent que ce qui leur parut véritablement utile ou nécessaire.

En Epire, ils se contentèrent de garder le petit duché de Durazzo, qui, d'ailleurs, dès 1215, leur échappa. En Morée, où, entre temps, deux barons latins, Guillaume de Champlitte et Geoffroi de Villehardouin avaient fondé la seigneurie d'Achaïe, Venise ne réclama que les ports de Modon et Coron, postes d'observation admirables pour surveiller les eaux levantines, refuges excellents pour les vaisseaux de la République, et qu'un acte officiel nomme, d'un terme expressif, « les yeux de la commune » (*oculi capitales communis*). A la domination du reste du Péloponèse, la ville renonça volontiers, en échange des avantages commerciaux que lui accordèrent les princes d'Achaïe. Elle avait obtenu de semblables privilèges du despote grec d'Epire. Pourvu qu'en ces régions la porte fût largement ouverte à ses négociants, Venise n'en demandait pas davantage.

Elle mit plus de soin à s'assurer la possession, plus importante à ses yeux, des îles de la mer Ionienne et de l'Archipel. Mais ici encore elle s'entendit fort habilement à réduire les frais dispendieux de l'occupation. Corfou fut cédée en fief héréditaire à un certain nombre de patriciens vénitiens, qui s'engagèrent en retour à prêter hommage à la République et à favoriser en toutes circonstances les intérêts de son commerce. Le même régime, qui d'ailleurs dura peu (vers 1213 Corfou retombait aux mains des Grecs), fut appliqué à Céphalonie et à Zante, qui reconnurent également la suzeraineté de la République. Mais c'est surtout dans la mer Egée qu'il réussit merveilleusement. Pour occuper les îles que lui attribuait le traité de partage, Venise fit appel aux

ambitions de l'aristocratie de la cité, et les proposa à l'esprit aventureux de ses nobles comme autant de seigneuries à conquérir. L'appel fut entendu : en 1207, sous la conduite de Marco Sanudo, une expédition vénitienne s'emparait des Cyclades. Pour prix de la victoire, Sanudo eut Naxos, Paros, Milo, et le titre de duc de Naxos; ses compagnons, établis dans les autres îles de l'Archipel, devinrent ses vassaux. Les Dandolo eurent Andros, les Ghisi, Tinos, Mykono, et une partie de Sériphos et de Céos, les Barozzi Santorin, les Quirini, Stampalia. D'autres Vénitiens s'installèrent à Cérigo et à Cérigotto, qui devinrent deux marquisats; un Navigajoso s'établit à Lemnos, dont il devint grand-duc. Et ainsi, à travers la mer Egée, s'épanouit toute une floraison de seigneuries vénitiennes, qui offrirent aux navires de la République des ports amis et un trafic rémunérateur.

On agit de même pour la Crète. L'île, encore aux mains des Grecs, était à conquérir, et la population indigène, d'humeur indépendante et belliqueuse, semblait de force à résister. Les Génois, d'autre part, essayaient d'en disputer la possession aux Vénitiens. Une action vigoureuse était nécessaire. La République, en 1212, se décida donc à partager la Crète en fiefs, qu'elle distribua, sous condition de service militaire, à des citoyens vénitiens; et pour donner plus de cohésion au nouvel établissement, on divisa l'île en six régions, dont chacune groupa les colons originaires d'un des six quartiers (*sestieri*) de la ville. Pour chef suprême. Venise donna à ses feudataires un duc qui s'installa à Candie. Ainsi la possession du pays

fut assurée au début par une colonie toute militaire ; mais bientôt la Crète prit une importance politique et commerciale considérable. Placée au point de rencontre des grandes routes maritimes qui vont d'Occident en Egypte et en Syrie, merveilleusement fertile et riche, l'île devint le meilleur point d'appui de la domination vénitienne en Orient ; elle était, comme l'écrivait un doge du XIII[e] siècle, « la force et la solidité de l'Empire, et on peut dire que, s'il lui arrivait malheur, il faudrait désespérer absolument de tout le reste ». Condition nécessaire de l'existence de l'empire vénitien, la Crète devait demeurer, en effet, la dernière possession orientale de la République.

En Eubée, enfin, la diplomatie vénitienne parvenait vite à établir la suzeraineté de la ville de saint Marc sur les seigneurs latins, les *tierciers*, qui, au mépris de ses droits, avaient établi trois grands fiefs dans l'île. Un baile vénitien s'installa à Négrepont ; et si la République ne réussit pas à faire disparaître les droits de suzeraineté que les princes d'Achaïe revendiquaient sur les seigneuries eubéennes, du moins les marchands de Venise trafiquèrent-ils en Eubée aussi librement que dans leur propre pays.

Enfin la ville occupa directement Gallipoli, qui commandait les Dardanelles, dans la mer de Marmara, les ports de Panium, Rodosto, Héraclée, débouchés des blés de la Thrace ; à l'intérieur, Arcadiopolis, l'actuel Lüle-Bourgas, et passagèrement Andrinople, et à Constantinople même un vaste quartier sur la Corne d'Or, assez étendu pour qu'on y signale plusieurs églises, et où le

podestat Jacques Tiepolo fit construire en 1220 un magnifique *fondaco*.

A la tête de ces possessions coloniales, et pour en assurer fortement l'unité politique et administrative, était placé un chef, le *podestat* de Constantinople, qui représentait le doge en Romanie. Il était assisté d'un conseil, probablement formé de six membres, de cinq juges pour les affaires judiciaires, de deux *camerarii* pour les affaires de finances. De lui dépendaient les autres officiers que la République avait institués dans ses possessions de l'Orient grec, castellans de Coron et Modon, baile de Négrepont, duc de Candie. Et comme si Venise avait compris que la condition essentielle de la durée de son empire était un système de gouvernement centralisé, vers le même temps elle instituait, pour le mettre à la tête de l'ensemble de ses colonies syriennes, un baile qui résidait à Acre, et dont dépendirent les représentants de la République à Tyr, à Beyrouth, à Tripoli.

Ainsi Venise fondait un véritable empire colonial et prenait incontestablement dans tout le Levant une situation prépondérante. Aux vastes territoires qu'elle possédait en propre s'ajoutaient en effet des privilèges, qui assuraient partout à son commerce une franchise absolue; et sa puissance politique lui donnait vis-à-vis des autres Etats du monde oriental une autorité presque sans limites. Constantinople devenait si bien la capitale de ce nouvel empire, que le doge Pierre Ziani, successeur de Dandolo, songea, dit-on, à transporter au Bosphore la population de Venise et son gouvernement. En tout cas, de ce point de départ

admirable qu'était Byzance, les Vénitiens s'élançaient à la conquête du monde oriental : par la mer Noire, ils atteignaient la Crimée et pénétraient dans la Russie conquise par les Tartares ; l'Asie Mineure s'ouvrait à leurs entreprises par une série de traités conclus avec les empereurs grecs de Nicée, les sultans turcs d'Iconium, les princes chrétiens de la petite Arménie ; les despotes byzantins de Rhodes ne les accueillaient pas moins bien que les rois latins de Chypre ; et tel était, dans tout l'Orient, le prestige de la cité de saint Marc, qu'être citoyen vénitien était chose aussi glorieuse et aussi profitable que jadis, dans l'Orient antique, être citoyen romain.

## II

**La crise de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. La lutte contre les Génois.** — Pourtant une crise redoutable allait, dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, mettre à l'épreuve la solidité de cet empire.

Le fragile et éphémère Etat, né de la quatrième croisade, avait traîné pendant un demi-siècle à peine sa lamentable existence. Attaqué à la fois par les despotes grecs d'Epire, par les empereurs byzantins de Nicée, par les tsars de Bulgarie, il avait vu progressivement le cercle se resserrer autour de Constantinople, et dès 1236 la capitale même avait failli succomber. L'intervention des puissances d'Occident avait momentanément retardé sa chute : mais ce n'était qu'un répit. En 1261, Michel Paléologue, empereur de Nicée, profitant

de ce que l'escadre vénitienne avait quitté sa station du Bosphore pour aller, dans la mer Noire, reconquérir la ville de Daphnusion, s'emparait de Constantinople par surprise. Le faible empereur Baudouin II s'enfuit sans tenter même de résister; les colons vénitiens firent meilleure contenance, et obtinrent une capitulation honorable. Mais le désastre n'en était pas moins grave pour la République. De Constantinople reconquise par les Grecs, le podestat vénitien dut s'enfuir, aussi bien que le patriarche latin. Chose plus grave : dans tout l'Orient redevenu byzantin, Gênes, sous la protection complaisante des Paléologues, se substitua à Venise.

Entre les deux villes, dans toutes les mers orientales, la rivalité était ancienne et âpre. Les Génois avaient, de tout leur effort, contrarié l'établissement vénitien en Crète; aux rivages de Syrie, depuis longtemps le conflit était déclaré entre les colons des deux cités. Au milieu du XIII^e^ siècle (1257), une flotte vénitienne avait emporté Acre de vive force, expulsé les Génois de leur établissement, rasé leurs maisons, confisqué leurs biens. Une guerre de quatorze années (1257-1270) avait été le résultat de ces violences; elle avait été désastreuse pour Gênes. Battus sur mer, impuissants à reprendre Acre, menacés dans Tyr, et presque expulsés en fait de la Syrie, les Génois cherchaient ardemment leur revanche. L'alliance grecque la leur fournit admirable. Le traité de Nymphæum, qu'ils conclurent en 1261 avec Michel Paléologue, leur assura, au détriment de Venise, une situation privilégiée dans l'empire byzantin restauré. Ils obtenaient un établissement

à Smyrne, l'autorisation d'installer des colonies et des stations commerciales sur plusieurs points de la côte d'Asie Mineure et dans les îles de Chios et de Lesbos, le monopole du commerce de la mer Noire, d'où Venise était rigoureusement exclue. L'empereur, en accordant aux Génois l'exemption entière des droits de douane, s'engageait d'autre part à ne concéder aucun privilège commercial aux ennemis de la commune de Gênes. Enfin il laissait à Constantinople libre cours aux rancunes génoises, en autorisant la démolition de la citadelle vénitienne; il augmentait le quartier génois de la Corne d'Or d'une partie du quartier vénitien; un peu plus tard (1267), il abandonnait à Gênes l'importante position de Galata.

Le coup était rude pour Venise, d'autant plus rude qu'elle perdait en même temps une partie des îles de l'Archipel, en particulier Lemnos, que, dans toute la mer Egée, les corsaires grecs et génois donnaient la chasse aux vaisseaux de la République, et que la guerre, qui durait en Syrie, devenait, après ce succès des Génois, plus rude encore et plus chargée de haines. A plusieurs reprises, on put croire que les hostilités rendraient impossible la « caravane » de Syrie, aggravant encore les pertes que subissait dans tout l'Orient le commerce vénitien.

Mais la République lutta énergiquement, par la diplomatie et par les armes. Battus à plusieurs reprises sur les côtes de Syrie, les Génois consentirent en 1270 à signer une trêve. La paix d'autre part était rétablie, non sans peine, avec les Grecs, et l'accord de 1277 permettait aux Vénitiens de rentrer à Constantinople et à Thessalonique. Ils

n'y retrouvaient toutefois que l'ombre de leur puissance passée. Les Grecs les détestaient; l'empereur leur marchandait sa faveur et réservait toute sa bonne grâce à leurs rivaux. Le podestat de Gênes dînait tous les dimanches à la cour; il avait rang au palais; il était un personnage. Le baile vénitien était beaucoup moins bien traité, et la froideur des rapports officiels était grande. Malgré les garanties promises, la condition des sujets vénitiens, la protection de leurs biens, étaient fort mal assurées. Ils avaient une peine infinie à se faire rendre justice par les tribunaux grecs; leur commerce était soumis à mille entraves. Le gouvernement impérial faisait tout le possible pour maintenir une barrière entre Grecs et Vénitiens; les interprètes mêmes refusaient aux étrangers leurs services. Et quand le baile se plaignait, on ne lui répondait que de belles paroles.

Une autre catastrophe, à ce moment même, semblait précipiter la ruine de l'empire vénitien. En 1291, la dernière forteresse de la Syrie franque, Acre, tombait aux mains des Musulmans. Assurément, de ce désastre où sombrait ce qui restait des Etats latins de Terre-Sainte, la rivalité des colonies italiennes, leur avidité jamais apaisée, leurs dissensions intestines, leurs luttes ouvertes, n'étaient pas la moindre cause. Mais l'effet en était désastreux pour la République : elle voyait se fermer le vaste champ où, dans le sud de la Méditerranée, sa politique et son commerce avaient longtemps dominé en maîtres. A ce moment même, par surcroît d'infortune, les Génois renforçaient leur position dans la mer Noire; ils fondaient en Crimée une colonie à Caffa; ils fréquen-

taient à Tana, en attendant d'y établir une station de commerce; ils prétendaient à monopoliser le commerce du Pont-Euxin. C'en était trop pour Venise : elle déclara la guerre (1294). Mais d'abord les Génois furent heureux : vainqueurs à Lajazzo de la flotte vénitienne, ils purent tenter une descente en Crète et prendre La Canée, et ils réussirent, dans le port de Modon, à surprendre et à détruire la « caravane » de Syrie (1295). A la nouvelle de ces succès, l'empereur grec faisait à Constantinople arrêter et emprisonner le baile de Venise avec ses nationaux. La République pourtant ne se découragea point. Roger Morosini, hardiment, entra dans le Bosphore, saccagea Galata et vint jusque dans la Corne d'Or braver la majesté impériale; puis il alla prendre Phocée, tandis qu'une autre flotte vénitienne, pénétrant dans la mer Noire, attaquait et ruinait Caffa. Mais la riposte ne se fit pas attendre. Tandis qu'un terrible drame, le massacre des prisonniers vénitiens, abandonnés aux fureurs génoises, ensanglantait Constantinople, une flotte de Gênes détruisait complètement à Curzola, dans l'Adriatique, les escadres de Venise (1298). Dans ces conditions, la paix que les deux cités conclurent en 1299 ne pouvait être qu'une trêve. Et l'avenir semblait, en cette fin du XIII^e^ siècle, étrangement sombre pour la ville de saint Marc.

Heureusement pour elle, elle avait pu conserver, malgré les efforts de ses adversaires, la Grèce propre et les îles de l'Archipel; elle mit tous ses soins à se fortifier dans ces positions, où elle trouvait, pour son commerce, des stations avantageuses, et, pour la conduite de la guerre navale, des points d'appui merveilleux.

A Négrepont, les bailes vénitiens étaient parvenus, par leur habile diplomatie, à établir sur l'île entière le protectorat de Venise, et la colonie qu'ils dirigeaient devenait en Orient, selon l'expression d'un contemporain, « la prunelle de l'œil et la main droite de la République ». Les ducs de Noxos, menacés dans leurs possessions, se rattachaient étroitement à la mère-patrie et imploraient son aide ; et ainsi faisaient les autres petits dynastes des îles, qui venaient même passer une partie de l'année à Venise et y acceptaient des emplois. Sur tous, la République exerçait une exacte surveillance, défendant leurs intérêts, se préoccupant de leurs mariages, ne négligeant rien de ce qui pouvait développer, de ce côté, la puissance de la cité.

La Crète, dans le sud de la mer Egée, était une autre forteresse. Sans doute, à plusieurs reprises, des insurrections y avaient menacé la puissance de Venise. En 1274, le duc de Candie avait péri avec la fleur de la noblesse vénitienne ; en 1277, la capitale avait été assiégée par les révoltés. Puis, d'autres soulèvements avaient, pendant de longues années (1283-1299), agité le pays ; en 1341, pendant quelque temps, les Vénitiens furent réduits à la possession de Candie et de quelques châteaux forts. En 1363, ce fut plus grave encore. Les colons vénitiens eux-mêmes, mécontents du poids des impôts, se soulevèrent contre l'autorité de la République : le duc fut menacé, la bannière de saint Marc abattue, un gouvernement nouveau institué. Les provéditeurs envoyés par le Sénat pour rétablir l'ordre furent accueillis par des insultes : la Crète semblait perdue. Heureusement pour Venise, pen-

dant qu'elle se préparait à agir par les armes, une partie des colons se ressaisit, surtout lorsqu'ils virent la population indigène réclamer sa part dans les bénéfices de l'insurrection. A la faveur de l'anarchie qui résulta de ces divisions parmi les révoltés, la flotte vénitienne put reprendre Candie sans grande peine et écraser la rébellion. La Crète perdit dans l'aventure son organisation féodale, ses assemblées, ses chefs élus; et, plus fortement que jamais, Venise y établit son autorité.

Sur la terre ferme, en Morée, Coron et Modon, bien fortifiés, défendus par de bonnes garnisons, demeuraient des postes d'importance essentielle. En outre, par le traité de 1306, la République obtenait, en Chypre, la franchise du commerce, et des quartiers dans les trois villes de Nicosie, Limisso et Famagouste. Enfin, grâce à la faiblesse croissante de l'empire grec, elle reprenait pied à Constantinople même. Le traité de 1322 abolissait les mesures vexatoires dont souffraient les sujets vénitiens, et la colonie, mieux protégée, recommençait à devenir florissante.

Venise profita de ces succès pour réorganiser son empire colonial. Comme jadis le podestat, le *baile* de Constantinople fut, dans tout l'Orient, le représentant de la République et l'administrateur suprême de ses possessions. De tout le Levant, on portait à sa connaissance tout ce qui touchait aux intérêts vénitiens, et il en assurait la défense. Le baile était un fort grand personnage : nommé pour deux ans, largement payé, il menait grand train et faisait bonne figure à la cour; en toute circonstance, qu'il s'agît de rendre à ses nationaux la justice privilégiée dont ils jouissaient, d'adminis-

trer les finances de la colonie, de protéger le commerce, de défendre la sécurité des personnes et des biens de ses concitoyens, un souci essentiel était prescrit à son activité : en toute circonstance, il devait, selon la formule inscrite dans les instructions que lui donnait le Sénat, avoir devant les yeux, comme règle de ses actes, « le profit et l'honneur de Venise (*proficuum et honorem Veneciarum*).

De ce chef suprême dépendaient tous les officiers qui représentaient en Orient la cité de saint Marc : baile de Négrepont, duc de Crète, castellans de Coron et Modon, consul de Thessalonique, baile de Tyr. Au prix d'un demi-siècle d'efforts énergiques, Venise avait, au commencement du XIV^e^ siècle, à peu près réparé ses pertes, et malgré la crise qui l'avait un moment ébranlée, reconstitué, pour son plus grand profit, un empire fortement centralisé et bien en main.

**Venise et Gênes au XIV^e^ siècle.** — La rivalité génoise demeurait cependant redoutable.

Gênes, en effet, parallèlement à Venise, poursuivait en Orient le cours de ses progrès. En 1275, une famille génoise, celle des Zaccaria, s'installait à Phocée, et bientôt, en 1304, s'emparait de Chios. Momentanément reconquises par les Grecs, les deux stations étaient fortement réoccupées en 1347, et une grande société commerciale, la « Mahone de Chios », se formait à Gênes pour en assurer, sous la suzeraineté de la République, la défense et l'exploitation. En 1331, un autre Génois, Cattaneo, s'emparait de Lesbos, qui devenait, entre les mains des Gattilusi, le centre d'une seigneurie

importante, bientôt accrue par l'occupation d'Aenos, sur la côte de Thrace.

L'activité de Gênes n'était pas moindre dans la mer Noire. Ses colons s'établissaient à Caffa reconquise, à Tana, à Trébizonde, et y faisaient le commerce des blés, des poissons salés, des cuirs, des fourrures. Ils s'efforçaient d'exclure les Vénitiens de la mer Noire, et, à cet effet, ils s'emparaient en 1348 du point où, au pied de Roumili-Kavak, le Bosphore s'étrangle ; ils installaient là une station navale et prétendaient interdire le passage à tout vaisseau, grec ou vénitien, allant vers le Pont-Euxin, s'il n'était muni d'une permission spéciale. Enfin, ils s'établissaient à Chypre dans des conditions exceptionnellement favorables; leur colonie de Famagouste était la plus puissante de la cité, et déjà ils ne dissimulaient plus, par leur facilité à créer des conflits, l'ambition qu'ils avaient de conquérir l'île entière.

Cette politique envahissante mécontentait et inquiétait les Vénitiens. Aussi, entre les deux cités rivales, la situation se tendait chaque jour davantage. Le XIV^e^ siècle est plein de leurs conflits incessants et de leurs guerres.

En 1328, excédée des actes de piraterie des marins de Gênes, Venise se décidait à en tirer vengeance par une action énergique. La flotte de Giustiniani paraissait devant Galata : pendant plusieurs semaines, elle bloquait les passages du Bosphore, capturant les bateaux génois, et ne les relâchant que sous promesse d'une forte indemnité de guerre. En 1350, ce fut une rupture plus sérieuse. Grisés par les grands succès qu'ils venaient de remporter en Orient, les Génois, on

l'a vu, rêvaient d'expulser leurs rivaux de la mer Noire. Cette fois, la guerre éclata.

D'abord Négrepont, surprise, tomba aux mains d'une flotte génoise; mais les Vénitiens étaient fermement résolus à poursuivre la lutte à fond, « jusqu'à la confusion, destruction et extermination finale des Génois ». Soutenue par l'alliance aragonaise, la République agit avec vigueur. En 1351, une flotte vénitienne manquait surprendre Galata et obligeait l'empereur grec à entrer dans la ligue contre Gênes. Contre ses ennemis, Gênes envoyait en Orient, sous les ordres de son meilleur amiral Paganino Doria, une flotte considérable. La bataille se livra dans le Bosphore, le 15 février 1352; sur cet étroit champ de bataille, 130 à 140 vaisseaux, grecs, vénitiens, génois, aragonais, se heurtèrent en une lutte acharnée; mais la victoire demeura indécise, et cette journée sanglante ne termina rien. Le conflit s'étendait maintenant à la Méditerranée entière : en 1353, les Génois furent battus complètement dans les eaux de la Sardaigne, près d'Alghero; mais, l'année suivante, Doria reprenait la mer, pénétrait jusqu'au fond de l'Adriatique, prenait Parenzo en Istrie, et terminait la campagne en infligeant aux Vénitiens, à la hauteur de Navarin, le désastre de la Sapienza. On se résolut à conclure la paix (1355). Ce ne fut pas pour longtemps.

Bientôt, de nouveau, les conflits se multiplièrent. En 1372, Vénitiens et Génois se prenaient de querelle, durant les fêtes du couronnement du roi Pierre II de Chypre, et cette échauffourée fournissait aux Génois le prétexte, depuis longtemps cherché, de mettre la main sur l'admirable port qu'était

Famagouste. Peu après, la possession de Ténédos allumait une nouvelle guerre. Venise souhaitait fort occuper cette position, qui commandait l'entrée des Dardanelles; en 1375, elle en obtint la cession de l'empereur grec et, malgré les Génois qui n'hésitèrent pas, pour contrecarrer leurs rivaux, à provoquer une révolution de palais à Constantinople, elle s'y établit en janvier 1377. La lutte décisive entre les deux cités rivales devenait inévitable. Vettore Pisani, l'amiral vénitien, la mena vigoureusement dans toute la Méditerranée; mais, en 1379, il se laissait battre devant Pola par une flotte génoise apparue dans l'Adriatique, où, depuis 1358, Venise avait dû céder la Dalmatie aux Hongrois. La situation devint alors terrible pour Venise. L'Istrie et la Dalmatie étaient conquises par ses adversaires; bien plus, la ville même était attaquée dans ses lagunes, et Chioggia tombait aux mains des Génois. Attaquée par mer par la flotte de Gênes, par terre, par les troupes du roi de Hongrie et du seigneur de Padoue, cernée de toutes parts, privée de sa flotte qui aurait pu la protéger, Venise semblait perdue, et Doria se flattait, comme il le disait, de « brider » les chevaux orgueilleux qui dominent le portail de Saint-Marc. A cette heure grave, où son existence même était en jeu, Venise fit preuve d'une constance admirable. Pisani, destitué et emprisonné après sa défaite de Pola, fut rappelé au commandement et chargé de la défense. Il la conduisit énergiquement. L'arrivée opportune d'une escadre qui, sous les ordres de Carlo Zeno, revenait du Levant, acheva d'assurer le salut de la cité. Chioggia fut bloquée à son tour, et les Génois qui l'occupaient obligés, après

six mois de lutte, de capituler. Dès lors la partie était perdue pour Gênes; sa flotte impuissante dut battre en retraite; Venise était sauvée.

La paix de Turin, conclue en 1381, sous les auspices du comte de Savoie, entre les deux rivales, marqua définitivement le terme du long conflit entre Venise et Gênes. Sans doute Venise dut évacuer Ténédos, dont les fortifications furent démantelées; sans doute Famagouste demeurait aux mains des Génois, et le roi Pierre II de Lusignan était abandonné à leur vengeance; mais Gênes dut renoncer à fermer aux Vénitiens le marché de la mer Noire et l'accès de Tana, et la République allait travailler avec une activité fiévreuse à relever dans cette région les ruines de ses colonies. De cette terrible guerre de six années, qui l'avait mise à deux doigts de la ruine, Venise sortait, affaiblie sans doute, mais confiante dans ses destinées et dans l'énergique et sage gouvernement qui, à l'heure du péril suprême, n'avait pas désespéré de la République. Tandis que Gênes, agitée par la lutte des partis, troublée par d'incessantes révolutions, s'achemine désormais vers la décadence, Venise, sous la direction de ses hommes d'Etat, renaîtra vite de sa chute, et, dans l'équilibre établi en 1381 entre elle et sa rivale, elle trouvera un point de départ nouveau pour reprendre et garder la domination des mers. Au lendemain même de la guerre de Chioggia, Venise reconquérait Corfou (1386) et acquérait en Grèce Nauplie et Argos (1388), Scutari et Durazzo en Albanie (1396). Gênes au contraire, à ce même moment, aliénait sa liberté et se donnait au roi de France (1396).

## III

**L'expansion du commerce vénitien. L'Egypte et les relations avec le monde musulman.** — Aussi bien, durant la période où elle défendait si vigoureusement son empire colonial, Venise avait su assurer à son commerce une expansion prodigieuse à travers tout l'Orient.

Parmi les pays méditerranéens, l'Egypte — du moins avant que les Portugais n'eussent découvert la route du Cap — a eu, dans le commerce du monde, une importance capitale. C'est par là qu'arrivaient en Occident, par la voie la plus courte, les précieuses denrées qui venaient de l'Inde et de la Chine, et Alexandrie était le centre d'un mouvement d'affaires prodigieux. De bonne heure les Vénitiens comprirent le profit qu'il y avait à faire sur les rivages du Nil, et ils entrèrent en relations avec le pays des Pharaons. Mais l'Egypte du Moyen Age était aux mains des musulmans. Or, une nation chrétienne avait quelque scrupule à commercer avec des infidèles, surtout quand les croisades eurent accru l'antagonisme religieux, et davantage encore quand, avec Saladin, l'Egypte fut devenue le centre de la puissance de l'Islam ; les sultans du Caire de leur côté éprouvaient quelque embarras à accorder des privilèges à des marchands chrétiens. Toutefois les bénéfices à faire étaient trop grands pour ne point imposer silence aux hésitations de la conscience, et les maîtres de l'Egypte trouvaient trop d'avantages à ces relations pour ne pas se montrer tolérants. On s'entendit donc sans trop de peine : et malgré l'indignation des âmes pieuses,

malgré la défense de l'Eglise, malgré l'excommunication, la confiscation des biens, la perte de la liberté menaçant quiconque se livrerait à ce trafic illicite et particulièrement à la contrebande de guerre, des relations actives se nouèrent vite entre Venise et les musulmans. A Innocent III, qui prétendait les interdire, la République représentait que fermer un marché de cette importance serait pour sa prospérité un coup trop redoutable ; et le pape lui-même s'inclinait devant ces objections. Et le bruit public affirmait que, si Dandolo avait détourné vers Constantinople la quatrième croisade, c'est qu'une ambassade était venue d'Egypte apporter à Venise des présents magnifiques et promettre d'extraordinaires privilèges, à seule fin que le doge usât de son influence pour écarter de la vallée du Nil le péril qui la menaçait. L'histoire, il convient de l'ajouter, est plus que suspecte ; mais c'est un fait assez significatif qu'elle ait, au XIII^e siècle, couru la chrétienté.

Il est certain par ailleurs que les Vénitiens étaient fort bien accueillis en Egypte. Dès 1207, le soudan leur accordait d'amples privilèges, qui furent, pendant le cours du XIII^e siècle, constamment renouvelés. La ville de saint Marc avait à Alexandrie une colonie puissante, qu'administrait un consul au nom de la République. Le quartier vénitien comprenait deux *fondachi*, un bain, une boulangerie, une église, et la tolérance musulmane allait jusqu'à permettre d'introduire et de vendre du vin dans l'intérieur des *fondachi*. Le gouvernement du Caire était plein d'égards pour les marchands de Venise ; ils étaient exemptés de certaines taxes abusives ; ils jouissaient d'une entière

franchise pour le commerce des perles, des pierres précieuses, des fourrures. On voit, dans toutes les ordonnances qui les concernent, un parti pris de bienveillance évident. Et pour la mériter, et davantage encore parce qu'ils y trouvaient profit, les Vénitiens ne se faisaient point scrupule d'importer en Egypte les marchandises les plus spécialement prohibées, les armes, les munitions, le fer, les bois de construction, les esclaves.

Vainement, après la perte de la Terre-Sainte surtout, les papes fulminaient, Boniface VIII après Nicolas IV et Clément V après Boniface, interdisant sous les peines les plus graves tout commerce avec les infidèles, dans l'espoir de ruiner le soudan en lui enlevant les ressources financières qu'il tirait du commerce occidental. Vainement ils chargeaient les chevaliers de l'Hôpital et du Temple de surveiller les mers et d'empêcher par la force le trafic interdit. Venise s'arrangeait à tourner les défenses et, dès 1302, elle envoyait au Caire une ambassade solennelle pour demander le renouvellement de ses anciens privilèges, et parmi les articles dont l'importation était prévue au traité, figuraient en bonne place, avec une prime spéciale aux importateurs, les marchandises dont la vente était interdite en pays sarrasin. Venise sentait trop l'intérêt qu'elle avait à reprendre pied en Egypte et en Syrie pour s'arrêter à de longs scrupules, et il faut ajouter que cette politique la servit à merveille. Sans doute Rome se fâcha; Jean XXII fit ouvrir une enquête et agita ses foudres, si bien qu'un moment, en 1323, la République dut céder et interdire à ses nationaux tout commerce avec les musulmans. Mais, sous la prohibi-

tion générale, on sut trouver place pour glisser des accommodements. A titre exceptionnel, Venise sollicitait et obtenait des papes des licences temporaires de trafiquer avec l'Egypte. Dès 1344, Clément VI autorisait, pour une période de cinq ans, l'envoi à Alexandrie d'un certain nombre de navires vénitiens et, à force d'argent et de bonnes paroles, plus d'une fois la République se fit accorder le renouvellement de ce privilège. De fréquentes ambassades consolidaient d'autre part sa position au Caire, et, au milieu du XIVe siècle, trois traités successivement conclus renouvelaient tous les privilèges concédés aux Vénitiens.

**Les routes de l'Asie. Marco Polo.** — Toutefois, le trafic direct avec les infidèles trouvait dans ces prohibitions de sérieux obstacles : il suffira de rappeler que, pendant plus de vingt ans, de 1323 à 1344, la République ne put envoyer en Egypte un seul navire de commerce. On conçoit donc qu'en présence de ces difficultés, Venise ait cherché à s'ouvrir par d'autres routes l'accès des grands marchés de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient.

Un grand événement avait, dans la première moitié du XIIIe siècle, bouleversé le monde asiatique. C'était l'invasion mongole. Le khalifat de Bagdad était tombé sous les coups de ces nouveaux venus; la Perse avait été conquise; un Etat tartare s'était fondé jusque dans la Russie du Sud, autour des villes de Saraï et de Bolgar, sur le Volga : c'était le khanat de Kiptchak ou de la Horde-d'Or; et l'empire des grands khans, couvrant toute l'Asie et l'Orient de l'Europe, allait de Pékin et de Karakoroum, sur le lac Baïkal, jus-

qu'à la Syrie et au Dniester. Or, les Mongols apparaissaient comme les ennemis de l'Islam : ils ne semblaient point hostiles au christianisme. On se flatta sérieusement, dans l'Occident du XIII[e] siècle, de l'espoir de les convertir. Sans doute, les missionnaires qu'on leur envoya obtinrent peu de succès dans l'ordre des choses spirituelles ; mais, par les relations qui se nouèrent ainsi avec eux, des routes nouvelles s'ouvrirent vers l'Asie. De tous les points du littoral, par les ports de la petite Arménie, par Trébizonde, par les entrepôts de la Mer Noire, on monta à l'assaut de cet immense pays, encore presque inconnu ; religieux, voyageurs, trafiquants explorèrent à l'envi et révélèrent à l'Occident Tauris et la Perse, l'Asie centrale, l'Inde, la Chine ; et, à travers l'empire mongol, une route s'ouvrit, plus facile, pour apporter aux ports de la Méditerranée les marchandises précieuses, les pierreries, les épices, que la cherté des droits et les prohibitions de la papauté rendaient si malaisé de chercher en Égypte.

Les Vénitiens ne furent pas les derniers à profiter de ces découvertes. Avec un courage, une ténacité, un esprit d'initiative admirables, hardiment ils se lancèrent sur ces chemins tout nouveaux. C'est un marchand de Venise, Marco Polo, qui a eu la gloire d'être le premier Européen à pénétrer en Chine, et son *Livre des Merveilles*, où il a conté les vingt-quatre années du voyage (1271-1295) qu'il fit à travers toute l'Asie a, pour l'histoire du commerce vénitien, une importance sans égale. Avec un soin attentif, un esprit d'observation auquel nul détail n'échappe, Marco Polo a consigné dans son long récit tout ce qui pouvait

servir à la connaissance ethnographique et économique des pays qu'il avait parcourus. Des rivages de l'Asie Mineure au fond de la Chine, de la Mongolie et du Japon au Siam et à la Cochinchine, à Sumatra et à Ceylan, dans l'Inde et dans la Perse, partout, en digne fils de la nation de commerçants dont il était originaire, Marco Polo a noté les produits du sol et de l'industrie, les conditions du trafic, les centres du commerce, les routes à suivre ; et son récit véridique où, comme il le déclarait à son lit de mort, « il n'avait pas dit la moitié de ce qu'il avait vu en réalité », devait entraîner à sa suite, sur les chemins de cette Asie accueillante et riche, une foule d'imitateurs. Il est certain que les descriptions de Marco Polo, la fortune immense qu'il avait rapportée (ne l'appelait-on pas à Venise Marco Polo Milioni) firent dans le monde des affaires une grande impression. Ecrit en français, son livre fut vite traduit en latin et en italien, et la route qu'il avait ouverte ne se ferma plus désormais. Au XIV^e^ siècle, les marchands de Venise faisaient volontiers le voyage du Cathay ; des ambassades vénitiennes allaient conclure en Perse des traités de commerce ; la République entretiendra plus tard de bonnes relations avec Tamerlan. Et de cette magnifique expansion le commerce de Venise tirera des profits prodigieux.

Mais surtout, comme le doge Henri Dandolo, Marco Polo nous offre un bel exemple de l'esprit et du caractère vénitiens. Il ne fallait pas un médiocre courage pour se lancer, comme il le fit, presque à l'aventure à travers un immense pays inconnu. Marco Polo apporta dans cette entre-

prise périlleuse toutes les qualités éminentes de sa race. Intelligent et brave, adroit et prudent aussi, joignant à un esprit pratique très délié un sens aigu de l'observation, aussi curieux de toutes les nouveautés qu'il rencontrait que soucieux des intérêts de son commerce, tout ensemble pieux et tolérant, réservé et sobre de paroles, ce Vénitien qui, pendant dix-sept ans, sut, par son activité et son dévouement, mériter et garder la confiance du grand khan Koubilaï, est tout à fait représentatif de sa race et de son pays. Merveilleusement apte à s'adapter aux mœurs des régions qu'il traversait, infatigable à en noter les aspects, les coutumes, les avantages surtout qu'elles offraient, voyant toujours juste et clair, et en quelque lieu que le menât la destinée, n'oubliant jamais les intérêts de sa lointaine patrie, Marco Polo, comme Dandolo, est une des gloires de l'histoire de Venise. Le fier patricien et le modeste marchand, le grand politique et le hardi voyageur se rejoignent en un égal amour de leur pays, en un même et admirable souci de travailler, par des moyens divers, à une tâche commune, « le profit et l'honneur de la République ».

**La prospérité commerciale de Venise à la fin du XIV^e^ et au commencement du XV^e^ siècle.** — Dans une lettre de Pétrarque, qui était en 1362 venu s'établir à Venise, il est question de ces vaisseaux qui mettent à la voile pour tous les points du monde, de cet amour de l'or qui entraîne les Vénitiens au delà des mers, de cet esprit d'aventure qui fait « que les vins d'Italie pétillent dans les verres des Bretons, et que le miel de Venise

charme le palais des Scythes »; et « si le Don, ajoute l'écrivain, est la limite extrême qu'atteignent leurs navires, ceux qui les montent poursuivent leur route par terre jusqu'à ce qu'ils atteignent le Gange et le Caucase, l'Inde et la Chine, et les extrémités des mers orientales ». Ces quelques mots résument de façon pittoresque la magnifique expansion du commerce vénitien vers la fin du XIVe siècle. Inversement, de toutes les parties du monde méditerranéen, on accourait à Venise. Le prestige de la République, la puissance que, depuis le commencement du XIVe siècle, elle cherchait à fonder sur la terre ferme, mettaient dans sa dépendance toute une partie de l'Italie; de l'Allemagne, de Nuremberg surtout, d'Augsbourg et d'Ulm, les marchands descendaient dans la ville des lagunes; et le Fondaco dei Tedeschi était, dès le XIVe siècle, l'entrepôt de leurs marchandises et le centre actif de leurs affaires. Aussi bien que les commerçants, les rois, un Pierre de Lusignan, roi de Chypre, un Manuel Paléologue, empereur de Constantinople, trouvaient plaisir à visiter la cité de saint Marc et à y être reçus magnifiquement. Et sur les chapiteaux qui décoraient la façade du palais ducal, les Vénitiens représentaient, avec une légitime fierté, les nations aux types exotiques avec lesquelles ils trafiquaient, et les fruits merveilleux qu'ils rapportaient de leurs courses lointaines.

Les plus illustres familles de la cité prenaient leur part dans ce grand mouvement économique. A la fin du XIVe siècle, une des plus grandes maisons de commerce de Venise était celle des frères Morosini. Ils trafiquaient surtout en Orient, à Alep, où ils avaient une importante succursale, à Damas, à

Beyrouth, à Nicosie et à Famagouste. Ils étaient en relations d'affaires avec toute l'aristocratie vénitienne, les Corner, les Contarini, les Dandolo, bien d'autres, qui tous, comme les Morosini, s'enrichissaient par le commerce ; et outre l'exportation et l'importation, ils faisaient encore la banque et le change. Grâce à cette incessante activité, la richesse de la ville était prodigieuse. Au début du xv[e] siècle, Venise exportait annuellement pour 10 millions de ducats[1] de marchandises, qui rapportaient un bénéfice de plus de 20 %. On comptait à Venise, vers le même temps, plus de mille patriciens ayant un revenu de 200.000 à 500.000 francs de rente. Et tel était, dans la ville, le mouvement des capitaux, que la Banque Nationale (*Camera degli imprestidi*), la première de cette sorte qui ait existé en Europe, payait pour les dépôts qu'elle recevait un intérêt annuel de 5 %, qui varie entre 1386 et 1398, de 200.000 à 500.000 ducats.

Un document très intéressant de l'année 1423 nous a conservé une statistique précise des forces de la République et un tableau magnifique de sa

1. Sans entrer ici dans la difficile question des monnaies vénitiennes, on se bornera à indiquer qu'il y avait, à Venise, deux sortes de ducats : le ducat d'argent ou *grosso*, qui fut frappé d'abord sous le dogat de Henri Dandolo (1193) et qui valait 26 deniers ou *piccoli;* et le ducat d'or, frappé pour la première fois en 1284, et qui prendra à partir de 1543 le nom de *zecchino* ou sequin. C'est la monnaie essentielle de Venise, et par le soin que la République apporta à lui conserver son poids et la pureté de son métal, elle eut dans tout l'Orient un cours privilégié. Le ducat d'or valait 40 sous gros d'argent, soit deux livres (ce qui équivaut environ, au xv[e] siècle, à 16 fr. 80 de notre monnaie) ; il pesait 3 gr. 56, ce qui fait une valeur absolue d'environ 10 francs.

prospérité économique. C'est le discours célèbre du doge Thomas Mocenigo. La population de Venise était alors de 190.000 âmes, sur lesquelles l'industrie de la soie occupait 3.000 personnes, celle de la laine 16.000, les constructions maritimes 17.000 ouvriers à l'arsenal, les équipages de la flotte 25.000 marins. La marine comptait 3.000 bâtiments de commerce et 300 navires de guerre; chaque année, on construisait 45 galères. La valeur totale des maisons de Venise était estimée à plus de 7 millions de ducats[1]; la Monnaie de la République frappait annuellement pour 1 million de ducats d'or et pour 1 autre million de ducats en pièces d'argent. Avec les villes lombardes, le mouvement d'affaires représentait un total de plus de 2 millions de ducats. La seule Florence, d'autre part, importait annuellement à Venise 16.000 pièces de drap et y achetait pour 840.000 ducats de marchandises. Mais le commerce d'Orient surtout était rémunérateur : en Egypte, en Syrie, à Chypre, à Rhodes, en Romanie, à Candie, en Morée, en Barbarie et sur les rivages de l'Adriatique, la République faisait, on l'a vu, des affaires formidables. Et le doge Mocenigo, glorifiant cette politique économique à laquelle la cité de saint Marc devait le développement de son commerce et sa richesse, concluait justement que, si elle continuait ces sages méthodes, Venise ne pourrait que marcher de profit en profit et devenir « maîtresse de l'or de toute la chrétienté ».

1. Mocenigo exagère ici sensiblement. La « *stima* » officielle de 1425, qui ne comprend à la vérité ni les bâtiments publics ni les propriétés d'église, donne le chiffre total de 39.36.038 ducats.

Par les soins donnés à la prospérité de son commerce, à l'établissement et à l'organisation de son empire colonial, Venise était ainsi devenue une des grandes puissances du monde. Mais d'autres raisons encore avaient contribué à sa grandeur. « Chacun sait, disait encore Mocenigo, que la guerre vous a faits valeureux et habiles sur la mer. Vous avez des capitaines de guerre capables de combattre n'importe quelle grande armée. Vous avez des équipages pour armer cent galères. Vous avez des hommes expérimentés dans les ambassades et dans le gouvernement de la cité. Vous avez des docteurs en diverses sciences, et spécialement de nombreux légistes, si fameux que les étrangers même viennent en foule s'en remettre à vos jugements. » Mocenigo avait raison. Le gouvernement intérieur de Venise, le mécanisme savant de sa constitution, la ferme orientation de sa politique, l'habileté de sa diplomatie, la splendeur de sa vie intellectuelle n'étaient pas les moindres causes de la puissance et de la gloire de Venise.

## CHAPITRE III

## La Constitution de Venise et le gouvernement de la République.

I. — L'évolution historique de la constitution vénitienne. — La prétendue réforme de 1172. — Le doge et l'aristocratie. — La serrata del Consiglio (1297). — L'institution du Conseil des Dix (1310). — La conspiration de Marino Falier (1355).

II. — L'organisation du gouvernement vénitien. — Le Grand Conseil. — Le Sénat. — Le Collège. — La Seigneurie. — Le doge. — Le Conseil des Dix. — Les classes sociales à Venise. — L'esprit de la constitution vénitienne.

La constitution de Venise est quelque chose d'unique dans l'histoire. Par la savante combinaison de ses rouages, elle a assuré à la cité de saint Marc une tranquillité intérieure que n'ont point connue les autres villes d'Italie; par la forte unité de direction qu'elle a donnée à la politique de la République, elle a été un des éléments essentiels de sa grandeur. Pourtant, il serait inexact de croire qu'elle a, du premier coup, trouvé sa forme définitive; le mode de gouvernement qui, durant plusieurs siècles, devait présider si heureusement aux destinées de la cité, ne s'est point établi sans luttes, sans secousses et sans révolutions; mais, de bonne heure, cette période agitée a pris fin et les institutions ont trouvé leur équilibre durable. C'est

pourquoi, avant de définir les traits essentiels de la constitution vénitienne, il importe, — ne fût-ce que pour en bien marquer le caractère et les tendances, — d'en esquisser brièvement l'évolution historique.

## I

**L'évolution historique de la constitution vénitienne.** — Au début de l'histoire de Venise, la cité, on l'a noté déjà, apparaît à nos yeux comme un état presque monarchique. Un doge tout-puissant la gouverne; le pouvoir tend à se concentrer entre les mains de quelques grandes familles. Particiaci, Candiani, Orseoli, qui se le transmettent héréditairement, par l'association du fils à la magistrature suprême du père; il semble qu'une politique nettement dynastique s'impose au gouvernement de la ville. Sans doute, en face du doge, l'assemblée populaire existe, qui élit le souverain et que celui-ci consulte plus ou moins. En vérité pourtant, et jusqu'au début du XI^e^ siècle, l'organisation de Venise est presque celle d'un Etat monarchique.

Mais, dans cet état monarchique, une puissance s'oppose à celle du doge : c'est l'aristocratie vénitienne. Au-dessus du peuple proprement dit (*populares*), au-dessus des classes de bourgeoisie qui rempliront plus tard les corporations des *artes majores*, il y a un patriciat composé de vieilles familles puissantes, fières de remonter aux origines de la cité, avides de prendre leur part du gouvernement. Ces nobles sont riches, riches par la propriété qu'ils possèdent, riches surtout par le commerce auquel, de bonne heure, ils se sont adonnés; et le capital qu'ils détiennent soutient

fortement leurs aspirations oligarchiques et conservatrices. Ces nobles sont les conseillers nécessaires du doge; ils occupent les hauts emplois de la cité; ils dirigent l'assemblée populaire et font en fait l'élection du souverain. Leur ambition naturelle est de gouverner en maîtres les affaires de la ville; et plus d'une fois cette ambition se manifestera dans les luttes qu'ils engagent contre un doge trop puissant. Mais à côté de ces conflits violents, qui se résolvent par le meurtre ou le coup d'Etat, l'aristocratie vénitienne a eu une action plus tenace et plus lente; durant des siècles, par un effort persistant et sensible à peine, elle a poursuivi un double but : diminuer d'une part l'autorité ducale, restreindre de l'autre la puissance populaire, et, sur ces deux ruines, fonder, au profit d'un corps relativement peu nombreux de nobles, un système de gouvernement qu'on peut justement nommer une république patricienne.

Comment l'aristocratie vénitienne parvint-elle à ce résultat? l'histoire en est souvent obscure, compliquée et difficile. On en retiendra ici les grands traits seulement.

**La prétendue réforme de 1172.** — Un premier coup fut, dès 1032, porté à la puissance du doge. Quand, à cette date, finit de régner la dynastie des Orseoli, une loi, qui fut vraiment la première loi constitutionnelle de la République, défendit pour l'avenir au chef de la cité d'associer un co-régent à son pouvoir. C'était la fin du régime monarchique héréditaire que les doges avaient essayé d'établir. En même temps, le nouveau souverain fut flanqué de deux conseillers, qui surveillèrent ses actes

autant qu'ils l'assistèrent. Et ce fut la première manifestation légale de cet esprit de contrôle et de méfiance qui deviendra, à tous les degrés de la hiérarchie politique, un des caractères essentiels du gouvernement vénitien.

Le XII^e^ siècle fut marqué par de plus graves révolutions. L'histoire officielle des institutions de Venise, telle qu'on commença à l'écrire à la fin du XIII^e^ siècle, telle qu'on l'écrivit surtout au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, a merveilleusement simplifié le récit de ces grands événements. A l'en croire, lorsque, en 1172, le doge Vitale Michieli eut été assassiné dans un soulèvement populaire, une grande réforme constitutionnelle aurait accompagné l'élection de son successeur. A la place de l'assemblée populaire, dont le rôle fut réduit à rien, un Grand Conseil, de quatre cent quatre-vingt membres, devint le souverain véritable de l'Etat; ceux qui le composèrent furent initialement choisis par un collège de douze électeurs, pris à raison de deux dans chacun des six quartiers de la ville; les conseillers étaient nommés pour un an, et ils se renouvelaient en désignant eux-mêmes, avant de sortir de charge, les douze électeurs qui formeraient le nouveau Conseil. Ainsi, en apparence, l'institution avait une origine toute démocratique; elle était en fait, par les règles qui présidaient au choix de ses membres, un organe tout aristocratique.

Un peu plus tard, en 1178, on augmenta de deux à six le nombre des conseillers du doge; et ainsi naquit le Petit Conseil. En 1179, on institua le tribunal suprême de la Quarantia. Enfin, un autre corps politique fut créé vers la même époque, destiné lui aussi à restreindre l'autorité du souverain.

Depuis longtemps le doge avait l'habitude, pour l'aider dans le gouvernement des affaires, d'appeler à lui, quand il le jugeait utile, certains citoyens. On nommait ces conseillers les *Pregadi* (ceux qui sont priés, convoqués). L'institution, de temporaire qu'elle était, devint alors permanente; ce fut le germe du futur Sénat vénitien, qui, de cette origine, garda le nom de Sénat des Pregadi. Enfin l'élection du doge fut enlevée au peuple et confiée à un collège de onze électeurs choisis parmi les nobles, et dont le chiffre aurait été élevé à quarante en 1178. L'assemblée populaire dut se contenter d'approuver pour la forme le nom de l'élu. Et ainsi, en moins de dix ans, aux ambitions monarchiques des doges, aux prétentions démocratiques du peuple, se serait substituée une constitution nettement aristocratique.

**Le doge et l'aristocratie.** — L'histoire, en vérité, ne se fait point de manière aussi simple. En réalité, l'évolution de la constitution vénitienne fut infiniment plus compliquée et plus lente, et elle ne fut point davantage quelque chose de spécial à la ville de saint Marc. Au cours du XII^e^ siècle, dans toutes les cités italiennes, une grave transformation s'accomplissait : partout le pouvoir populaire s'effaçait au bénéfice de l'aristocratie ; partout apparaissaient un grand Conseil, où se groupaient les membres des familles nobles, et qui représentait le corps de la cité, et un petit Conseil, détenant la réalité du pouvoir. Il en alla, vers le même temps, à peu près de même à Venise. Dès 1143, on y rencontre une institution qui s'appelle « la commune de Venise » (*comune Veneciarum*) :

c'est le groupement des anciennes et riches familles patriciennes qui habitent l'île de Rialto et qui prétendent, à l'exclusion des autres habitants de la lagune, et même de la population non noble de la cité, intervenir dans les conseils du gouvernement ducal. Et vers le même temps apparaissent « les sages » (*sapientes*), élus par les différents quartiers de la ville, et dont le collège sert de conseil permanent au doge. Dans ces deux institutions on reconnaît sans peine le germe du Grand Conseil et du Petit Conseil ; et, en effet, moins de cinquante ans après, les deux organes figurent officiellement, sous le nom qu'ils porteront désormais, dans les documents, et un décret de 1207 montre comment sont choisis les membres des deux assemblées. Trois électeurs désignent, à raison de un par quartier (ou *sestiere*), les six « sages du Petit Conseil », et pareillement les « sages du Grand Conseil », dont le nombre, à cette date, est inconnu. Les uns et les autres sont nommés pour un an. Ainsi, en face du doge, l'aristocratie se fortifie dans deux puissantes citadelles ; et, dès 1148, celui-ci est obligé de prêter à son avènement un serment constitutionnel, la *promissio*, qui l'engage solennellement vis-à-vis du patriciat. Enfin, comme une assemblée trop nombreuse se prête mal aux négociations compliquées ou secrètes, à l'intérieur du Grand Conseil se constituèrent vite des commissions plus ou moins nombreuses, agissant au nom et comme une délégation de cette assemblée. Une de ces commissions, la plus importante, était composée de quarante membres : c'est elle qui donnera naissance sans doute au tribunal de la Quarantia, dont la pre-

mière mention se rencontre en 1223. Une autre commission, peut-être appelée à assister les membres du Petit Conseil, a sans doute été le germe d'où sortira le Sénat. C'est en 1229 que le « Conseil des Pregadi » trouvera une organisation définitive et permanente, lorsque le choix de ses membres sera confié au Grand Conseil, et le chiffre de ceux qui le composaient fixé à soixante, auxquels s'ajoutaient parfois, sous le nom de *Zonta*, un certain nombre de personnages élus pour s'adjoindre aux sénateurs en titre. La première mention de ces adjoints se rencontre en 1279.

En face de ces puissantes corporations aristocratiques, l'assemblée populaire, aussi bien que le doge, perdaient peu à peu leur pouvoir. Sans doute, ce n'est qu'au commencement du XV^e^ siècle que le patriciat réussit à enlever à la première tout rôle constitutionnel; le doge, au contraire, fut plus vite et progressivement dépouillé. En matière de politique extérieure, dès le milieu du XII^e^ siècle, il ne put décider de la paix ou de la guerre, conclure des traités, envoyer ou recevoir des ambassades, sans le concours des « sages » qui formaient son conseil. En matière de politique intérieure, dès avant la fin du XII^e^ siècle, l'administration des finances lui échappa pour passer aux trésoriers de la commune (*camerarii comunis*). Il cessa de nommer les juges, que le Grand Conseil choisit désormais; il cessa de nommer les fonctionnaires publics. Il ne garda d'autre puissance réelle que le droit de conduire, en temps de guerre, les opérations militaires et de commander la flotte. A part cela, il eut des titres pompeux, un costume magnifique; il porta le

grand manteau de pourpre (plus tard de brocart d'or) fourré et bordé d'hermine, les chaussures rouges des empereurs byzantins, la couronne d'or, que remplacera au XIV^e^ siècle la coiffure particulière qu'on nomme le « *corno ducale* » ; un cérémonial imposant l'environna; il eut son navire, qui plus tard s'appellera le *Bucentaure*. Et, à mesure que le temps marcha, de plus en plus son pouvoir diminua.

La *promissio* de 1192, c'est-à-dire le serment que prêta à son avènement un doge qui n'était autre que Henri Dandolo, montre clairement où en était déjà réduite, même entre les mains d'un tel homme, l'autorité ducale. Sauf en ce qui touche son rôle de chef de la guerre, le doge ne peut agir en rien sans le consentement de la majorité du Grand Conseil; et c'est un principe nettement posé qu'une résolution votée par l'unanimité du Petit Conseil, et appuyée par la majorité du Grand Conseil, s'impose au doge, et qu'elle peut changer les attributions ducales mêmes. En réalité, dès cette époque, le Grand Conseil détient la souveraineté; le Petit Conseil est l'organe du pouvoir exécutif. Pourtant il restait encore au doge quelques débris de son autorité monarchique. On y mit bon ordre par le soin qu'on apporta à rédiger, à chaque nouvel avènement, la promesse ducale. Des magistrats appelés « les *correcteurs* » furent chargés d'y veiller, et un acte officiel de 1268 définit ainsi leur mission : « Ils auront l'œil à ce que les doges soient les chefs de la République, et non ses maîtres et ses tyrans. » Ils s'acquittèrent bien de leur tâche. La *promissio* du doge Jacques Tiepolo (1229) montre qu'à cette date le doge n'était plus que le premier des fonctionnaires. Il s'y engageait à

observer exactement la loi, à maintenir le dogat en bon état, à travailler en toute circonstance pour le profit et la gloire de la République, à ne faire aucune nomination, à n'écrire aucune lettre sans l'avis de son conseil, à n'accepter aucun cadeau, à se contenter du traitement de 2.800 livres qui lui était assigné. Et désormais, à chaque élection, ce fut une restriction nouvelle : en 1275, défense au doge et à ses enfants d'épouser des princesses étrangères; en 1339, interdiction au doge d'abdiquer; en 1343, exclusion de ses fils de toutes les magistratures; en 1367, défense de posséder des terres en dehors du duché de Venise; en 1400, autorisation aux avocats de la Commune de traduire en jugement le chef de l'Etat, soit pour acte public, soit pour acte de la vie privée. Image somptueuse de la gloire de Venise, symbole majestueux de sa puissance, le doge n'est que le premier, le plus surveillé et le plus obéissant des serviteurs de la République.

Et, afin qu'il demeure tel, qu'aucune intrigue ne permette de porter au pouvoir un homme trop puissant ou mal vu du Grand Conseil, un règlement nouveau, édicté en 1268, compliqua à plaisir, et dans l'esprit le moins démocratique qui soit, la forme de l'élection ducale. Par une série de ballottages successifs, où l'on combine savamment les effets du hasard et le jugement réfléchi des électeurs, on arrive, après cinq ou six scrutins ou tirages au sort, à constituer un corps de onze électeurs appartenant au Grand Conseil; mais ces onze ne nomment pas encore le doge; ils choisissent les quarante personnes qui le nommeront après des formalités dignes d'un conclave et à la majorité de

vingt-cinq voix au moins. Tout ce qu'on laisse au peuple, c'est le privilège de se voir présenter le nouvel élu avec une formule rappelant ses anciens droits : « Celui-ci est Monseigneur le doge, s'il vous plaît ainsi. » (*Questo xe missier lo Doxe, se ve piaxe*). Dernier reste de la souveraineté populaire, qui disparaîtra même au XV^e^ siècle.

Ainsi l'évolution oligarchique commencée au XII^e^ siècle ne s'arrête plus. Sans doute, de la part du peuple exclu du gouvernement aussi bien que de la part du doge diminué, des tentatives de résistance se produiront parfois contre la toute-puissance de l'aristocratie. Mais tous ces efforts resteront infructueux et ne feront que renforcer la suprématie du patriciat.

**La serrata del Consiglio (1297).** — Une réforme bien plus grave encore s'accomplit en 1297 au bénéfice de l'ordre privilégié.

En théorie, l'accès du Grand Conseil n'était fermé à aucun citoyen. Les électeurs y pouvaient appeler, à leur volonté, des bourgeois, des gens du peuple même, aussi bien que des nobles. Mais, en fait, dès le XIII^e^ siècle, certaines familles avaient acquis le privilège de voir leurs membres constamment désignés pour faire partie de la haute assemblée; et quoique la loi interdît aussi qu'une même maison y fût représentée par plus de quatre des siens, certaines familles patriciennes y occupèrent vite une place prépondérante. Au Grand Conseil de 1261, 242 des membres qui le composaient se répartissaient entre 27 familles; les Contarini étaient 20, les Quirini et les Dandolo 19, les Morosini 15, les Michieil 12, les Falier 11, les Foscari et les Tiepolo 8

ou 9. Ainsi, dans la noblesse même, une élite s'était formée, riche, puissante, en possession du pouvoir, et qui aspirait à se l'assurer, légalement, de façon définitive. Dès 1286, à cet effet, une proposition fut faite, restreignant le droit d'entrer au Grand Conseil à ceux-là seuls dont les pères ou les ancêtres y auraient antérieurement siégé; le projet échoua devant l'opposition du doge. Mais quand celui-ci mourut en 1289, la question à nouveau se posa. Pour faire échec aux désirs de l'aristocratie, le peuple, réclamant son droit ancien d'élire le doge, poussait au pouvoir Jacques Tiepolo, un patricien très populaire, et par là fort redouté des oligarques. A force d'énergie, l'aristocratie porta au trône ducal un de ses hommes les plus remarquables, à l'esprit net et pratique, à la volonté ferme, Pierre Gradenigo. Le nouveau doge comprit que, pour maintenir et accroître la grandeur de Venise, pour éviter à la cité les révolutions qui troublaient les autres villes italiennes, le seul moyen était d'exclure du gouvernement l'influence de la foule mobile et changeante. Aussi bien, par les services rendus, par la richesse, par la culture intellectuelle, l'aristocratie vénitienne plus qu'une autre méritait le pouvoir qu'elle ambitionnait; et à ce moment même, dans la lutte ardemment menée contre Gênes, elle donnait la mesure de ses qualités et de son dévouement. Gradenigo se décida : il proposa et fit passer (1297) la loi fameuse qu'on nomma, d'un terme d'ailleurs assez peu exact, « la fermeture du Conseil » (*la serrata del consiglio*).

D'après cette loi, ceux-là d'abord furent éligibles au Grand Conseil, qui y avaient siégé pendant la période des quatre dernières années (1293-1297);

tous ceux d'entre eux dont le nom, soumis à l'examen de la Quarantia, réunirait au moins douze boules d'or, firent partie de la haute assemblée. En outre, trois électeurs furent chargés de dresser annuellement une liste de candidats, choisis parmi ceux qui n'avaient point, dans les quatre dernières années, siégé au Grand Conseil, et de la soumettre à la Quarantia, qui désigna les élus en leur donnant au moins douze suffrages. Ainsi, en théorie, des hommes nouveaux, étrangers à l'aristocratie, pouvaient, comme autrefois, entrer au Conseil; mais, en fait, les électeurs s'entendirent assez vite — la règle devint formelle en 1322 — pour ne proposer que des hommes dont la famille avait déjà, au cours du siècle écoulé depuis 1172, été représentée dans l'assemblée. Et ainsi il y eut désormais, dans la cité vénitienne, un certain nombre de familles, qui possédèrent, à l'exclusion des autres, le privilège de siéger au Grand Conseil. On ne tarda pas à en dresser, en 1315, une liste officielle; sur ce registre, qu'on appellera plus tard, — en 1506, — le « Livre d'Or », étaient inscrits, avec les preuves de leur noblesse tirées de leur naissance et de leur mariage, tous les membres des familles patriciennes de Venise. Tous ceux qui, à l'âge de dix-huit ans, étaient portés sur cette liste, obtenaient de ce fait le droit d'être éligibles au Grand Conseil; en 1319 on décida même que les membres des familles inscrites au « Livre d'Or », qui échoueraient deux fois au scrutin de la Quarantia, n'en entreraient pas moins de droit au Conseil, s'ils étaient âgés de plus de vingt-cinq ans. L'oligarchie vénitienne voulait que, dans le corps qu'elle constituait, il y eût égalité absolue de droits et de privilèges, afin qu'une

étroite solidarité liât tous les membres du patriciat. Quelques distinctions honorifiques furent établies pourtant entre les diverses maisons. Un rang spécial fut accordé, en tête du Livre d'Or, aux douze familles qui étaient censées avoir participé à l'élection du premier doge : ce furent les Contarini, les Morosini, les Badoer, les Tiepolo, les Michieli, les Sanudo, les Gradenigo, les Memmo, les Falier, les Dandolo, les Polani, les Barozzi ; et pareillement une note spéciale distingua les maisons qui avaient donné un ou plusieurs doges à la République. Mais, à part cela, tous les nobles furent égaux, tous eurent un droit égal à être nommés aux grands emplois de l'Etat. Et ainsi, au-dessus de la masse des citoyens, se constitua l'étroite oligarchie des nobles ou des gentilshommes (*nobili, gentiluomini*), qui ne s'ouvrit plus désormais que de façon toute exceptionnelle et pour récompenser des services éclatants à des hommes nouveaux. Le chiffre de ceux qui furent inscrits au « Livre d'Or » montre clairement combien était restreint ce puissant corps aristocratique : en 1340 on y comptait 1.212 noms, en 1437, 1.300, en 1490, 1.570, en 1510, 1.671 ; et si la réforme eut pour effet immédiat et apparent d'augmenter plutôt que de diminuer le chiffre des membres du Grand Conseil, qui en 1275 encore, ne comprenait que 567 personnes, le fait profond, important, essentiel, fut que désormais environ deux cents familles privilégiées monopolisaient entre leurs mains le gouvernement de la République,[1] et qu'elles allaient, grâce au méca-

1. Un chroniqueur vénitien écrit, à propos des nobles, cette phrase caractéristique : « Du jour où ils sortaient du sein maternel, ils acquéraient droit au gouvernement. »

nisme savant de la constitution, tout faire pour en conserver la possession incontestée.

**L'institution du Conseil des Dix (1310).** — Les événements qui suivirent la réforme leur en facilitèrent l'occasion.

La loi de 1297 avait provoqué, naturellement, des mécontentements fort vifs. Des ambitieux essayèrent d'en profiter. Dès 1299, Marino Bocconio tentait de soulever le peuple pour renverser le Grand Conseil, tuer le doge et instituer un nouveau gouvernement : il échoua et fut exécuté entre les deux colonnes de la Piazzetta. La conspiration de 1310 fut plus sérieuse. C'était le moment où la République, engagée dans la guerre de Ferrare, avait soulevé contre elle l'hostilité déclarée de la papauté; dans le Grand Conseil divisé, Guelfes et Gibelins étaient aux prises. Un homme crut la situation bonne pour réaliser son ambition du pouvoir. Il s'appelait Bajamonte Tiepolo ; par sa naissance, par son alliance avec les Quirini, il tenait dans la cité une place éminente ; « le grand cavalier », comme on le nommait volontiers, était très populaire ; il put se flatter de l'espoir de fonder à son profit une tyrannie, comme faisaient à ce moment les Carrara à Padoue ou les Scaliger à Vérone. Le 15 juin 1310, avec d'autres nobles, un Quirini, un Badoer, il tenta, au cri de : « Liberté! », un coup d'Etat. Mais le doge avait été prévenu par une dénonciation des projets des conjurés ; les émeutiers furent battus partout où ils tentèrent la fortune des armes ; et la répression fut rapide et cruelle. Badoer fut condamné à mort et décapité; d'autres, parmi lesquels Tiepolo,

furent exilés ; les maisons des conspirateurs furent rasées, leurs biens confisqués, leurs armoiries partout effacées. Pendant près de vingt ans, de loin, Tiepolo continua à intriguer contre Venise, et il inquiéta assez la cité pour que l'histoire ne le mentionne point sans ajouter à son nom ce qualificatif : « le traître ».

La conspiration de 1310 fut l'occasion de la création du Conseil des Dix. L'alarme avait été chaude dans la ville ; le péril auquel venait d'échapper la République ne semblait point pleinement conjuré. Pour veiller au salut de l'État, on institua donc, en juillet 1310, une commission extraordinaire de dix membres, chargée de découvrir et de juger les actes de félonie tramés contre la ville ; elle fut instituée pour trois mois, et on décida, pour éviter tout accident, qu'aucune famille patricienne ne pourrait y être représentée par plus d'un de ses membres. Les Dix firent merveille pour rétablir l'ordre et la tranquillité à Venise ; si bien que, lorsqu'ils arrivèrent au terme de leur mandat, on les prolongea, d'abord de mois en mois, puis d'années en années, et que finalement, en 1335, ils devinrent un conseil permanent. Elus par le Grand Conseil parmi les plus illustres patriciens, nommés pour un an, et point rééligibles pour l'année qui suivait leur sortie de charge, ne recevant pas d'appointements, les membres du Conseil des Dix, sous la direction de leurs trois chefs, les *Capi dei Dieci*, qui se renouvelaient chaque mois, allaient devenir l'un des organes essentiels de la constitution de Venise. En compagnie du doge et de ses six conseillers, qui assistaient à leurs séances et y avaient voix délibérative, et de l'un des avocats de la com-

mune (*avogador del comune*), qui jouait le rôle de procureur général et de conseiller juridique, les Dix se réunissaient chaque jour, accueillant les dénonciations, écoutant les rapports de leurs espions, jugeant, avec une procédure rapide et secrète, les crimes contre la sûreté de l'Etat : conspirations, trahisons, etc. Investis d'un pouvoir illimité, qui donnait à leurs décisions autant de force qu'aux décrets du Grand Conseil, jouissant de toute la confiance de l'aristocratie, les Dix, surveillant toutes choses, l'administration et la diplomatie, le Sénat et le doge, et le patriciat lui-même, étaient une véritable dictature assurant le maintien du régime oligarchique. Pour cette tâche, le Grand Conseil, trop nombreux, trop divisé, eût été impuissant; il en remit le soin à une délégation de quelques hommes, à qui il donna les moyens d'agir vite et secrètement. Avec la « serrata del Consiglio », la création du Conseil des Dix a été le fondement le plus sûr du régime oligarchique.

**La conspiration de Marino Falier (1355).** — Une dernière crise devait, au milieu du XIV^e^ siècle, ébranler l'édifice oligarchique. En 1354, Marino Falier avait été élu doge. Il appartenait à une des plus illustres familles de Venise; il avait, durant sa longue carrière, occupé les plus hautes fonctions; il avait rendu à la guerre et dans les ambassades des services glorieux; il avait l'intelligence et l'expérience d'un homme d'Etat éprouvé. Quelles raisons déterminèrent un tel personnage à tenter de renverser la constitution de son pays? Les explications que donne la chronique vénitienne semblent étrangement puériles et insuffisantes.

On raconte que le doge, qui avait 76 ans, était le mari d'une femme beaucoup plus jeune que lui, et que de jeunes patriciens, parmi lesquels on cite le futur doge Michel Steno, s'étant permis d'inscrire à ce sujet sur les murailles du palais des remarques assez offensantes, Falier fut mécontent de la peine insignifiante infligée aux insulteurs, et conspira contre le régime qui défendait si mal son honneur. D'autres récits laissent obscurément entrevoir des causes plus profondes. A ce moment, Venise était cruellement éprouvée par les désastres de la guerre contre Gènes; le mécontentement était grand contre le gouvernement aristocratique qui n'avait pas su les éviter; il est question de rixes, d'injures échangées entre officiers nobles et plébéiens, et la légende ajoute que le doge prit parti pour ces derniers. En tout cas, il y avait dans la ville un état de fermentation extrême. Falier essaya d'en profiter pour briser la puissance des conseils aristocratiques, restaurer l'autorité ducale et se faire prince de Venise. L'exemple des Visconti de Milan était fait pour le tenter, et un homme politique de l'envergure de Marino Falier pouvait juger une tyrannie de cette sorte plus avantageuse aux intérêts de Venise que le régime oligarchique fondé sur l'universelle méfiance, et qui employait toutes les forces de la cité au profit exclusif d'une aristocratie jalouse. Quoi qu'il en soit, le doge conspira, et il semble que la conjuration trouva de nombreux adhérents. Mais le complot fut dénoncé aux Dix; les conspirateurs furent arrêtés, interrogés, condamnés à mort et exécutés devant le palais ducal (15 avril 1355). La ville entière était en émoi : en armes, les oligarques

occupaient la place Saint-Marc. C'est que le doge lui-même, dénoncé par ses complices, avait été arrêté et traduit devant le tribunal des Dix. Il avoua tout, et à l'unanimité il fut condamné à mort. Le 17 avril au soir, sur le grand escalier du palais, Marino Falier fut décapité. Pétrarque, dans une lettre éloquente, a exprimé l'émotion tragique que produisit dans toute l'Italie cet événement, et il y a vu, pour les doges futurs, une leçon redoutable, par où ils apprendront qu'ils sont « les conducteurs et non les maîtres de l'Etat, et que dis-je les conducteurs? uniquement les serviteurs honorés de la République ».

L'aristocratie vénitienne ne voulut pas que cette leçon fût perdue. De même qu'elle fêtait par une procession et par des actions de grâces solennelles le jour de Saint-Vit (15 juin), où avait été écrasée la sédition de Bajamonte Tiepolo, ainsi elle fêta le jour de Saint-Isidore (16 avril), où Marino Falier avait été condamné à mort. Le doge assistait en personne à la cérémonie qui, dans Saint-Marc, rappelait le tragique souvenir; et dans la salle du Grand Conseil, où s'alignaient les portraits des doges, un décret du Conseil des Dix fit, en 1366, effacer l'image de Marino Falier, et, à l'endroit où elle était, mettre cette inscription : « Ici était la place de Marino Falier, décapité pour crime de trahison ».

Par ce drame sanglant s'achevait l'établissement de la constitution de Venise. La République patricienne, pourvue de tous les organes nécessaires à son fonctionnement, était fixée dans ses traits essentiels telle qu'elle demeurera désormais. A la fin du XIV^e^ siècle, au commencement du XV^e^, le régime

oligarchique est parvenu à son point de perfection : il faut donc en démonter les principaux rouages, pour en dégager l'esprit de la constitution vénitienne.

## II

**L'organisation du gouvernement vénitien. — Le Grand Conseil.** — Le Grand Conseil, où se groupe tout le corps de la noblesse vénitienne, où la loi fait entrer, à l'âge de vingt-cinq ans, tous les fils de patriciens, où certains privilégiés même sont admis dès vingt ans, est, en théorie, le souverain et le maître de la République ; c'est en lui que repose l'autorité suprême ; il est la base de l'Etat et le fondement du gouvernement. Ses droits s'étendent à peu près à tout ce qui touche les affaires publiques. Il a le pouvoir législatif qu'il ne partage avec personne : à lui appartiennent la confection des lois fondamentales de la République, la discussion sur les affaires de constitution intérieure. Il peut intervenir en toute matière publique ; tous les pouvoirs qui agissent dans le gouvernement ne sont qu'une délégation du sien, et le Grand Conseil peut toujours reprendre les privilèges que lui attribue la constitution, contrôler et limiter l'action de ses mandataires. Mais surtout le Grand Conseil a pour fonction de nommer, par voie d'élection, à toutes les charges de l'Etat. A part quelques emplois peu nombreux, dont les titulaires sont choisis par le Sénat, le Grand Conseil désigne tous les magistrats, depuis le doge, les procurateurs de saint Marc, les sénateurs et les Dix, jusqu'aux gouverneurs civils du rang le plus humble. C'est la grande affaire du Conseil, et, pour éviter les

brigues, pour donner aux choix qu'il fait le plus de garanties d'impartialité, le Grand Conseil applique aux élections un mécanisme compliqué et minutieux, où le tirage au sort et le choix des électeurs, combinés en une succession de scrutins, désignent finalement, pour chaque emploi, quatre candidats, entre lesquels choisit le Grand Conseil. Une telle procédure, qui est fort longue, absorbe l'essentiel des séances de la haute assemblée ; et s'il est incontestable qu'à l'occasion de ces élections les séances sont souvent agitées et bruyantes, en fait, dans le Grand Conseil, on discute moins qu'on ne vote. Et cela se conçoit sans peine. Comme beaucoup des patriciens qui siègent au Grand Conseil sont investis de quelque charge publique ou font partie du Sénat, la haute assemblée ne peut se réunir que les dimanches et les jours de fête, où ses séances ne gênent point la marche de l'administration publique ; et par là son activité se trouve en fait étrangement réduite. D'autre part et surtout, malgré les absences inévitables de beaucoup de patriciens employés hors de Venise à des services publics, le Grand Conseil constitue une assemblée nombreuse ; les registres des procès-verbaux y attestent souvent la présence de plus de mille personnes ; une réunion qui rassemble six cents membres semble à peine suffisamment garnie. Or, une telle assemblée, et qui très vite devient tumultueuse, peut émettre des votes ; elle est moins faite pour discuter utilement des affaires souvent graves et de nature assez secrète. Il faut donc, à côté du Grand Conseil, une assemblée moins nombreuse, composée d'un nombre de membres suffisant pour représenter réellement la

volonté nationale, assez restreinte cependant pour administrer utilement et avec compétence les affaires publiques. Cette assemblée, c'est le Sénat.

**Le Sénat.** — Le Sénat vénitien, qu'on appelait aussi les Pregadi, se composait primitivement de soixante membres, élus par le Grand Conseil parmi les patriciens qui avaient au moins quarante ans et nommés pour un an. A ces soixante personnes s'ajouta ensuite, sous le nom de *Zonta*, une réunion de soixante autres personnages qui, d'abord adjoints à titre extraordinaire, devinrent, avec le temps, permanents. A ces cent vingt sénateurs s'adjoignaient en outre toute une série de membres extraordinaires, le doge et ses conseillers, les juges de la Quarantia, les procurateurs de saint Marc, les six sages grands et les trois avocats de la commune, les chefs des principaux services publics, les ambassadeurs et les provéditeurs revenus de mission. En comptant tous ces éléments, l'assemblée comprenait près de trois cents personnes. Mais le Sénat y trouvait moins d'inconvénients que d'avantages. Ces fonctionnaires appelés à siéger, et qu'on appelait les *sotto-pregadi*, étaient, au regard des sénateurs ordinaires, dans une position un peu inférieure, et ils apportaient utilement, d'autre part, sur toutes les affaires de leur compétence, des avis éclairés. En conséquence, et quoiqu'il n'y eût point entre les attributions du Sénat et celles du Grand Conseil de limite bien précise, quoique, aux termes d'un décret de 1260, aucune décision du Sénat ne dût être définitive, en fait, au courant du XIV^e^ siècle, le Sénat était devenu le centre de l'administration publique. Les sénateurs, toujours réé-

ligibles et en fait souvent réélus, assuraient à la politique de Venise la continuité nécessaire ; hommes d'âge et d'expérience, ils apportaient à sa direction le calme et la compétence souhaitables. On conçoit que, comme on l'a dit, le Sénat vénitien soit devenu vite « l'âme de l'Etat et le principe de toutes les actions du corps de la République[1] ».

Les attributions du Sénat étaient fort étendues. Il avait entre les mains tout ce qui concerne l'administration des finances, l'assiette de l'impôt, l'ouverture des emprunts, l'emploi des deniers publics. Il s'occupait de toute l'administration publique, aussi bien dans la ville qu'en terre ferme et dans les possessions d'outre-mer. Il réglait tout ce qui avait trait à la navigation et au commerce. Il s'occupait de l'armée et de la flotte, et pour cette raison le Grand Conseil lui avait laissé le soin d'élire les capitaines généraux, les provéditeurs des armées et tous les officiers d'un certain rang. Pareillement il nommait les ambassadeurs, à l'exception de celui de Constantinople : la direction de la politique étrangère était en effet la grande affaire du Sénat. C'est lui qui décidait de la paix et de la guerre, qui débattait les traités et les alliances, qui dirigeait la diplomatie. C'est le Sénat qui rédigeait les *commissions* et instructions pour les ambassadeurs, c'est à lui qu'arrivaient les dépêches des ambassadeurs, qui, tous les huit jours, devaient informer le Sénat des affaires du pays où ils étaient accrédités ; c'est devant lui qu'étaient lus les rapports des envoyés rentrant de mission, ces « *relations* » fameuses qui traçaient

1. Saint-Didier. *La Ville et la République de Venise.* Paris, 1680, p. 224.

un tableau d'ensemble de chacune des cours de l'Europe et des rapports que Venise entretenait avec elles. En somme, dans le Sénat « résidait toute l'autorité de la République ».

Pour suffire à cette lourde tâche, les sénateurs se réunissaient chaque jour, et nul ne pouvait, sauf en cas de maladie, se dispenser d'assister aux séances. La présidence appartenait, comme dans le Grand Conseil, à la Seigneurie, que composaient le doge et ses six conseillers, assistés des trois chefs de la Quarantia. La discussion était conduite avec un sérieux et une gravité extrêmes, avec une liberté aussi dont Venise offre le premier exemple, et qui s'y est maintenue jusqu'aux derniers jours de son existence. Le Sénat vénitien était le plus admirable des parlements.

On s'est demandé souvent comment, dans cette assemblée relativement nombreuse encore, le secret des délibérations pouvait être gardé. Il est certain qu'il l'était assez exactement. En faut-il trouver la cause dans cette ferme discipline qui, de bonne heure, formait le jeune patricien vénitien pour le service de la République et lui proposait, comme règle essentielle de sa vie, le dévouement absolu à l'Etat? En faut-il attribuer le mérite aux prudentes mesures d'un gouvernement éclairé et défiant, qui interdisait dès le XIV^e^ siècle à tout patricien d'avoir, sauf dans des cas prévus, aucun rapport avec les représentants des puissances étrangères et l'obligeait à rapporter tout entretien, tenu avec un ambassadeur, au Collège ou au Conseil des Dix? Une surveillance jalouse, un contrôle perpétuel sur tous les citoyens était, on le verra, l'un des traits essentiels de la constitution de

Venise : mais il n'en est pas moins digne d'attention que l'effet en ait été aussi généralement heureux.

**Le Collège.** — Pour préparer la besogne du Sénat, pour débrouiller la matière de ses multiples délibérations, il faut un comité de quelques personnes, qui auront dans l'assemblée le droit exclusif d'initiative. C'est le Collège. Il est, comme on l'a dit, « la porte par laquelle il faut que toutes les affaires du dehors entrent »[1]. Dans son ensemble, et lorsqu'il constitue ce qu'on nomme « le plein collège », ce Conseil comprend vingt-six personnes, les dix membres de la Seigneurie, et les seize « sages », entre lesquels on distingue les six sages grands (*savii grandi*), les cinq sages de terre ferme, et les cinq sages aux ordres. Les sages, et surtout les six sages grands, sont les véritables ministres de la République. Les sages grands, élus par le Sénat pour une période de six mois, devaient être âgés d'au moins quarante ans ; ils se relevaient de semaine en semaine, et celui qui était de service était pendant ce temps le véritable maître du gouvernement. Il recevait la correspondance diplomatique et administrative ; il préparait les réponses ; il étudiait les affaires qui devaient être discutées au Sénat, et chaque matin, il en délibérait avec le Collège, avant de les proposer à la haute assemblée. La fonction des sages grands était si importante que la constitution ordonnait, pour éviter un trop brusque changement dans le Collège, qu'on pourvoirait à leur réélection en deux fois, et trois par trois ; et leur situation était si considérable que

1. Saint-Didier, *loc. cit.*, p. 175.

les plus hauts fonctionnaires, les procurateurs de Saint-Marc même, se faisaient honneur d'occuper ces postes, si lourde qu'en fût la charge, et bien que, durant sa magistrature, le sage grand dût renoncer à s'occuper de toute affaire personnelle.

A côté d'eux, les cinq sages de terre ferme, institués en 1420, et qui d'abord ne furent que trois, s'occupaient de la guerre et des finances. Le premier d'entre eux, qui s'appelait le sage aux écritures (*savio alle scritture*) était un secrétaire d'Etat pour l'armée et la marine; le second, le sage caissier (*savio cassiere*), était le secrétaire d'Etat aux finances; le troisième, le sage aux ordonnances (*savio alle ordinanze*), s'occupait du mouvement des troupes et de leurs garnisons. Les deux derniers assistaient et suppléaient éventuellement leurs collègues. Peu à peu les sages de terre ferme sortirent de leur spécialité militaire; et comme les sages grands dirigeaient la politique extérieure, ils tirèrent à eux toute l'administration des affaires intérieures. Ils étaient élus par le Sénat, et devaient avoir trente ans au moins.

Enfin les sages aux ordres, qui furent trois d'abord, et plus tard cinq, étaient en général des jeunes gens, — il fallait pour occuper ce poste avoir vingt-cinq ans, — attachés au Collège et qui se formaient, pendant les six mois de leur charge, à la pratique des grandes affaires. Ils n'avaient pas droit de vote, mais ils pouvaient prendre la parole dans le Collège et donner la mesure de leur capacité politique. On leur confiait en particulier les choses relatives à la marine, dont l'étude approfondie était chose essentielle pour un homme d'Etat vénitien; on leur ouvrait également l'accès des archives

diplomatiques. On conçoit que ces emplois fussent très recherchés : c'était la meilleure école pour s'instruire des affaires et se rendre capable d'exercer les hautes charges de l'Etat.

**La Seigneurie.** — Ainsi le gouvernement effectif appartenait presque entièrement aux sages. L'autre organe du pouvoir exécutif était la Sérénissime Seigneurie (ce mot avait, en 1423, remplacé celui de *Comune Veneciarum*), qui se composait du doge, de ses six conseillers et des trois chefs de la Quarantia. De bonne heure, on l'a vu, à côté du souverain, la méfiance vénitienne avait placé des conseillers, chargés de le surveiller autant que de l'assister, et qui formèrent « le Petit Conseil ». Choisis à raison d'un par quartier, par le Grand Conseil sur une liste dressée par le Sénat, ils demeuraient huit mois en fonctions, et comme les sages grands, on les renouvelait en deux fois et trois par trois. Ils ouvraient toutes les dépêches adressées au doge, prenaient connaissance de toutes les requêtes qui lui étaient soumises ; le doge ne pouvait donner audience, ni délibérer sur quoi que ce fût, ni faire écrire une lettre officielle, sans que quatre au moins de ses conseillers fussent présents. En l'absence du doge, ils présidaient le Grand Conseil et le Sénat, et recevaient les ambassadeurs : ils apportaient et soutenaient dans les conseils, d'accord avec les sages, les propositions à mettre en délibération. Enfin, deux fois par semaine, ils siégeaient au palais ducal pour recevoir les réclamations des citoyens de toutes classes. Les trois chefs de la Quarantia, c'est-à-dire les trois plus anciens parmi les quarante

juges du Tribunal suprême, avaient été adjoints aux conseillers à raison de leur compétence juridique, et participaient à toutes les délibérations de la Seigneurie.

**Le doge.** — Au sommet de l'édifice constitutionnel était placé le doge. Il est l'image fastueuse, le symbole éclatant de la puissance vénitienne. Dans les cérémonies, où il paraît en magnifique costume, on porte devant lui l'épée, la chaise de drap d'or et l'ombrelle. Deux officiers soutiennent la traîne de son manteau ; à côté de lui marchent le capitaine-grand et ses estafiers ; le grand chancelier le suit, avec ses secrétaires, et derrière lui viennent, en ordre hiérarchique, les membres de la Seigneurie, les Dix, les avocats de la Commune, les procurateurs, le Sénat, comme pour rehausser le prestige du magistrat suprême de la République. Quoique les actes publics l'appellent simplement « monseigneur le doge », l'usage le qualifie de « prince sérénissime » ; il a rang après le pape, l'empereur et les rois, avant tous les princes de famille souveraine. Il reçoit en pompe les ambassadeurs, préside tous les conseils, le Grand Conseil, le Sénat, les Dix ; tous les actes officiels de la République portent son nom ; la monnaie est frappée à son effigie. Mais, en fait, il règne et ne gouverne pas. Ses droits se bornent à nommer le patriarche de Venise, le primicier et les chanoines de Saint-Marc, et à introduire au Grand Conseil des propositions qui doivent être discutées avant toute autre, mais qui le sont en entière liberté. Pour le reste, il est incessamment surveillé par ses conseillers ; il ne participe pas aux délibéra-

tions des sages; au Sénat, son vote n'a pas plus de valeur que celui de n'importe quel sénateur. Son avis personnel doit s'incliner devant les conclusions des trois avocats de la Commune, qui assistent aux délibérations des conseils avec la Seigneurie : il peut être traduit en jugement par ces magistrats et déposé même par le Sénat. Il est l'élu de l'aristocratie et son serviteur : et jamais gouvernement constitutionnel n'a enchaîné son chef aussi étroitement que Venise a fait pour son doge.

**Le Conseil des Dix.** — La création du Conseil des Dix acheva d'assurer, on l'a vu, la toute-puissance de l'oligarchie. Désormais, au-dessus des magistratures ordinaires, au-dessus de la diplomatie, au-dessus de la Seigneurie et du doge, au-dessus du Sénat et du patriciat même, il y eut une puissance suprême qui surveilla toutes choses et balança l'autorité même du Grand Conseil. Il est d'usage, quand on rencontre sur son chemin cette institution, de parler en termes sévères de la mystérieuse tyrannie du Conseil des Dix, de sa procédure secrète, de ses condamnations redoutables, de l'atmosphère de méfiance qu'il a introduite à Venise. Il ne faut point oublier pourtant qu'à trois reprises (1582, 1628, 1762) l'existence et le système du Conseil des Dix furent mis en question dans le Grand Conseil, et que, après enquête et discussions approfondies, trois fois le Conseil des Dix triompha. On a vu précédemment déjà comment ses membres étaient élus, et comment ils siégeaient chaque jour sous la direction des trois chefs des Dix. Ceux-ci qui, pendant le mois où ils

étaient en charge, ne devaient faire aucune promenade dans la ville, ne fréquenter aucun endroit public, donnaient audience trois fois par semaine pour les affaires de la compétence du Conseil, recevaient les rapports des chefs de quartier, les informations des espions (*confidenti*) et les dénonciations, souvent anonymes, jetées dans la célèbre « Gueule du Lion » (*Bocca del Leone*). Ils convoquaient le Conseil, lui présentaient chaque premier du mois la liste des prisonniers justiciables des Dix, celle des procès en suspens; ils finirent par siéger, avec la Seigneurie, à la présidence des Conseils. C'est que les attributions du Conseil des Dix lui permirent vite d'étendre son action à toutes choses : « Il informera, disait une loi de 1468, sur les trahisons, sur les conspirations, sur les sectes. Il connaîtra des actes qui sont de nature à troubler la paix de l'Etat, des conventions ayant pour effet, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, de céder une partie du territoire, de toutes choses en un mot qui exigent d'être traitées très secrètement. » La définition était large : on conçoit qu'un tribunal extraordinaire, composé en général d'hommes éminents, disposant de moyens considérables, rapides et secrets, pour le châtiment comme pour la récompense, n'ayant pour but que le bien et l'intérêt de la République et pour guide que la raison d'Etat, en ait largement profité. Trahisons et conspirations, négociations secrètes dans l'intérêt de l'Etat, fonds secrets, affaires criminelles des patriciens, surveillance des grandes confréries, bois et mines, verreries de Murano, fausse monnaie, armes prohibées, police des théâtres, des bals masqués et des églises, tout cela fut de la

compétence des Dix. Ils finirent par s'ingérer dans la politique extérieure même, correspondant avec les ambassadeurs, menant à l'étranger des pourparlers confidentiels; et telle fut leur indépendance qu'il leur arriva de discuter sur l'opportunité de communiquer ou non certains documents au Sénat et à la Seigneurie. Toutefois, il faut observer qu'aucune dénonciation n'était accueillie sans être l'objet d'une discussion attentive et qu'il fallait les quatre cinquièmes des voix pour qu'on en tînt compte. La dénonciation anonyme était plus sévèrement examinée encore. Le procès une fois décidé, une commission était chargée de l'instruire et d'en faire rapport dans les quinze jours; l'accusé, interrogé, pouvait citer des témoins et avoir un avocat. Avant le prononcé du jugement, seconde lecture était faite de l'ensemble des pièces; l'avocat de la Commune proposait la condamnation, pour laquelle il fallait plus de la moitié des voix. On votait pareillement sur la peine, qui était, selon les cas, l'exil, la condamnation aux galères, l'emprisonnement dans les célèbres « Plombs » (*piombi*) et « Puits » (*pozzi*), la mort par pendaison, décapitation ou noyade nocturne dans les eaux de la lagune. Mais ces exécutions mystérieuses, soigneusement notées sur les registres du Conseil, ne dépassent guère une moyenne de dix par an.

A plusieurs reprises, les Dix s'adjoignirent, pour informer sur la divulgation des secrets d'Etat, rechercher et punir les coupables, des inquisiteurs, au nombre de trois. Ils devinrent permanents en 1539, et prirent bientôt le nom d'inquisiteurs d'Etat. Investis de pouvoirs qui s'accrurent sans cesse, ils étaient extrêmement redoutés, autant

pour le mystère de leur procédure que pour la rigueur à laquelle les induisait la raison d'Etat. Un ancien décret les autorisait à poursuivre par n'importe quel moyen, et sans avoir à s'en justifier, la disparition de ceux qui leur semblaient dangereux pour la République ; et leur vigilance toujours en éveil n'épargnait personne, ni les ambassadeurs étrangers à l'affût de révélations politiques, ni les sujets vénitiens trop faciles à les fournir ; en dehors de Venise même, leurs agents surveillaient les intrigues susceptibles de nuire à la République, et leurs archives reçurent le dépôt des plus profonds et des plus importants secrets de la politique vénitienne.

**Les classes sociales à Venise.** — Quelque place que tînt le patriciat dans le gouvernement de Venise, cette aristocratie relativement peu nombreuse ne pouvait prétendre à constituer toute la cité. Ç'avait donc été l'habileté suprême des nobles de faire aux autres classes sociales une certaine part, de les intéresser, en leur traçant et leur faisant accepter le rôle que l'oligarchie leur attribuait, à l'œuvre commune de la grandeur publique.

Au-dessous des nobles, prenaient rang ceux que l'on appelait les citoyens (*cittadini*). Etait citoyen vénitien de droit — à partir du milieu du XV^e^ siècle on appela cette catégorie de personnes les citoyens *originaires* — quiconque pouvait prouver que, depuis deux générations, sa famille possédait la qualité de citoyen, qu'il était issu de naissance légitime, qu'il ne pratiquait aucun art mécanique, et que son père ou son grand-père ne l'avaient fait. Au-dessous de ces privilégiés, qui avaient la

plénitude du droit de cité (*de intus et extra*), d'autres, les citoyens *de intus*, n'avaient que des droits plus limités.

A la partie la plus éminente de cette classe sociale, habilement l'oligarchie avait réservé une part dans le gouvernement. C'est aux citoyens originaires qu'étaient exclusivement donnés les nombreux emplois de la chancellerie ducale, les postes de secrétaires des différents conseils, les charges de notaires, etc. C'est parmi eux qu'était exclusivement choisi le Grand Chancelier, créé en 1268, personnage considérable, qui ne cédait le pas qu'aux conseillers de la Seigneurie et aux procurateurs de Saint-Marc, et qui assistait, sans avoir pourtant le droit d'y parler, aux délibérations de tous les Conseils. Le Grand Chancelier était, ainsi qu'on l'a dit, « le chef des citadins, comme le doge l'était de la noblesse » : il était par là un lien naturel entre l'aristocratie et le peuple. Volontairement le patriciat avait renoncé à occuper ce haut emploi, dont le titulaire, magnifiquement rétribué, recevait des honneurs comparables à ceux du doge. « Pour exciter le zèle et assurer à l'Etat la fidélité des principaux membres du puissant corps des citadins, la République, dit Saint-Didier, a voulu l'honorer de l'illustre dignité de Grand Chancelier. Ce poste est le faîte de la gloire, et la dernière récompense où aspirent les secrétaires de la République »[1].

D'autres privilèges, d'ordre économique, tels que le droit de naviguer sous la bannière de saint Marc et d'être partout assuré de la protection de l'Etat vénitien, rendaient fort enviable le titre de

1. Saint-Didier, *loc. cit.*, p. 148.

citoyen. Aussi on le recherchait fort, et libéralement la Seigneurie l'accordait aux étrangers domiciliés à Venise depuis quinze ou vingt-cinq années. Ainsi, par d'incessants apports, se renouvelait le sang et s'accroissait la force de la ville de saint Marc; et les plus grands seigneurs d'Italie ne dédaignaient pas, pour assurer à leurs intérêts la protection de la République, de solliciter la qualité de citoyen vénitien.

Plus bas que les citoyens était le peuple. Il n'avait plus nulle part au gouvernement ni aux magistratures; mais par les avantages qu'il trouvait dans son organisation corporative, par la sollicitude et les égards que lui marquait l'oligarchie, un champ suffisant était ouvert à son activité pour qu'il s'intéressât, lui aussi, à la prospérité du corps social.

Dès le XII^e^ siècle apparaissent les corps de métier à Venise, et ils prirent au XIII^e^ siècle leur organisation définitive. Sous le nom d'arts, de confraternités ou de *scholæ*, ces corporations groupaient les membres des différents métiers. Elles avaient leurs dignitaires, leur lieu de réunion, leur saint protecteur, toute une organisation, fondée sur une rigoureuse pratique du monopole, qui assurait à leurs membres l'aisance et des satisfactions de vanité. L'Etat surveillait fort exactement leurs statuts, et réglementait l'exercice de leurs industries : il est intéressant de noter, entre mille détails, que le travail des enfants était, dès le XIV^e^ siècle, soumis à des règles fort précises. Mais surtout, la République avait, pour les classes travailleuses, une bienveillance digne d'attention. Non seulement les corporations figuraient solen-

nellement, leurs étendards en tête, dans toutes les cérémonies publiques, et non seulement elles étaient reçues au palais, en un banquet somptueux, à l'élection de tout nouveau doge ; mais, pour éviter tout mécontentement et assurer le dévouement des gens de métier, la Seigneurie n'avait pas assez d'attentions ni d'égards. Les ouvriers de l'Arsenal, par exemple, étaient comblés de faveurs et de privilèges ; les verriers, attentivement protégés, pouvaient marier, sans que celui-ci dérogeât, leurs filles à un fils de patricien. Les pêcheurs du quartier de Saint-Nicolas, les Nicolotti, avaient un chef qui s'appelait le doge, et que le premier magistrat de la République traitait avec une bienveillante condescendance. Tous ces hommes, qui, au premier article de leurs statuts, trouvaient inscrit le respect de la constitution vénitienne, sentaient un avantage évident au maintien d'un régime qui les enrichissait. Aussi bien, à Venise, les lois étaient égales pour tous ; et, s'il y avait nécessairement des degrés dans le rang et la fortune, la misère pourtant existait à peine. On a pu dire qu'à partir du XIV^e^ siècle il n'y a pas un Vénitien qui ne possédât quelque chose ; et tout homme trouvait à son activité un emploi rémunérateur. Il n'existait point de prolétariat ; les crises sociales étaient inconnues ; l'oligarchie avait su, avec un adroit mélange de privilèges et de surveillance, offrir dans le domaine économique, à tous ceux qui n'étaient pas nobles, de larges et suffisantes compensations.

**L'esprit de la constitution vénitienne.** — A tous les siècles de l'histoire, la constitution de Venise a excité l'admiration des hommes d'Etat. Au

XVII^e siècle encore, alors pourtant que la cité de saint Marc était en pleine décadence, un bon observateur, le comte d'Avaux, ambassadeur de France, s'exprimait, à ce sujet, en ces termes : « Quelque surprenantes que soient la situation et la structure de Venise, l'ordre et la forme de son gouvernement sont encore plus admirables, et il me paraît bien moins difficile d'avoir affermi cette ville sur l'instabilité des flots que d'avoir fixé et uni tant d'esprits à un même intérêt, et, malgré les passions différentes qui agitent les particuliers, tenir toujours uniforme et inébranlable ce grand corps de la République. Aussi ne peut-on assez admirer avec combien d'art et de prudence elle sait distribuer à chacun les emplois qui lui sont propres, de sorte que, comme dans une machine où quantité de pièces d'inégale grandeur mises en leur place composent un tout régulier et parfait, ainsi, toutes ces différentes personnes agissent de concert chacune dans son emploi, concourent, pour ainsi dire, dans l'assemblage des parties pour former ce corps politique dont toute la terre admire la justesse et la régularité des mouvements. » Deux siècles auparavant, le politique avisé qu'était Philippe de Commynes ne vantait pas moins la sagesse de la Seigneurie Sérénissime ; il constatait que nulle part il n'existe « hommes de tel cœur ni telle vertu pour savoir seigneurier », et que, grâce à la savante organisation du régime qui les gouvernait, seuls, en Italie, les Vénitiens n'avaient « nulles questions civiles en la cité. » Et les connaissant « si sages et tant enclins à croître leur seigneurie », le diplomate déclarait qu'ils étaient « en voie d'être bien grands ». Les

écrivains italiens du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, malgré la jalousie qu'excitait dans la péninsule la ville des lagunes, louaient pareillement la ferme et savante prudence de son gouvernement, qui, dans l'Italie troublée, avait permis à la seule Venise de conserver son antique indépendance, et fait, selon l'expression d'un homme du XVI^e^ siècle, Paul Jove, « de l'étendard de l'évangéliste l'étendard de la liberté. » Grâce à « ses lois bien ordonnées », elle apparaissait comme « une image de l'autorité et de la grandeur de la République romaine », et ses détracteurs mêmes lui rendaient, comme malgré eux, hommage.

Peu de régimes ont su, en effet, mieux que la constitution oligarchique de Venise, maintenir à l'intérieur l'ordre dans la ville, lui éviter ces troubles civils dont pâtirent si gravement les autres cités italiennes, et donner à sa politique extérieure une plus ferme continuité; peu de régimes ont su plus admirablement utiliser, en les préparant et les disciplinant, les forces individuelles pour les faire servir à l'intérêt et à la gloire de l'Etat; peu de régimes enfin ont su créer, parmi leurs citoyens, plus de dévouement, plus d'abnégation, plus d'amour profond et sincère de la patrie.

Sans doute, dans l'organisation des pouvoirs telle que l'a faite la constitution de Venise, il y a une complication singulière des rouages, une multiplication des conseils et des magistratures, qui semblent contraires d'abord à la bonne administration de l'Etat. Mais, des plus petites choses aux plus grandes, de la procédure des discussions à la forme des scrutins, de la distribution des

emplois au secret des délibérations, tout est si bien calculé et réglé que la machine fonctionne sans grincements et sans heurts, et que ce qui paraît le plus fâcheux tourne finalement à l'avantage de l'Etat. Et aussi bien, sous cette complication apparente, la réalité du pouvoir se concentre en fait entre les mains d'un petit nombre d'hommes, représentants éminents de cette oligarchie, qui leur délègue ses pouvoirs et leur donne sa confiance. Tout est prévu pour que des mains inexpérimentées et nouvelles ne prennent point brusquement la conduite des affaires ; tout est organisé pour que la République profite de l'expérience et de la compétence des meilleurs; tout est réglé, avec une rigueur de fer, pour que l'autorité n'échappe point à la classe privilégiée, peu nombreuse et dont une solidarité étroite unit tous les membres, qui détient le pouvoir.

Et, c'est là assurément le défaut grave du régime, l'esprit de jalousie et de méfiance qu'il introduit dans la cité. Nul gouvernement n'a jamais poussé plus loin la surveillance et le contrôle, à tous les degrés, de ceux qui le servent. Le doge est le prisonnier de la Seigneurie; le patriciat vit sous l'œil attentif du Conseil des Dix. La constitution juge imprudent de laisser au Grand Conseil le soin de chercher la matière de ses délibérations et refuse à ses membres le droit d'initiative. Dans l'exercice des fonctions publiques, jamais elle ne confie une autorité absolue à un seul homme : tout magistrat, tout chef militaire même est flanqué d'un ou deux adjoints, qui représentent l'autorité centrale et sont égaux en influence et en pouvoir à celui qu'ils assistent. Le gouvernement

oligarchique divise pour régner; il équilibre et pondère l'un par l'autre les pouvoirs; il ne veut ni de la prédominance d'un homme, ni de la prédominance d'une famille. Aucune maison patricienne ne peut avoir plus de trois de ses membres au Sénat, plus d'un au Conseil des Dix. Et cette tyrannie jalouse s'exerce sur la ville tout entière; les ouvriers de Murano, les artisans admirables qui fabriquent les merveilles de la verrerie vénitienne, sont, s'ils essaient de passer en pays étrangers, poursuivis et condamnés comme traîtres à la patrie.

Ainsi flotte sur Venise une atmosphère pesante de méfiance et de soupçon. Pourtant, il ne semble point que les Vénitiens en aient souffert autant qu'on le pourrait croire. Ceux qui ne participaient point au gouvernement de l'Etat paraissent s'être consolés vite par les larges avantages que leur apportait la politique économique de la République, par la richesse, ou du moins, l'aisance que leur procurait le commerce, par la tranquillité que le régime assurait à la cité. Ceux que leur naissance appelait, avec des droits égaux, au gouvernement de l'Etat y ont porté, en échange des privilèges dont ils jouissaient, le plus admirable dévouement à la chose publique, le plus constant souci de ses intérêts. C'est un fait digne d'attention que quelques-unes des plus hautes fonctions et des plus absorbantes, celle de sénateur, celle de membre du Conseil des Dix, sont gratuites, et nul ne songe à s'en étonner. Le patricien de Venise est, dès l'enfance, élevé dans cette idée qu'il se doit tout entier à la République; il lui doit son intelligence, l'expérience qu'il a acquise; et la loi

lui interdit, sous peine d'amende, de refuser un emploi public. Toute sa vie, l'individu est subordonné à l'Etat, les intérêts privés passent après l'intérêt public : sur ce dévouement, sur cette abnégation se fondent la force et la grandeur de la cité.

Le régime oligarchique de Venise a mis le gouvernement aux mains d'une minorité strictement fermée et prodigieusement jalouse de ses privilèges. Mais cette minorité a justifié le monopole qu'elle s'est arrogé par son activité, son expérience, par les traditions de sagesse politique qu'elle a créées. Une ville comme Venise, maîtresse d'un immense et lointain empire, aurait été incapable de le gouverner si elle avait été régie par des institutions démocratiques. Comme l'aristocratie anglaise, à laquelle il ressemble, le patriciat vénitien a donné à la ville de saint Marc des familles où l'art du gouvernement était en quelque sorte héréditaire, et les hommes ont pu changer sans que changeassent les principes et l'esprit politiques. Et c'est pourquoi ce régime oligarchique a conquis en somme le respect et la confiance de ceux qui y furent soumis, par la claire conscience qu'il a donnée à tous de son honnêteté et de sa sagesse, par la noble ambition qu'il a manifestée de travailler en toute circonstance à la sécurité et à la grandeur de la patrie. Et c'est pourquoi enfin, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, le gouvernement de Venise était probablement un des meilleurs qu'il y eût au monde, et celui qui pouvait le plus utilement servir la cité de saint Marc.

## CHAPITRE IV

## La gloire de Venise.

La basilique de Saint-Marc. — Le Palais Ducal. — La ville au XIV^e^ siècle. Eglises et palais. — La ville au XV^e^ siècle. — Les aspects de Venise.

Par la prospérité de son commerce, par l'extension de son empire colonial, par la sagesse de sa constitution, Venise, au début du XV^e^ siècle, était parvenue à un degré d'extraordinaire grandeur. De cette grandeur, l'aspect extérieur de la cité était comme le signe éclatant et le symbole glorieux. Deux monuments surtout l'illuminaient de splendeur : l'un, la basilique de Saint-Marc, centre de la vie religieuse; l'autre, le palais des doges, centre de la vie politique.

**La basilique de Saint-Marc.**— Peu de monuments sont plus représentatifs de la civilisation et de la grandeur de Venise que l'église de Saint-Marc. Sous ses voûtes étincelantes de mosaïques d'or se sont jouées quelques-unes des scènes les plus fameuses de l'histoire de la République : l'empereur Barberousse s'y est, en suppliant, agenouillé devant Alexandre III; les barons de la quatrième croisade y ont scellé le pacte qui allait donner à Venise un

empire en Orient; les doges les plus fameux, les capitaines les plus illustres y sont venus victorieux rendre grâces au Seigneur, depuis Dandolo qui prit Constantinople, jusqu'à Venier qui vainquit à Lépante, jusqu'à Mocenigo, qui força les Dardanelles, jusqu'à Morosini le Péloponésiaque, qui mit au front de Venise mourante une dernière auréole de gloire. La basilique de l'évangéliste a été le centre religieux et politique même, l'orgueil et la parure de la cité. Le doge en était le protecteur attitré, « le patron, comme disent les textes, et le véritable gouverneur de l'église de Saint-Marc » : et, en effet, la basilique n'était point la cathédrale de la ville (l'église épiscopale est celle de Saint-Pierre in Castello), mais proprement la chapelle du palais ducal. Le chef de son chapitre, le primicier de Saint-Marc, était un des premiers personnages de l'Etat. Les procurateurs de Saint-Marc, créés au milieu du XII^e^ siècle pour administrer l'énorme fortune de la basilique et qui, au milieu du XV^e^ siècle, étaient au nombre de neuf, étaient des fonctionnaires considérables, que la hiérarchie des dignités plaçait immédiatement après le doge. Pour tout Vénitien, l'entretien et l'embellissement de l'église était un devoir patriotique, dont chaque citoyen s'acquittait avec une joie reconnaissante. Le saint est en effet le protecteur de la cité; il la défend contre tous les dangers; il la sauve de tous les périls, et la belle légende du XIV^e^ siècle, qu'a immortalisée le tableau de Pâris Bordone, dit assez quelle confiance le peuple de Venise mettait en son patron vénéré. Le lion ailé, symbole de l'évangéliste, domine, du haut de la colonne où on le dressa au

cours du XIIIe siècle, la ville étendue à ses pieds, comme il marque, à travers tout l'Orient méditerranéen, les conquêtes vénitiennes de sa glorieuse image. La bannière au lion se promène victorieuse sur les mers, comme elle flotte magnifiquement, aux jours de fête, à la hampe des trois mâts qui s'érigent devant la basilique. Toute la vie publique et privée de Venise tourne autour de son saint protecteur et du sanctuaire qui lui est consacré.

Et c'est pourquoi, autant que l'édifice même, l'histoire de sa construction mérite de retenir un peu l'attention de l'historien. On y trouve, avec les preuves éclatantes de l'empreinte dont Byzance marqua si profondément Venise, le plus admirable exemple du patriotisme vénitien.

Vers le milieu du XIe siècle, la vieille basilique construite par les Orseoli avait besoin d'une restauration totale : le doge Domenico Contarini entreprit d'édifier le troisième Saint-Marc. Dès 1071, sous le gouvernement de Domenico Selvo, les travaux étaient fort avancés; le 8 octobre 1094, l'église fut solennellement consacrée. On y transporta en grande pompe les reliques de l'apôtre, perdues, dit-on, depuis l'incendie de 976 et miraculeusement retrouvées; le saint corps fut placé dans une crypte voisine du grand autel, et dont seuls le doge, le primicier et les procurateurs connurent l'exact emplacement. Et sous la protection de l'évangéliste, plus d'une fois désormais, dans le narthex de l'église, les doges vinrent dormir leur dernier sommeil.

Par son plan en croix grecque, par les coupoles qui le couronnaient, par les grands arcs qui soutenaient ces coupoles, par le portique qui en

précédait l'entrée, le nouvel édifice était une construction d'aspect tout oriental; et c'est à Byzance, en effet, dans l'église fameuse des Saints-Apôtres, que les Vénitiens avaient cherché le modèle qu'ils imitèrent. Ils empruntèrent également à Byzance les principes de la décoration dont ils parèrent la basilique de l'apôtre; sur les murailles de mortier gris et de brique roussâtre, ils mirent le revêtement magnifique des marbres multicolores et l'étincellement des mosaïques d'or. Ils demandèrent enfin à l'Orient jusqu'aux matériaux de la construction. A tout vaisseau vénitien naviguant dans les mers levantines, le doge Selvo déjà avait fait une obligation de rapporter tout ce qui pourrait embellir le sanctuaire national. Pendant plusieurs siècles, l'ordre fut obéi : colonnes de marbre rare, bas-reliefs sculptés, statues de porphyre ou de pierre, plaques ajourées comme des orfèvreries vinrent, pièce à pièce, dans un pittoresque désordre, orner les murailles de l'église, sans souci de la symétrie, sans préoccupation du mélange des styles les plus divers; selon les habitudes de l'art oriental, on chercha moins, dans la combinaison savante de ces matériaux, la pureté des lignes que l'éclat de la couleur. Ce que les Vénitiens du XIII^e^ siècle, s'il en faut croire une inscription, admiraient le plus dans leur basilique, c'était la beauté des mosaïques, l'éclat de l'or, la noblesse des marbres rares : c'est aujourd'hui encore cette harmonie puissante des couleurs qui vaut à l'actuel Saint-Marc ses effets les plus merveilleux.

Ville prospère et riche, désireuse d'étaler sa fortune et sa splendeur, Venise avait su en perfec-

tion trouver les moyens nécessaires pour réaliser son rêve ambitieux. L'espace dont elle disposait pour construire était exigu : elle compensa par l'éclat d'un luxe prodigieux ce que la place trop restreinte ôtait à l'ampleur des proportions. Fière de sa puissance et de sa grandeur, elle accumula dans la basilique tous les trophées, tous les trésors qui pouvaient contribuer à la gloire de la République. Saint-Marc, en même temps qu'il nous donne l'impression la plus riche et la plus pleine de ce que fut le génie artistique de Byzance, nous révèle, plus magnifiquement encore, ce que fut la pensée hautaine du génie politique des Vénitiens.

Pourtant il ne faudrait point croire qu'à la fin du XI^e^ siècle la basilique de Saint-Marc ressemblât à l'édifice que nous connaissons. Si les grandes lignes de la construction étaient définitivement fixées, la façade, tout en briques, était encore singulièrement modeste, et les coupoles surbaissées s'enlevaient lourdement sur le ciel; si l'intérieur avait déjà la décoration de ses marbres sculptés, à peine commençait-on la mise en place des mosaïques. Et pareillement la place Saint-Marc était d'étendue médiocre; un canal, le rio Batario, la limitait du côté de l'Ouest, au delà duquel s'élevait l'église de San Geminiano et s'étendaient les jardins du couvent de Saint-Zacharie; aux abords de la basilique subsistait l'antique église de Saint-Théodore. Pour dégager les abords du sanctuaire, pour lui donner sa définitive splendeur, beaucoup restait à faire encore. Il n'y faudra pas moins de quatre cents ans.

Dès le milieu du XII^e^ siècle, l'agrandissement de la place Saint-Marc mettait en valeur la beauté du

sanctuaire. En 1156, le rio Batario était comblé; en 1172, l'église de San Geminiano disparaissait; la place agrandie était pavée et se bordait d'édifices; la construction du campanile, élevé en face de la basilique, s'achevait. La prise de Constantinople donna un élan nouveau aux travaux. Maîtresse de l'Orient, Venise le mit en coupe réglée pour embellir Saint-Marc. Elle plaça au-dessus du grand portail les chevaux de bronze de Lysippe, dépouille de l'hippodrome byzantin; elle encadra la table de l'autel des colonnes sculptées du ciborium; elle compléta et enrichit, au moyen des émaux volés au couvent du Pantocrator, le grand retable, la « Pala d'oro », qui étincelait au fond du sanctuaire; elle accumula dans le trésor de la basilique les reliquaires précieux et les orfèvreries éblouissantes; et à cette parure matérielle elle ajouta la parure morale des reliques, avidement recherchées dans tout l'Orient et dévotement rapportées à Venise. Dans l'exaltation de sa récente grandeur, la République ne jugea nulle splendeur superflue; pour parer la maison de l'Evangéliste, le XIII^e^ siècle mit à cette tâche toute la ferveur de son zèle. On acheva d'abord la décoration intérieure. Pour continuer l'œuvre des mosaïstes grecs que le doge Selvo avait appelés jadis de Byzance et qui avaient, au cours du XII^e^ siècle, décoré les trois coupoles de la nef principale et les parties hautes qui les avoisinaient, on se préoccupa de trouver des maîtres à Venise même. En 1268, un décret du Grand Conseil prenait les mesures nécessaires pour former des mosaïstes expérimentés; à la fin du XIII^e^ siècle, les verreries de Murano étaient créées, et chargées, en 1308, de fournir les cubes de verre

coloré nécessaires à la parure de Saint-Marc. De ce temps datent les mosaïques si curieuses qui racontent, aux voûtes du narthex, l'histoire de la Genèse, et la plupart de celles qui décorent la coupole et les murs du bras droit de la croix. La façade recevait, dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, le riche revêtement de ses marbres, et la décoration des mosaïques qui couronnent les portails ; dès la fin du XII^e^ siècle, le grand portail s'était orné des sculptures si pittoresques représentant les métiers et les mois ; et « l'église de Monseigneur saint Marc », comme l'écrivait vers la fin du XIII^e^ siècle le chroniqueur Martino da Canale, apparaissait dès lors « comme la plus belle église qui soit au monde. » Le XIV^e^ siècle continua pieusement l'embellissement du sanctuaire national. Une instruction de 1309 prescrit aux commandants de la flotte vénitienne de rapporter des îles grecques les marbres rares qu'ils y rencontreront ; le baptistère se pare de mosaïques charmantes, où apparaît le style si vivant de l'art byzantin finissant ; la chapelle de Saint-Isidore, bâtie vers le milieu du siècle, s'orne d'une décoration tout inspirée des principes de l'art nouveau créé par Giotto. En 1365, la façade un peu lourde s'embellit et s'égaie d'une riche ornementation gothique, qui couronne la courbe massive des arcades byzantines d'une merveilleuse floraison de statuettes, de feuillages et d'accolades. En 1394, les frères Dalle Masegne placent, au-dessus de l'iconostase, les statues de la Madone, de l'Evangéliste et des douze apôtres. A la fin du XIV^e^ siècle, Saint-Marc, presque achevé, semble, selon le mot de Ruskin, un immense reliquaire, ou encore « un grand

missel enluminé, relié en albâtre au lieu de l'être en parchemin, enrichi de pilastres de porphyre au lieu de pierres précieuses, et tout écrit, au dedans et au dehors, en caractères d'or. » Tel il apparaît au fond du tableau où, en 1495, le peintre vénitien Gentile Bellini a représenté la place Saint-Marc, sanctuaire étincelant de lumière et d'or, monument incomparable de la richesse et de la gloire de Venise.

**Le Palais Ducal.** — A côté de Saint-Marc, le palais des doges était le centre politique de la cité. C'est là qu'habitait le chef suprême de la République, c'est là que se rassemblaient les conseils qu'avait créés la constitution vénitienne, Grand Conseil et Sénat, Collège et Conseil des Dix. C'est là qu'étaient enfin les bureaux de la chancellerie ducale, où, sous les ordres du Grand Chancelier, travaillait ce peuple de secrétaires, qui avaient pour rôle de tenir les registres des conseils et de conserver les archives de la République.

Dès le IX^e^ siècle, en même temps que s'élevait le premier Saint-Marc, Agnellus Parteciaco avait bâti un palais pour le doge. Détruite dans l'incendie qui accompagna l'émeute de 976, la résidence ducale fut magnifiquement reconstruite par les Orseoli, et derrière ses murailles de forteresse, flanquées de robustes tours, elle abrita des splendeurs qui étonnèrent les contemporains. A la fin du XII^e^ siècle, Sebastiano Ziani agrandit cette demeure et l'embellit; quand Villehardouin vint à Venise au commencement du XIII^e^ siècle, le palais des doges lui sembla déjà « moult riche et beau ». C'était sans doute, comme la plupart des plus anciens édifices

de Venise, une construction de style byzantin, dont une partie, qu'on nommait le palais vieux, subsista jusqu'au commencement du XVe siècle. Mais bientôt le bâtiment sembla insuffisant, surtout après la réforme politique de 1297, et il se transforma peu à peu, au cours du XIVe et du XVe siècle, pour prendre l'aspect qu'il offre aujourd'hui. Dès 1301, on se préoccupait d'agrandir la salle du Grand Conseil, devenue trop exiguë pour l'assemblée patricienne; en 1340, on décida même de la reconstruire complètement, et de la placer dans la portion du palais qui donnait sur la lagune. On transforma complètement en conséquence toute cette partie de l'édifice, et durant la seconde moitié du XIVe siècle, on éleva la façade qui regarde la mer, ainsi que celle qui correspond aux sept premières colonnes du portique de la Piazzetta. Le bâtiment nouveau fut édifié dans le style ogival de l'époque, assez fortement modifié par ces influences orientales qui furent en tout temps si puissantes à Venise : la légende en fait honneur — d'ailleurs à tort — à un certain Philippe Calendario, qu'on trouve mêlé à la conspiration de Marino Falier. En tout cas les travaux marchèrent assez lentement. Ce n'est qu'en 1404, comme l'atteste une inscription placée à la grande fenêtre à balcon qui s'ouvre sur la lagune que, sous le gouvernement du doge Michel Steno, cette portion de l'édifice fut achevée complètement; et ce n'est qu'en 1423, à l'avènement de François Foscari, que le Grand Conseil y tint sa première séance. On entreprit aussitôt après la transformation du reste de la façade donnant sur la Piazzetta : de 1423 à 1442 elle fut reconstruite, dans le même style gothique que le XIVe siècle avait appliqué au reste

de l'édifice. Entre cette façade et Saint-Marc, la belle porte *della Carta*, œuvre du sculpteur Giovani Buono et de son fils Barthélemy, compléta magnifiquement (1439-1443) le monument et donna au palais des doges une entrée digne de lui.

Tout le monde connaît le merveilleux édifice qu'est le Palais ducal à Venise; tout le monde a admiré l'originalité puissante de la construction, qui, sur le double étage de colonnes que forment le portique et la loggia, a placé audacieusement cette haute muraille où le soir allume des reflets de rose; tout le monde a dans les yeux les fenêtres élégantes, fleuronnées de clochetons et de statues, qui, sur les façades monotones, mettent leur splendeur joyeuse, et le crénelage pittoresque qui, à la ligne supérieure du monument, l'achève et le couronne avec tant de grâce décorative. Ce n'est point, ce Palais ducal, comme sont à Florence ou à Sienne les palais de la Seigneurie, une robuste et rude forteresse, faite pour résister aux assauts populaires; c'est une œuvre de magnificence, où Venise a pris plaisir à étaler, comme à Saint-Marc, sa richesse, sa puissance et son luxe, où tout a été mis en œuvre pour attester et exalter la grandeur de la République. Sur les chapiteaux qui surmontent les colonnes tournées vers la lagune, des sculpteurs ingénieux ont représenté toute une encyclopédie de sujets antiques et profanes, toute une décoration symbolique de la prospérité et de la gloire de la ville. Ce sont les vertus et les vices; c'est la justice, avec les exemples fameux qu'en donnèrent les Solon ou les Trajan; ce sont les métiers et les arts, et les fruits merveilleux que le commerce rapportait des pays d'outre-mer, et les

nations exotiques, Grecs et Turcs, Persans, Egyptiens et Tartares, avec lesquelles trafiquaient les vaisseaux de Venise. Aux piliers d'angle de la façade, c'est l'*Ivresse de Noé* et le groupe d'*Adam et Ève*, auxquels fait pendant, à l'angle voisin de la porte *della Carta*, la belle composition du *Jugement de Salomon*. C'est la justice encore, dont la statue couronne la haute fenêtre ouverte sur la Piazzetta ; et à la porte *della Carta*, ciselée comme une orfèvrerie et tout étincelante jadis de peintures et d'or, pieusement le doge François Foscari, en costume magnifique, s'agenouille devant le grand lion ailé, image glorieuse de la force de Venise.

L'incendie qui, le 14 septembre 1483, endommagea partiellement le Palais ducal, acheva de lui donner, à l'extérieur, l'aspect qu'il offre aujourd'hui. C'est à ce moment qu'Antonio Rizzo construisit la belle façade qui orne l'un des côtés de la grande cour du palais. Mais, auparavant déjà, on avait décoré magnifiquement l'intérieur de l'édifice. Dans la salle du Grand Conseil, Guariento de Padoue avait, en 1365, peint dans une vaste fresque récemment retrouvée le *Couronnement de la Vierge dans le Paradis* et représenté, au-dessous de la série des portraits des doges, les glorieux épisodes de la paix jadis ménagée par Venise entre le pape et l'empereur. Au commencement du XV^e^ siècle, Gentile da Fabriano et Pisanello avaient été chargés à leur tour de décorer de fresques la plus belle des salles du palais des doges; et dès ce moment, la salle du Grand Conseil, avec son haut plafond constellé d'étoiles d'or, avec la splendeur des peintures qui l'ornaient, apparaissait aux Vénitiens comme « l'honneur de la Seigneurie » (*honor*

*dominii nostri*), comme « un très rare et merveilleux joyau » (*jocale singularissimum et dignissimum*). Elle devait, à la fin du XV^e^ siècle, être l'objet d'une nouvelle restauration. En 1474, le Sénat décida de remplacer les fresques, déjà ruinées, qui la décoraient, et en confia le soin aux plus illustres maîtres de Venise, aux deux Bellini, aux Vivarini, à Carpaccio. Pendant trente années, ils couvrirent de leurs œuvres les murailles de la salle du Grand Conseil, et si rien ne reste plus de cette décoration, détruite dans le grand incendie du 20 décembre 1577, le souvenir des sujets qu'elle représentait mérite d'être retenu. C'était l'histoire, si glorieuse pour la République, de Frédéric Barberousse et d'Alexandre III; c'étaient les victoires navales qui avaient fait sa grandeur sur la mer; c'était en un mot tout ce qui contribuait à faire du palais des doges l'emblème magnifique de la puissance de Venise.

**La ville au XIV^e^ siècle. Eglises et palais.** — Aussi bien, par tous ses monuments, Venise devenait chaque jour davantage ce que Commynes appellera justement « la plus triomphante cité que jamais j'aie vue ».

De bonne heure, dès le XI^e^ siècle, on avait commencé à substituer aux primitives maisons de bois des constructions en pierre; pour en porter les fondations, il avait d'abord fallu multiplier et disposer avec un art plus savant les pilotis qui, depuis l'origine, soutenaient la cité des lagunes. A travers la couche de vase, dans la terre solide, rendue souvent plus compacte encore par des apports de bois et de pierre, on enfonça la forêt

de pieux robustes, que recouvrit un treillage de bois; et, sur ce support, posèrent les fondations des murailles. Plus tard, à partir du XIVe siècle, on fit mieux encore. Ce ne fut plus seulement sous les murs, mais sous toute la surface que devait occuper l'édifice, que les pilotis furent plantés; ainsi, le bâtiment reposait tout entier sur une vaste plate-forme, où les pesées mieux réparties faisaient le terrain plus capable de résistance. Et sur ces bases éprouvées, les Vénitiens purent construire, au milieu des eaux, aussi sûrement que sur la terre ferme.

Dès le XIIIe siècle, Venise était une très belle ville, qui séduisait les voyageurs par l'originalité imprévue et surprenante de sa structure. Un écrivain de ce temps déclare que, « dans le monde entier, il n'existe rien de semblable à Venise ». Il ajoute, émerveillé : « Pour pavé, elle a la mer, pour toit le ciel, pour murailles le courant des eaux ». Dès ce moment, la place Saint-Marc, avec l'église qui en occupait le fond, le campanile, servant de phare, qui la dominait, était, au dire de Martino da Canale, « la plus belle place qui soit en tout le monde », ce que Pétrarque répétait cent ans plus tard, quand, avec une admiration égale, il écrivait : « Je ne sais pas si l'univers en contient une semblable ». Sur la Piazzetta voisine, se dressaient, depuis le XIIe siècle, les deux colonnes rapportées d'Orient, qui porteront plus tard le lion ailé et saint Théodore. Depuis 1178, un pont de bois, construit à Rialto, mettait en communication les deux rives du Grand Canal, près de l'endroit où se tenait le plus important marché de la cité. Et, sans doute, à l'exception de la Merceria, les rues

de la ville, non pavées, ressemblaient souvent encore à des fondrières assez malpropres, où les porcs, sous l'égide protectrice de saint Antoine, vaguèrent longtemps en liberté, « cause de laideur et de danger pour la cité », comme dit un document. Sans doute, dans l'intérieur de la ville, de grands espaces demeuraient vides, couverts de prairies, de vignobles, de vergers, de bouquets d'arbres. Et par ailleurs encore, cette Venise du XIV^e^ siècle montrait des aspects qui surprennent quand on songe à la Venise d'aujourd'hui. Les chevaux, en particulier, étaient nombreux dans la ville des lagunes. Le doge Lorenzo Celso était grand amateur de cavalcades somptueuses ; les écuries du doge Michel Steno passaient pour les plus belles de l'Italie ; et pour éviter les accidents, un décret de 1392 dut interdire de passer à cheval dans la Merceria, et obligea les cavaliers à garnir de sonnettes leurs montures. Mais, dès ce moment, le gouvernement veillait attentivement à prendre certaines mesures de propreté et d'hygiène, et travaillait activement à l'embellissement de la cité. Les chefs des grandes familles aristocratiques n'étaient pas, de leur côté, moins empressés à accroître la splendeur de la ville par la construction d'habitations somptueuses. En 1367, on comptait plus de deux cents palais patriciens, dont la valeur était estimée à près de trois millions de ducats.

Pas plus que le Palais des doges, les palais des nobles vénitiens n'étaient des citadelles. Dans une ville qui ne connut qu'exceptionnellement les discordes civiles, les patriciens ne sentaient point le besoin de se retrancher dans des forteresses. Sur

le miroir changeant des canaux de Venise, leurs maisons s'ouvraient librement : le seul souci qui y apparût était celui d'étaler magnifiquement une richesse sans cesse accrue par les bénéfices du commerce de mer, et de contribuer par un luxe éclatant à la gloire de la cité.

Rien n'égale en somptueuse élégance la façade des palais de Venise. Au rez-de-chaussée, un large portique occupe le centre de l'édifice, et donne accès à la cour intérieure, au milieu de laquelle est placé d'ordinaire un puits à la margelle délicatement sculptée ; au-dessus, se disposent un ou deux étages de loggias ajourées, d'où la vue, à travers les colonnades aux fines arcatures, s'étend sur l'infini des eaux ; sur les côtés, les appartements prennent place, largement éclairés par de nombreuses fenêtres. Tout est luxe et lumière, élégance et beauté. Dès le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, le type architectural se constitue : les arcades étroites au cintre surbaissé se couvrent d'une décoration où les influences orientales se mêlent à la gravité du style roman ; ce sont des bandes d'ornement, des rosaces, des sculptures méplates, telles que les aimait l'art byzantin ou arabe. Telles apparaissent, groupées aux alentours du Rialto, dans le quartier alors le plus riche et le plus commerçant de Venise, les constructions privées les plus anciennes que la ville ait gardées, les palais Lorédan et Dandolo-Farsetti, l'antique Fondaco dei Turchi, malheureusement gâté un peu par une restauration discutable, le palais Falier au quartier des Saints-Apôtres, et, sur le Grand Canal, l'étroite maison à laquelle la tradition attache souvenir glorieux du doge Henri Dandolo. Avec XIV^e^ et le XV^e^ siècle,

l'élégance ne fait que s'accroître : l'art gothique prend à Venise un aspect particulier, où le flamboiement des architectures se rehausse de la polychromie chère à l'Orient. Quand, en 1421, le patricien Marino Contarini commanda à une pléiade d'artistes renommés le délicieux édifice qu'on appelle la Cà d'Oro, il ne voulut pas seulement, sur la façade de marbre, mettre l'élégance des colonnades aux arcades finement ciselées, des créneaux en forme de palmettes, des fenêtres à l'arcature arabe ; il voulut que sa maison brillât des plus radieuses couleurs. Il fit peindre les corniches en bleu d'outremer, les entrelacs de pampres en blanc sur fond noir ; il fit dorer les arcades et le feuillage des chapiteaux, les lions et les écussons en 1434, la « maison d'or » achevée éclatait, aux rives du Grand Canal, d'une splendeur merveilleuse. A côté d'elle, vingt habitations offraient une magnificence presque égale : le palais Contarini-Fasan, avec la fine broderie de ses balcons de pierre, les palais Pisani ou Foscari, bien d'autres encore, tous datant de la première moitié du XV^e^ siècle, faisaient du Grand Canal une avenue unique et merveilleuse, « la plus belle rue, comme dit Commynes, que je crois qui soit en tout le monde ».

Les églises, vers le même temps, le cédaient à peine en splendeur aux palais. Dans la première moitié du XIII^e^ siècle, s'élevaient, pour les Dominicains, l'église des saints Jean et Paul et, pour les Franciscains, celle de Santa Maria Gloriosa dei Frari. Toutes deux, d'un gothique plus sévère que celui des habitations privées, étaient construites en briques, avec des encadrements de pierre ·

toutes deux, qui ne furent achevées qu'au courant du XIV^e^ siècle, offrent les meilleurs exemples du tour original que prit l'art gothique en pénétrant dans la ville des lagunes.

**La ville au XV^e^ siècle.** — Aussi, au XV^e^ siècle, Venise était-elle une des merveilles de l'Italie, et tous les voyageurs qui la visitaient en rapportaient une même impression de luxe, de prospérité et de magnificence. Le marchand florentin, qui y vint en 1427, n'a point, dans le poème où il en décrit les splendeurs, de termes assez enthousiastes pour louer sa beauté. Sur la place Saint-Marc, devant la basilique et le palais des doges, il est comme ravi en extase : il admire l'élégance des édifices, le luxe des boutiques, l'air confortable des *osterie*, « dignes de recevoir des ambassadeurs » ; il admire, dans la Merceria, les riches étalages, où chatoient les soies et les velours, où étincellent les brocarts d'or et les orfèvreries. Près du pont du Rialto, il admire le grand marché, toujours plein d'une foule affairée, où se vendent les fruits, les poissons, les poulets, les oies grasses, et, dans les rues voisines, les boutiques des cordiers, des boulangers, des bouchers, des brodeurs, des drapiers, des joailliers; et partout il demeure émerveillé de la prodigieuse activité de la ville, du bon arrangement des magasins, de l'ordre qui règne à la douane, de tout ce qui faisait enfin la grandeur économique de Venise.

Vers le milieu du XV^e^ siècle, l'humaniste Æneas Sylvius Piccolomini, le futur pape Pie II, n'était pas moins ébloui de l'aspect de la cité de saint Marc. Elle lui semblait une ville « unique et admi-

rable, le plus noble marché qu'il y ait au monde », une ville « toute de marbre, où les maisons des patriciens sont presque toutes recouvertes de marbre et d'or. » Un autre voyageur déclarait que les habitations des nobles étaient « moins des maisons particulières que des palais de princes et de rois. » L'écrivain byzantin qui a raconté, en témoin oculaire, la réception faite en 1438 par les Vénitiens à l'empereur grec Jean VIII, n'a point assez d'éloges pour « cette brillante et grande Venise, ville vraiment admirable, la plus admirable des cités, par sa richesse, sa variété, sa splendeur, ville bariolée et multicolore, et digne de louanges infinies, ville enfin sage entre toutes, et qu'on pourrait justement appeler une seconde Terre promise. » Il décrit les pompes de l'accueil, les splendeurs du *Bucentaure*, tout tendu de pourpre et d'or, les quadrirèmes pavoisées, résonnant du bruit des musiques et du son des trompettes, la galère destinée à l'empereur, avec ses rameurs aux riches habits brodés de feuillages d'or, ses drapeaux, ses écussons et ses figures allégoriques, où le lion de la République s'associait à l'aigle impériale. Il décrit Saint-Marc merveilleux, le palais magnifique, les maisons patriciennes, « belles entre les plus belles », et il conclut ainsi : « Ceux qui n'ont point vu ces merveilles n'y pourront croire; ceux qui les ont vues restent impuissants à dire la beauté de la cité, l'élégance des hommes, la retenue des femmes, le concours du peuple, plein d'allégresse pour saluer l'entrée de l'empereur. » Et lorsque, enfin, en 1494, Philippe de Commynes, ambassadeur pour le roi de France, vint à son tour à Venise, si peu sensible que ce politique fût

d'ordinaire aux choses d'art, lui aussi fut absolument ébloui du spectacle que lui offrait la ville des lagunes. « Ils me menèrent, écrit-il, au long de la grand'rue qu'ils appellent le Canal Grand : et est bien large (les galées y passent au travers, et y ai vu navires de quatre cents tonneaux et plus, près des maisons), et est la plus belle rue que je crois qui soit en tout le monde, et la mieux maisonnée, et va le long de la ville. Les maisons sont fort grandes et hautes, et de bonne pierre les anciennes, et toutes peintes; les autres, faites depuis cent ans, toutes ont le devant de marbre blanc, qui leur vient d'Istrie, à cent milles de là, et encore mainte grande pièce de porphyre et de serpentine sur le devant. Au dedans, ont, pour le moins en la plupart, deux chambres qui ont les plafonds dorés, riches manteaux de cheminées de marbre taillé, les chalis des lits dorés, et les ostevents peints et dorés, et fort bien meublés dedans. Elle est la plus triomphante cité que jamais j'ai vue. » Lui aussi n'a point assez d'admiration pour « le beau et riche palais des doges, tout de marbre bien taillé, et le bord des pierres doré de la largeur d'un pouce », pour « la belle et riche chapelle de Saint-Marc, toute faite de mosaïques en tous endroits », et pour les richesses incomparables de son trésor, pour l'Arsenal enfin, « qui est, dit Commynes, la plus belle chose qui soit en tout le demeurant du monde au jour d'huy ».

Le Vénitien Marino Sanudo, dans sa *Petite Chronique*, écrite en 1493, renchérit encore sur ces témoignages d'admiration. Lui aussi vante la richesse des boutiques de la Mercoria, « où l'on trouve à acheter tout ce qui existe et que l'on peut

souhaiter », le pont du Rialto, tout bordé de magasins, le marché de San Polo, qui, dans n'importe quelle ville, semblerait une merveille, et qu'à peine on remarque à Venise, l'île du Rialto, qui est « le plus riche endroit du monde », les banques où s'entassent des sommes d'argent prodigieuses, les magasins regorgeant de marchandises, que les galères de Venise portent dans le monde entier, la richesse singulière de la ville de saint Marc. « Quoique sur ce sol rien ne pousse, dit Sanudo, on y trouve en abondance tout ce qu'on désire; et cela vient de ce que tout le monde y a de l'argent. »

La Seigneurie aussi bien veillait fort attentivement à tout ce qui pouvait contribuer à la beauté et au bon état de la cité. De bonne heure, on ordonna que, dans les rues étroites ou mal sûres, des fanaux seraient allumés la nuit, aux frais de l'Etat. Des travaux importants furent entrepris pour fournir à la ville de l'eau potable, des mesures prises pour approfondir ou combler les canaux, pour interdire le dépôt des ordures dans les rues, pour éloigner des habitations les industries contraires à l'hygiène. Les *signori di notte*, chargés de la police, avaient pour fonctions de veiller à l'exécution de ces prescriptions, et le capitulaire qui détermine leurs attributions est plein de détails pittoresques. Défense est faite, dans les textes, de goudronner des pilotis ou de faire bouillir du poisson le long du quai des Esclavons, afin de ne point déshonorer l'un des plus beaux quartiers de la ville; défense de jeter des immondices dans les canaux; défense aux lépreux et autres malades atteints « d'infirmités abominables », de s'installer

à l'entrée des ponts et à la porte des églises. Pareillement, le gouvernement se préoccupait d'assurer l'approvisionnement de la ville : les *ufficiali al frumento*, institués en 1276, avaient pour charge d'accumuler dans les magasins publics d'amples quantités de blé et de légumes secs, et le prix de vente des objets de consommation était officiellement fixé. L'exportation du blé et du fourrage était sévèrement interdite, la fabrication et la vente du pain soumises à des règles minutieuses. Mais, plus encore, le gouvernement vénitien prenait soin de conserver à Venise la situation privilégiée qu'elle devait à sa lagune, et de lui assurer la constante protection de ces eaux qui, selon l'expression d'un décret du XVI^e^ siècle, étaient « les saintes murailles de la patrie » (*sanctos muros patriæ*). On s'appliqua donc à détourner de la lagune les embouchures des fleuves dont les apports pouvaient la combler, à renforcer du côté de la mer le rempart que formaient les *lidi*, à ne point laisser s'ensabler les *porti* qui ouvraient sur la libre Adriatique. Au XV^e^ siècle, comme aujourd'hui, les passes principales étaient celles de Saint Erasme, du Lido, de Malamocco et de Chioggia. Et grâce à cette constante sollicitude, qui n'abandonnait rien au hasard, Venise gardait son caractère original, et demeurait, en même temps qu'une ville unique au monde, l'une des plus riches, des plus somptueuses, des plus belles qu'il y eût au XV^e^ siècle.

**Les aspects de Venise.** — Les peintres vénitiens de la fin du XV^e^ siècle, dont l'art ajoute une parure aux autres gloires de la cité, les Bellini, les Car-

paccio, les Mansueti, ont pris plaisir à reproduire l'exact et vivant tableau des aspects divers qu'offrait alors Venise, et nulle part on n'en peut retrouver mieux la charmante et pittoresque image.

On a signalé déjà le grand tableau où Gentile Bellini a montré la place Saint-Marc, la basilique couronnée de coupoles et brillante de marbre et d'or, le Palais ducal, le campanile, auquel s'appuie l'antique hôpital de Saint-Marc, et la longue façade des Procuraties, surmontée de terrasses légères ou alignant sur le ciel les troncs de cône renversés de ses cheminées innombrables. Dans la *Guérison du Possédé*, Carpaccio a peint le pont de bois du Rialto et le Grand Canal couvert de gondoles, la silhouette éclatante des façades polychromes, les loggias en plein air — qu'on nommait à Venise *liagò* (du mot grec ἡλίαχον) — et le quai étroit couvert d'une foule élégante. Ailleurs, dans le *Miracle de la Sainte-Croix*, peint par Gentile Bellini, un canal plus étroit, le rio de San Lorenzo, est représenté, avec son pont de pierre en dos d'âne et les maisons qui le bordent. Puis ce sont d'autres aspects encore, où apparaît surtout la place essentielle que la vie sur l'eau tenait dans les habitudes vénitiennes : ce sont les *traghetti*, et les canaux parfois encore bordés d'arbres, le mouvement des barques avec leurs rameurs aux pittoresques costumes, les lourds vaisseaux de commerce et les trirèmes légères, que Carpaccio a représentés tant de fois dans les épisodes de la *Légende de sainte Ursule*, et les placettes étroites, pleines de mouvement, et les enseignes singulières — au Chapeau ou à l'Esturgeon — que Bellini a

montrées suspendues au-dessus de l'entrée des auberges.

Dans d'autres tableaux des mêmes peintres, de vieilles églises apparaissent, celle de S. Antonio in Castello, par exemple, où Carpaccio a peint, accrochés au plafond, des modèles de vaisseaux, pieux *ex-voto* des marins de Venise. Mais surtout ces maîtres ont pris plaisir à nous faire entrevoir l'arrangement intérieur des palais et la splendeur des appartements. Ici, dans un tableau de Mansueti, c'est le grand salon au plafond à rosaces d'or, à la haute cheminée sculptée et peinte, aux murailles revêtues de marbre; ailleurs, dans une peinture de Carpaccio, qui est à Saint Georges des Esclavons, c'est le *studio* de saint Jérôme, vrai cabinet d'humaniste ou de savant, avec ses manuscrits, sa sphère, ses objets d'art; et c'est enfin la chambre charmante de sainte Ursule, telle que Carpaccio l'a rêvée, avec son lit à baldaquin, en bois finement sculpté, la table étroite et longue où un pieux livre est ouvert, l'image sainte accrochée au mur, devant laquelle brûle une lampe, et les grands lis qui, dans des vases de majolique, fleurissent l'appui des fenêtres.

Rien ne fait plus authentiquement revivre cette Venise disparue, avec la grâce de ses aspects, l'élégance de ses demeures, le luxe de ses réceptions, avec la population bigarrée aussi, qui donnait alors à la ville de saint Marc un aspect d'exotisme cosmopolite. A la fin du xv^e^ siècle, Venise, s'il faut en croire Marino Sanudo, dont le chiffre semble un peu exagéré [1], aurait compté de

1. Des témoignages plus sérieux donnent 110.000 habitants pour 1509 et 131.000 pour 1540.

180.000 à 190.000 habitants. On y rencontrait des gens de toute nationalité et de toute race, des marchands d'Italie, d'Allemagne et de France, des Orientaux de toute couleur et de tout pays, des Juifs et des Grecs, des Dalmates et des Albanais, des Turcs et des Tartares, des esclaves noirs et blancs, toutes les variétés de type, toutes les nuances de costume. On conçoit que l'orientalisme ait pris naissance dans un tel milieu, et qu'il ait fleuri d'abord dans les tableaux des peintres vénitiens de la fin du xv^e^ siècle, d'un Gentile Bellini, qui avait d'ailleurs, en 1479, été envoyé en mission à Constantinople et y avait peint un portrait célèbre de Mahomet II, d'un Carpaccio, si sensible à l'attrait pittoresque des Turcs enturbannés, des musiciens tartares et des Orientales voilées. Préoccupation redoutable des politiques de la fin du xv^e^ siècle, le Turc était à la mode dans l'art aussi ; et le goût d'orientalisme qui pénétrait la ville des lagunes dit assez quel milieu pittoresque et coloré, original et charmant, elle offrait alors à tous ceux qui la visitaient.

Dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, Venise était vraiment à l'apogée de sa gloire. Le monde s'accordait à vanter la sagesse de son gouvernement, sa richesse, sa puissance, sa splendeur. Il semblait que, partout où ses intérêts étaient en jeu, sa force fût capable de les faire triompher; il semblait que sa fortune fût assurée à jamais. Depuis mille ans environ que Venise avait pris naissance, progressivement elle s'était élevée au rang d'un des Etats les plus puissants et les mieux organisés que le monde eût connus. Elle ne dépassera pas désormais ce haut degré de prospérité.

Déjà, dans son organisme, se font sentir les germes obscurs de la décadence. La cité de saint Marc pourra bien, au XVI^e^ siècle, étonner encore l'univers par le magnifique essor de sa civilisation; sous cette apparente grandeur, déjà la ruine menace. Et c'est pourquoi le Moyen Age vénitien mérite, — quoi qu'on en puisse penser d'abord, — plus que l'époque de la Renaissance, l'attention de l'historien : c'est alors vraiment que s'est fondée la puissance et épanouie la gloire de Venise.

## CHAPITRE V

### La vie et l'âme vénitiennes.

I. — Les fêtes de Venise. — La vie privée et les mœurs.
II. — L'âme vénitienne. — Le souci du commerce. — Le souci des choses religieuses. — Venise et l'Église. — Le patriotisme vénitien. — Les qualités du Vénitien. — Le doge André Dandolo. — La culture intellectuelle.

Une ville telle qu'était Venise au xv^e^ siècle, riche, élégante, éprise de luxe, de splendeur, de couleur, offrait, pour des fêtes magnifiques, un cadre merveilleux. Aussi n'étaient-ce, dans la cité de saint Marc, que solennités de toute espèce, civiles et religieuses, politiques et militaires, où les Vénitiens se complaisaient d'autant plus que c'était une manière encore d'exalter la gloire de la ville et d'attester tout ensemble sa puissance orgueilleuse et l'amour profond que les citoyens avaient pour la patrie.

#### I

**Les fêtes de Venise.** — De très bonne heure, les Vénitiens avaient pratiqué le tir de l'arc, « exercice très utile, dit un document, et avantageux pour notre pays », en ce qu'il entretenait la vigueur cor-

porelle et formait une race robuste pour la défense de la cité. Ce vieil usage subsistait encore au XIVe siècle. Tous les Vénitiens, de quinze à trente-cinq ans, étaient inscrits dans les compagnies d'archers et, trois fois par an, à Saint-Nicolas du Lido, avaient lieu, en grande pompe, des concours de tir solennels. De la même intention procédaient les luttes à coups de bâtons et à coups de poings, qui subsistèrent jusqu'au XVIIIe siècle, et où s'affrontaient, sur des ponts sans parapet, — au grand risque de se laisser choir dans le canal, — les jeunes gens des divers quartiers de la ville. Le même culte de la force physique se manifestait dans ces exercices d'équilibre et d'agilité qu'on nommait les *Forze d'Ercole*, où d'ingénieux acrobates échafaudaient des pyramides humaines souvent édifiées sur l'appui branlant d'un plancher de bois posé sur deux barques. Et, depuis le commencement du XIVe siècle enfin, les régates tenaient une grande place dans la ville des lagunes et, vers la fin du XVe siècle, les femmes même commençaient à y prendre part.

Si les canaux et la lagune offraient ainsi un merveilleux champ d'action à l'activité populaire, la Piazzetta et la place Saint-Marc étaient, pour d'autres fêtes, le plus admirable des théâtres. On y donnait des combats de taureaux, non point à la mode espagnole, mais où la bête, maintenue par une corde attachée à ses cornes, était attaquée par des chiens vigoureux; les Vénitiens prenaient grand plaisir à ces batailles et le doge ne dédaignait pas de les venir admirer du balcon du Palais ducal. D'autres jours, c'étaient des tournois magnifiques, pour lesquels la grand'place était toute décorée de

peintures, d'écussons et d'étendards, toute éblouissante de la splendeur des armes, de l'éclat des costumes et de la beauté des chevaux. Dans la loge édifiée au-dessus du grand portail de Saint-Marc, le doge prenait place avec sa compagnie, et la magnificence du spectacle attirait des spectateurs innombrables. Pétrarque nous a conservé le souvenir somptueux de la fête qui fut donnée en 1364 et où le roi de Chypre Pierre II, alors l'hôte de la République, rompit une lance brillamment; en 1413, à l'occasion de l'élection du doge Thomas Mocenigo, le tournoi ne fut pas moins beau, et plus de soixante mille personnes y assistèrent.

Les Vénitiens étaient un peuple très pieux, au moins si l'on s'en tient aux manifestations extérieures de la religion : « C'est la cité, dit Commynes, où le service de Dieu est le plus solennellement fait, et encore qu'il y peut bien avoir d'autres fautes, si crois-je que Dieu les a en aide pour la révérence qu'ils portent au service de l'Eglise. » Il est certain que les fêtes religieuses étaient, à Venise, nombreuses et splendides. Les fêtes en l'honneur de la Vierge étaient célébrées avec une pompe particulière, et pareillement les quatre fêtes de saint Marc, qui commémoraient la passion de l'apôtre, la translation de ses reliques d'Alexandrie à Venise, son apparition merveilleuse au xi[e] siècle et la consécration de la basilique élevée à sa gloire. Saint Etienne et saint Jean, saint Laurent et saint Michel, saint Martin et saint Nicolas se partageaient, après l'Evangéliste, la dévotion des Vénitiens, et le tableau fameux de Gentile Bellini montre suffisamment la magnificence des proces-

sions qui, aux jours de fête, déroulaient leur pompeux cortège sur la place Saint-Marc.

D'autres fêtes, celles-là plus caractéristiques encore de l'esprit vénitien, rappelaient les triomphes de la République et les journées les plus glorieuses de son histoire. C'était, le 1er février, la fête *delle Marie*, dont Commynes encore a recueilli le souvenir, et où l'on commémorait la reprise des fiancées vénitiennes enlevées, au cours du xe siècle, dans la cathédrale de Saint-Pierre in Castello, par les pirates d'Istrie. Ce jour-là, douze jeunes filles patriciennes, choisies parmi les plus belles de la ville, s'en allaient, magnifiquement vêtues et couronnées d'or, à la cathédrale d'abord et ensuite à Saint-Marc, où on célébrait une messe solennelle; puis, escortant le doge, elles parcouraient le grand canal, et se rendaient à Santa Maria Formosa, où avait lieu une autre cérémonie, en l'honneur des habitants de cette paroisse, à qui la tradition attribuait un rôle important dans la victoire remportée. Jusqu'en 1379, la fête subsista; les malheurs de la guerre de Chioggia la firent alors interrompre; et, seule, l'habitude s'en conserva, pour le doge, jusqu'à la fin de la République, d'aller recevoir annuellement, des mains du curé de l'église, les chapeaux de paille dorée et le vin de Malvoisie, que lui offraient les habitants du quartier de Santa Maria Formosa.

Le jour de l'Ascension rappelait de plus mémorables triomphes. C'était à cette date que jadis Pierre II Orseolo avait quitté Venise pour conquérir la Dalmatie; c'était à cette date que, plus tard, d'après la légende, les galères vénitiennes avaient

défait la flotte de Frédéric Barberousse, et qu'Alexandre III avait, en récompense, accordé à la République l'empire de l'Adriatique. En mémoire de ces grands événements, chaque année, à partir du XIIe siècle, le doge célébrait en grande pompe son mariage symbolique avec la mer. Monté sur le *Bucentaure*, il se rendait, dans son somptueux costume de pourpre et d'or, jusqu'à la passe du Lido, et là, jetant son anneau d'or dans les flots, il prononçait la formule solennelle : « Nous t'épousons, ô mer, en signe de véritable et perpétuelle domination ». Puis on chantait la messe, et la fête s'achevait, le soir, par un somptueux banquet au palais.

Le jeudi saint, on fêtait la victoire remportée au XIIe siècle sur le patriarche d'Aquilée. Depuis lors, le prélat envoyait, chaque année, ce jour-là, comme tribut, à Venise, douze gros pains et douze porcs gras. En grande pompe, sur la place Saint-Marc, parmi les feux d'artifice et les acclamations du populaire, on égorgeait ces animaux, tandis que, dans le Palais ducal, le doge et ses conseillers abattaient, avec une masse de fer, de petits châteaux de bois symbolisant les forteresses du Frioul.

De même on célébrait le souvenir de la conquête de Constantinople et le jour de Saint-Vit, où avait été écrasée la sédition de Bajamonte Tiepolo, et celui de Saint-Isidore, où avait été condamné Marino Falier. L'élection du doge était l'occasion d'autres festivités, banquets, processions sur la place, offices solennels dans la basilique, divertissements populaires. Venise ne laissait échapper nulle occasion d'exalter sa gloire, sa richesse, sa

puissance : elle se plaisait surtout à en éblouir les princes et les rois qui la visitaient en foule au XIVe et au XVe siècle. Au roi de Chypre, venu en 1362, succédait, en 1367, l'empereur Charles IV ; puis c'étaient des princes italiens, les souverains de Milan, de Mantoue, de Ferrare, les archiducs d'Autriche, les ducs de Bourgogne, les empereurs de Constantinople Manuel II (1403) ou Jean VIII (1437) ; c'étaient le fils du roi de Portugal et le fils du roi d'Aragon, l'archevêque de Westminster et le duc de Bavière, l'empereur Frédéric III, qui venait à deux reprises (1452 et 1468), bien d'autres encore. Pour recevoir ces hôtes dont s'illustrait sa gloire, la République n'avait pas assez de splendeurs, et tous repartaient émerveillés de la beauté des costumes, de la magnificence des joyaux, de l'incomparable puissance de la ville de saint Marc. Venise, dès cette époque, était l'auberge des rois.

Et, dès ce moment aussi, une autre fête mettait, pour des semaines, la cité en liesse : c'était le fameux carnaval de Venise. Dès le XIIIe siècle, l'usage apparaît de se masquer à certains jours de fête, et une loi de 1339 défend les travestissements déshonnêtes et interdit d'entrer avec le masque dans les églises et les monastères de femmes, où, à la faveur du déguisement, se disaient et se commettaient force indécences. Mais ces réserves mêmes montrent qu'à certains jours le masque était permis, et l'usage en était, au XVe siècle, si général, que les fabricants de masques formaient, dans la grande corporation des peintres, un groupe séparé.

On voit, dans les tableaux où Carpaccio a peint

la légende de sainte Ursule, des jeunes gens élégants, aux chausses étroites brodées d'argent et d'or, aux pourpoints magnifiques, et dont une toque rouge couvre les longs cheveux flottants. Ce sont les compagnons de la *Calza*, fleur de la jeunesse et de l'élégance vénitiennes, dont les corporations, désignées de noms divers, avaient, en quelque manière, la charge officielle d'organiser les fêtes publiques. Ils s'en acquittaient avec un art délicat et fastueux ; et c'était une manière encore, en rehaussant de splendeur le merveilleux décor de Venise, de contribuer au prestige et à la gloire de la cité.

**La vie privée et les mœurs.** — On imagine que le luxe des particuliers ne le cédait point au luxe public. A la magnificence des appartements, où parfois la décoration d'une seule pièce valait, au témoignage d'un voyageur milanais, plus de 11.000 ducats d'or, correspondait la richesse des toilettes féminines, par où les patriciennes de Venise semblaient comparables à la duchesse de Milan ou à la reine de France. Sans doute, en des temps très anciens, on avait rencontré à Venise des femmes d'humeur austère et grave, comme cette dogaresse Félicité Michieli, dont l'épitaphe, au narthex de Saint-Marc, rapporte qu'elle était pieuse et bienfaisante, gracieuse en son langage, modeste et sans ostentation, et que la beauté de son âme transparaissait dans la douceur de son visage. Mais, depuis le XII^e^ siècle, les mœurs avaient changé. Les patriciennes de Venise jugeaient qu'étaler leurs parures était un hommage rendu à la noblesse de leurs familles et à la gloire de la

cité. Et elles n'hésitaient point à s'adresser au pape lui-même (des suppliques curieuses du XV^e^ siècle l'attestent), afin qu'il les autorisât, malgré la défense du patriarche, à porter leurs bijoux et leurs pierreries, « pour l'honneur de leurs maisons, comme dit le texte, autant que pour le soin de leur propre beauté ».

Dans la Venise du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, la femme tenait une très grande place, et la loi avait fort à faire, autant pour refréner un peu le luxe de sa toilette que pour lui assurer une suffisante protection. Dans cette ville riche, élégante et mondaine, pleine d'esclaves aux mœurs faciles et de courtisanes innombrables (*omnino sunt necessariæ in terra ista*, dit un décret de 1360), la corruption était grande et le sens moral assez médiocre. « Beaucoup de choses honteuses et déshonnêtes, dit un acte du Grand Conseil de 1315, se commettent sur la place Saint-Marc, sous le portique et dans l'église même ». Les plus grands donnaient l'exemple, et, malgré les sévérités de la justice, ils trouvaient sans cesse des imitateurs. Escalades de balcons, enlèvements, violences, familiarités publiques et choquantes, mariages irréguliers, formaient le train ordinaire de la vie vénitienne. L'amour était un puissant dieu, dont les gens les plus graves n'évitaient point les coups : témoin l'aventure qui, au grand scandale des contemporains, jeta le doge André Dandolo aux pieds de la belle Isabelle Fieschi. Philtres, conjurations magiques, pratiques de sorcellerie pour se faire aimer, étaient à Venise choses de courant usage. Et la ville en gardait, par toute l'Italie, assez fâcheuse réputation. Les poètes satiriques raillaient volontiers la com-

plaisance des femmes de Venise, « plus avides, dit un auteur du XIVe siècle, de chair fraîche que de pain », et la cité de saint Marc semblait une ville « pleine d'embûches », la sentine de toutes les richesses et de toutes les corruptions.

Venise payait ainsi la rançon inévitable de sa prospérité économique et du contact où son commerce la mettait avec toutes les races de l'univers. Elle avait, à bien d'autres égards encore, assez mauvaise renommée. Dès le XIIIe siècle, Fra Salimbene écrivait des Vénitiens : « Ce sont des hommes avides, obstinés et superstitieux, et ils voudraient, s'ils le pouvaient, subjuguer le monde entier. Ils traitent rudement les marchands qui viennent chez eux, leur vendant très cher ce qu'ils achètent, et percevant, en outre, sur les mêmes personnes, sur les divers points de leur territoire, des droits de passage fort lourds ». Jean Villani, au XIVe siècle, ne les traitait pas mieux, et les nommait « une race perfide, issue du sang d'Anténor, qui trahit Troie sa patrie ». Boccace déclarait Venise « l'asile de toute mauvaiseté », et lui reprochait son ambition, son orgueil, sa tyrannie. Sans doute, d'autres la jugeaient mieux, et Pétrarque affirmait « qu'il n'existait point d'endroit où un ami de la tranquillité et de la vertu pût se plaire davantage qu'en cette très noble Venise ». Au total, les ambitions économiques et politiques des Vénitiens leur valaient, non sans raison, des critiques assez rudes. Pourtant, un fonds sérieux de qualités viriles recommandait l'âme vénitienne, et lui donnait une singulière beauté.

## II

**L'âme vénitienne.** — Dans la commission que le Sénat rédigea en 1374 pour tracer au baile de Constantinople la conduite qu'il aurait à tenir, on lit un mot caractéristique : l'ambassadeur devra, en toute circonstance, « agir pour le profit et l'honneur de Venise » (*ad proficuum et honorem Veneciarum*). La même formule se retrouve dans le serment que tout fonctionnaire de la République prêtait avant d'aller prendre possession de son poste ou de son commandement ; et elle résume assez exactement le devoir proposé à l'activité économique, à la conduite politique, à la vie de tout citoyen vénitien. Comme en une devise significative, le double aspect de l'âme vénitienne apparaît dans ces quelques mots : âpre souci des intérêts matériels, de la grandeur politique de la cité, et, plus encore, supérieur à tout le reste, ardent et patriotique souci de sa grandeur morale et de sa gloire.

**Le souci de commerce.** — Chez tout Vénitien, une préoccupation d'abord apparaît, essentielle, primordiale : celle des intérêts du commerce de la République. Pour étendre le champ d'action de ce commerce, pour accroître l'empire colonial de la ville, pour gagner de l'argent et créer de la richesse, jamais un Vénitien n'éprouva grands scrupules de conscience. Peu lui importait, s'il y avait profit à en tirer, de trafiquer avec les musulmans, fût-ce en trahissant la chrétienté ; peu lui importait de porter aux infidèles des matières

prohibées ou de faire la traite des esclaves, si ce commerce était rémunérateur. Pour s'ouvrir des marchés nouveaux, pour les défendre contre leurs concurrents, les Vénitiens déployaient une âpreté prodigieuse : et tous les moyens leur étaient bons, brutalités, violences, contre ceux qui tentaient de leur résister.

Un exemple remarquable de la façon dont le souci des intérêts de Venise dominait toute autre considération dans des âmes vénitiennes, et dans les plus pieuses même, apparaît dans le livre de Marino Sanudo le vieux, intitulé : *Secreta fidelium crucis*. Au XIV^e^ siècle, l'idée de la croisade n'avait point cessé de préoccuper le monde chrétien, et les publicistes de l'époque s'efforçaient de trouver des solutions à ce difficile problème. Celle de Sanudo est particulièrement digne d'attention par le soin qu'elle apporte de concilier les intérêts de ce monde et de l'autre, et tout en poursuivant la délivrance du Saint-Sépulcre, d'assurer à Venise le contrôle du commerce de l'Inde et de la Chine. Que propose, en effet, ce Vénitien? L'Egypte, à ses yeux, apparaît justement comme le centre vivant de l'Islam. La conquérir par les armes serait assurément le parti le plus avantageux pour Venise; mais l'entreprise est difficile, ou plutôt irréalisable. Du moins, peut-on ruiner sa puissance en détournant vers d'autres régions, la Syrie et la Grèce, le commerce d'Orient dont elle tire sa richesse; et Sanudo conseille, à cet effet, tout un système de droits prohibitifs et un blocus — d'allure toute napoléonienne — et qui fait penser au blocus continental. Et c'est une chose significative et caractéristique, de voir ce Vénitien, grand marchand et homme

d'Etat tout ensemble, résoudre par des moyens tout économiques le plus délicat des problèmes religieux.

Ainsi le souci des affaires particulières, l'âpreté commerciale de l'individu se confondent en toutes circonstances avec l'intérêt supérieur de l'Etat et s'y subordonnent. Et c'est un trait à retenir, que l'on retrouve dans toutes les manifestations du caractère vénitien : la subordination volontaire des intérêts particuliers au service et à la grandeur de la République.

**Le souci des choses religieuses.** — Il est intéressant de rechercher comment, dans une âme vénitienne, ces sentiments s'accommodent avec d'autres devoirs, dont l'obligation était singulièrement forte chez des hommes du Moyen Age, les devoirs de la piété et de la religion. Les Vénitiens, on le sait, étaient pieux. Il suffit, pour comprendre à quelle profondeur l'émotion religieuse pouvait, chez eux, emplir certaines âmes, de regarder les madones adorables et tendres, qu'a peintes un Giovanni Bellini. Mais leur piété était pratique aussi : on y sent toujours comme une arrière-pensée utilitaire, l'idée qu'un capital religieux est, pour un Etat, une force, au moins autant qu'un capital matériel. Un des grands soucis des Vénitiens fut toujours de conquérir, pour la cité, des reliques saintes, depuis celles de saint Marc jusqu'à tant d'autres qu'ils acquirent ou volèrent au cours du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Il faut lire, dans les récits qui racontent la translation des corps sacrés, les sollicitations, d'une habileté naïve, par lesquelles on s'efforce de séduire le saint pour l'attirer à

Venise. A saint Nicolas de Myra, les fidèles déclarent dévotement, au moment d'enlever ses restes vénérés : « Venise, ta fille, t'invite; elle brûle de te voir, saint père Nicolas. » A saint Isidore on représente qu'il trouvera, en venant dans la ville des lagunes, la plus auguste compagnie, saint Marc et saint Etienne, saint Hermagoras et saint Nicolas. Et l'auteur de la translation de saint Nicolas, félicitant sa patrie d'avoir su s'assurer tout ensemble le patronage de saint Marc, défenseur dans la bataille, et de saint Nicolas, protecteur dans la tempête, ajoute ces mots caractéristiques : « Tu as conquis l'un de ces saints, Venise, par une ingénieuse tromperie, l'autre par un coup de force ouverte. Et pourtant il n'y a là ni tromperie ni vol, car ce n'est point une intention mauvaise qui a guidé tes actes, mais le respect des saints et le zèle de la religion ». Pour un Vénitien, la fin justifiait les moyens, dans les choses de la piété même, pourvu que cette fin fût l'intérêt et la grandeur de la cité.

Assurément la dévotion aux reliques était chose générale au Moyen Age et elle ne vaudrait point d'être notée, si elle n'avait pris à Venise un tour assez particulier. Non seulement c'est faire œuvre pie d'enrichir la cité de quelque sainte dépouille; mais l'orgueil vénitien se plaît à imaginer que les saints éprouvent un plaisir spécial à être, même par violence, transportés dans la ville de saint Marc. Le récit que fait, dans sa chronique, le doge André Dandolo de l'invention du corps de saint Tarasios est à cet égard tout à fait remarquable. Dans un pays d'Orient, au cours d'une relâche, trois marins vénitiens entrent dans une église, et

l'un d'eux entend une voix : « Enlève d'ici ce corps saint et emporte-le avec toi ». L'homme prie, puis cherche; et près de l'autel, il aperçoit une icone de saint Tarasios, une étoffe accrochée au mur, et, derrière l'étoffe, il découvre une pièce où les reliques du saint sont exposées entre des lampes. Il se met alors à l'œuvre, il essaie de déplacer le corps sacré; et celui-ci, dit la légende, à l'appel de la main du Vénitien, semble se prêter comme un être vivant et dire à son ravisseur : « Enlève-moi : je suis tout prêt à venir avec toi ». Et les Vénitiens emportent la relique. Vainement les moines grecs courent après eux, menaçant et pleurant : « Hommes cruels, rendez-nous notre saint père : vous ne pourrez partir d'ici, si vous ne le restituez ». Vaine prédiction; les galères appareillent, et dans la tempête, le navire qui porte le corps précieux « semblait, dit le texte, nager comme un cygne sur les ondes de la mer ». Et André Dandolo, qui raconte cette histoire, n'est pas médiocrement fier, après tant d'années pourtant écoulées, que le patron de l'heureux navire ait été un de ses aïeux.

Ainsi les choses de la foi ont pour premier objet, à Venise, de servir les intérêts de l'Etat. Les préoccupations religieuses se confondent et s'harmonisent si bien avec les soucis profanes que les clercs sont parmi les plus riches négociants de la République, et que l'Eglise, comme la noblesse, s'honore de travailler à la grandeur économique de la cité. Et sans doute la piété vénitienne est réelle et sincère : elle se manifeste par des constructions d'églises, de couvents et d'hôpitaux, par des cérémonies pompeuses, par mille fondations infiniment

louables. Mais c'est une piété étrangement raisonnable, qui ne verse ni dans les excès du mysticisme, ni dans ceux de la superstition. Lorsque, au XIV^e^ siècle, sévirent dans l'Occident chrétien les processions des flagellants, résolument le gouvernement de la République les défendit à Venise, et on raconte qu'en 1399, un serviteur des Dix, ayant rencontré un de ces cortèges interdits, ne se fit point scrupule d'arracher le crucifix des mains de celui qui le portait et de le jeter par terre brutalement. Et loin de le blâmer, la Seigneurie bannit les chefs du mouvement. Pareillement, en 1379, pendant la guerre de Chioggia, la République appela les religieux à prendre les armes comme les autres citoyens et elle exila ceux qui refusèrent de servir. C'est qu'à Venise l'Etat proclamait hardiment sa supériorité sur l'Eglise et entendait lui imposer son autorité.

**Venise et l'Eglise.** — Dès les premiers temps de la République, le doge intervenait, en confirmant l'élection, dans le choix du patriarche du Grado, et il conserva ce droit lorsque, en 1451, le patriarcat de Grado fut supprimé et le titre de patriarche attribué à l'évêque de Venise. De même les évêques du territoire vénitien, dont l'élection n'avait lieu qu'après autorisation de l'Etat, étaient investis par le doge de leurs charges; à partir de 1391 ils furent même choisis par le Sénat. La surveillance du clergé séculier appartenait au Conseil des Dix, celle du clergé régulier, à partir de 1521, aux *provéditeurs des monastères;* et la loi veillait attentivement, en réclamant la police des institutions ecclésiastiques, à ce que les inté-

rêts de l'Etat ne fussent point lésés par les choses de la religion. L'Etat s'appliquait à limiter les immunités ecclésiastiques (le clergé était astreint aux mêmes impôts que le reste des citoyens) et le développement de la mainmorte; il soumettait le clergé, sauf pour les causes spirituelles, aux mêmes tribunaux que les laïques; bien plus, il contrôlait les délibérations du tribunal de l'Inquisition, auxquelles assistaient trois sénateurs, portant le titre d'*inquisiteurs pour l'hérésie;* il se réservait le droit d'examiner, avant qu'ils fussent publiés, les ordres de la Congrégation; il entendait surtout exercer, sur les personnes et les choses de la religion, une autorité indiscutée dans les choses temporelles. « Le prince, déclarait un doge au nonce pontifical, ne connaît dans les choses temporelles d'autre supérieur que Dieu. » L'Etat excluait des emplois publics toutes les personnes d'Eglise et les nobles même qui étaient pourvus de quelque bénéfice ecclésiastique; et telle était la crainte de l'influence de l'Eglise dans les affaires de la cité, qu'au Grand Conseil comme au Sénat, lorsque venait en discussion quelque question relative au clergé ou aux rapports avec Rome, tous ceux qui avaient des parents ou des alliés dans les ordres, tous ceux que leurs traditions de famille désignaient comme des partisans avoués du Saint-Siège étaient exclus par cette formule que la loi prescrivait : *Fuora Papalisti* (Dehors les papalins.)

C'est qu'en effet, malgré le respect extérieur que Venise professait pour la papauté, et quoiqu'elle se targuât d'avoir mérité le nom de « cité apostolique et sainte », elle maintint toujours à

l'égard du Saint-Siège une ferme et énergique indépendance. On a vu comment, au temps de Henri Dandolo, elle bravait Innocent III et se laissait frapper sans s'émouvoir des foudres pontificales. Plus tard, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, quatre fois elle fut, sans en être troublée, mise en interdit. Si elle acceptait sans hésiter les canons du Concile de Trente en matière de dogme, toujours elle repoussa les dispositions disciplinaires qui étaient contraires aux lois vénitiennes; en aucun Etat européen, le clergé et la papauté n'ont exercé aussi peu d'influence qu'à Venise. Pour maintenir ses droits et défendre sa liberté, la République n'hésita même pas à entrer en conflit ouvert avec Rome, et il faut constater que, dans ces luttes, le gouvernement fut soutenu par la presque totalité du clergé vénitien, reconnaissant à la Seigneurie du souci qu'elle prenait de ses intérêts et de la protection qu'elle lui assurait contre le Saint-Siège même. Dans la cité de saint Marc, l'Eglise n'était pas moins que le reste des citoyens soucieuse de la dignité et de la grandeur de l'Etat, et jamais elle ne s'étonna que la République, dans les entreprises en apparence les plus saintes, considérât avant toute chose les intérêts politiques de la cité.

**Le patriotisme vénitien.** — Et tout cela se ramène au total à un sentiment de patriotisme très élevé et très fier. Dès l'enfance, les jeunes patriciens de Venise apprenaient qu'inévitablement ils auraient accès un jour aux charges de l'Etat, et qu'inévitablement ils en devraient être les serviteurs. Toute l'éducation qu'ils recevaient les préparait à ces obligations futures; toute leur vie

s'employait au maniement des affaires publiques ; et la loi, en leur interdisant le refus des magistratures, en leur imposant la présence assidue aux conseils, était la garantie de leur dévouement. Ceux qui n'étaient point de famille noble, les citoyens à qui les bénéfices de l'industrie et du commerce, le bon ordre et la tranquillité de la cité assuraient une existence souvent fortunée et toujours facile, n'avaient pas moins d'attachement à Venise. A l'intérieur de la ville, chaque citoyen était également soucieux du salut et de la grandeur de l'Etat, non point seulement par l'appât des récompenses promises à son zèle, mais « par ardeur d'amour pour la patrie » (*per zelo de amore per la patria*), comme disait ce Vénitien du XV^e^ siècle qui, ayant dénoncé un homme coupable d'avoir volé des joyaux du Trésor, refusait nettement toute récompense d'un acte qui lui semblait naturel. Au dehors, se dévouer partout et sans cesse, dépenser sa fortune, son énergie, son intelligence, travailler constamment pour l'intérêt et la gloire de Venise, — que ce fût, comme Marco Polo, en ouvrant au commerce des routes nouvelles, ou, comme les marchands qui revenaient des mers levantines, en rapportant de quoi embellir la cité, — s'appliquer à accroître sa puissance en lui fournissant sur tout ce qui l'intéressait les informations les plus sûres, tel était le souci de chaque Vénitien. Depuis 1268, le Sénat avait prescrit aux ambassadeurs de lui adresser, au retour de leur mission, des rapports d'ensemble, origine lointaine de ces « relations » précieuses, où éclatent le bon sens aiguisé et la finesse d'observation des diplomates vénitiens. Pour servir son pays,

rien n'a jamais coûté à un Vénitien, ni l'espionnage, ni l'intrigue, ni l'assassinat politique même. Et sans doute il faut parfois, pour accepter telles de ces obligations, une trempe d'âme dure, intéressée et assez dénuée de scrupules; mais il y a, dans cette conception du devoir envers la patrie, une réelle beauté par l'intention qui l'inspire et par l'abnégation à servir, noblement acceptée.

Qu'on regarde dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société vénitienne, partout un même sentiment apparaît. Qu'on parcoure les *Annales* de Malipiero, un soldat, les *Diarii* de Sanudo, un haut fonctionnaire, le *Journal* de Priuli, marchand et banquier, une inspiration commune traverse leur œuvre; tous écrivent pour la gloire et l'honneur de saint Marc, « dont chacun de nous, disait un ambassadeur vénitien, a le nom gravé sur son cœur. » Ce ne sont là que quelques exemples; mais chez tout Vénitien, quel qui soit, une idée maîtresse domine tout le cours de la vie : c'est que la République est tout et l'individu rien.

**Les qualités du Vénitien.** — On se demandera maintenant quelles qualités essentielles le Vénitien apportait au service de son pays.

En esquissant précédemment les figures d'un Henri Dandolo ou d'un Marco Polo, on a marqué déjà quelques-uns des traits les plus caractéristiques de l'esprit vénitien : chez l'un, l'ambition orgueilleuse et tenace, la bravoure admirable, le sens politique et l'habileté diplomatique plus merveilleux encore, la résolution et la finesse, la prévision subtile et l'initiative hardie; chez l'autre,

l'énergie ingénieuse et infatigable, le sens des affaires et l'ardeur à s'enrichir, l'esprit d'entreprise et l'esprit d'observation; chez tous deux, une fierté pareille d'être issus de la cité de saint Marc, une intelligence souple et forte à servir ses intérêts, un égal dévouement à la patrie vénitienne. Tous deux montrent des âmes jalouses de leur indépendance, modérément embarrassées de préjugés et de scrupules, une prudence adroite servie par une ferme volonté et par un sens pratique étrangement réaliste; tous deux, sobres de paroles, ont mieux aimé agir que discourir. Le goût de l'action utile est un des ressorts du caractère vénitien.

**Le doge André Dandolo.** — André Dandolo, qui fut doge de 1343 à 1354, nous offre un autre type assez représentatif de l'esprit vénitien. Issu d'une des plus illustres familles du patriciat, il avait de bonne heure joué un rôle dans la cité; depuis 1331 il occupait la haute charge de procurateur de Saint-Marc; docteur de Padoue, il avait été professeur de droit à l'Université de cette ville, et il était devenu si populaire à Venise — il avait, par sa bonne grâce, mérité le surnom de *Il cortese* — qu'en 1339, alors qu'il n'avait que trente-deux ans, on pensa à l'élire doge. Il parvint quatre ans plus tard à la magistrature suprême, à un âge absolument inaccoutumé. Mais les éminentes qualités de l'homme justifiaient cette exception sans précédent. Légiste savant, écrivain distingué, grand patriote, il rachetait sa jeunesse, comme le dit un chroniqueur, « par la gravité extraordinaire de ses mœurs et la pratique de toutes les vertus ». Peu

de chefs de l'Etat vénitien ont eu une plus pleine et plus haute conscience de leurs devoirs : lui-même a écrit quelque part qu'il aimait mieux être utile que commander (*prodesse quam præsse*). Il a eu pour souci constant le bien de ses sujets et la prospérité de la République, convaincu, comme il le disait encore, « que la renommée du souverain s'accroît d'autant plus glorieusement qu'il se montre plus attentif à veiller aux intérêts de ceux qu'il gouverne ». Bien que fort ami de la paix, il n'a jamais hésité à s'engager dans les plus grandes guerres, toutes les fois que le bien de Venise a semblé l'exiger, qu'il s'agît, dans la croisade de 1345, de combattre les Turcs menaçants, de réprimer durement, en 1348, la révolte de Zara, ou d'engager contre Gênes une lutte décisive; et il est, dit-on, mort de douleur des désastres de la patrie.

André Dandolo, outre son rôle politique, a fait œuvre de législateur et d'historien. C'était un homme lettré, grand ami de Pétrarque; il aimait les arts aussi, et c'est lui qui a fait décorer de mosaïques le baptistère de Saint-Marc. Mais son activité intellectuelle offre un trait particulier et significatif : le but essentiellement pratique qu'elle s'est toujours proposé. Lorsqu'il a fait composer les deux recueils diplomatiques appelés le *Liber albus* et le *Liber blancus*, c'est qu'il voulait, en rassemblant les plus anciens traités conclus par les Vénitiens, fonder sur de solides et indiscutables bases les droits et privilèges de la République. Lorsqu'il entreprenait de raconter dans ses *Annales* l'histoire de la cité, c'était principalement pour exalter la gloire de Venise. Son récit, qui com-

mence avec l'apostolat de saint Marc, retient précieusement et met en relief tout ce qui peut servir les intérêts et la grandeur de la patrie. Dandolo insiste longuement sur les translations de reliques qui ont assuré à la ville des lagunes tant de saints protecteurs ; il insiste sur les privilèges accordés à la cité de saint Marc, et sur cette cérémonie du mariage de l'Adriatique, qui est le symbole visible de sa puissance sur les mers ; il insiste sur toutes les journées glorieuses, celles de 1177, celles de 1204, qui ont donné à Venise le prestige et l'empire. Son histoire, étrangement tendancieuse, a donc une portée toute pratique : elle forge des armes pour justifier la politique de Venise et pour servir ses intérêts. Comme tous ses concitoyens, le doge Dandolo, dans tous ses actes, ne songe à travailler, selon la formule citée, que « pour le profit et l'honneur de Venise ».

**La culture intellectuelle.** — Et ceci atteste chez les Vénitiens le souci d'ajouter une autre gloire, celle des arts et des lettres, à toutes celles dont s'enorgueillissait la cité de saint Marc.

Les patriciens de Venise, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, étaient gens éclairés, cultivés, amis des lettres et des arts, et dont la souple intelligence alliait sans peine aux soucis de la politique et de la guerre les nobles préoccupations de l'homme de goût, de l'artiste, de l'érudit. On a singulièrement, et fort injustement, exagéré l'ignorance des nobles de Venise et l'indifférence de la République pour les choses de l'esprit. Elle faisait bon accueil, au contraire, aux humanistes, aux Grecs qui venaient alors d'Orient chercher asile en Italie ; dès la fin du

XIV^e siècle, Manuel Chrysoloras et Démétrius Kydonès enseignaient le grec à Venise ; au XV^e siècle, elle a reçu Gémiste Pléthon et Georges de Trébizonde, Philelphe et Bessarion qui, en mourant, léguait à l'Etat vénitien ses manuscrits, premier noyau de la Bibliothèque Marcienne. Depuis le commencement du XV^e siècle, l'Université de Padoue, réorganisée par Venise, se développait magnifiquement ; et dans la ville même la République entretenait des cours publics de philosophie et de théologie, et un institut de médecine. Dès 1469, l'imprimerie était introduite à Venise par Jean de Spire et son frère Wendelin, auxquels se joignait, en 1470, le Français Nicolas Jenson. Ainsi Venise utilisait les ressources que lui offraient les pays étrangers, pour la prospérité et la splendeur de la République.

L'art enfin donnait à la ville une éclatante parure. La Seigneurie aussi bien que les particuliers, les riches patriciens autant que les corporations puissantes, les clercs comme les laïques, et à leur exemple les étrangers mêmes, Esclavons, Dalmates, domiciliés à Venise, s'empressaient de construire des palais, des *scuole*, des églises, que décoraient les grands maîtres de la fin du XV^e siècle, les deux Bellini et Carpaccio. Les industries d'art n'étaient pas moins prospères ; l'orfèvrerie, la sculpture sur bois, les verreries, les tissus précieux, velours et brocarts d'or, servaient magnifiquement ce goût du luxe cher à tout Vénitien, moins encore pour sa satisfaction propre que pour la splendeur qui en rejaillissait sur la patrie.

Dans l'église des saints Jean et Paul, Panthéon de la république vénitienne, s'alignent, au long des

murailles et contre les parois du chœur, les tombeaux, merveille de l'art, où reposent quelques-uns des plus fameux entre les doges du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. C'est le monument de Michel Morosini, mort en 1382, l'une des œuvres les plus admirables que l'art gothique ait laissées à Venise; c'est le monument de Pierre Mocenigo, mort en 1476, qui prit Scutari et qui annexa Chypre, et dont une fière inscription déclare qu'il fut élevé avec les dépouilles des ennemis » (*ex hostium manubiis*); c'est le monument d'André Vendramin, mort en 1478, le plus beau peut-être qu'on admire à Venise. Ailleurs, dans Saint-Marc, à Sainte-Marie des Frari, d'autres sépultures glorieuses rappellent d'autres héros fameux. Et ce sont des statues encore, dressées sur les places ou dans l'intérieur des églises, en l'honneur des généraux illustres, des condottieri fameux, un Savelli, un Colleone, qui avaient bien servi la République. A tous, libéralement, Venise a marqué sa reconnaissance. Elle a confié aux plus grands artistes, aux Lombardi, aux Leopardi, aux Rizzo, aux Verrocchio, le soin d'éterniser leur mémoire. Elle leur a donné, en leur vivant, large part au gouvernement et aux hautes dignités; morts, elle les a glorifiés en d'admirables sépultures, parce qu'ils avaient tous été les artisans fidèles et dévoués de sa grandeur, parce que le grand souci de leur vie avait été de travailler « pour le profit et l'honneur de Venise ».

# LIVRE III

## L'ÉVOLUTION DE VENISE

(DU MILIEU DU XV$^{e}$ A LA FIN DU XVI$^{e}$ SIÈCLE)

### CHAPITRE I

### La ruine de l'empire colonial. Venise et les Turcs.

L'entrée en scène des Turcs. — La politique orientale de Venise dans la première moitié du XV$^{e}$ siècle. — La prise de Constantinople. — Venise et Mahomet II. — L'offensive ottomane. La perte de Négrepont. — L'acquisition de Chypre. — Le commerce d'Égypte. — La perte de la Morée.

Malgré la splendeur merveilleuse dont se parait la Venise du XV$^{e}$ siècle, des germes de décadence avaient, dès ce moment, pénétré l'organisme longtemps robuste de la cité de saint Marc, et l'observateur attentif ne pouvait méconnaître tout ce qui menaçait la richesse et la puissance de la ville. C'était d'une part l'entrée en scène des Turcs, adversaires redoutables, dont l'irréductible intransigeance ne laissait guère place aux accommodements, dont les progrès foudroyants annonçaient la ruine

prochaine de l'empire vénitien en Orient et compromettaient gravement les intérêts économiques de la République. C'était d'autre part, et presque en même temps, l'ouverture de nouvelles routes de commerce, qui, en diminuant l'importance du marché méditerranéen, diminuait pareillement l'importance de Venise et atteignait les sources mêmes de sa prospérité. Et sans doute l'effet de ces germes de mort ne se fera point sentir immédiatement; la ruine ne sera ni subite ni totale. Bien plus, durant tout le cours du XVI^e^ siècle, Venise apparaît, plus que jamais, splendide et glorieuse, et, à voir l'éclat de la civilisation dont elle s'illumine, il semble que jamais elle n'ait été plus prospère. Il ne faut point se laisser prendre à l'illusion de ces apparences magnifiques. Assurément, pour bien des années encore, Venise conservera dans la Méditerrannée une place considérable et y jouera un rôle important; assurément, durant bien des années encore, elle apportera, à lutter contre les Turcs, une belle et fière ténacité. Il n'en est pas moins vrai — et on ne saurait trop insister là-dessus — qu'avec le XVI^e^ siècle la décadence commence pour Venise, et que le temps de sa grandeur politique est passé.

**L'entrée en scène des Turcs.** — Depuis la fin du XIV^e^ siècle, Venise était toute-puissante en Orient. Gênes, troublée par ses révolutions intérieures, s'effaçait dans le Levant devant sa puissante rivale. L'empire grec aux abois, territorialement diminué, financièrement presque insolvable, était contraint de subir toutes les exigences de la République. Mais une puissance nouvelle naissait,

avec qui bientôt il faudrait compter : c'étaient les Turcs. Depuis que, par l'occupation de Gallipoli, ils avaient pris pied en Europe, leurs progrès ne s'étaient pas arrêtés. D'Andrinople, devenue leur capitale, ils avaient en tout sens porté leurs armes victorieuses, en Thrace et en Thessalie, en Serbie et en Bulgarie; et même, dès le commencement du xv^e^ siècle, beaucoup de seigneurs latins d'Orient, les dynastes de Chios et de Phocée, les ducs de Naxos, les marquis de Bodonitza, avaient dû se reconnaître tributaires du sultan. Or, avec ces nouveaux venus, grisés par leurs rapides conquêtes, peu civilisés d'ailleurs, et dont l'unique rêve était la guerre perpétuelle avec la chrétienté, une entente, surtout d'ordre économique, était chose malaisée à établir, et le conflit semblait inévitable entre Venise et les infidèles. La République pourtant ne le cherchait point. Comme le dira plus tard un Vénitien du xvi^e^ siècle : « Nous sommes des marchands; donc nous ne pouvons vivre sans eux » (*essendo noi mercanti, non possiamo viver senza loro*) : en conséquence, la ville de saint Marc tâchait de s'arranger avec les Turcs, de signer même avec eux des traités profitables. Dès 1368, elle avait obtenu du sultan des avantages pour son commerce, et il avait été question d'établir un entrepôt à Scutari. En 1384, on avait vu une ambassade turque à Venise, pendant qu'un envoyé vénitien se rendait à la cour de Mourad I^er^; et des deux côtés on multipliait les promesses d'amitié, les assurances du ferme désir qu'on éprouvait de vivre en paix.

Le traité de 1406 garantit aux Vénitiens la liberté de circuler dans l'empire turc, et le sultan

s'engagea à ne point augmenter les taxes auxquelles étaient soumis les négociants de Venise, à ne point inquiéter les possessions vénitiennes. Et malgré l'intérêt très vif qu'elle portait aux affaires de Constantinople, malgré le bon accueil qu'elle faisait aux empereurs Manuel II et Jean VIII, malgré les démonstrations militaires même auxquelles elle se laissait induire parfois en faveur de Byzance, la République montrait un attentif souci à ménager les Ottomans : tant elle redoutait de compromettre les intérêts de ses nationaux établis ou trafiquant en territoire turc. Quand on prépara en Occident la croisade de Nicopolis, Venise garda une réserve extrême; et quand Manuel II lui offrit de remettre entre ses mains Constantinople, Imbros et Lemnos, elle refusa net. Sa politique, en se préoccupant exclusivement d'intérêts commerciaux, espérait, à ce prix, éviter toute complication trop sérieuse.

**La politique orientale de Venise dans la première moitié du XV^e^ siècle.** — Pourtant, on ne pouvait guère se dissimuler, à Venise, que les jours de l'empire grec étaient comptés, que la capitale byzantine, enserrée de toutes parts, était destinée à tomber, tôt ou tard, aux mains des Turcs; et, en vue de l'événement inévitable, la République prenait ses sûretés. Négrepont, que Venise possédait maintenant tout entière, était en Orient un des plus solides boulevards de l'empire : la ville s'efforçait, pour en mieux encore assurer la défense, d'acquérir des territoires sur le continent hellénique. Elle occupait déjà Phtélion, en Thessalie; une famille vénitienne régnait

sur le marquisat de Bodonitza; un moment, de 1395 à 1402, Venise fut maîtresse du duché d'Athènes; en 1388 enfin, elle acquérait Argos et le bon port de Nauplie. Elle accroissait de même sa puissance dans l'Archipel, en annexant Mycono et Tinos, en offrant sa protection aux dynastes des îles, heureux que la République fît stationner dans leurs ports des galères qui assuraient leur sécurité. En 1423, elle achetait pour 50.000 ducats Thessalonique au despote Andronic; c'était une position d'importance essentielle, et la Seigneurie se flattait que, sous son autorité, elle deviendrait vite « une seconde Venise ». En Morée, pareillement, Venise songeait à négocier l'acquisition de la principauté d'Achaïe. Bref, elle s'efforçait de soustraire aux Turcs tout ce qui, dans l'empire grec, semblait susceptible d'être sauvé, et de maintenir, par tous les moyens possibles, sa suprématie commerciale, gage de sa prospérité. Et les Grecs eux-mêmes semblaient comprendre cette politique avisée et sage, et, spontanément, ils venaient se placer sous l'égide de la République : en 1451, Egine, en 1453, Skyros, Skiathos, Skopelos, en 1462, Monemvasie, sollicitaient la protection de Venise et se donnaient à elle.

L'anarchie qui troubla l'empire ottoman, durant les premières années du xv^e^ siècle, favorisa la politique de la République, en même temps qu'elle retarda le conflit. Mais ce conflit était nécessaire, inévitable. Aussi bien les Turcs, maîtres des Dardanelles, commandaient la route qui menait à Constantinople et dans la mer Noire, et Gallipoli, fortifiée, créait une gêne sérieuse au commerce vénitien. Et enfin, la construction d'une flotte

de guerre turque accroissait encore la menace ottomane.

**La prise de Constantinople.** — En 1416, le conflit commença. Une escadre turque ayant ravagé l'Eubée et les Cyclades, Venise riposta en envoyant sa flotte dans les Dardanelles, et, le 29 mai 1416, l'amiral Pierre Lorédan infligea aux Ottomans une défaite complète. L'acquisition de Thessalonique, que la République souffla au sultan Mourad, au moment où il se croyait sûr de la conquérir, les efforts des Vénitiens pour constituer en Morée une puissance unie et forte, ne laissèrent guère, dans les années suivantes, de doutes sur leurs intentions : la lutte prochaine contre les Ottomans devenait, en Orient, le principal souci de la ville de saint Marc. Aussi bien les événements se précipitaient. En 1430, les Turcs prenaient Thessalonique; bientôt, Constantinople même était menacée. Dans l'été de 1452, Mahomet II faisait construire, sur le Bosphore, le château de Roumili-Hissar; il donnait ordre d'arrêter tous les vaisseaux qui franchissaient le détroit, et d'en exiger un droit de passage et, en cas de refus, de les couler. Ce n'était point là une vaine menace : l'aventure du capitaine vénitien Antonio Rizzo, fait prisonnier et exécuté avec tous ses matelots, le prouva amplement; la République comprit que la lutte devenait sans merci. Aussi se jeta-t-elle résolument dans la bataille qui se livrait autour de Constantinople. Cinq galères de Venise étaient dans le port, au moment où le sultan commença le siège de la ville. Sur la demande de l'empereur et avec l'assentiment du Grand Conseil de la colonie, le

baile Girolamo Minotto décida de les retenir et de les employer contre les Turcs. Lui-même prit personnellement part à la défense; il occupa, avec ses nationaux, un poste dans le voisinage de l'Hebdomon et il paya même son courage de sa vie. Après la chute de la ville, il fut décapité par ordre de Mahomet II, avec son fils et plusieurs notables vénitiens. Les autres colons, faits prisonniers, furent vendus comme esclaves, leurs maisons livrées au pillage, la colonie dévastée. La perte en argent fut estimée à 200.000 ducats, auxquels il faut ajouter 100.000 ducats encore pour les pertes subies par les Candiotes. C'était là, pour Venise, un coup étrangement grave, et il semblait que la seule réponse qu'elle dût faire était une déclaration de guerre immédiate. Et c'est, en effet, ce que proposait le doge François Foscari.

**Venise et Mahomet II.** — Mais avant d'en venir à ce parti extrême, on réfléchit. Venise ne tenait pas à engager la guerre : elle essaya de s'accorder avec le vainqueur au mieux de ses intérêts. Au lieu de s'indigner, elle négocia; elle alla jusqu'à s'excuser de la part que ses nationaux avaient prise dans la lutte pour Constantinople; et assez humblement, elle offrit de payer au sultan une redevance de trois à cinq mille ducats; elle demandait à la vérité en échange qu'on lui cédât Lemnos, Imbros et Samothrace; mais, à ce prix, elle acceptait le droit de 2 °/₀ que le Turc exigeait sur les importations et elle reconnaissait la compétence du tribunal du cadi pour toutes affaires entre Musulmans et Vénitiens. Et en effet, dès le mois

d'avril 1454, un accord était conclu entre le sultan et la République ; le baile revenait à Constantinople, où la colonie s'efforçait de se reconstituer. Et Venise, relativement satisfaite d'avoir assuré ses intérêts économiques, se dérobait à toutes les propositions qu'on lui faisait d'entrer dans une croisade contre les Turcs ; elle laissait, avec une joie secrète, écraser les Génois, à qui le sultan enlevait Chios, Aenos, Lesbos, et elle profitait même de leur défaite pour obtenir de Mahomet II une série de concessions avantageuses, telles que la ferme de l'alun de Phocée, celle des mines de cuivre, des manufactures de savon, des ateliers de la monnaie et des douanes. Avec une prestesse merveilleuse, les Vénitiens avaient changé de politique, et ils se flattaient, avec une habileté assez dépourvue d'orgueil, d'avoir tiré de la situation nouvelle le meilleur parti possible.

Mais, en fait, la condition des choses était profondément changée en Orient. Le temps était passé des faveurs, des privilèges arrachés à la complaisante faiblesse des empereurs grecs, et passé aussi le temps des relations faciles et courtoises avec les maîtres et les populations du Levant. La morgue et l'insolence des Turcs étaient extrêmes ; et à tout moment il fallait de leur part s'attendre à quelque violence, à quelque brutalité. Les affaires étaient moins bonnes aussi : les guerres continuelles restreignaient fort le champ d'action du commerce vénitien, les taxes nouvelles à acquitter réduisaient les bénéfices. Et, plus encore, l'humeur conquérante des Ottomans entretenait une perpétuelle inquiétude. Mahomet II développait sa marine ; il construisait, à l'entrée des Dardanelles, deux châ-

teaux, devant lesquels désormais tout navire dut s'arrêter pour subir la visite. Venise avait beau s'abstenir de toute provocation et, pendant dix pleines années, accepter patiemment une situation plus que difficile : en fait, le conflit était certain, et tout en en reculant le plus possible l'éventualité, la république se préparait à la lutte.

**L'offensive ottomane. La perte de Négrepont.** — Les Turcs, en effet, progressivement se rapprochaient du domaine propre de Venise. En 1460 le duché d'Athènes succombait; la même année, la principauté grecque de Morée était conquise par Mahomet II. Dès lors, entre des voisins hostiles, le moindre incident devait déchaîner la guerre. La prise d'Argos par les Ottomans, en 1463, en donna le signal : la lutte allait durer seize années. Venise, qui avait mis le temps à profit pour organiser ses forces, agit avec une vigueur énergique. Elle envoya en Morée ses meilleurs condottieri, Bertoldo d'Este, Sigismond Malatesta; Argos fut repris, le mur de l'Hexamilion, qui barrait l'isthme de Corinthe, remis en état de défense. En même temps la flotte prenait hardiment l'offensive, s'emparait de Lemnos, d'Imbros, de Samothrace, attaquait Lesbos, occupait Aenos, et paraissait jusque dans les Dardanelles. Tout le Péloponèse se soulevait en faveur de la République; les stradiots grecs et albanais, les Bua, les Ralli, bien d'autres, les populations guerrières du Magne s'empressaient à prendre service sous la bannière de saint Marc. L'enthousiasme était universel, la conquête de la Morée semblait certaine, et contre Mahomet II partout la diplomatie vénitienne cherchait et trouvait des

alliés, en Albanie Scander-Beg, en Anatolie, le sultan turcoman Ouzoun-Hassan. Pour triompher de son grand adversaire, tous les concours, tous les procédés semblaient bons à la Seigneurie, y compris l'assassinat politique. On songea sérieusement à faire empoisonner Mahomet II, « vu la nécessité, dit la délibération, de faire usage de tous les moyens possibles contre la Turquie et son souverain. »

Mais les Turcs, un moment surpris, reprenaient l'offensive, et en 1470 le sultan lui-même venait mettre le siège devant Négrepont. La place fit une belle défense ; mais l'impéritie du capitaine général Niccolo da Canale perdit tout. Il ne sut ni empêcher l'arrivée de la flotte ottomane, ni rompre le pont de bateaux jeté entre l'île et le continent, et dont la destruction coupait l'ennemi de ses approvisionnements ; s'oubliant dans une lâche inaction, il ne fit pas un effort pour sauver la ville. Après une lutte désespérée, Négrepont tomba enfin, et le vainqueur se vengea cruellement sur ses défenseurs. La population fut massacrée, la garnison passée par les armes, le baile, au mépris de la capitulation, scié en deux. « Jamais, dit un contemporain, on ne vit plus grande cruauté. »

La chute de Négrepont, « bouclier et citadelle de toute la chrétienté », comme l'appelle une relation vénitienne, eut, dans tout l'Occident, un retentissement prodigieux. En même temps, les Turcs ravageaient la Dalmatie vénitienne et menaçaient l'Albanie, où depuis 1469 la République occupait Croia. On craignit une attaque sur Spalato, sur Scutari, sur la Crète, et Venise aux abois sollicita la paix. Mais Mahomet II refusa : il fallut conti-

nuer la guerre. Elle sévit partout : en Albanie, où Mocenigo réussit à sauver Scutari (1474) ; en Asie-Mineure, où la flotte du même Mocenigo prit Smyrne, Satalie, Korykos, Selefké ; dans l'intérieur de l'Anatolie, où Ouzoun-Hassan, soutenu par les subsides et les canons de Venise, se risqua à affronter Mahomet II. Mais la fatigue croissait avec l'effort. La belle défense de Lépante (1477) fut une dernière gloire pour la ville de saint Marc. Mais les Turcs se rapprochaient : ils envahissaient le Frioul, et on voyait de Venise brûler, sur l'Isonzo et le Tagliamento, les villages incendiés par les infidèles. Croia succombait (1478) et Mahomet II assiégeait Scutari. Venise, n'en pouvant plus, préféra signer une paix, même désastreuse.

Par le traité de 1479, la République renonçait à Argos et à Négrepont ; elle cédait Lemnos, le Magne, l'Albanie entière, où elle perdait Scutari et ne conservait que quelques places sur la côte, Dulcigno, Antivari, Budua. Elle promettait de payer au sultan une redevance annuelle de 10.000 ducats pour prix de l'autorisation de trafiquer en territoire turc.

C'étaient des conditions trop onéreuses pour que la paix fût autre chose qu'une trêve ; et, malgré les échanges de politesses courtoises dont s'accompagna le rétablissement des bonnes relations, malgré la mission que, sur la demande de Mahomet II, la Seigneurie confia au peintre Gentile Bellini à la cour du sultan, le péril subsistait tout entier, et les Turcs demeuraient terriblement inquiétants. Dès 1480, ils recommençaient leurs entreprises dans la mer Ionienne : Sainte-Maure, Céphalonie tombaient entre leurs mains ; ils débarquaient sur le littoral

italien, à Otrante, qu'ils saccageaient; ils fondaient, sur la rive albanaise, un grand port de guerre à Avlona. Et Venise se trouvait à la fois menacée par mer dans son Adriatique, et par terre dans sa province de Dalmatie, que les Ottomans, maîtres de la Bosnie, exposaient au danger d'incessantes incursions.

**L'acquisition de Chypre.** — La République, vaillamment, s'efforçait de réparer ses désastres et de compenser ses pertes. Elle en trouva, à ce moment même, une occasion admirable. En 1466, Jacques II de Lusignan, roi de Chypre, qui venait de reconquérir Famagouste sur les Génois, avait cherché, pour consolider son pouvoir, l'appui de Venise, et demandé à la Seigneurie de lui choisir une épouse. La République lui proposa une patricienne vénitienne, Catherine Cornaro, qui, en 1472, monta sur le trône de Chypre. C'était un grand avantage déjà pour les intérêts vénitiens. La situation devint meilleure encore quand, le jeune roi étant mort en 1473, Catherine se trouva maîtresse du pouvoir. Sous son gouvernement, Venise fut toute-puissante à Chypre ; aussi défendit-elle énergiquement la reine contre tous les complots qui la menacèrent. Elle fit si bien qu'elle détermina Catherine, en 1489, à abdiquer un pouvoir illusoire et à céder son royaume à la République. C'était une belle compensation de Négrepont perdu. La Seigneurie n'épargna rien pour faire de l'île un solide boulevard de sa puissance : dès 1492, on commençait, pour transformer Famagouste en une formidable place de guerre, à construire cette admirable enceinte de remparts, la plus belle et la

plus complète que nous ait léguée l'art des grands ingénieurs de la Renaissance.

Venise ne montrait pas moins d'activité en Morée. Elle y possédait une série de positions excellentes : Nauplie, Monemvasie, Coron, Modon, Zonchio et Lépante, qui encerclaient le Péloponèse. Corfou et Zante, à peu de distance du continent, étaient d'admirables points d'appui. La fidélité immuable des stradiots albanais entrés au service de la République achevait de fortifier dans le pays la situation des Vénitiens. Leur puissance, bien établie, y était grande, et la Morée faisait heureusement pendant à Chypre pour dominer les mers orientales. L'annexion de Naxos, au centre de l'Archipel, complétait utilement cet ensemble de défense, par où le gouvernement de Venise espérait former une digue assez solide pour arrêter l'invasion ottomane.

**Le commerce d'Egypte.** — Mais surtout, à mesure que les routes commerciales qui menaient vers la péninsule des Balkans et la mer Noire devenaient plus difficiles et presque impraticables, la République, pour se procurer les produits du Levant, se retournait à nouveau vers la Syrie et l'Egypte. Durant tout le cours du xv^e^ siècle, ces deux régions jouirent d'un regain de prospérité. Beyrouth, Damas, Alep, redevinrent les centres d'actives transactions ; Alexandrie surtout fut un marché d'importance essentielle. Deux fois par an, en automne et au mois de janvier, une caravane partait de Venise pour le grand port égyptien ; elle comprenait, annuellement, de huit à treize navires, dont le chargement est estimé à un mil-

lion de ducats au moins. Une colonie vénitienne, puissante et riche, était établie à Alexandrie, et ses *fondachi*, grands bâtiments carrés à l'air de forteresses, faisaient grande figure dans la ville orientale. Autour d'une cour intérieure se groupaient, au rez-de-chaussée, les magasins, au-dessus, les logements à l'usage des marchands ; aux abords de l'édifice, des jardins plantés d'arbres exotiques donnaient à la construction un aspect étrange qui frappait les voyageurs ; dans la cour, dans les bâtiments, couraient des bêtes sauvages apprivoisées, et les Vénitiens poussaient l'insolence jusqu'à y entretenir un porc, objet d'horreur pour les musulmans.

Sans doute, tout n'était point aisé pour les chrétiens établis en pays infidèle. La nuit, les *fondachi* étaient fermés par l'extérieur ; le vendredi, au moment de la prière, il était interdit aux Francs de circuler dans les rues, et pour plus de sûreté, on les enfermait pendant deux ou trois heures dans leurs établissements. Les sultans mamelouks d'Egypte créaient aux marchands vénitiens d'autres difficultés encore, et plus sérieuses. Plus d'une fois, les consuls de la République durent menacer le gouvernement du Caire de quitter le pays avec leurs nationaux, et plus d'une fois l'énergie de leurs représentations les mit en péril de mort. Contre les Occidentaux, les sultans se croyaient tout permis, et les vexations de toutes sortes, arrestations, expulsions, coups même, allaient leur train. Mais surtout les souverains de l'Egypte prétendaient se réserver le monopole de la vente des épices, du poivre en particulier, et en fixer le prix au chiffre qui leur conviendrait. C'était pour

le commerce vénitien une source incessante de difficultés et de conflits. Mais le marché était si avantageux malgré tout, les bénéfices qu'on en tirait si considérables, que, pour le conserver, les Vénitiens supportaient toutes les humiliations et tous les ennuis.

L'Occident ne pouvait plus se passer des épices, et l'Egypte était le seul pays accessible au commerce occidental par où elles pouvaient arriver à la Méditerranée. Cette considération primait tout le reste ; l'âpreté des Vénitiens à conserver le premier rang qu'ils occupaient à Alexandrie les rendait insensibles aux mépris, aux affronts. Leurs biens, leur vie étaient exposés sans cesse : rien n'était capable de leur faire lâcher prise.

**La perte de la Morée.** — Tous ces efforts pourtant devaient être inutiles. Chaque jour la République connaissait de nouveaux désastres.

Avec le sultan Bajazet II, successeur de Mahomet II, les rapports avaient d'abord été assez faciles. Mais en 1492 les difficultés commencèrent. Le sultan prit ombrage des dépêches chiffrées que le baile de Constantinople envoyait à son gouvernement et lui fit signifier de quitter le pays dans les trois jours. De la rupture des relations diplomatiques la guerre ouverte bientôt résulta. Les marchands vénitiens furent arrêtés à Constantinople (1499) ; les Bosniaques entrèrent en Dalmatie et parurent jusque devant Zara. « Il fut clair, comme le dit un document officiel, que les Turcs se montraient ouvertement ennemis de Venise. »

Les deux flottes se rencontrèrent dans les eaux de Navarin. C'était, depuis 1416, le premier enga-

gement sérieux où elles s'affrontaient. La bataille pourtant demeura indécise : mais bientôt la fortune tourna contre les Vénitiens. Lépante tomba; Modon, attaquée par le sultan en personne (juin 1499), fit d'abord une belle résistance; après quelques semaines pourtant elle fut emportée par surprise, et ici encore les Turcs massacrèrent effroyablement. Peu après, Coron succombait à son tour. C'était pour Venise un coup singulièrement grave : les deux citadelles moréotes, étaient, selon l'expression d'un contemporain, « le nid dans lequel se réfugiaient autrefois tous les navires qui faisaient voile vers le Levant. » Le Conseil des Dix décréta qu'il fallait, pour les sauver ou les reprendre, tenter tout ce qui serait possible, sentant bien qu'il y allait pour Venise de la conservation ou de la perte de sa prépondérannce maritime. La République pourtant dut y renoncer. La paix de 1503 l'obligea à abandonner les deux forteresses, et, par surcroît, l'île de Sainte-Maure : Venise ne gardait plus en Morée que Nauplie, Patras et Monemvasie.

Ce ne devait pas être pour longtemps. Moins de quarante ans après, en 1537, la guerre recommençait avec le sultan Soliman. Corfou était attaquée; la citadelle de Klissa, en Dalmatie, tombait aux mains des Turcs; dans l'Archipel, Syra, Stampalia, Patmos, Naxos, étaient conquises par Khaïreddin; Egine était saccagée par les musulmans; Andros était prise, Nauplie et Monemvasie assiégées, la Crète même menacée. La paix de 1540 obligea la République à abandonner les îles, Nauplie, Monemvasie, tout ce qu'elle possédait encore en Morée, et à payer au sultan une indemnité de guerre de trois cent mille ducats. Naxos et Andros devenaient

tributaires des infidèles; dans tout l'Archipel, Venise ne conservait que Tinos et Mycono. Sans doute il lui restait Chypre et Candie, qui maintenaient son prestige dans les mers orientales; mais, en fait, en moins d'un siècle, la prépondérance maritime que la République possédait en Orient avait été entièrement ruinée et, du grand empire colonial fondé au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, il ne subsistait plus que des débris.

## CHAPITRE II

## La décadence du commerce vénitien.

I. — La découverte de la route des Indes. — La lutte de Venise pour le commerce des épices. — Les progrès des Portugais. — La perte de l'Égypte. — La ruine du commerce vénitien.
II. — Les progrès des Turcs. La perte de Chypre. — La journée de Lépante. — La paix avec les Turcs.

### I

**La découverte de la route des Indes.** — La fin du xv[e] siècle a vu s'accomplir un événement capital dans l'histoire économique, dont les conséquences devaient être, pour la prospérité de Venise, d'une gravité extrême. C'est la découverte par les Portugais de la route maritime des Indes.

Au mois de décembre 1487, après avoir longé les côtes occidentales de l'Afrique, Barthélémy Diaz atteignait l'extrémité méridionale de ce continent, et le baptisait du nom de cap de Bonne-Espérance. Onze ans plus tard, le 20 mai 1498, Vasco de Gama, suivant la même route, parvenait avec trois navires, après dix mois de traversée, au port de Calicut, et les navigateurs portugais étaient émerveillés de l'aspect prestigieux qu'offrait la grande ville orien-

tale, de l'actif mouvement de son port, où mouillaient parfois en même temps cinq cents et jusqu'à sept cents vaisseaux, de la richesse de ses marchés, où se rencontraient en abondance les espèces les plus rares d'épices et d'aromates, où s'accumulaient les pierres précieuses et les perles. Une ère nouvelle s'ouvrait pour le commerce d'Orient.

Jusqu'alors les produits de l'Inde arrivaient en Europe par l'intermédiaire des grands marchands arabes d'Egypte, qui les vendaient aux Vénitiens. Or, les droits de douane fort lourds auxquels ces denrées étaient soumises dans les ports d'Arabie et d'Egypte, les exactions des sultans et de leurs agents d'autre part renchérissaient de façon prodigieuse le prix d'achat de ces marchandises sur les marchés du Caire et d'Alexandrie, si bien que les Vénitiens, à leur tour, étaient obligés de les vendre fort cher à leur clientèle. Maintenant que les Portugais allaient chercher directement les épices aux pays d'origine, dans des conditions qui, en supprimant les intermédiaires, rendaient toute concurrence impossible, tout le régime du marché était bouleversé. Le quintal de gingembre, qui se payait 11 cruzados à Alexandrie, en valait 4 à Calicut. Le prix du quintal de poivre y variait de 2 ducats 1/2 à 3 ducats 1/2; or, à Alexandrie, il n'était point rare de le payer 80 ducats, tandis que, rendu à Lisbonne, il se vendait 40 ducats, et bientôt même 20, laissant encore, à ce prix, aux négociants un bénéfice prodigieux. Le quintal de cannelle se vendait aux Indes de 3 ducats à 5 ducats 1/2; pour les autres épices, les prix d'achat étaient analogues, et les prix de vente en Europe forcément établis en

proportion. En très peu d'années, les Portugais inondèrent le marché des précieuses denrées orientales. En 1503, l'escadre de Vasco de Gama rapportait 35.000 quintaux de poivre, cannelle, gingembre, noix muscade, sans compter les pierres précieuses et les perles; la valeur totale du chargement était estimée à 1 million de ducats et les frais d'armement de l'expédition n'avaient pas dépassé 200.000 ducats. Les gains des particuliers étaient dans une semblable proportion : avec une mise de 2.000 ducats, une maison de commerce de Lisbonne réalisait un bénéfice de 5.000 ducats. Comment les Vénitiens, obligés d'acheter sur les marchés d'Alexandrie, pouvaient-ils, dans de telles conditions, soutenir la lutte? Et, non sans ironie, le roi de Portugal mandait à la Seigneurie que désormais les galères vénitiennes n'auraient plus besoin d'aller chercher les épices en Egypte, où avant peu d'ailleurs elles n'en trouveraient plus, et qu'il leur suffirait à l'avenir de venir s'en approvisionner à Lisbonne, où les marchands de Venise, ajoutait le souverain, seraient si bien traités qu'il leur semblerait être chez eux.

**La lutte de Venise pour le commerce des épices.** — L'émotion fut très vive à Venise à l'annonce de ces événements. Malgré l'optimisme auquel certains se complaisaient, les gens avisés — un Priuli, par exemple, dont le journal est plein de remarques significatives — comprirent vite toute la gravité de la situation. Ils comprirent que ce qui était en jeu, c'étaient la prospérité, l'existence même du commerce vénitien, c'est-à-dire le fondement de la richesse et de la puissance de la République. Le

marché des épices resterait-il à Venise ou passerait-il à Lisbonne ? C'était toute la question, et elle était, pour la ville de saint Marc, d'importance capitale.

Les Vénitiens n'étaient pas disposés à se laisser déposséder sans résistance : ils luttèrent énergiquement. Soucieuse d'abord de se renseigner avec exactitude sur les faits et gestes des Portugais, la Seigneurie envoya des émissaires à Lisbonne ; ils étaient chargés de surveiller les départs à destination des Indes, de recueillir des informations sur la route nouvellement découverte, d'obtenir des précisions sur les intentions du roi ; il leur était en outre recommandé de dénigrer à l'occasion le Portugal auprès des ambassadeurs que les rois indiens députaient à Lisbonne, en leur laissant entendre que le Portugal était un pauvre pays, incapable de faire le commerce des Indes sans le concours pécuniaire de Venise, et que Venise, malgré tout, était et resterait la première puissance commerçante de la chrétienté.

En même temps, la diplomatie vénitienne travaillait en Egypte. En 1502, Benedetto Sanudo était envoyé en mission secrète au Caire. Les instructions qui lui furent remises, et qui nous ont été conservées, sont tout à fait dignes d'attention. L'ambassadeur devait d'abord représenter au sultan le désastre financier qui menaçait l'Egypte, si le commerce des épices se détournait vers le Portugal et si les énormes sommes d'argent que le gouvernement du Caire devait à ce trafic prenaient un autre chemin désormais ; il devait ajouter en outre que, si pénible qu'il lui pût être de rompre des relations séculaires, Venise serait

obligée, tôt ou tard, de suivre le courant général et d'abandonner le marché d'Alexandrie. En conséquence, l'intérêt du sultan lui commandait de fermer les ports de l'Inde aux Portugais, en faisant comprendre aux princes indigènes le tort qu'ils avaient de donner la préférence à des étrangers sur les marchands égyptiens ou arabes, qui faisaient en Extrême-Orient des affaires tout autrement importantes. D'autre part, Venise recommandait au souverain égyptien de diminuer les prix exagérés auxquels les épices étaient vendues à Alexandrie, ce qui permettrait aux Vénitiens de soutenir plus aisément la concurrence contre leurs rivaux. En 1504, une nouvelle ambassade fut chargée de faire des représentations encore plus énergiques. La République était impuissante à lutter contre les Portugais, qui inondaient des produits qu'ils rapportaient d'Orient tous les marchés de l'Europe; et les choses en étaient à ce point qu'à Venise même un parti nombreux demandait qu'on allât simplement acheter les épices à Lisbonne. Sans doute, ajoutait l'ambassadeur, la Seigneurie répugnait à rompre ses anciennes relations avec l'Egypte; elle suggérait donc au sultan de faire venir autant d'épices qu'il pourrait et de les jeter en masse sur le marché pour faire échec aux Portugais; elle lui conseillait en outre d'agir sur les princes indiens, de leur montrer tout le danger qui pouvait résulter de leurs relations avec les Portugais. Ainsi, pour sauver ses intérêts économiques, Venise mettait tout en œuvre; mais la situation semblait si grave qu'une commission spéciale, la *Giunta delle spezerie*, était, en 1502, adjointe au Conseil des Dix, pour étudier la question et cher-

cher les meilleurs moyens de prévenir une catastrophe, et qu'en 1506, cinq magistrats nouveaux, les *savii alla mercanzia*, étaient spécialement créés pour diriger la politique économique de la cité.

On se demandera peut-être pourquoi les Vénitiens apportaient tant d'obstination dans la lutte, pourquoi ils ne cherchaient point plutôt à s'accommoder avec les Portugais. C'est que les Portugais offraient bien aux marchands de Venise de s'approvisionner à Lisbonne, mais ils entendaient aussi se réserver à eux-mêmes le monopole du marché de l'Inde, et Venise ne voulait point consentir à devenir tributaire du Portugal; c'eût été, de ses propres mains, signer sa déchéance. D'autres raisons encore, et plus graves, dictaient à la République sa politique. La menace ottomane, chaque jour plus pressante, rendait plus nécessaire que jamais la concentration des flottes vénitiennes dans la Méditerranée, et interdisait à la cité de saint Marc de se laisser entraîner dans des expéditions trop lointaines. Et enfin les Vénitiens avaient en Egypte de grands intérêts, des colonies florissantes; une brouille avec le sultan en eût causé la ruine inévitable et risqué de ruiner en même temps tout ce que Venise conservait encore de puissance dans les mers orientales. On conçoit que la République ne put se résigner à une telle abdication.

**Les progrès des Portugais.** — Mais la lutte devenait de jour en jour plus difficile à soutenir. L'énergie des Portugais était infatigable. Chaque année, régulièrement, une expédition nouvelle mettait à la voile pour les Indes, et les chefs d'es-

cadre portugais, les Gama, les Cabral, les Albuquerque, apportaient tout leur zèle à étendre sans cesse, par la diplomatie ou par les armes, le champ d'action de leur pays. Dès le début, ils s'étaient préoccupés d'assurer à leurs nationaux le monopole du commerce des Indes, en empêchant tout trafic entre l'Egypte et l'Extrême-Orient. Vasco de Gama, dès 1502, avait reçu de son gouvernement l'ordre de poster une partie de son escadre au débouché de la mer Rouge, afin d'en barrer la sortie aux navires égyptiens et arabes et d'en interdire l'entrée à tout vaisseau venant des Indes. Bientôt, sur toute l'étendue de l'océan Indien, les négociants arabes ne connurent plus de repos : attaqués par les croisières portugaises, les bâtiments étaient capturés, brûlés ou coulés à fond, les cargaisons détruites, les équipages massacrés; si bien que les musulmans n'osaient presque plus apparaître sur les côtes occidentales des Indes. En 1506, l'occupation de Socotora, qui commandait la route directe allant de l'Egypte aux Indes, permit aux Portugais d'interrompre plus sûrement encore toutes communications. En même temps ils s'assuraient par d'autres conquêtes la maîtrise du marché des épices.

Malacca était alors considéré comme un des plus grands entrepôts du monde; les produits de l'Indochine s'y accumulaient dans des conditions d'achat extrêmement avantageuses. Albuquerque s'en empara en 1511 et en évinça les musulmans. En 1515, les Portugais mettaient la main sur Ormuz, dans le golfe Persique, par où une partie des produits de l'Inde étaient acheminés, par les voies de terre, vers la Syrie, où les Vénitiens les ache-

taient; du coup, ce trafic, que les musulmans exploitaient jalousement, se trouva interrompu, en même temps que cette nouvelle conquête livrait aux Portugais les pêcheries de perles du golfe Persique et le commerce des chevaux arabes et persans, qui d'Ormuz étaient expédiés aux Indes. Et, pour compléter cette grande œuvre économique, le gouvernement portugais prenait les mesures nécessaires pour répandre dans tout l'Occident les produits précieux dont il s'assurait ainsi le monopole. Il ne se bornait point à attendre les clients à Lisbonne; les navires portugais allèrent porter les épices en Angleterre, aux Pays-Bas, où le marché d'Anvers en prit un développement prodigieux, en Allemagne, où les grandes maisons de banque d'Augsbourg et de Nuremberg obtinrent même parfois d'être directement associées aux entreprises portugaises. Contre cette activité infatigable, si habilement réglée et soutenue par de si puissants moyens, les Vénitiens étaient à peu près impuissants à résister.

**La perte de l'Egypte.** — De graves événements, vers le même temps, compromettaient leur situation en Egypte. Depuis que les Vénitiens avaient cessé d'être à Alexandrie les bons clients qu'ils étaient autrefois, les relations de la République avec les sultans du Caire étaient devenues plus tendues et plus difficiles, et le moindre incident donnait prétexte à des complications. En 1510, le consul vénitien à Damas avait ainsi attiré la colère du sultan par les négociations qu'il poursuivait, au nom de la Seigneurie, avec le souverain de la Perse; le diplomate avait été arrêté, avec plusieurs

de ses nationaux, conduit au Caire, jeté en prison; et comme Venise, engagée en ce moment dans la guerre contre la ligue de Cambrai, était impuissante à intervenir, ses adversaires dans le Levant, Catalans, Napolitains, Français, eurent beau jeu à intriguer contre elle à la cour égyptienne et à s'efforcer de la supplanter. Une ambassade spéciale, appuyée par une forte démonstration navale, réussit pourtant à rétablir la situation de Venise et à prouver qu'elle n'était point si faible que la représentaient ses ennemis. Mais peu après, en 1516, un coup plus redoutable la frappait : l'Egypte et la Syrie tombaient aux mains des Turcs.

Désormais, tous les rivages de la Méditerranée orientale étaient territoire ottoman, et quoique le conquérant laissât ouverts aux Vénitiens les ports de Beyrouth et d'Alexandrie, la prompte décadence de ces marchés longtemps fameux était inévitable. Les anciens Etats du sultan du Caire descendaient au rang de provinces; leurs intérêts étaient sacrifiés à la grandeur de Constantinople, où Sélim obligeait à venir s'établir les grands marchands du Caire, où Soliman essayait de centraliser le commerce des épices. Dès le milieu du XVI^e^ siècle, l'importance du marché égyptien avait à ce point diminué que la République n'entretenait plus à Alexandrie qu'un vice-consul; et, dès le lendemain de la conquête, le représentant de la Seigneurie en Egypte était fort embarrassé de réunir les douze marchands nécessaires pour composer son conseil. Et aussi bien les Turcs n'étaient pas des commerçants; brutalement destructeurs, ils s'inquiétaient peu de conserver la prospérité des grands marchés du Levant, d'y favoriser l'établis-

sement des colonies étrangères; en Venise ils ne voyaient qu'une ennemie, dont ils voulaient ruiner à tout prix la prépondérance maritime dans l'Orient méditerranéen ; ils ne se préoccupèrent jamais de ce qu'ils pourraient mettre à sa place. Jadis, à l'époque byzantine, les entrepôts de Constantinople regorgeaient des denrées précieuses venues de la Chine, de l'Inde, de la Perse, de la Russie; dans la capitale musulmane, le marché maintenant était désert, et il en allait de même dans tous les centres d'échange, autrefois si florissants, soumis à l'autorité des sultans. De cette décadence économique de l'Orient, Venise, plus que toute autre, sentait les conséquences : la conquête de l'Egypte par les Turcs s'ajoutait à la découverte des Indes par les Portugais pour frapper d'un coup irrémédiable la prospérité du commerce vénitien.

**La ruine du commerce vénitien.** — A la fin du XV^e^ siècle, avant l'ouverture de la route des Indes, les marchés de Beyrouth et d'Alexandrie étaient si abondamment approvisionnés d'épices que, plus d'une fois, comme il advint par exemple en 1498, les galères de la caravane vénitienne n'avaient pas eu assez d'argent pour acquérir tout le stock disponible. Dès que les flottes portugaises achetèrent directement aux Indes les précieuses denrées, brusquement le marché se tarit.

En 1502, les galères envoyées à Beyrouth revenaient à Venise avec quatre balles de poivre; à Alexandrie, sur cinq galères expédiées, à grand'peine avait-on pu trouver de quoi charger deux ou trois. En 1504, ce fut pis encore : les vaisseaux vénitiens revinrent d'Egypte absolument vides, ce

qui jamais ne s'était vu. Dans les années suivantes, on s'estima heureux quand les navires revenaient avec un demi-chargement. De cette diminution dans la quantité des marchandises importées résultait, naturellement, une hausse des prix sur le marché de Venise ; mais les prétentions exorbitantes des vendeurs écartaient les acheteurs et amenaient la clientèle à déserter la place de Venise, où l'on trouvait moins de choses, tout en payant beaucoup plus cher. Dès 1510, les marchands allemands de Vienne déclaraient que, ne trouvant plus en quantité suffisante à Venise le poivre dont ils avaient besoin, ils iraient désormais s'approvisionner à Lisbonne ; et en Italie même, malgré le voisinage de la ville des lagunes, on commençait à en faire autant.

L'ambassade que le Vénitien Trevisani remplit au Caire, en 1511, nous fournit, sur la décadence rapide du commerce de la République en Orient, des informations significatives. Les Egyptiens se plaignirent vivement à l'ambassadeur du petit nombre des bâtiments vénitiens qui venaient en Egypte et en Syrie. « Vous autres Vénitiens, déclarait le sultan, vous ne faites plus rien pour la prospérité de mon pays. Autrefois, on expédiait de chez vous sept galères à Alexandrie, cinq à Beyrouth, toutes pleines de marchandises, et vos magasins étaient remplis. Maintenant, vous n'apportez plus rien. » Ce n'était plus que tous les deux ans, en effet, qu'on voyait arriver dans les ports d'Egypte les vaisseaux vénitiens ; et, au lieu de sept ou huit, ils étaient trois. Les navires marchands qui, jadis, tout le long de l'année, fréquentaient, en dehors de la caravane officielle, Alexan-

drie, se faisaient de plus en plus rares. Autrefois, Venise importait annuellement trois à quatre mille quintaux de cuivre, trois à quatre mille tonnes d'huile ; ces chiffres étaient maintenant tombés à une moyenne de cinq à huit cents quintaux pour le cuivre, de quinze cents tonnes pour l'huile. Autrefois, les galères de Venise, en quittant l'Egypte, y laissaient en magasin des marchandises pour une valeur de 300.000 ducats, et de l'argent comptant pour une somme au moins égale ; maintenant, à peine laissaient-elles 80.000 ducats en marchandises et 20.000 ducats en argent. Autrefois, après le départ de la flotte, il restait toujours en Egypte une quinzaine au moins de grands négociants, qui traitaient en personne leurs affaires ; maintenant, on ne voyait plus sur la place qu'une demi-douzaine d'agents à peu près sans ressources. Venise, écrasée par la concurrence portugaise, épuisée par surcroît par les embarras de sa politique continentale, en arrivait, quoi qu'elle en eût, à abandonner ce marché d'Egypte, qui lui avait été longtemps si rémunérateur : et comment eût-elle fait autrement? En 1512, l'année même qui suivit l'ambassade de Trevisani, ses galères revenaient d'Egypte presque vides, parce que les épices manquaient sur la place.

Un instant, cependant, la Seigneurie avait entrevu un moyen efficace de soutenir la lutte : elle avait pensé à percer l'isthme de Suez, et des propositions avaient même été faites à ce sujet, en 1504, au sultan du Caire. Elles ne furent point poursuivies, et Venise renonça, un peu négligemment, au seul projet qui, peut-être, eût pu rétablir sa fortune ; et finalement, impuissante, elle dut se

résigner à suivre le courant général, et à aller, comme le reste de l'Occident, chercher les épices sur le marché de Lisbonne.

Il ne faudrait point croire, cependant, que les deux catastrophes qui l'atteignirent si gravement à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle, aient ruiné à jamais la prospérité commerciale de Venise : et l'on conçoit mal, au reste, comment, si sa richesse économique avait été pleinement détruite, elle aurait pu continuer à vivre, non sans gloire. La cité de saint Marc demeura longtemps encore une grande place de commerce. L'Allemagne y envoyait ses métaux, la France ses toiles et ses laines, l'Espagne ses soieries, ses laines et ses cuirs, la Flandre ses tissus et ses tapisseries, la Russie et la Pologne leurs fourrures ; et l'industrie vénitienne continuait, plus activement que jamais, à fabriquer ses articles de luxe, bronzes et orfèvreries, armes de prix et bois sculptés ou incrustés, verreries et faïences, dentelles, velours, soieries, laines, tissus d'argent et d'or, cuirs dorés, que recherchait l'Occident tout entier. Venise, sentant décliner sa puissance maritime et commerciale, s'appliquait à devenir un Etat industriel, et ainsi à réparer ses pertes. Et elle y réussit, en effet, partiellement. Mais les temps étaient passés où le magnifique développement de son commerce oriental faisait d'elle la reine de la Méditerranée : et aussi bien, à ce moment même où commençaient à se tarir les sources essentielles de sa fortune, ce qui subsistait de son empire oriental achevait de s'effondrer.

## II

**Les progrès des Turcs. La perte de Chypre.** — Le péril turc devenait, en effet, chaque jour plus menaçant. En 1558, les escadres du sultan Soliman paraissaient jusque dans la Méditerranée occidentale, et la République jugeait nécessaire de mettre Corfou en état de défense ; on se battait à Durazzo, des vaisseaux turcs se montraient devant Zante, et dans l'Adriatique même, où Venise tolérait imprudemment les pirateries des Uscoques, le conflit semblait imminent en Dalmatie. En Orient, la situation était plus grave encore. Rhodes, malgré l'héroïque résistance de Villiers de l'Isle-Adam, était en 1522 tombée aux mains des Turcs. Chios venait d'être conquise en 1566. Des bastions où la chrétienté s'efforçait de lutter contre la poussée ottomane, il ne restait plus que Chypre et Candie.

Or, les Turcs ne dissimulaient pas leur ambition d'emporter ces derniers boulevards. Dès 1562, on pensait à Constantinople à conquérir Chypre, et en 1564, des préparatifs d'attaque se faisaient à Satalieh, sur la côte d'Asie voisine de l'île. En 1567, la flotte turque semblait prête à prendre la mer. En 1570 enfin, le sultan arrêtait ses résolutions : il sommait les Vénitiens d'évacuer Chypre. Il comptait bien que la faiblesse notoire de la République la rendrait incapable de toute sérieuse résistance : un envoyé français ne parlait-il pas, dès 1547, « de l'affaiblissement des forces des Vénitiens et diminution de leur grandeur » ? Et, depuis vingt ans écoulés, la cité de saint Marc ne s'était point relevée.

Chypre était, vers le milieu du XVI^e^ siècle, un des joyaux de l'empire colonial de Venise. Merveilleusement fertile, l'île produisait en abondance le blé, le coton, l'huile, le sucre, le sel ; elle rapportait net à la République plus de 360.000 ducats par an. Par malheur, cette magnifique possession était assez mal défendue. On n'y trouvait qu'une place forte capable de soutenir un siège : c'était Famagouste, dont les remparts venaient d'être achevés par le grand ingénieur militaire Giovanni Girolamo Sanmicheli. Il en avait fait une formidable citadelle, « la plus forte de toutes les villes » (*omnium urbium fortissima*), comme dit un gentilhomme français, qui la visita en 1567. Les contemporains s'accordaient à la proclamer « une ville imprenable » ; et Famagouste en effet allait s'illustrer par la plus admirable des résistances. Mais si cette défense glorieuse devait jeter sur Venise mourante un dernier rayon de gloire, elle ne pouvait, à elle seule, sauver Chypre des Musulmans.

Au mois de juillet 1570, les Turcs débarquaient dans l'île. Nicosie, la capitale, tomba, presque sans essayer de se défendre. Famagouste tint plus fièrement. Il fallut, pour la réduire, onze mois de siège et un bombardement furieux. Bien qu'elle n'eût aucun secours à espérer, la ville s'obstina. Aujourd'hui encore, dans la cité morte, parmi les ruines demeurées presque telles que les fit le désastre de 1571, — en ce bastion Martinengo surtout, qui est vraiment le cœur de la forteresse, et dont les casemates énormes, les flanquements savants, les feux habilement étagés donnent une impression si puissante de science et de force militaires, — tout rappelle l' « inviolable fidélité » des Vénitiens de

Chypre pour la patrie et l'héroïsme glorieux de leur chef Marc-Antoine Bragadino. Lorsque, le 1er août 1571, Famagouste enfin capitula, sa courageuse résistance avait coûté plus de cinquante mille hommes aux Turcs. Aussi Mustapha, le général de Sélim, ne se crut-il point obligé de tenir les promesses faites aux vaincus. Les défenseurs de Famagouste furent massacrés ou réduits en esclavage, leurs officiers pendus, Bragadino écorché vif, et sa peau tannée envoyée, comme un trophée, à Constantinople au sultan. Venise devait, quelques années plus tard, racheter à prix d'or les restes de l'héroïque capitaine et les placer pieusement dans cette église des saints Jean et Paul, véritable Panthéon de la République, où reposent les plus illustres de ses doges et les meilleurs de ses serviteurs.

La perte de Chypre achevait d'assurer aux Turcs la domination de la Méditerranée orientale; la mer même, sur laquelle si longtemps elle avait régné en maîtresse, semblait devenir infidèle à Venise. Et, avec une joie féroce, les adversaires de la République répétaient les vers de Joachim du Bellay, où le poète, raillant la cérémonie fameuse du *Sposalizio del mare*, disait des Vénitiens avec une brutale ironie :

> Ces vieux c... vont espouser la mer,
> Dont ils sont les maris, et le Turc l'adultère.

**La journée de Lépante.** — La chute de Famagouste causa en Europe une émotion profonde. Entre le pape, l'Espagne et Venise, une ligue se forma pour combattre l'infidèle; don Juan d'Autriche reçut le commandement de la flotte coalisée. La concentration de l'armée chrétienne se fit à

Messine, où les vaisseaux de Doria rallièrent l'escadre vénitienne ; le 25 septembre, la flotte mouillait devant Corfou. Les Turcs n'étaient pas loin. Après la prise de Chypre, ils avaient un moment menacé Candie ; puis, entrant dans l'Adriatique, ils avaient poussé jusqu'à Cattaro et inquiété la Dalmatie ; le 16 septembre, on signalait leur présence dans les eaux de Zante, et le capitan-pacha, à l'approche de la flotte chrétienne, concentrait ses forces dans le golfe de Lépante.

C'est là que, le 7 octobre 1571, se donna la bataille décisive. De toute l'escadre ottomane, trente vaisseaux seuls échappèrent ; les deux cent trente autres furent pris ou coulés. L'amiral turc périt dans le combat : une foule de prisonniers tombèrent aux mains des chrétiens. La victoire de Lépante vengeait glorieusement le désastre de Famagouste.

**La paix avec les Turcs.** — Pourtant, de ce succès éclatant, peu d'effet utile sortit. Après la bataille, les alliés se trouvèrent mal d'accord sur ce qu'ils allaient faire. Les Espagnols ne se souciaient pas, en attaquant Lépante, Coron ou Modon, de travailler pour le seul profit de Venise. La République d'autre part avait fait dans la guerre de lourdes pertes ; plus de cinq mille soldats et matelots avaient péri dans la journée de Lépante. Elle ne trouvait en outre nul avantage à exaspérer, en continuant la lutte, la colère du sultan, et les diplomates vénitiens comprenaient fort bien que l'inimitié persistante des Turcs serait la ruine certaine de Venise. En conséquence, tandis que les Ottomans reconstituaient leur flotte, la ligue chré-

tienne se disloquait. Les alliés évitaient le combat; don Juan écartait le projet d'attaquer Modon; on négociait au lieu d'agir et, le 7 mars 1573, la paix était signée entre Venise et le sultan.

Par ce traité, la République abandonnait Chypre; elle payait une indemnité de guerre de 300.000 ducats; elle consentait à augmenter le tribut qu'elle payait pour la possession de Zante; elle restituait enfin les conquêtes que ses armées avaient faites en Dalmatie. « Il semblait, dit un contemporain, que les Turcs eussent gagné la bataille de Lépante. » Si Venise acceptait ces conditions assez humiliantes, c'est qu'elle se flattait, à ce prix, d'assurer du moins sa domination à Candie, dans les îles Ioniennes et en Dalmatie; c'est que surtout, lassée d'une guerre qui lui avait coûté douze millions de ducats, uniquement soucieuse des intérêts de son commerce, elle ne souhaitait que la paix.

Toute sa politique se résumait en une formule sans gloire, où un homme d'Etat vénitien a bien marqué les préoccupations tout utilitaires de la Seigneurie : « s'accrocher solidement à un pan de l'habit du Grand Seigneur » (*tenersi con la mano a un lembo della veste del suo Signore*). Au lendemain de Lépante, l'attitude peut sembler imprévue et médiocre : les intérêts économiques de Venise l'expliquaient pourtant. De plus en plus le commerce d'Orient, où les Vénitiens rencontraient maintenant la concurrence juive, diminuait d'importance. Les importations en laines et en toiles rapportaient moins qu'autrefois; sans doute la vente du papier et des verreries demeurait encore rémunératrice; mais, au total, la décadence était visible; et, par ailleurs, Venise avait pour vivre un

impérieux besoin des blés de Turquie. Il était donc indispensable de restaurer la paix avec les Turcs, et la nécessité en semblait si pressante que, malgré les ambitions conquérantes des Ottomans, malgré leurs visées mal dissimulées, leurs attaques même sur Corfou ou Cattaro, Cérigo ou Zara, la paix fut en effet maintenue jusqu'au XVII[e] siècle. Pour conserver l' « amitié » du sultan, Venise acceptait jusqu'aux pires injures : il semblait qu'elle ne vit plus d'autre moyen de conserver ce qui lui restait de son empire colonial, de sauver ce qui subsistait de sa prospérité commerciale. Et cette posture trop humble était le symptôme éclatant de sa décadence.

Aussi bien — et ceci achève d'expliquer l'évolution assez surprenante de cette politique vénitienne jadis plus glorieuse — depuis que son empire oriental était menacé de ruine par les progrès des Turcs, la République cherchait ailleurs des compensations. Après avoir si longtemps trouvé sa grandeur sur la mer, la ville de saint Marc poursuivait des conquêtes en terre ferme, qui devaient l'engager fâcheusement dans les complications de la politique italienne et européenne. Pendant des siècles, Venise avait vécu presque isolée du monde occidental, et elle n'avait point eu à s'en repentir. Ses ambitions nouvelles, conséquence des échecs subis par ailleurs, devaient lui être moins heureuses; sur ce champ d'action où elle essayait de réparer ses pertes, elle devait trouver plus de déboires que de succès et, malgré les apparences parfois triomphantes, Venise allait, par la voie où elle s'engageait, descendre un peu plus vers la décadence.

## CHAPITRE III

## La politique continentale de Venise.

Les raisons de la politique continentale de Venise. — Les acquisitions en terre ferme au XIV^e^ siècle. — Le dogat de François Foscari. — Le gouvernement de Venise en terre ferme. — Les difficultés de la politique vénitienne. — Venise et la France.

**Les raisons de la politique continentale de Venise.** — Pendant de longues années, Venise, tout occupée de l'Orient, n'avait point jugé qu'elle eût intérêt à s'engager dans la complication des affaires italiennes, et elle s'était abstenue en conséquence de toute ambition conquérante du côté de la terre ferme. Pour assurer la protection et le développement, qui seuls lui importaient, de ses intérêts économiques dans la péninsule, elle s'était contentée de conclure des traités de commerce avantageux et d'établir des entrepôts aux points essentiels des grandes routes, qui d'Italie menaient vers l'Europe centrale, à Ferrare ou à Vérone, à Bellune ou à Trévise.

Pourtant, de bonne heure, la nécessité de ne point laisser se fermer ces débouchés indispensables à sa prospérité, la nécessité, plus pressante encore, d'assurer l'alimentation de la cité, impo-

sèrent à la ville de saint Marc une politique continentale. Et surtout, quand tout autour d'elle grandirent des voisins puissants et redoutables, les Scaliger à Vérone, les Este à Ferrare, les Carrara à Padoue, les Visconti à Milan, il lui fut impossible de se désintéresser désormais d'une situation pleine pour elle de sérieux et prochains périls. Par le progrès de ces seigneuries féodales, Venise risquait de se trouver cernée dans ses lagunes, incessamment contrariée en tout cas et gênée dans le développement de sa grandeur. Il fallait impérieusement qu'elle se donnât de l'air sur le continent.

C'est ce qu'expliquait fort bien, en l'année 1308, le doge Pierre Gradenigo, lorsqu'il déclarait que le devoir d'un bon prince et d'un bon citoyen était de saisir toutes les occasions d'agrandir l'État et d'augmenter la République, et de s'appliquer par tous les moyens à procurer gloire et puissance à la patrie. « Les bonnes occasions, ajoutait-il, sont rares, et sages ceux qui savent les saisir à propos ; ceux-là sont fous et sots, qui ne savent point les voir ». Il disait encore : « Les enfants seuls se laissent effrayer par les mots ; les gens de cœur ne craignent rien, pas même la pointe de l'épée ». A ces visées ambitieuses bien des gens s'opposaient à Venise, redoutant ces guerres continentales, qui ne manqueraient pas d'exciter en Italie des haines mortelles contre la République : et ceux-là voyaient juste peut-être. Placée en quelque sorte en marge de la Péninsule, ayant ailleurs tous ses intérêts, Venise semblait presque une étrangère en Italie. Rien ne la désignait pour représenter ou défendre les intérêts communs de la race italienne ; tout la

rendait incapable de devenir le centre d'un groupement national. L'édifice savant de sa constitution n'était point fait pour abriter un grand peuple; son organisme politique n'avait rien de ce qu'il fallait pour réaliser l'unité italienne. Par là, la politique continentale de la cité de saint Marc, uniquement fondée sur des ambitions égoïstes, apparaissait à beaucoup comme une menace; et, du point de vue vénitien même, elle pouvait légitimement apparaître comme une erreur et comme une cause de ruine. Ce fut elle pourtant, malgré une opposition qui ne désarma point, qui l'emporta dans les conseils de la République; et comme elle devint vite étrangement agressive, les résultats, si avantageux qu'ils fussent en apparence, ne devaient pas peu contribuer à la décadence de la cité.

**Les acquisitions en terre ferme au XIV^e^ siècle.** — La question de la possession des embouchures du Pô fut la première occasion où se manifestèrent les prétentions ambitieuses de la République. La libre navigation du fleuve était nécessaire au commerce vénitien; or, Bologne et Ferrare réclamaient sur elle un droit de contrôle. En 1270, pour le mieux assurer, les Bolonais songèrent à construire un fort sur le Pô di Primaro : ce fut le point de départ d'un conflit qui dura trois années, et où Bologne finalement eut le dessous. C'était le début de la politique vénitienne en terre ferme. Trente-cinq ans plus tard, en 1328, Venise tenta davantage : elle voulu profiter des troubles de Ferrare pour mettre la main sur la ville. Devant l'opposition du pape Clément V, qui n'hésita pas à lancer l'interdit sur la cité des lagunes, il fallut, malgré

l'énergique ténacité du doge Gradenigo, finalement reculer. Mais, malgré l'échec de l'entreprise, elle n'en était pas moins significative des tendances nouvelles de la Seigneurie.

On s'en aperçut promptement. Les Scaliger, seigneurs de Vérone, avaient, au commencement du XIV^e^ siècle, fort arrondi leur domaine. En 1329, ils tenaient, outre Vérone, Vicence, Padoue, Feltre, Bellune et Trévise. Leurs agrandissements étaient un danger évident pour Venise : et aussi bien Mastino della Scala ne se faisait point faute d'imposer de lourdes taxes aux marchands vénitiens qui passaient le Pô, de faire payer des droits à toute marchandise à destination de Venise; il disputait en outre à la République le monopole du sel, qui était une de ses principales sources de richesse. La guerre, dans ces conditions, était inévitable : elle se termina par l'entier triomphe des Vénitiens. La paix de 1338 obligea les Scaliger à céder à la Seigneurie la marche de Trévise, c'est-à-dire Trévise, Conegliano, Castelfranco, Sacile, Oderzo, qu'elle plaça sous son gouvernement direct, Bassano et Castelbaldo, qu'elle donna en fief à un ennemi des seigneurs de Vérone. Ceux-ci perdaient également Padoue, qui fut restituée aux Carrara, ses anciens maîtres; et sur eux aussi Venise étendit sa suzeraineté.

C'étaient là des acquisitions importantes, et le point de départ d'une puissance continentale que la République aspirera désormais à accroître sans mesure. Mais c'était un danger aussi. Du jour où Venise cessait d'être une ville purement maritime, du jour où, par une frontière continentale, elle se trouvait en contact direct avec les États voisins,

des conflits incessants étaient à craindre, et ils se produisirent en effet. On eut à lutter avec les patriarches d'Aquilée, avec les comtes de Goritz, avec les seigneurs de Padoue ; et au delà de cette zone de périls immédiats, d'autres menaces venaient de princes plus lointains, mais plus grands, tels que le duc d'Autriche, le roi de Hongrie ou le duc de Milan. Venise en fit bientôt l'expérience. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, au cours de ses luttes avec Gènes, toujours il lui fallut regarder du côté de la terre ferme et compter avec les ennemis que sa rivale lui suscitait sur le continent. En 1369, en 1379, les Carrara de Padoue eurent une attitude nettement hostile ; ils jouèrent dans la guerre de Chioggia un rôle capital. Si bien que, quoi qu'elle en eût, la Seigneurie, pour sa sécurité, dut songer à s'emparer de Padoue. Ainsi, de proche en proche, Venise se trouvait prise dans l'engrenage et préparait les désastres qui, un siècle plus tard, devaient l'accabler.

Au lendemain de la paix de Turin, les Carrara n'avaient point désarmé. Dès 1382, ils obtenaient du duc Léopold d'Autriche la cession de Trévise, Ceneda, Feltre et Bellune, et ainsi ils commandaient l'importante route commerciale du Puster-thal. Puis ils travaillaient à s'établir dans le Frioul ; enfin ils s'accordaient en 1387 avec Jean-Galéas Visconti pour dépouiller les Scaliger, Vicence devant être la part du butin réservée aux seigneurs de Padoue ; et cet accord révélait à la République, derrière les Carrara, une autre péril plus redoutable encore, celui dont la menaçaient les ambitions des ducs de Milan. La nécessité d'agir était impérieuse : Venise commença par Padoue. Elle

réussit, avec l'appui de Jean-Galéas, infidèle à son allié de la veille, à expulser de leur ville les Carrara en 1388; et si, après cette leçon donnée, elle consentit en 1392 à les y laisser revenir, elle obtint du moins la restitution des villes perdues dans la marche de Trévise et la domination des passages des Alpes qui en dépendaient. La mort du duc de Milan en 1402 lui permit une politique plus énergique encore. Dans l'anarchie qui avait suivi la mort de Jean-Galéas, les Carrara réclamaient pour leur part Vicence et Vérone. Venise en profita pour s'entendre contre eux avec la veuve du Visconti. En échange de l'appui que lui assurait la République, la duchesse cédait Bassano, Vicence et Vérone; contre Padoue, en même temps, la Seigneurie se faisait les mains libres. Assiégée, la ville succomba en 1404, et les Carrara, tombés aux mains de leurs implacables ennemis, furent, le 17 janvier 1406, étranglés à Venise dans leur prison.

Ainsi se trouva constituée la puissance de Venise en terre ferme. Maîtresse de tout le pays compris entre le Tagliamento, les Alpes et l'Adige, la République devenait désormais un des grands Etats de la Péninsule. Mais cet agrandissement de puissance devait lui coûter cher. Mêlée maintenant à toutes les affaires et à toutes les querelles de l'Italie, et d'autant plus disposée à poursuivre sur le continent une politique ambitieuse qu'elle y cherchera des compensations à l'Orient perdu, Venise, durant tout le cours du XV^e^ siècle, sera incapable de s'arrêter sur la route dangereuse où l'engagera son attitude agressive. Pour entretenir l'armée de terre nécessaire à ses entreprises, il

li faudra, comme les autres États italiens, faire appel aux bras des mercenaires, lourde dépense pour les finances de l'État et grave changement dans les mœurs d'un peuple, qui jusque-là s'était fait honneur de combattre en personne sur la mer pour la grandeur de la République. Ce fut à un étranger que fut confié, avec le titre de capitaine général de terre ferme, le commandement des 10.000 cavaliers et des 7.000 fantassins qui constituaient en temps de paix, vers le milieu du XV^e^ siècle, les forces vénitiennes sur le continent; et quoique la prudente défiance de la Seigneurie lui adjoignît toujours comme surveillants deux sénateurs, qui portaient le titre de provéditeurs généraux de l'armée, la République pourtant eut plus d'une fois à redouter, comme les autre États italiens, les effets de l'ambition sans scrupules de ses condottieri. Mais surtout, par ses visées ambitieuses et égoïstes, Venise inquiétera toute l'Italie, et elle soulèvera contre elle cette haine générale, dont la ligue de Cambrai sera la manifestation éclatante.

**Le dogat de François Foscari.** — Il sembla d'abord que tout allât à merveille pour Venise. En 1420, elle occupait le Frioul, ce qui augmentait son territoire et lui donnait vers l'Est une solide frontière. Mais, dans l'Italie du Nord, l'horizon s'assombrissait. Philippe-Marie Visconti apparaissait comme un ennemi redoutable. Maître de Milan, de Crémone, de Bergame, de Brescia, de Gênes, il ne cachait pas ses ambitions sur Vérone et Vicence. En face de cet adversaire menaçant, quelle attitude allait prendre la République?

Elle avait, à ce moment, à choisir entre deux politiques : l'une, qui considérait surtout les intérêts commerciaux de Venise, aspirait à assurer, dans la paix, le magnifique développement économique de la cité ; l'autre, plus ambitieuse, jugeait que la grandeur politique de l'État était le meilleur gage de sa richesse, et rêvait de faire de la ville de saint Marc une des grandes puissances de l'Italie. A cette heure décisive, où se jouait peut-être l'avenir de Venise, âprement, ardemment, les deux partis s'opposèrent. Dans un discours fameux, le vieux doge Thomas Mocenigo se prononça ; et à la veille de mourir, résolument, instamment, il recommanda à ses concitoyens le maintien de la paix (1423). Rappelant, avec des chiffres précis, les heureux résultats de la politique économique de la République, la richesse que le commerce avait répandue dans la cité, les finances prospères, les bénéfices admirables, la dette publique diminuée, la flotte innombrable, il glorifiait hautement une attitude qui faisait de l'Italie entière « un beau et très noble jardin pour Venise » et des Vénitiens « les maîtres de l'or de la chrétienté. » Et fermement il concluait à la nécessité de maintenir la paix, et non moins fermement il déconseillait d'élire après lui François Foscari. « S'il est doge, déclarait Mocenigo mourant, vous vivrez en guerre perpétuelle. Qui possède aujourd'hui 10.000 ducats n'en aura plus que 1.000 ; qui a dix maisons en conservera une à peine. Vous dépenserez votre argent et votre or ; et votre réputation et votre honneur seront à la merci des gens de guerre ».

Mocenigo avait raison peut-être : son suprême conseil ne fut pas entendu. Malgré ses avertisse-

ments, François Foscari fut élu, et les trente-quatre années (1423-1457) pendant lesquelles il gouverna la République furent, en effet, une période de guerre presque perpétuelle. Dès le jour de son avènement, parlant du duc de Milan, il déclarait, qu'il fallait « écraser l'ennemi commun, pour assurer le repos de l'Italie. » Contre le Visconti, il s'alliait à Florence, et, infatigablement, pendant près de trente années (1426-1454), il poursuivait la guerre. Guerre accablante, et qui, malgré les succès obtenus, devait être étrangement désastreuse pour Venise.

Il serait de peu d'intérêt de raconter les détails de cette lutte interminable. Ce qu'il en faut retenir plutôt, c'est que, par les conditions nouvelles où elle dut la conduire, Venise se trouva jetée dans un abîme de complications et de périls. Le XV^e^ siècle est l'âge d'or des condottieri : pour commander ses armées, la République engagea les plus illustres, un Carmagnola, un Gattamelata, un François Sforza, un Colleone; mais, plus d'une fois, elle s'aperçut combien ces serviteurs à gages étaient des serviteurs peu sûrs. Carmagnola, en 1425, avait abandonné le duc de Milan pour passer au service de Venise; grâce à lui, Brescia d'abord, puis Bergame, étaient tombées aux mains des Vénitiens (1426-1427). Mais, en bon condottiere, Carmagnola se souciait peu de tirer tout le parti possible de ses victoires; aux exhortations de la Seigneurie, il répondait en alléguant le manque d'argent ou de fourrage, et, malgré les honneurs et les richesses dont on le comblait, il persistait dans sa molle et inquiétante inaction. En outre, il négociait sous main avec le duc de Milan,

jouant son jeu personnel au détriment des intérêts de la République. Pendant plusieurs années, Venise patienta, de crainte de jeter Carmagnola dans les bras de Visconti : mais, quand le condottiere se fut fait battre devant Crémone (1431), quand la Seigneurie, en bonne commerçante, comprit que, décidément, elle n'en avait pas, si j'ose dire, pour son argent, elle agit avec une décision vigoureuse. Carmagnola, mandé à Venise sous prétexte de conférer sur la conduite de la prochaine campagne, fut arrêté au moment où il allait sortir du Palais ducal. Son procès fut instruit avec rapidité et, le 5 mai 1432, entre les deux colonnes de la Piazzetta, le condottiere était décapité, comme coupable de négligence et de trahison. La leçon devait être profitable aux autres chefs de mercenaires. Sans doute, au cours de la guerre, plus d'un put changer de parti; mais tous, tant qu'ils servirent Venise, la servirent fidèlement.

De cette longue lutte, Venise, au reste, sortait, en apparence, environnée de prestige et de gloire. En même temps qu'elle conquérait tout le pays à l'est de l'Adda et qu'elle obtenait de l'empereur la confirmation de toutes ses possessions de terre ferme, elle s'étendait, d'autre part, en Romagne, où elle acquérait Ravenne (1441), Rimini, Faenza, Imola, Césène, et dans le Trentin, où elle obtenait Roveredo. La mort de Philippe-Marie Visconti (1447) et les troubles qui la suivirent lui permirent d'occuper Lodi et Plaisance; mais, avec le nouveau duc de Milan, François Sforza, la lutte recommençait plus terrible, quand la prise de Constantinople par les Turcs vint jeter l'émoi dans tout l'Occident. La paix s'imposait : aussi bien les Flo-

rentins, sous le sage gouvernement de Cosme de Médicis, commençaient à prendre ombrage de voir l'équilibre italien se rompre au profit de Venise. Le 9 avril 1454, la paix fut signée à Lodi : elle laissait aux Vénitiens Brescia et Bergame, et leur donnait l'importante position stratégique de Crémone. En même temps, Venise, Milan et Florence s'alliaient pour garantir l'équilibre ainsi établi et le défendre contre quiconque tenterait de troubler la paix de l'Italie. Et, fière de ces succès, la République semblait n'avoir qu'à se féliciter de la politique glorieuse conseillée par François Foscari.

**Le gouvernement de Venise en terre ferme.** — Il faut d'ailleurs lui rendre cette justice qu'elle gouverna bien ses nouvelles possessions, et les Vénitiens ne se flattaient pas lorsqu'ils déclaraient s'être conduits « de façon à conquérir le cœur et à avoir l'amour de leurs citoyens et sujets » (*taliter quod habeamus cor et amorem civium et subditorum nostrorum*). Dans les villes de terre ferme, ils respectèrent soigneusement les institutions locales, conservèrent les statuts municipaux, les magistratures, les conseils, maintinrent aux familles patriciennes les droits anciens dont elles jouissaient. Pour représenter l'autorité de la Seigneurie et administrer les affaires, ils se contentèrent, dans chaque cité, d'installer deux fonctionnaires, un podestat pour le gouvernement civil, un capitaine pour les choses militaires. Et, à ses nouveaux sujets, toujours la République prit souci d'assurer un régime de justice et de protection. Elle développa le bien-être matériel, eut soin de n'imposer

que des impôts modérés, s'appliqua de toutes manières à satisfaire les populations. Au vrai, cette façon d'agir coûtait à Venise plus qu'elle ne lui rapportait; mais elle y trouvait un précieux avantage moral, dans l'attachement indestructible que lui vouèrent ses sujets. Les cinq sages de terre ferme, créés au XV^e^ siècle, surveillaient de haut le gouvernement des possessions continentales de Venise; et, sous la bannière de saint Marc, les villes de terre ferme se trouvèrent heureuses, assez pour ne point, dans les plus graves crises, abandonner la République.

A la porte du Palais ducal, qu'on nomme la *porta della carta*, un grand bas-relief, qui date de ce temps, surmonte la courbe de l'arcade. On y voit le doge Foscari agenouillé devant le lion de l'Évangéliste, dans un geste de prière et de reconnaissance. La cité devait à son premier magistrat l'hommage de cette représentation. Nul gouvernement, depuis bien des années, n'avait été plus glorieux et plus triomphal, du moins en apparence. En réalité, pourtant, nul ne fut plus désastreux. Lorsque, en 1457, par un acte presque unique dans l'histoire de Venise, le Conseil des Dix contraignit le vieux doge, affaibli par l'âge, à abdiquer, la cité de saint Marc était à la veille de payer chèrement les succès de l'audacieuse et énergique politique de Foscari. S'étant agrandie et enrichie aux dépens de tous, elle s'était attiré la haine de tous. Elle s'était aliéné les sympathies par son égoïsme, elle avait inquiété par son ambition ; déjà on soupçonnait Venise de menacer la liberté de toute l'Italie. Elle allait tristement expier sa gloire.

**Les difficultés de la politique vénitienne.** — Lorsque, en 1466, mourut François Sforza, duc de Milan, Venise crut l'occasion bonne pour reprendre ses ambitions anciennes sur la Lombardie. Florence, sous le faible gouvernement de Pierre de Médicis, semblait impuissante à contrecarrer ses projets; et, pour empêcher plus sûrement toute intervention de sa part, la République autorisait sous main son condottiere Colleone à soutenir par les armes les exilés florentins, adversaires des Médicis. En même temps, la diplomatie vénitienne travaillait à Gênes, à la cour de Savoie, ailleurs encore, pour créer des ennemis au jeune duc de Milan. Le seul résultat de toutes ces intrigues fut de provoquer la formation d'une ligue générale, où Florence, Naples, Milan et le pape se mirent d'accord pour maintenir la paix dans la péninsule; et le duc Galéas-Marie, tout en cherchant à s'accommoder avec la cité de saint Marc, expliquait fort clairement aux envoyés de la Seigneurie la défiance qu'inspirait partout la politique de la République. « Si vous saviez, leur disait-il, la mauvaise volonté que tous ont contre vous, vos cheveux s'en hérisseraient, et vous laisseriez chacun vivre tranquille chez lui. » Et il ajoutait : « Croyez-vous que les puissances d'Italie entrées dans la ligue soient fort amies les unes des autres? Non certes. La nécessité seule les a conduites à cette alliance; elles y ont été contraintes par la peur qu'elles ont de vous et de votre puissance. Pour vous rogner les ailes, chacun travaillera de tout son pouvoir. Je vous jure que le pape, quoiqu'il soit votre compatriote, fera pis que les autres pour cela. Le roi de Naples ne pense qu'à vous

nuire; et si sa puissance égalait sa mauvaise volonté, il vous ferait disparaître de la face du monde. Vous savez quelle est pour vous l'amitié des Florentins et des Génois : toutes les autres communes d'Italie pensent comme eux. Tout l'argent que vous dépensez ne vous a rapporté que mauvaise renommée, car chacun dit que vous voulez dévorer le monde entier. »

Le duc de Milan avait raison. L'Italie entière se défiait de Venise et devait être prête désormais, en toute occasion, à se coaliser contre elle; et les alliances mêmes que la politique fera conclure avec la République ne seront jamais des alliances durables, personne ne se sentant assuré contre l'ambitieux égoïsme de la cité de saint Marc.

On le vit bien en 1483. A ce moment, Venise était en guerre avec Ferrare, sous prétexte que cette ville faisait concurrence au commerce du sel, dont les Vénitiens réclamaient le monopole, en réalité dans l'espoir d'agrandir de ce côté son territoire. Les premières opérations militaires avaient été heureuses, assez pour alarmer l'Italie. Aussi, dès 1481, sur l'initiative de Laurent le Magnifique, Florence, Naples, Milan, s'étaient déclarées pour Ferrare; en 1483, le pape Sixte IV, jusque-là allié de la République, l'abandonnait et lançait sur elle l'interdit. Sans se laisser abattre par cette coalition générale, Venise, résolument, poursuivait la guerre, et la paix de Bagnola, en 1484, lui laissa même une partie de ses conquêtes, la Polésine et Rovigo. Ce n'en était pas moins une chose grave pour Venise, que cet isolement où elle se trouvait réduite en Italie, au moment même où les expéditions des Français dans la

Péninsule allaient étrangement y compliquer la situation politique.

**Venise et la France.** — Dès le mois de janvier 1484, la Seigneurie ne s'était point fait scrupule de suggérer au nouveau roi de France, Charles VIII, une descente en Italie, et de proposer au duc d'Orléans une conquête en commun du Milanais. Pourtant, lorsque, dix ans plus tard, les Français apparurent dans la péninsule, Venise commença par se réserver, et conserva une stricte neutralité, cherchant de quel côté elle trouverait le plus d'avantages. Vainement, pour la décider, Charles VIII lui fit-il offrir Otrante et Brindisi dans le Napolitain conquis, et des postes dans l'Orient à conquérir ; Venise déclina ces propositions et ne fit bon accueil à l'ambassade de Commynes que pour mieux duper le diplomate. Le 25 mars 1495, la République prenait parti : elle formait avec le pape, le duc de Milan, l'empereur et le roi d'Espagne, une alliance pour défendre contre la France l'indépendance de l'Italie ; et ses stradiots combattirent à Fornoue contre l'armée de Charles VIII. Depuis que la Seigneurie s'était engagée dans les affaires continentales, il semblait que sa politique, trop habile, eût perdu quelque peu de son ferme bon sens d'autrefois.

Venise s'était prononcée contre Charles VIII ; elle s'entendit d'abord avec Louis XII. Par crainte de Ludovic le More, dans l'espoir aussi de satisfaire ses ambitions éternelles vers le Milanais, elle fit bon accueil aux ouvertures du gouvernement français et s'accorda avec lui, en février 1499, « pour détruire le duc de Milan ». Elle obtenait

promesse qu'on lui céderait Crémone et la Ghiera d'Adda pour prix de son appui dans la conquête du Milanais. Conformément à ce traité, la Seigneurie mit sur pied 15.000 hommes environ, et prit sa part de la lutte en enlevant Crémone et Lodi. Un peu plus tard, à la mort de César Borgia, les Vénitiens trouvèrent une nouvelle occasion de s'agrandir : ils s'emparèrent de quelques lambeaux du royaume qu'avait tenté de fonder le fils d'Alexandre VI. Ce furent Faenza, Rimini, Césène, auxquelles ils ne désespéraient pas d'ajouter Imola et Forli.

Mais, tandis que ces empiétements en Romagne mécontentaient le pape, le contact trop immédiat avec les Français, établis dans le Milanais, altérait la cordialité des rapports de Venise avec Louis XII. Dès 1501, le roi de France songeait à s'entendre avec l'empereur pour agir contre la ville de saint Marc ; l'un des traités signés à Blois en 1504 était un projet de ligue contre la République, de partage de ses possessions continentales, et le pape y intervenait. Depuis 1503, en effet, Jules II était monté sur le trône pontifical ; Génois d'origine, il détestait violemment les Vénitiens ; surtout, il ne leur pardonnait pas d'avoir enlevé au Saint-Siège Ravenne et la Romagne. Un de ses premiers mots avait été : « J'armerai contre eux tous les princes de la chrétienté » ; il le fit comme il l'avait dit. Du jour où il régna, on ne parla plus à Rome que de l'insolence des Vénitiens, de la haine qu'ils soulevaient ; on n'attendit, on ne chercha que l'occasion de les humilier. Machiavel, alors en ambassade auprès du Saint-Siège, déclarait que le pape se liguerait avec n'importe qui pour « détruire une puissance

dont tous les Etats désirent l'abaissement ». Jules II fulminait : « Je vous ramènerai, disait-il à l'ambassadeur de Venise, à l'état d'un village de pêcheurs ». A quoi le diplomate répondait, non sans insolence : « Et nous, Saint-Père, si vous n'êtes pas raisonnable, nous ferons de vous un petit curé. » Mais Venise avait lassé, inquiété, mécontenté tout le monde ; chacun avait quelque territoire à revendiquer sur elle. Louis XII, depuis longtemps, se défiait de son attitude équivoque ; Maximilien lui était franchement hostile. De toutes ces haines sortit la ligue de Cambrai (1508).

Contre les Vénitiens, usurpateurs des droits et biens du Saint-Siège, le roi de France et l'empereur formèrent une alliance, à laquelle se joignirent le pape, le roi d'Aragon, les ducs de Ferrare, de Mantoue et d'Urbin. Au 1er avril 1509, les coalisés devaient envahir le territoire de la République ; après la guerre, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Roveredo seraient données à l'empereur ; Brescia, Bergame, Crémone au roi de France ; Ravenne et la Romagne au pape ; Otrante et les villes vénitiennes de Pouille au roi d'Espagne. L'interdit était lancé sur Venise. La cité de saint Marc semblait perdue.

Avec son habituel et tenace courage, elle tint bon pourtant. Elle mit en ligne 40.000 hommes et une artillerie excellente ; elle n'en subit pas moins, à Agnadel (mai 1509), une défaite écrasante. Elle dut, après ce désastre, abandonner toutes ses possessions de terre ferme. Déliant les villes du continent du serment de fidélité, rappelant ses garnisons, elle se concentra dans ses lagunes, où elle se savait imprenable. Et tandis que le roi de

France emportait sans coup férir Brescia, Peschiera, Trévise, Padoue, Vérone, elle aimait mieux négocier que combattre. L'inaction de Maximilien, la mésintelligence entre les alliés, l'évolution de Jules II surtout la tirèrent d'affaire. Dès le mois de juillet 1509, le pape accueillit les envoyés de Venise. La République ayant restitué au Saint-Siège ses conquêtes de Romagne, le souverain pontife en était arrivé à ses fins. Il pardonna donc volontiers et, en février 1510, leva l'interdit. C'était la rupture de la ligue de Cambrai : l'entrée en scène de la papauté sauvait Venise de la ruine.

La fidélité des villes de terre ferme à la République n'avait pas été étrangère à ce résultat; et cet attachement fait grand honneur au gouvernement de Venise. Les bourgeois de Trévise avaient chassé les troupes de la ligue; les paysans du Vicentin avaient fait aux soldats de l'empereur une guerre de partisans; Padoue, un moment occupée par les impériaux, avait avec empressement ouvert ses portes aux forces vénitiennes, qui y firent une belle résistance. Et, par ailleurs, pour la politique nouvelle dirigée contre la France que Jules II allait inaugurer, la réconciliation avec Venise était une condition indispensable. « Si Venise n'existait pas, déclarait maintenant le souverain pontife, il faudrait en faire une autre. »

Pendant les années qui suivirent, la République se prêta à toutes les combinaisons diverses de la politique européenne, dans l'espoir de recouvrer ce qu'elle avait perdu de son domaine de terre ferme ou de l'agrandir. Elle entra en 1511 dans la Sainte-Ligue, et combattit les Français, comptant par là reprendre les villes perdues en 1509. Puis, après la

mort de Jules II, elle revenait en 1513 à Louis XII, qui lui promettait restitution des territoires vénitiens occupés par l'empereur. Avec François Ier elle renouvelait la convention, et ses troupes contribuèrent pour une bonne part à la victoire de Marignan (1515). Aussi n'eut-elle point de peine, à la paix générale signée en 1516, à se faire rendre Brescia et Vérone.

Mais si, au total, Venise sortait de cette guerre de huit années sans perte territoriale sérieuse, c'en était fait de l'hégémonie qu'elle avait espéré un moment exercer sur l'Italie du Nord. Le doge Léonard Lorédan (1502-1521), avait eu beau, pendant ces années difficiles, où par deux fois la ville de saint Marc avait été menacée jusque dans ses lagunes, faire preuve d'une constance et d'un dévouement admirables. En s'engageant dans les complications de la politique italienne et européenne, la République avait perdu quelque chose de cette ferme et fière résolution qui jadis avait fait sa grandeur. Elle avait eu une ligne de conduite incertaine et flottante, elle avait remplacé par les finesses d'une diplomatie compliquée et subtile l'énergique activité qu'elle déployait naguère; et par là, ses ambitions continentales lui avaient été fatales. Matériellement, elle ne devait jamais dépasser les limites acquises en 1516 et si difficilement défendues; et bientôt la paix de Cambrai (1529), en installant l'Espagne en maîtresse dans la Péninsule, allait diminuer encore son rôle et son indépendance en Italie. Moralement, elle n'était pas en une moindre décadence. Malgré la splendeur de la cité, le prestige dont la paraient les arts, le luxe et l'élégance de la vie,

Venise était atteinte aux sources mêmes de son existence. Elle reculait en Orient, elle déclinait en Italie ; tout ce qui avait fait sa grandeur lui échappait en même temps ; et en elle-même elle ne trouvait plus, dans les caractères et les mœurs, le ressort nécessaire pour l'arrêter au penchant de la ruine.

## CHAPITRE IV

### Venise au XVI[e] siècle.
### La ville. Les mœurs. Les lettres et les arts.

I. — L'aspect de la ville au XVI[e] siècle. — La splendeur artistique. — Le luxe des fêtes publiques. — La magnificence des habitations privées. — Les villas de terre ferme.
II. — La vie et les divertissements. — Les costumes. — Le théâtre et la musique. — Le carnaval de Venise. — La liberté des mœurs.
III. — Le mouvement intellectuel.

Malgré la perte de son empire oriental, malgré la diminution de son commerce, malgré les échecs de sa politique continentale, malgré sa décadence commençante enfin, Venise, au XVI[e] siècle, semblait toujours à l'apogée de la splendeur et de la magnificence; et malgré les causes de ruine dont l'effet était désormais inéluctable, elle le demeurait en effet. Les contemporains éblouis n'ont pas pour elle assez d'admiration et de louanges; on célèbre sa gloire en vers et en prose, en latin comme en italien. Un de ses panégyristes déclare « qu'en elle Venise contient toute l'Italie »; un autre affirme « qu'elle est l'ornement et la splendeur de la dignité italienne », qu'en elle semble

revivre « une image de la république romaine », que, « dans le siècle obscur et ténébreux, elle est la seule lumière qui reste à la malheureuse Italie ». Et, dans un beau sonnet, Vittoria Colonna écrit que, seul en Italie, le lion de saint Marc « conserve l'antique liberté et le juste empire ». Sans doute les contemporains se faisaient illusion, quand de la splendeur persistante des apparences ils concluaient à la réalité de la puissance vénitienne ; aujourd'hui encore, on commet volontiers cette erreur, quand on considère le XVI^e^ siècle comme l'époque la plus glorieuse de la République. Il est certain que, dès ce moment, la ville de saint Marc s'acheminait lentement à la ruine ; mais il faut reconnaître que jamais peut-être elle n'avait été plus brillante, plus fastueuse et plus belle.

## I

**L'aspect de la ville au XVI^e^ siècle.** — Le décor qu'offrait alors Venise était plus admirable que jamais, et pour l'embellir encore davantage, la cité entière rivalisait en un incessant et magnifique effort.

Au commencement du XVI^e^ siècle, la place Saint-Marc, bien qu'elle fût déjà, de l'avis de tous les voyageurs, une des merveilles du monde, était encore, en certaines de ses parties, encombrée d'arbres et de vignes, déshonorée par des boutiques et des dépôts d'immondices. En 1504, la Seigneurie fit disparaître tout ce qui enlaidissait les abords de la basilique et — comme pour lui faire un cadre digne d'elle — au pourtour de la place

s'élevèrent, vers le même temps, toute une série de constructions. Dès 1496, à l'entrée de la Merceria, on avait bâti la haute tour de l'Horloge. De 1495 à 1517, on édifia la noble et élégante façade des Vieilles Procuraties. En 1536, sur la Piazzetta, en face du Palais ducal, Sansovino construisait, sur l'emplacement qu'occupaient des boutiques de boulangers, le magnifique bâtiment de la Bibliothèque, et, un peu plus loin, à l'endroit où les marchands de poisson et les bouchers avaient leurs étalages, la sévère façade de la Monnaie. En 1540, le même Sansovino adossait à la haute masse du campanile la charmante loggetta, avec sa balustrade de marbre et ses statues de bronze, et restaurait peu après (1548) le campanile lui-même, que couronnait depuis 1517 un ange d'or. Vers 1560, le doge Priuli faisait à nouveau paver la vaste place. En 1569, le Sénat ordonnait la disparition des boutiques qui s'abritaient sous les portiques du palais des doges. Enfin, en 1582, on démolissait le vieil hôpital de Saint-Marc, et, sur le terrain qu'il occupait, s'élevaient les Nouvelles Procuraties. Ainsi la place prenait peu à peu l'aspect qu'elle présente aujourd'hui et devenait, selon le mot d'un contemporain, « par le site et par la qualité, le plus bel endroit du monde ».

Les incendies qui, à plusieurs reprises, dévastèrent le Palais ducal, eurent pour conséquence de non moins heureuses transformations. A la suite du désastre du 14 septembre 1483, Antonio Rizzo édifia les deux admirables façades qui donnent sur la cour et sur le canal Orfano, et le bel escalier des Géants, que Sansovino décora plus tard de statues colossales. L'incendie du 20 décembre 1577

faillit avoir de plus fâcheux effets. Les architectes de l'époque, et parmi eux Palladio, proposaient de rebâtir dans le style classique l'incomparable monument, dont ils ne comprenaient plus la rare et pittoresque beauté. Heureusement, Antonio da Ponte fit prévaloir un avis moins barbare et, avec l'approbation du Sénat, il se contenta, pieusement respectueux, d'exécuter les restaurations nécessaires, sans modifier en rien les lignes essentielles de l'édifice.

En même temps que la place Saint-Marc, le reste de la ville aussi changeait d'aspect. Le quartier du Rialto, centre de la vie industrielle et commerçante, s'embellissait de constructions nouvelles. C'était le Fondaco dei Tedeschi, bâti en 1505, et dont les façades étaient décorées de peintures de Giorgione et de Titien ; c'étaient l'élégant palais des Camerlenghi, édifié de 1488 à 1525, les Fabbriche Vecchie, construites en 1522, et les Fabbriche Nuove, que Sansovino bâtissait en 1555. Sur le Grand Canal, le vieux pont de bois était, en 1591, remplacé par un pont de pierre, œuvre d'Antonio da Ponte ; et parmi les étalages de la Pescheria et les paniers du marché aux Herbes, c'était, tout le long du jour, une activité joyeuse, dont Arétin, qui habitait tout auprès, a joliment décrit le pittoresque spectacle.

Partout s'élevaient des palais somptueux. Pietro Lombardo bâtissait le beau palais Lorédan, aujourd'hui Vendramin-Calergi, Sanmicheli le palais Grimani, Sansovino le palais Corner (1532). Partout s'édifiaient des églises magnifiques : S. Maria dei Miracoli (1480), où Pietro Lombardo mettait une merveilleuse parure de marbres ; S. Zaccharia

(1515) ; la Scuola di San Marco, dont la charmante façade fait honneur au talent de Pietro Lombardo, et la Scuola di San Rocco (1517). Plus tard, c'étaient Saint-Georges Majeur (1560) et le Rédempteur (1570), œuvres de Palladio, dont la majesté classique un peu froide convient moins heureusement peut-être au décor de Venise, encore que leurs hautes coupoles dessinent sur le ciel des lignes qui ne sont pas sans beauté.

Ainsi l'aspect de la ville se renouvelait, et, chaque jour davantage, elle prenait une physionomie spéciale, élégante, magnifique et singulière. De plus en plus, elle devenait une ville de marbre et d'eau, où disparaissait peu à peu, pour faire place aux constructions somptueuses, tout ce qui était verdure, et où la terre même semblait disparaître. Le cheval aussi disparaissait, et de plus en plus la gondole devenait le moyen de transport universel. Depuis longtemps déjà, sans doute, les Vénitiens l'employaient ; la première mention qu'on en rencontre se trouve dans un acte de la fin du XI^e siècle ; mais ce n'est guère que vers la fin du XV^e siècle qu'elle prend sa forme caractéristique, avec son tendelet d'étoffe et ses fers aux deux extrémités. A partir de ce moment, l'usage s'en répandit avec une rapidité croissante, et le luxe aussi en augmenta incessamment. Il y avait, vers la fin du XVI^e siècle, plus de 10.000 gondoles à Venise, et les documents rapportent que souvent la proue en était dorée, les fers ciselés, les *felze* en velours ou en soie de couleur verte ou pourpre. En 1567, le Sénat jugea même à propos de restreindre l'excès de cette magnificence, et en 1584 un nouveau décret interdit l'emploi de

gondoles trop richement décorées. Mais, malgré les prohibitions, les gondoles gardaient leur sobre élégance, et, avec les esclaves noirs qui souvent les conduisaient, elles achevaient de donner à Venise une figure originale entre toutes les villes d'Italie.

**La splendeur artistique.** — Aussi bien, pour servir cette splendeur, une floraison d'art merveilleuse fournissait, comme à point nommé, les plus rares génies. Soit à Venise, soit dans les villes de terre ferme, naissaient, à ce moment même, quelques-uns des plus beaux artistes de l'époque. Trévise donnait à la République Pâris Bordone. Castelfranco Giorgione et Cadore Titien; de Vicence lui venait Palladio; de Vérone, Rizzo, Sanmicheli et Paul Cagliari, surnommé Véronèse; de Padoue, Mantegna; de Bergame, les Palma; Conegliano lui envoyait Cima, et l'Istrie Carpaccio; et Venise même donnait naissance à Crivelli, aux deux Bellini, à Tintoret. A tous ces maîtres la Seigneurie faisait bon accueil et prodiguait ses encouragements; en outre, de toute la péninsule, elle appelait à elle les artistes les plus illustres, Sansovino, les Lombardi, Michel-Ange. Et tous, d'un zèle égal, travaillaient à l'embellissement et à la gloire de la cité de saint Marc. On a déjà noté au passage l'œuvre des grands architectes, des Lombardi, des Sanmicheli, des Sansovino, des Palladio. Les sculpteurs fameux glorifiaient dans des monuments magnifiques le souvenir des doges, Rizzo sculptant aux Frari le tombeau de Nicolas Tron, et Tullio Lombardo dressant à SS. Jean et Paul l'admirable monument d'André Vendramin.

Sansovino couronnait des statues colossales de Neptune et de Mars l'escalier d'apparat du Palais ducal et parait de bronzes délicats la façade de la loggetta du campanile. Mais les peintres surtout répandaient sur la ville une beauté sans égale. A la génération des Bellini et des Carpaccio succédait la pléiade prestigieuse des Giorgione, des Titien, des Véronèse, des Tintoret, sans compter les moindres maîtres, les Palma, les Bonifazio, les Lotto, les Bordone, dont les œuvres remplissent les églises et les palais de Venise. Et, à toutes ces magnificences, l'art industriel ajoutait ses délicates merveilles, bois sculptés et verreries fines, velours somptueux et dentelles précieuses, tout ce dont Venise alimentait le luxe élégant de ses patriciens et celui de l'Europe entière.

A tous ces artistes un commun souci donnait une direction et une règle commune : toute leur activité, tout leur effort tendait à accroître sans cesse la beauté et la gloire de Venise. Et ici encore se retrouve, dans le domaine idéal de l'art, quelque chose de cette subordination de tous à l'intérêt public qui, dans les choses de la politique, avait assuré la grandeur de la cité, et apparaît un mémorable exemple de ce dévouement passionné à la patrie dont s'enorgueillissait tout Vénitien.

La décoration du Palais ducal illustre ces sentiments d'assez saisissante manière. Dans la salle du Grand Conseil, pièce essentielle de l'habitation des doges, de bonne heure, on l'a vu, la Seigneurie avait fait peindre des fresques, vers le milieu du XIV^e siècle par Guariento de Padoue et Antonio Veneziano, au commencement du XV^e siècle par Gentile da Fabriano et Pisanello; puis, quand tout

cela fut ruiné, pendant trente années, à partir de 1474, les Bellini, les Vivarini, les Carpaccio représentèrent à leur tour sur les murailles de la salle les épisodes glorieux de l'histoire de Venise. En 1556, Tintoret et Véronèse recevaient du Sénat la mission de continuer et d'achever l'œuvre de leurs illustres prédécesseurs. Et dans la salle voisine, celle du Scrutin, Tintoret de même, en 1572, célébrait dans une grande composition la victoire remportée à Lépante. L'incendie de 1577 anéantit tous ces chefs-d'œuvre et, de nouveau, pour parer le palais des doges, les peintres durent se remettre à l'ouvrage. Mais le thème proposé ne changea point. Dans la salle du Grand Conseil prirent place glorieusement les épisodes les plus magnifiques de l'histoire vénitienne, la prise de Smyrne et la défense de Scutari, et le retour triomphal de Contarini après la défaite des Génois à Chioggia, trois belles pages dues au pinceau de Véronèse, la défense de Brescia en 1438 et la défaite de Sigismond d'Este en 1482, la bataille de Riva en 1440 et la prise de Gallipoli en 1484, quatre panneaux que peignit Tintoret, tandis qu'au plafond le même peintre représentait le doge Niccolò da Ponte recevant l'hommage des villes soumises et que Véronèse, dans un tableau fameux, célébrait, en une apothéose triomphante, la Gloire de Venise.

Ainsi, aux souvenirs fameux du temps de Barberousse et de Dandolo, Venise se complaisait orgueilleusement à joindre la mémoire de ses récentes victoires, de ces luttes qui, au xv^e^ siècle, lui avaient fait espérer un empire en Italie. Et pareillement, dans toutes les autres salles du palais des doges, pendant treize années, de 1575 à 1588,

Véronèse et Tintoret associèrent aux peintures allégoriques ou mythologiques la glorification des doges et l'apothéose de Venise. Dans la salle du Scrutin, Tintoret représentait la prise de Zara en 1346; dans la salle du Collège, Véronèse glorifiait la victoire de Lépante; dans la salle du Sénat, Palma, dans une allégorie triomphante, montrait Venise luttant fièrement contre l'Europe liguée à Cambrai contre elle. Et au-dessus de ces pages glorieuses, au centre des plafonds, la cité de saint Marc apparaissait magnifique et victorieuse. Dans la salle du Sénat, Tintoret peignait Venise reine des mers, assise, en costume de dogaresse, dans un cercle de divinités marines. Dans la salle de l'Anticollège, Véronèse représentait Venise trônant sur le monde, la couronne en tête, le sceptre en main, vêtue d'hermine et d'or et, couché à ses pieds, gardien vigilant et fidèle, le lion de saint Marc. Est-il besoin de rappeler le plafond de la salle du Grand Conseil où, sur la tête de Venise majestueuse et fière, la Renommée pose une couronne, toutes ces visions orgueilleuses et splendides, toutes ces évocations d'une histoire magnifique, les plus merveilleuses apothéoses où jamais un Etat ait illustré ses triomphes? C'est bien ainsi sans doute que le Sénat de la République Sérénissime entendait qu'on célébrât la grandeur et la gloire de Venise, et il pouvait être justement fier des maîtres dont le patriotique génie avait paré la ville de tant de splendeur et de beauté.

**Le luxe des fêtes publiques.** — Dans ce cadre incomparable, l'un des plus admirables qu'ait

jamais créé l'effort de l'homme, se déroulaient incessamment des fêtes merveilleuses, destinées, elles aussi, à mettre en valeur — car partout on retrouve cette idée maîtresse — la richesse et la gloire de la République. Mais le temps était passé des tournois et des luttes brutales du Moyen Age : dans la Venise du XVI^e^ siècle, un goût de luxe, d'élégance raffinée réglait les cérémonies fastueuses, cortèges, réceptions, festins, processions, par où Venise, déjà décadente, éblouissait encore le monde.

Autour du doge, représentant officiel de la cité, on multipliait tout particulièrement les honneurs et les pompes. Le couronnement d'un nouveau chef de la République était une cérémonie d'un éclat incomparable. Parmi les salves d'artillerie et le fracas des cloches sonnantes, le nouvel élu, accompagné des six sages grands, se rendait d'abord au Palais ducal, et de là à Saint-Marc où, monté sur la tribune de marbre qui se trouve à droite du chœur, il se montrait à son peuple. Après la messe solennellement célébrée, il prêtait serment de fidélité aux lois et recevait des mains du primicier de la basilique l'étendard où était brodé le lion ailé de l'Evangéliste. Puis, revêtu du manteau ducal, il était porté par les ouvriers de l'arsenal tout autour de la place Saint-Marc, pendant que, sur son passage, on jetait à la foule des poignées de pièces d'argent et d'or. Il revenait alors au palais et, au haut de l'escalier des Géants, l'un des conseillers lui mettait sur la tête le bonnet ducal en forme de corne, le célèbre et caractéristique *corno*. Un banquet somptueux terminait la cérémonie et, pendant trois jours, le peuple était en liesse et les fêtes succédaient

aux fêtes pour glorifier le nouveau chef de l'Etat.

Le couronnement de la dogaresse n'était pas moins fastueux. Après avoir, montée sur le *Bucentaure*, parcouru le Grand Canal au milieu d'un cortège de gondoles richement ornées, la princesse débarquait à la Piazzetta et, précédée d'un millier de jeunes gens appartenant aux diverses corporations, tous somptueusement vêtus de soie, elle se rendait d'abord à Saint-Marc et de là au palais. Les salles en étaient superbement décorées par les soins des différents corps de métiers : tapisseries, miroirs, orfèvreries, fourrures précieuses, armes ciselées mettaient dans la merveilleuse habitation une élégance joyeuse et, à travers les appartements dorés, au son des instruments de musique, la dogaresse passait, et les corporations, rangées sur son passage, lui présentaient respectueusement les chefs-d'œuvre de leur industrie et de leur art.

Quand, aux fêtes solennelles, le doge sortait en cérémonie, le cortège qui l'accompagnait — la procession du doge, comme on disait, — offrait, à en juger par les gravures du temps, le plus magnifique aspect. En tête étaient portés huit étendards, dont deux étaient de soie blanche, deux de soie bleue, deux de pourpre violette et deux de couleur cramoisie, et sur tous était brodé le lion de saint Marc. Puis venaient six trompettes, soufflant dans de longs instruments d'argent, auxquels était accrochée une pièce de soie à l'écusson du doge. Suivaient alors les camériers et les écuyers du doge, et le clergé de Saint-Marc précédant le patriarche, et les secrétaires du Sénat, et, devant le Grand Chancelier, deux écuyers portant, l'un la chaise dorée du doge, l'autre le coussin brodé d'or. Enfin

venait le prince, en manteau d'or et pèlerine d'hermine, marchant gravement sous la haute ombrelle de drap d'or qu'un écuyer tenait au-dessus de sa tête. Puis, derrière lui, c'étaient les ambassadeurs, et un patricien portant l'épée ducale, et les procurateurs et les conseillers, et les chefs de la Quarantia et les membres du Conseil des Dix, toute la cité officielle enfin, dans ses costumes somptueux et divers, éclatante de velours, de broderies et d'or. C'était une œuvre d'art que ce défilé splendide, où tout était combiné, avec une ingéniosité raffinée, pour exalter, avec la personne du doge, la grandeur de la ville, où les couleurs chatoyantes chantaient superbement dans la lumière, où le premier magistrat de l'Etat apparaissait comme en une apothéose, tel qu'il apparaît, semblablement, dans les peintures du Palais ducal, où les Tintoret et les Véronèse ont glorifié les doges leurs contemporains.

Venise n'étalait pas moins de luxe pour recevoir les ambassadeurs des puissances étrangères et les visiteurs de distinction. Quand, en 1481, le pape Sixte IV députa à la Seigneurie son neveu Jérôme Riario, le doge alla sur le *Bucentaure* au-devant de lui, et dans les fêtes données au palais, ce fut un éblouissement d'or et de pierreries. « Les habits des femmes, dit un chroniqueur contemporain, représentaient, à ce que m'ont assuré des personnes compétentes et véridiques, une valeur de trois cent mille pièces d'or. » Quand, en 1520, le marquis de Mantoue vint à Venise, ce ne furent que régates, bals et banquets, auxquels le Grand Canal prêtait son décor merveilleux. Quand, en 1561, le duc de Ferrare fut l'hôte de la République, les palais qui bordaient le canal étaient décorés de

tapisseries admirables ; l'eau était couverte de gondoles et de barques, somptueusement parées de brocart et de velours ; et les patriciens rivalisèrent de luxe éclatant. Mais la merveille fut la réception qu'en 1574 Venise fit à Henri III.

Quand il arriva à Murano, le roi fut reçu par soixante sénateurs montés dans soixante gondoles ; on lui présenta une gondole magnifique tendue de brocart d'or, qui lui était destinée ; et, auprès de lui, quarante jeunes patriciens vêtus de soie et d'or firent le service d'honneur. Le lendemain, le doge vint le chercher, monté sur le *Bucentaure ;* le roi prit passage sur une galère manœuvrée par quatre cents rameurs, sur la poupe de laquelle un trône était dressé, et parmi les salves d'artillerie, le cortège, qui comptait plus de deux cents navires, se mit en route pour Venise. Au Lido, où d'abord on s'arrêta, un arc de triomphe était dressé, œuvre de Palladio, que décoraient des peintures de Tintoret et de Véronèse. De là, on gagna la ville, et en grande pompe on mena le roi au palais Foscari, où il devait loger. Et telle était la beauté de la fête qu'on entendit le roi s'écrier : « Plût à Dieu que la reine ma mère se trouvât là pour jouir de ce spectacle ! » Les jours suivants, ce furent des régates, des feux d'artifice, une visite à l'arsenal, la lutte fameuse des Castellani et des Nicolotti ; ce fut surtout, au Palais ducal, un banquet de trois mille couverts dans la salle du grand Conseil, et un bal magnifique, où les plus élégantes patriciennes, vêtues de soie blanche, parées de diamants et de perles, excitèrent l'admiration du jeune et élégant souverain. Après les danses, un

souper magnifique réunit les invités, et aux plus jolies patriciennes on distribua, comme souvenir, les figures allégoriques, sculptées en sucre, qui avaient orné les tables du festin. Avant de partir, le roi voulut visiter quelque-unes de ces somptueuses habitations que les nobles Vénitiens possédaient en terre ferme, et il se rendit, sur la Brenta, aux villas Contarini et Foscari. Si le roi fut, à ce qu'il semble, ravi de son séjour, son passage laissa à Venise aussi un long souvenir. Pour en immortaliser la mémoire, le Sénat commanda un grand tableau à André Vicentino et fit placer, en l'honneur de son hôte, une solennelle inscription au haut de l'escalier des Géants. Et deux siècles plus tard, les possesseurs de la villa de Mira s'enorgueillissaient encore de faire représenter, dans une fresque brillante de Tiepolo, la réception faite jadis par Contarini à Henri III.

Aussi bien, tout était à Venise une occasion de fêtes. La procession du *Corpus Domini* était chose incomparable, par la richesse des costumes, la profusion des fleurs, la quantité des cierges, le chatoiement des couleurs. La nouvelle de la victoire de Lépante donna lieu à un déploiement de luxe prestigieux. *Te Deum* chanté à Saint-Marc, cloches sonnantes pendant trois jours de suite, maisons magnifiquement décorées de trophées et d'étoffes multicolores, illuminations et cortèges, et la joie de la victoire s'ajoutant à la joie coutumière du carnaval, rien ne manqua pour célébrer le triomphe de la chrétienté et la gloire de Venise. Fêtes religieuses, fêtes patriotiques, tout semblait digne d'attention aux Vénitiens, quand ils

y trouvaient un moyen d'exalter la grandeur et d'étaler la richesse de leur patrie.

**La magnificence des habitations privées.** — Chez les particuliers aussi se retrouvait le même goût du luxe, par où chaque Vénitien avait le sentiment de contribuer au magnifique éclat de la cité.

Rien n'égalait la splendeur et la beauté des maisons vénitiennes. « Les édifices de cette ville, dit un écrivain du XVI^e siècle, impressionnent merveilleusement les yeux de qui les regarde du dehors. Mais, vus à l'intérieur, ils produisent encore plus d'étonnement et d'admiration, car ils sont ornés de façon si belle et si précieuse qu'à vouloir le raconter on pourrait sembler mentir. » Tout était, dans ces habitations, disposé avec l'élégance la plus raffinée. Quand on avait franchi les portes aux marteaux de bronze finement ciselés, on trouvait d'abord la cour intérieure, tantôt décorée de fresques ou délicieusement parée de plantes, tantôt embellie de toutes les recherches d'une architecture somptueuse. Un puits à la margelle sculptée en occupait le centre ; sous les portiques qui l'encadraient, des armes et des trophées étincelaient aux murailles, des statues et des vases s'alignaient. Un escalier, souvent ingénieusement ménagé — tel le charmant escalier en spirale du palais Contarini — montait de là aux appartements. La partie essentielle en était la grande salle de réception, pavée de marbres d'Orient ou de brillantes céramiques, et dont les murailles étaient tapissées de trophées et d'étendards. Les portes s'encadraient de délicates bordures de marbre ; de grandes cheminées décorées de sculptures se dressaient sur toute la hauteur des

parois; de riches plafonds, aux caissons peints et dorés, mettaient au-dessus des têtes leur élégance somptueuse; et sur les murs, tendus de velours ou de tapisseries, décorés aussi de tableaux de maîtres, jouait, à travers les vitraux sertis de plomb qui garnissaient les fenêtres, une lumière tempérée et harmonieuse.

Le mobilier n'était pas moins beau. Vaisselles précieuses, d'une richesse presque royale, verreries de Murano aux formes compliquées et charmantes, grands vases de majolique, lampes de cuivre de style oriental se mêlaient, en un élégant désordre, sur les tables de bois sculpté, parmi les sièges incrustés et les corbeilles pleines de fleurs et d'herbes odorantes. Un écrivain du XVI^e^ siècle, visitant un de ces palais vénitiens, estimait que la décoration d'une seule pièce avait coûté plus de onze mille ducats. Qu'était-ce quand le propriétaire, comme il arrivait à tant de patriciens de Venise, se piquait d'être collectionneur, de rassembler les armes de prix, les dessins précieux ou les médailles antiques? L'une des merveilles de Venise était la collection du cardinal Grimani, pleine de manuscrits rares, de monnaies anciennes, de tableaux de prix, d'antiques admirables; les œuvres de Memling et de Dürer y voisinaient avec les tableaux de Raphaël et de Michel-Ange; la statue d'Agrippa, qui jadis décorait le Panthéon, le disputait en célébrité au fameux Bréviaire Grimani, gloire des enlumineurs de Flandre. Dans l'atrium à colonnes, décoré d'inscriptions et de bustes antiques, dans les salles pleines de rares et précieuses merveilles, tout était joie pour les yeux. Et ce n'était point là une exception à Venise. Le

goût des choses d'art était si général que les riches marchands rivalisaient de luxe et d'élégance avec les patriciens. Arétin fait un tableau charmant de l'intérieur du marchand André Odoni, et de la maison peinte des Fondamenta Caffaro, toute remplie de tableaux, de marbres antiques, de médailles et de gemmes, toute décorée de meubles précieux, parmi lesquels le maître du lieu vivait joyeux et tranquille, tel que l'a peint le pinceau de Lorenzo Lotto.

De beaux jardins enfin complétaient cette vie harmonieuse. A la Giudecca, à Murano, beaucoup de familles patriciennes possédaient des habitations entourées de magnifiques ombrages, « vrais paradis terrestres, dit un écrivain du temps, par la beauté de l'air et du site, séjour des nymphes et des demi-dieux ». A partir de la fin du XV^e siècle, le goût de la campagne apparaît à Venise. On se plaît à se réunir dans les beaux jardins de Murano pour causer, entendre de la musique ou des vers; on se plaît, dans les tableaux, à trouver, à l'arrière-plan, un paysage de collines riantes, d'arbres verts et d'eaux courantes. A mesure que la domination de Venise s'étendit sur le continent, ce goût, en rencontrant plus aisément les moyens de se satisfaire, se fit plus impérieux. Au XVI^e siècle, la terre ferme devint, comme dit un contemporain, « le jardin de Venise ».

**Les villas de terre ferme.** — Dès la fin du XV^e siècle, la reine de Chypre, Catherine Cornaro, préférait à l'agitation de la ville la calme retraite de son château d'Asolo, près de Bassano, et de ses jardins pleins de verdure, de fleurs, de vignes, de

lauriers, sillonnés de sentiers ombreux et égayés du murmure des eaux courantes. Au XVI[e] siècle, les bords de la Brenta étaient le lieu favori des villégiatures vénitiennes; les Foscari y possédaient la charmante maison de plaisance de la Malcontenta; les Contarini y avaient à Mira une habitation délicieuse; de Fusina jusqu'au voisinage de Padoue, ce n'était qu'une succession de palais et de beaux jardins régulièrement tracés, entourés de portiques, décorés de statues et de colonnades. Mais plus belle encore peut-être était, dans le pays de Trévise, la célèbre villa de Maser, que firent construire vers 1566 les deux frères Barbaro. Palladio en était l'architecte; Alexandre Vittoria l'avait ornée de stucs et Véronèse de peintures. Peu d'ensembles décoratifs sont d'une variété plus pittoresque et d'une verve plus étonnante. Dans la galerie, des groupes d'élégantes Vénitiennes sont représentées jouant des instruments les plus divers, glorification de l'harmonie et de la musique si particulièrement chères aux Vénitiens. Ailleurs des fresques allégoriques figurent les éléments et les planètes, les saisons, les vertus conjugales; puis ce sont des scènes mythologiques, et encore des sujets familiers, les hommes mêlés aux divinités, les portraits alternant avec les grandes compositions, le christianisme s'associant à l'Olympe. Il y a là une grâce spontanée, une originalité d'invention, qui est proprement un charme; et rien ne fait mieux sentir que ces créations délicieuses la douceur incomparable de cette vie élégante, que menaient dans leurs villes somptueuses, embellies de tous les prestiges de l'art, les riches patriciens de Venise.

## II

**La vie et les divertissements.** — Dans ce décor merveilleux, l'existence était, tout naturellement, luxueuse et magnifique.

Dans les descriptions que nous ont laissées de Venise les écrivains du XVI^e siècle, il n'est question que de fêtes splendides, de festins somptueux, de bals merveilleux. De ces pittoresques magnificences, la réception que donna, le 1^er août 1552, le cardinal Grimani en l'honneur de Ranuccio Farnèse, permet de prendre quelque idée. Dans le palais de la Giudecca, les salons, tendus de riches étoffes, ornés de peintures et de tapisseries, offraient, à l'éclat des lumières, un spectacle enchanteur. Dans la cour, où plus de trois mille personnes étaient rassemblées, un bateleur turc et des acrobates étonnaient la foule par des jeux de force et d'adresse. Sur le canal, plus de trois mille gondoles se pressaient, remplies de dames et de patriciens en costumes éclatants. Au bruit des pétards et des instruments de musique, les invités descendaient des embarcations toutes parées de velours et d'or, et le chatoiement des costumes aux vives couleurs, le luxe des parures présentaient un coup d'œil admirable. Le dîner, où s'assirent cent convives, dura quatre heures, et on y servit quatre-vingt dix plats. Des bouffons l'égayaient de leurs lazzis, des masques y distribuaient aux dames d'élégants souvenirs, et des oiseaux, s'envolant des pâtés ouverts, mettaient dans la salle un joyeux bruissement d'ailes. On dansa ensuite jusque très avant dans la nuit, et

les invités furent, en se retirant, accompagnés jusqu'à leurs gondoles par un nombre infini de flambeaux.

La danse était, en effet, un des grands plaisirs de la vie vénitienne. « Les jolies femmes, remarque un écrivain du temps, sont faites pour les divertissements, et les divertissements pour les jolies femmes ; pour les laides, ont été inventées la cuisine et la messe. » Le bal était un des divertissements préférés. La variété des danses était grande, gaillarde et pavane, danse de la torche et danse du chapeau, etc., et quelques-unes étaient d'allure assez libre. Tout le monde pourtant s'y plaisait infiniment, et les prélats mêmes ne se faisaient point scrupule d'assister à ces fêtes.

Le plaisir de la table occupait encore davantage peut-être les Vénitiens. Les tableaux des maîtres de l'école vénitienne nous ont conservé le souvenir de ces festins somptueux, où, dans un décor magnifique, se déployaient toutes les recherches de l'élégance et de la bonne chère. Sur les tables, couvertes de nappes finement ouvrées, les candélabres d'argent et d'or brillaient à côté des coupes émaillées, des fontaines d'argent, des surtouts chargés de friandises ou remplis de plantes odoriférantes. Sur les dressoirs disposés au pourtour de la salle, étaient exposées les majoliques rares, les vaisselles précieuses, les verreries aux formes délicieusement compliquées. Les serviettes étaient pliées en forme de turban ou de mitre, de couronne ou de pyramide. Des parfums répandus dans la salle, des fleurs mises à la place de chaque convive ajoutaient à tout ce luxe une grâce harmonieuse. Mais le menu surtout était une merveille. Huîtres et

truffes, salades et saucissons, jambons et salaisons en hors-d'œuvre, potages de vingt façons diverses, esturgeon de Ferrare, lamproie de Binasco, saucisson de Modène, tripes de Trévise, grives de Pérouse, cailles de Lombardie, oies des Romagnes, pâtes de Gênes, pâtisseries et fruits de toutes sortes se succédaient en un défilé interminable, et parfois étrangement assaisonnés. Sans parler des épices, qu'on prodiguait, on mettait du sucre dans les rôtis et les poissons, et parfois des eaux de senteur dans les sauces. Les vins les plus divers complétaient ce luxe gastronomique, muscat de Candie et malvoisie de Chypre, vins de Hongrie, de Moselle et du Rhin. Mais surtout on se plaisait à présenter les mets d'une façon ingénieuse et amusante. Les salades en relief représentaient des animaux ou des lettres, des forteresses en murailles de citron s'ornaient de fines tranches de jambon, de câpres et d'olives, d'anchois et de caviar. « Il y avait ensuite, dit un contemporain, des pâtés de gibier figurant des lions dorés, des pâtés d'aigles noirs debout, de faisans qui paraissaient vivants, de paons blancs environnés de la roue de leur queue, et ornés de faveurs d'or et de soie multicolore; des dragées dorées, pareilles à des ferrets d'aiguillettes, pendaient autour de ces paons, qui se dressaient comme s'ils étaient en vie, ayant des parfums dans leur bec et une devise d'amour entre leurs pattes. Il y avait aussi de grandes statues de massepain : l'une figurait le cheval du Capitole, l'autre Hercule avec le lion, et l'autre une licorne plongeant sa corne dans la bouche du dragon. » Les pâtisseries, les fruits étaient disposés avec la même recherche ; le pain même parfois était doré.

Et c'était une joie pour les convives d'admirer ces compositions, imprévues parfois et déconcertantes, — comme le jour où Henri III vit se rompre entre ses mains la serviette qu'il croyait de toile, et qui était de sucre. — mais dont l'aspect pittoresque et charmant donnait aux festins un attrait particulier.

D'autres encore prenaient plaisir et trouvaient profit à ce luxe de la table : c'étaient les médecins. L'un d'eux déclarait qu'à Venise l'abus des salades donnait naissance à tant de maladies que, de ce seul fait, ses confrères y gagnaient aisément plusieurs milliers de ducats. Mais les Vénitiens n'en avaient cure. N'y avait-il pas, dans ce luxe de la table, une manière encore d'étaler leur richesse et leur magnificence, de même que dans les chants, les poésies, la musique, dont ils égayaient leurs fêtes?

Et sans doute, parfois ces somptueux festins finissaient mal, dans les rixes et dans le sang : mais Venise, au total, en apparaissait — et cela seul importait — plus belle, plus fastueuse, plus séduisante, souveraine dans l'art des élégances comme elle l'était dans l'art de la politique.

**Les costumes.** — Le luxe des costumes complétait cette mise en scène éclatante.

Peu de marchands, dans la Venise du XVI^e^ siècle, étaient mieux achalandés, plus considérés, plus célèbres que les vendeurs d'étoffes et les tailleurs. Les frères Bontempelli, à l'enseigne du Calice, avaient pour clientes toutes les belles dames d'Italie, et ils fournissaient « jusqu'au sérail du Grand Turc » leurs velours, leurs soieries, leurs

brocarts de couleur éclatante, de si fine et splendide qualité, « qu'un peintre, écrit un contemporain, ne saurait faire mieux. » Maître Giovanni le couturier travaillait « avec tant de bon goût et d'originalité, tant d'expérience et de science, qu'il étonnait le monde. » Et tel était le souci de la toilette, que le mosaïste Zuccato en oubliait les travaux dont il était chargé à Saint-Marc, pour dessiner des coiffures et des costumes à l'intention de ses élégantes contemporaines. Aussi, par la magnificence des habillements, la splendeur des fêtes vénitiennes était admirable, et le bon frère Faber, Allemand, passant en 1488 dans la ville des lagunes, croyait voir, non sans quelque inquiétude, en regardant les belles Vénitiennes, « Vénus avec ses suivantes descendue de sa montagne, et envoyée dans le monde par Satan pour tenter les humains. »

La dogaresse donnait l'exemple du luxe. Vêtue de brocart d'or garni d'hermine, les épaules couvertes d'un manteau à longue traîne, elle était coiffée d'un bonnet d'or rappelant la forme du *corno* ducal, d'où pendait un léger voile de soie; sa poitrine étincelait de pierreries et de perles; une chaîne d'or lui serrait la taille et tombait jusqu'à ses pieds. En outre de cette toilette officielle, elle portait, dans le privé, la robe dite *à la dogalina*, en velours ou satin cramoisi, à laquelle s'assortissait le bonnet de même étoffe, enrichi de diamants et de gemmes. Avec elle rivalisaient d'élégance toutes les patriciennes de Venise. Longues robes de soie à l'ample traîne, garnies de boutons de cristal ou d'argent, robes plus légères à parements d'or, avec la haute collerette soutenue par une armature de fils métalliques, fourrures magnifi-

ques, larges pelisses de martre ou d'hermine, garnitures de dentelle somptueuses, élégance raffinée du linge et des dessous, tout cela donnait, dans l'Italie du XVI^e siècle, aux femmes de Venise une réputation singulière de grâce, de délicatesse et de beauté. Elles ne la méritaient pas moins par l'ingéniosité qu'elles apportaient à faire valoir leur charme, s'encadrant le visage de cette fine étoffe noire qui faisait dire à Arétin : « Sous le voile noir transparent, on croit voir les anges du ciel », se couvrant de bijoux, de pierreries et d'or, se plaisant aux parfums et aux fards, dont l'emploi s'étendait beaucoup plus bas que le visage, édifiant sur leur tête des arrangements compliqués de cheveux, souvent faux, auxquels on donnait par une teinture savante la couleur à la mode, le fameux blond vénitien, ne reculant pas devant les décolletages les plus hardis, au point, dit un contemporain, « que plus d'une fois, en les regardant, je me suis étonné que leur vêtement ne leur tombât point du dos », et que « l'espoitrinement à la façon de Venise », comme écrit Henri Estienne, faisait scandale un peu, et donnant jusque dans la bizarrerie même, quand elles se hissaient sur ces hauts talons, qui les obligeaient, pour ne point tomber, à s'appuyer sur l'épaule de deux servantes. Mais, au total, l'effet était merveilleux, et la beauté vénitienne « remarquable entre toutes les beautés d'Italie. »

Naturellement la mode imposait un changement incessant dans les ajustements, et la prudence du Sénat s'émouvait parfois de cette dispendieuse inconstance. « Parmi toutes les dépenses superflues et inutiles que font pour la pompe les femmes

de cette ville, dit un décret de 1504, la plus ruineuse pour nos gentilshommes et bourgeois, c'est de changer fréquemment les façons de s'habiller, comme, entre autres, elles ont fait en supprimant la traîne et introduisant l'usage de porter les robes rondes sans queue. Et maintenant, depuis peu de mois, quelques-unes ont commencé derechef à faire faire et à porter des robes à queue longue et large, qui traînent par terre; et il n'y a pas de doute que, si l'on n'y pourvoyait pas, elles voudraient toutes suivre cette mode, selon leur habitude, et les revenus des susdits gentilshommes et bourgeois en recevraient dommage, comme chacun de ce conseil le comprend très bien en sa prudence. Car les robes susdites qu'on voit toutes être rondes seraient mises de côté, et il faudrait faire d'autres robes neuves, ce qui entraînerait une grosse dépense. »

Le Sénat parlait d'or. Mais il eut beau parler, édicter des lois somptuaires contre le luxe des coiffures, des bijoux, des toilettes; il ne fut guère entendu. Les trois provéditeurs *alle pompe*, institués en 1513 pour faire appliquer la loi, se révélèrent, comme il fallait s'y attendre, impuissants à remplir leur office. On tournait les règlements les plus précis, on éludait les prohibitions les plus sévères. Quand les riches patriciennes étaient invitées à faire remise des perles dont le port était interdit, effrontément elles en présentaient de fausses et conservaient les vraies, pour s'en parer à nouveau bien vite après. Et aussi bien, en certains jours, ce luxe et cette pompe extérieure, que complétait, chez les hommes, un goût de splendeur à peine moins éclatant, ne

déplaisaient point au gouvernement de la République. Par le faste de ses solennités et de ses fêtes, Venise s'efforçait de maintenir son prestige et de donner l'illusion de sa puissance : le luxe de ses citoyens était un des moyens de sa politique.

**Le théâtre et la musique. Le carnaval de Venise.** — Par tout cela, la vie extérieure était à Venise plaisante et joyeuse. Bien d'autres divertissements encore y mettaient de l'attrait.

Les Vénitiens avaient un goût très vif du théâtre. De bonne heure, dans les réunions privées, on avait pris plaisir aux compositions comiques appelées les *momarie*, sortes de parodies satiriques où les poètes faisaient assaut de gaieté, d'esprit et d'ironie. Des festins de noces, qu'elle égaya d'abord, la *momaria* descendit ensuite sur la place publique et se transforma en un spectacle où des figures, généralement allégoriques, jouaient un rôle, et où des danses s'entremêlaient. Mais bientôt le théâtre proprement dit devint le plaisir des Vénitiens. Représentations de pièces antiques, telles que les *Ménechmes* ou le *Miles gloriosus* de Plaute, traductions italiennes de comédies latines, pièces originales en italien ou en dialecte vénitien, tout séduisait également les lettrés et la foule. Pour entendre quelque acteur fameux, le peuple, dit un contemporain, « escaladait les murs, enfonçait les portes, franchissait les canaux »; on organisait partout des représentations dramatiques, sur les places publiques, chez les particuliers, et jusque dans les couvents. Dès 1565, Palladio construisait à Venise un théâtre en bois permanent, dont les décors étaient fort beaux, et Sansovino en édi-

fiait un autre. Les Vénitiens étaient célèbres dans toute l'Italie par la splendeur de leur mise en scène, l'habileté de leur machinerie, l'entente savante de leur éclairage. Mais, entre toutes les formes d'art dramatique, la plus goûtée peut-être était le théâtre populaire, cette *commedia dell' arte*, où, sur un scénario largement esquissé, les acteurs improvisaient le dialogue plein de lazzis et de bouffonneries, qui amusait si vivement la foule. Là figuraient les types classiques familiers et chers au peuple vénitien, types aux traits fixes et invariables, que les masques du carnaval avaient fait universellement connaître : Pantalon et Arlequin, Zanni et Brighella, le Villano et le Magnifico, le Facchino et le Mattacino. Avant même qu'ils eussent ouvert la bouche, les spectateurs s'attendaient et s'égayaient à leurs facéties, souvent fort débridées; et, malgré les rigueurs passagères de la Seigneurie, soucieuse de réprimer la licence des acteurs ou d'empêcher le mélange un peu suspect des spectateurs, le théâtre continua à trouver un succès prodigieux.

Il suffit de considérer les tableaux des peintres vénitiens, des Giorgione, des Titien, des Bonifazio, pour voir quelle place la musique tenait dans les plaisirs des Vénitiens. La chapelle de la basilique de Saint-Marc était célèbre dans toute l'Italie; dans les palais et les villas des riches patriciens, les concerts étaient un des divertissements préférés. La musique se mêlait au théâtre, pour y introduire d'élégants intermèdes. La cantate des Fêtes, exécutée en 1581 en présence du doge, offre un intéressant exemple de ces compositions, où déjà s'annonçait l'opéra; dans ce mélange de jolis vers

et de gracieuses mélodies, apparaît harmonieusement tout ce qui tenait au cœur des Vénitiens, la grâce des fêtes dans les riantes villas de la Brenta, le charme de la vie active et exubérante qu'on menait dans la ville des lagunes, la gloire de Venise et de son prince, de la cité merveilleuse et belle entre toutes, à qui le poète, dans le couplet final, souhaitait pour de longues années « des jours joyeux et des fêtes heureuses ».

Mais, par-dessus tout, le carnaval mettait dans la cité de saint Marc une animation extraordinaire. Du jour de la Saint-Etienne jusqu'au commencement du carême, Venise était en liesse. Pendant cette période de plusieurs semaines, les Vénitiens ne sortaient plus que sous le déguisement et sous le masque. Chaque soir, la foule se pressait sur les places, soit pour voir défiler les grands cortèges pompeux des mascarades, soit pour s'égayer aux lazzis de Mattacino, de blanc vêtu, avec ses souliers et ses jarretières rouges, et coiffé d'un chapeau empanaché, de Pantalon en justaucorps rouge et simarre noire, de Zanni aux larges culottes blanches brodées de vert, d'Arlequin au costume bigarré, du Docteur à la longue robe grave, de toutes ces figures devenues classiques, où la verve vénitienne se donnait carrière. Intriguer sous le masque, se jeter au visage des œufs remplis d'eaux de senteur, s'arrêter aux tréteaux des marionnettes, faire cercle autour des musiciens en plein vent, souper, jouer, rire, c'était, semblait-il, en ces jours de joie, l'unique souci des Vénitiens. Une fièvre d'amusement exaltait la ville entière, et tous, patriciens, plébéiens, courtisanes, étrangers de partout accourus, prenaient

plaisir à oublier les préoccupations de la vie coutumière.

**La liberté des mœurs.** — Un tel goût du plaisir, une recherche si raffinée de l'élégance n'allaient point sans une corruption profonde des mœurs. Le jeu tenait grande place parmi les divertissements des Vénitiens; d'autres vices, infiniment plus graves, lui faisaient cortège. La liberté de la vie surtout était extrême : les courtisanes étaient nombreuses (on en comptait au XVI^e siècle près de 12.000 à Venise), et elles étaient fameuses dans toute l'Italie, et en dehors de la péninsule même, par leur richesse, leur grâce et leur élégance. La loi assurément était sévère pour elles; le Sénat prétendait les confiner dans un quartier spécial de la ville et leur interdisait d'entrer dans les églises à l'heure des grands offices; il leur imposait de se couvrir la tête d'un mouchoir de couleur jaune; il s'indignait de les voir aller par les rues si bien habillées, et si semblables aux femmes honnêtes, que « très souvent on n'arrivait plus à distinguer les bonnes des mauvaises ». Dans la pratique, l'opinion leur était infiniment indulgente. Elles étaient reçues partout, elles recevaient elles-mêmes magnifiquement; et encore que le bon Sanudo trouvât que c'était là « chose honteuse pour une république bien organisée », le luxe de leurs maisons, la splendeur de leurs toilettes, l'éclat de leurs fêtes semblaient à plus d'un Vénitien un des éléments de la beauté et du charme de Venise.

Aussi bien, parmi ces jeunes femmes aussi nombreuses dans la ville des lagunes, selon le mot d'un contemporain, « que les grenouilles dans les

marais, les fourmis sur la terre et les fleurs dans les prés », beaucoup se piquaient de bonne éducation, de culture raffinée et de belles manières. Elles ne se contentaient point, comme dit Montaigne, qui les admira fort, de faire « une dépense en meubles et vêtements de princesses »; elles se flattaient, selon l'expression de Brantôme, de rendre « cette vie courtisanesque plaisante et heureuse, à laquelle toute autre ne saurait approcher ». C'est ce qu'avait tenté par exemple cette Margherita Emiliani, que le voyageur anglais Thomas Coryat voulut aller voir comme une des curiosités et des gloires de Venise, tout en s'excusant pudiquement de cette visite un peu aventurée sur cette raison, que « connaître le mal n'est point le faire (*cognitio mali non est mala*) ». Dans une demeure somptueuse, où il lui sembla entrer « dans le paradis de Vénus », il trouva la maîtresse de la maison « habillée comme une reine ou comme la déesse de l'amour ». Son visage était d'une beauté surprenante, sa toilette séduisante « à en faire perdre la raison ». « Comme une nouvelle Cléopâtre », elle était parée de joyaux, de diamants et de perles; un parfum délicieux flottait autour de sa personne. Pour mieux charmer ses hôtes, elle savait « chanter d'une voix harmonieuse qui allait au cœur », et jouer du luth « comme le plus expert professeur de musique ». Elle s'exprimait avec élégance, et « l'enchantement de ses paroles » était irrésistible.

Margherita Emiliani n'était point une exception : Veronica Franco, qui plut à Henri III, faisait des vers, et pareillement Tullia d'Aragon, à qui un de ses contemporains n'a point hésité à faire place

dans un dialogue sur l'amour, à la manière de Platon. Il n'était point rare aussi bien qu'après « avoir donné leur jeunesse au démon » et avoir fait fortune, beaucoup de ces belles dames vinssent finir leur vie dans la dévotion et dans la pénitence. Les couvents de Venise, au reste, n'étaient point pour épouvanter ces belles pécheresses : la vie des religieuses était, au XVI^e siècle, étrangement mondaine, libre et dissolue. Malgré toutes les défenses de la Seigneurie, la clôture était peu respectée, et les religieuses ne se faisaient pas scrupule de se montrer sur la place Saint-Marc, vêtues en laïques. A l'intérieur des monastères, le désordre était extrême : il n'est question, dans les documents du temps, que des festins et des fêtes qui s'y donnent, des intrigues amoureuses qui s'y conduisent; et quand on essayait de réformer ces mœurs, il n'était point rare de voir les religieuses se mettre en rébellion contre le patriarche lui-même.

## III

**Le mouvement intellectuel.** — Il ne faudrait point cependant, dans la Venise du XVI^e siècle, voir uniquement une ville de plaisirs et de fêtes. La vie vénitienne offrait des aspects plus sérieux et plus graves : dans la cité de saint Marc, comme dans l'Italie entière, la Renaissance avait magnifiquement développé le goût des choses de l'esprit, le culte des sciences et des lettres.

Assurément, Venise ne fut jamais, comme Florence ou Rome même, un grand centre de culture purement littéraire. Les Vénitiens avaient

un génie trop pratique pour se plaire beaucoup aux vains amusements de la rhétorique, pour goûter même beaucoup le charme des poètes. Ils avaient la curiosité des recherches précises et d'effet directement utile : ils ont été, par exemple, dans l'Italie du XVI^e^ siècle, les grands maîtres de la cartographie; ils ont aimé les sciences qui étudient les phénomènes de la nature et de la vie, la médecine, la chimie, l'anatomie. C'était un Vénitien que cet admirable Paolo Sarpi, ce profond et libre esprit, mathématicien éminent, physicien, anatomiste, que Galilée appelait « son père et son maître », et dont il disait que « personne, en Europe, ne le surpassait en connaissances mathématiques. » Les lettres classiques et l'érudition n'étaient pas moins appréciées dans la Venise de la Renaissance. Dès le milieu du XV^e^ siècle, la ville de saint Marc avait accueilli avec faveur les Grecs qui lui apportaient d'Orient la connaissance de l'hellénisme; dès 1460, Georges de Trébizonde enseignait à Venise, et, après lui, se succédèrent dans la cité Démétrius Chalcondylas, Marc Musurus, Jean Lascaris, bien d'autres, dont l'influence répandait, avec la connaissance de la langue grecque, le goût de la philosophie platonicienne. Un écrivain de la fin du XV^e^ siècle déclarait : « Vous autres Vénitiens, vous êtes les seuls gardiens de la pure tradition grecque et latine » : et si, dans ce propos, il y a quelque exagération trop manifeste, il est certain pourtant que la Seigneurie prenait grand souci de l'organisation des écoles, et que l'Université de Padoue, installée en 1493 dans le beau palais qu'elle occupe encore, atten-

tivement dirigée par les trois « *reformatori dello studio* », créés en 1517 et choisis parmi les sénateurs, faisait honneur au goût éclairé que les Vénitiens avaient des choses de l'esprit. On y enseignait le grec, la philosophie, le droit, la médecine, et la réputation des maîtres qui en occupaient les chaires s'étendait bien au delà de la péninsule et attirait à Padoue les étudiants de France et d'Allemagne. La large tolérance que la République montrait pour les idées faisait de Venise et de son territoire un rare et merveilleux asile de la pensée libre, où se rencontraient les plus beaux esprits de l'Occident.

Le développement de l'imprimerie vénitienne aidait à ce mouvement intellectuel. Vers 1495, Alde Manuce fondait dans la ville des lagunes la maison célèbre, qui, durant tout le cours du XVI^e siècle, publia ces éditions fameuses, chefs-d'œuvre de l'art de la typographie. A côté de l'imprimerie des Aldes, vingt autres maisons répandaient par toute l'Italie les ouvrages, souvent magnifiquement illustrés, des maîtres les plus glorieux de la pensée italienne. Le goût des livres ne pouvait qu'y gagner. Dès 1473, la République avait décidé de construire, pour abriter les richesses que lui avait léguées le cardinal Bessarion, une vaste bibliothèque publique; elle ne fut élevée qu'en 1536 par les soins de Sansovino : ce fut la bibliothèque Marcienne, qui ne cessa plus, désormais, de s'accroître par de nouvelles donations. Les particuliers aussi possédaient des bibliothèques admirables. Celle d'Alde Manuce comptait près de 80.000 volumes; celles du cardinal Domenico Grimani, du cardinal Bembo, de

Marino Sanudo, n'étaient pas moins célèbres. Et, tout naturellement, ces asiles de science devenaient un lieu d'élection où se rencontraient, pour discuter et causer, les érudits et les savants. Chez Jean Lascaris, chez André Morosini, chez Paul Paruta, chez Dominique Venier, se rassemblait l'élite du monde littéraire vénitien. Et bientôt, sous les auspices d'un Ermolao Barbaro ou d'un Alde Manuce, de véritables académies naissaient. Elles se multiplièrent au cours du XVI^e^ siècle, dans les villes de terre ferme comme dans la cité des lagunes, entretenant partout un mouvement intellectuel admirable. Pietro Bembo (1470-1547) faisait de Venise et de Padoue deux centres de culture latine et italienne, et y développait, avec l'admiration de Pétrarque, de Boccace et de Dante, le goût de la poésie. Marino Sanudo (1466-1536) écrivait les *Vies des Doges* et ces admirables *Diarii*, où, pendant près de quarante ans, de 1496 à 1533, il a décrit, en observateur attentif, tous les aspects de la vie vénitienne. Les Navagero, historiens et poètes, les Barbaro, les Grimani, les Paul Paruta, bien d'autres, ne répandaient pas moins de gloire sur la cité de saint Marc; et, à l'abri de la liberté vénitienne, Pierre Arétin, de 1527 à 1556, faisait, avec un talent incontestable, son métier de condottiere de lettres. Par ses savants, ses érudits, ses écrivains, Venise, au XVI^e^ siècle, était presque aussi illustre qu'elle l'était par ses peintres, et à la gloire de ses politiques, de ses diplomates, de ses administrateurs, elle ajoutait, non sans élégance, la parure des choses de l'esprit.

## CHAPITRE V

## L'administration et la diplomatie vénitiennes.

Le patriciat de Venise et le service de l'État. — Le gouvernement d'une province vénitienne : la Dalmatie. — La diplomatie vénitienne. — Les *relazioni* des ambassadeurs vénitiens.

**Le patriciat de Venise et le service de l'État.** — Si l'on veut bien comprendre ce que fut l'histoire de Venise, et saisir, avec une des causes principales de sa grandeur, un trait essentiel du caractère de ses citoyens, rien n'est plus intéressant sans doute ni plus significatif que d'examiner ce qu'était la vie d'un patricien vénitien au XVI^e^ siècle. Peu d'existences apparaissent plus utiles et plus pleines. Comme jadis dans la Rome antique, toutes les carrières s'ouvrent également, simultanément, à un noble de Venise, la politique et la diplomatie, les armes et l'administration, et incessamment il passe de l'une à l'autre. Le patriciat est une vaste pépinière d'hommes d'Etat, d'ambassadeurs, de capitaines, d'administrateurs; et nul, à moins qu'il ne soit prêtre, ne peut se soustraire au service que lui impose l'État. C'est un principe à Venise que le patricien se doit à la République :

nul, sous peine d'amende, ne peut refuser l'emploi pour lequel il est choisi, l'ambassade pour laquelle il est désigné; il faut, pour qu'un noble puisse s'occuper de ses affaires personnelles, de sa banque, de sa maison de commerce, qu'une autorisation spéciale le relève des fonctions qu'il occupe. Et il y a une réelle beauté dans le souci unique qui domine toutes ces existences, et qui leur fait tout subordonner, tout sacrifier à l'amour de la patrie, au soin de ses intérêts et de sa gloire. « A Venise, comme on l'a dit, l'individu se fond, pour ainsi dire, dans le gouvernement. Il n'y a point de personnalité en dehors de l'Etat; on ne voit que des citoyens unis pour son service[1]. » « Rouage modeste, mais utile, de la grande machine gouvernementale », chacun ne travaille que pour le bien de la cité, et, avec une abnégation admirable, accepte et remplit de son mieux « le rôle plus ou moins restreint que l'élection lui confère pour le bien de tous »[2]. C'est le secret de la force de Venise; c'est par là que, jusqu'aux derniers jours presque de son existence, alors même qu'elle avait cessé d'être une grande puissance, la République a su, par les qualités de ceux qui servirent sa politique, son administration, sa diplomatie, faire figure encore dans le monde.

Dès l'âge de vingt ans, certains privilégiés, — les trente jeunes patriciens qui, chaque année, le jour de la Sainte-Barbe, ont eu la bonne fortune de tirer la boule d'or — sont admis, en qualité d'auditeurs, au Grand Conseil; ils n'y ont pas droit

1. YRIARTE, *La Vie d'un patricien de Venise au XVI^e siècle*, p. 428.
2. *Ibid.*, p. 424.

de vote, mais, par l'assistance aux débats de la haute assemblée, naturellement, ils font l'apprentissage des affaires publiques. A vingt-cinq ans, de droit, ils entrent au Grand Conseil comme votants, et dès lors ils deviennent éligibles à tous les emplois de la République. Dans les années qui suivent, ou bien, par leurs relations de famille, ils sont amenés à accompagner dans les missions qui leur sont confiées certains grands personnages, et ainsi ils acquièrent une expérience dont l'Etat plus tard profitera; ou bien, demeurant à Venise, ils y remplissent quelques-uns de ces innombrables emplois subalternes qui assurent la marche des services publics, charges d'administration, de finances, de justice ou de guerre, où, sans action politique, ils se rompent à la pratique des affaires et à la connaissance des lois.

Après quinze ans passés dans cette sorte de stage, qui prépare et mûrit le jeune patricien pour l'exercice des hautes fonctions, à quarante ans, ils entrent au Sénat, si le Grand Conseil leur en ouvre l'accès par ses suffrages, les y envoyant pour un an, mais avec cette réserve que les sénateurs sortants sont toujours rééligibles et presque toujours réélus. Désormais l'accès leur est ouvert aux plus illustres emplois de l'Etat. Ils deviennent ambassadeurs auprès des souverains étrangers, ou bien, avec le titre de *sages*, sages de terre ferme ou sages grands, ils sont membres de ce Collège, qui est à Venise le centre du pouvoir exécutif, et où, nommé pour six mois, sans cesse on revient par des élections nouvelles; ou bien ils exercent les magistratures diverses, de justice, de commerce ou de finances, de marine, de guerre ou d'administration, dont

souvent un même personnage remplit cinq ou six à la fois. Le noble Vénitien peut monter plus haut encore : il peut faire partie du Conseil des Dix, parvenir à la haute dignité, — viagère celle-là, et dont les titulaires sont inamovibles — de procurateur de Saint-Marc; il peut, si la fortune lui sourit, devenir doge.

Entre temps, des missions temporaires s'ajoutent aux obligations normales de son activité politique ou administrative. C'est ainsi que Marc-Antoine Barbaro, dont l'existence mouvementée et pleine a servi de type à cette esquisse, sera, en même temps qu'il remplit les emplois, point incompatibles, de sage grand et de procurateur, élu pour deux ans réformateur de l'Université de Padoue (1574), nommé pour trois ans provéditeur de l'Arsenal (1575), désigné comme provéditeur général du Frioul (1583) et chargé en cette qualité d'organiser les fortifications de la frontière (1593); puis c'était la délégation à la construction du tombeau du doge Niccolò da Ponte (1585), ou la mission de surveiller l'édification du nouveau pont du Rialto (1587), sans que le patricien cessât, du fait de ces missions souvent renouvelées à plusieurs reprises, de rentrer six ou sept fois, comme sage de terre ferme ou sage grand, dans le Collège qui avait la charge du gouvernement de la République. Il faudrait mentionner bien d'autres emplois encore, de provéditeur aux vivres en 1576, de provéditeur à l'artillerie en 1589, de provéditeur à la monnaie en 1592, de provéditeur aux eaux en 1593, pour comprendre de quelle activité incessante une telle existence est faite, et quelles responsabilités pèsent sur elle ; il faudrait indiquer qu'en 1578

Barbaro fut placé par le Grand Conseil sur la liste des candidats à la dignité ducale. Et peut-être se demandera-t-on si le cumul de tant de fonctions diverses n'était point un obstacle parfois à la bonne expédition des affaires. La vie du patricien qui en est investi est en tout cas étrangement laborieuse; à peine la République lui laisse-t-elle le loisir d'être malade. En trente-quatre années, une fois seulement, le secrétaire du Sénat nota, sur ses registres, l'absence de Barbaro pour cause de maladie.

**Le gouvernement d'une province vénitienne : la Dalmatie.** — Il serait fastidieux d'énumérer et de définir les magistratures innombrables — on n'en compte pas moins de 104 — par lesquelles le gouvernement vénitien assurait l'administration de l'Etat[1]. Mais de cette organisation compliquée et savante, deux choses doivent être retenues, parce qu'elles contribuent à mettre en lumière le caractère de la cité vénitienne et aident à comprendre sa grandeur : l'une est la façon dont, à l'intérieur, elle gouvernait son empire; l'autre, la manière dont elle dirigeait, par la plus habile des diplomaties, sa politique extérieure.

Peu de pays ont, plus que le rivage oriental de l'Adriatique, conservé l'empreinte de Venise. Et la raison en est aisée à découvrir. De l'empire vénitien, la Dalmatie était la pièce la plus nécessaire, et comme la condition indispensable de la domination maritime de la République. Ses rivages offraient des ports admirables, escales ménagées

1. On en trouvera la liste dans Baschet, *Histoire de la Chancellerie secrète*, pp. 663-671.

à souhait, relâches précieuses et sûres pour les flottes de la cité de saint Marc. Dans sa rude et belliqueuse population, Venise recrutait d'autre part des soldats merveilleux, ces Esclavons dont le souvenir vit encore aujourd'hui dans la ville des lagunes. Aussi fut-ce, de toutes les provinces où elle devait s'établir, la première que conquit la cité. Dès l'aube du XI^e^ siècle, on l'a vu, elle prenait pied sur le littoral dalmate, et le doge ajoutait à ses titres celui de duc de Dalmatie. Depuis lors, énergiquement, tenacement, Venise en revendiqua et en défendit la possession contre tous ceux qui la lui disputèrent, contre les ambitions des Croates d'abord, puis contre celles des Hongrois, qui, au milieu du XIV^e^ siècle, parvinrent momentanément à lui enlever le pays. Mais, à partir du commencement du XV^e^ siècle, Venise s'y établit en maîtresse définitive, et quoiqu'elle ait eu, bien des fois encore, à en repousser les attaques des Turcs, au commencement du XVIII^e^ siècle, après les traités de Carlowitz et de Passarowitz, elle possédait toute la côte, avec les îles qui la bordent, jusqu'à l'embouchure de la Narenta et au delà même : si Raguse conservait un semblant d'indépendance, Cattaro se trouvait en effet sous le protectorat vénitien. Aussi longtemps que subsista la République, jalousement elle maintint la Dalmatie en sa puissance. Et de ces quatre siècles de domination ininterrompue, aujourd'hui encore, tout le long du littoral dalmate, on retrouve partout le vivant souvenir.

Parmi tant de monuments que blasonne l'image du lion de saint Marc, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'importance donnée aux travaux de défense.

Partout le pays est hérissé de citadelles ; on se sent en une marche frontière, toujours menacée par les attaques de l'ennemi. C'est, sur le cours supérieur de la Kerka, la pittoresque forteresse de Knin ; c'est, barrant le défilé par où l'on descend dans la plaine de Spalato, le fier château de Klissa. Sur la côte, pareillement, chaque ville est défendue par une citadelle ; trois forts couronnent les hauteurs au pied desquelles dort Sebenico ; le château Camerlengo, qui date du XV^e^ siècle, protège les approches de Trau ; Budua, Antivari, d'autres villes encore, conservent les ruines de puissantes forteresses vénitiennes. Partout, les grands ingénieurs militaires de la République ont laissé le souvenir de leur habileté et de leur science. Zara, avec sa porte de mer et sa porte de terre ferme, dont le lion de saint Marc domine l'arcade, est toute pleine encore du nom glorieux de Sanmicheli.

Puis, ce sont des églises, telles que le dôme de Sebenico, qui, commencé au XV^e^ siècle dans le style gothique, s'achève par les lignes courbes et la coupole chères à la renaissance vénitienne du XVI^e^ siècle ; ce sont des palais charmants, aux fenêtres élégantes, qui, à Perasto, à Curzola, partout, rappellent les palais de Venise ; c'est, dans l'île de Lesina, la belle loggia que bâtit Sanmicheli ; ce sont surtout, si pittoresques dans leur fière enceinte de murailles anciennes, toutes ces villes qui semblent autant de petites Venises. C'est Curzola avec ses tours, ses rues étroites bordées de palais, sa haute cathédrale ; c'est Trau, avec ses remparts, ses portes que décore le lion de Venise, et sa grande place, toute vénitienne d'aspect, avec la cathédrale flanquée de son haut

campanile, les palais gothiques et la loggia aux colonnes de granit, où, colossal, trône dans sa gloire le lion de saint Marc. C'est Zara, où la place des Cinque Pozzi fait penser à un *campo* de Venise ; et c'est Raguse enfin, qui paraît avoir pris plaisir à se modeler sur sa puissante voisine, et qui, avec ses vieux cloîtres gothiques, son palais des recteurs au portique imposant, à la cour élégante, ses fontaines compliquées et charmantes, sa place des Seigneurs et sa longue avenue du Stradone toute bordée d'habitations patriciennes, semble, en effet, dans l'ombre de ses massifs remparts, comme une autre Venise, à peine moins séduisante. Et ainsi, tout le long du littoral dalmate, sans cesse un unique et glorieux souvenir s'impose, celui de la cité puissante qui se proclamait, à juste titre, la reine de l'Adriatique.

Mais si, durant les longs siècles qu'elle posséda la Dalmatie, Venise l'a comme façonnée à son image, elle l'a, durant le même temps, il faut le dire aussi, gouvernée de la façon la plus égoïste. Toute sa politique s'est limitée à occuper fortement le pays, à le garder avec une sollicitude jalouse, pour empêcher d'autres de s'y installer, et à entretenir des divisions parmi les populations, pour les maintenir plus sûrement dans l'obéissance. Gens pratiques, les Vénitiens ont songé, en Dalmatie, bien plus à leurs intérêts propres qu'au bien de leurs sujets. Jamais ils n'ont rien fait pour développer la prospérité matérielle du pays, rien pour le commerce, rien pour les routes. Sur les montagnes, ils ont coupé les forêts pour fournir des pilotis à leurs palais et des bois de construction à leurs arsenaux ; sur la côte, ils se sont

appliqués à ruiner toute cité qui aurait pu leur faire concurrence. Que la province fût tranquille, que l'impôt rentrât exactement, Venise n'en demandait pas davantage. Elle gouvernait la Dalmatie pour son avantage propre ; et si, au témoignage d'un juge compétent, peu de pays étaient, à la fin du XVIII[e] siècle, plus délaissés et plus misérables, la République n'en prenait guère souci. Il lui suffisait d'avoir fait de la Dalmatie comme une dépendance et un prolongement de Venise, et d'avoir mis sur elle une main si puissante, qu'aujourd'hui encore, le voyageur qui passe, oubliant tout ce que coûta à la province le gouvernement de la Seigneurie, n'admire que l'œuvre de puissance que la politique vénitienne y accomplit.

**La diplomatie vénitienne.** — Le même souci des intérêts exclusifs de Venise apparaît dans le gouvernement de ses relations extérieures.

De très bonne heure, la diplomatie fut, à Venise, une véritable science. Dès le IX[e] et le X[e] siècle, les ambassadeurs de la République faisaient preuve, en Orient, d'une activité pleine de succès ; bientôt, en Occident, ils connurent de semblables triomphes. Dès le XII[e] siècle, le Sénat rédigeait à leur intention des instructions qui sont des modèles de clarté, de netteté et de précision. « Dans un temps, a-t-on dit, où presque partout en Europe l'administration était livrée encore à la confusion et à l'anarchie, où la science politique était dans l'enfance, le Grand Conseil de Venise avait déjà déterminé, par des règlements précis, les devoirs de ceux que la République choisissait pour les envoyer en mission au dehors. »

Le XVI^e^ siècle marque l'apogée de cette minutieuse et savante organisation. Jusque-là, Venise n'entretenait d'ambassadeurs réguliers qu'à Constantinople et à Rome : maintenant, elle accrédite des représentants permanents auprès de toutes les grandes cours de l'Europe. Pour occuper ces hauts emplois, le Sénat, qui a la charge de choisir les ambassadeurs, désigne en général un patricien riche, qui puisse soutenir dignement les charges de son rang ; il le nomme pour trois ans, afin d'éviter qu'entre le mandataire de la Seigneurie et la cour où il vit ne se nouent des relations trop intimes, qui pourraient faire oublier au Vénitien les intérêts de son pays ; dans la « commission » qu'il lui remet et qui contient ses instructions, il propose, enfin, à son activité un but essentiel : « Tout ambassadeur, y lit-on constamment, doit avoir sans cesse en vue l'honneur et l'avantage de la République, »

Pour remplir cette mission, l'ambassadeur doit observer attentivement tout ce qui se passe autour de lui, informer minutieusement le Sénat de tout ce qui a frappé ses yeux. De cette tâche, les représentants de la cité de saint Marc se sont acquittés avec un zèle infatigable et une intelligence supérieure. Aujourd'hui encore, aux archives de Venise, on en trouve la preuve éclatante, en feuilletant les monuments fameux de cette activité diplomatique, les dépêches envoyées par les ambassadeurs et les relations qu'au retour de leur mission ils présentaient au Sénat.

Dans un traité italien du XVI^e^ siècle sur la constitution de Venise, on trouve ce passage digne d'attention : « Dans l'assemblée du Sénat se lisent toutes

les lettres écrites à la République, et particulièrement celles des ambassadeurs de Venise, qui sont par tout le monde et qui, tous les huit jours, informent la République de toutes les actions, de tous les mouvements et projets des princes; et celui-ci est tenu le meilleur ministre et le plus dévoué sujet qui met le plus de soin à connaître les choses cachées... Ils informent sur le caractère, les qualités, les intérêts, les affinités et les amitiés de ces princes... En un mot, le Sénat de Venise fait profession de savoir tous les huit jours, par les lettres de ces envoyés, ordinairement lues le samedi, l'état du monde et celui de ceux qui le gouvernent. » De ces dépêches innombrables, la plus ancienne qui nous ait été conservée date de 1219; mais c'est surtout à partir du milieu du XVI^e^ siècle que cette correspondance diplomatique nous apparaît constituée en séries régulières et complètes. Peu de documents historiques offrent un attrait et un intérêt comparables à celui de ces lettres. Au soin minutieux de l'information se joint un rare talent d'information et d'exposition. Tout s'y trouve réuni, la finesse des aperçus, le bonheur de l'expression, la grâce de l'esprit, la vivacité du trait. L'anecdote y abonde, souvent contée à ravir; le dialogue, fidèlement rapporté, y introduit l'attrait piquant de la conversation prise sur le vif; dans cette variété incessante, dans cette verve toujours jaillissante, il y a quelque chose du charme des mémoires. Bien voir et bien dire, tel a été le double souci des diplomates vénitiens, et ils l'ont fait en perfection.

Mais les dépêches ne suffisaient pas à satisfaire la curiosité du Sénat de Venise. Aussi demandait-il

aux ambassadeurs, au retour de leur mission, de lui présenter un rapport d'ensemble sur le pays où ils avaient été accrédités. Il y expliquaient le caractère du prince et des ministres qu'ils avaient connus, la composition et les mœurs de la cour où ils avaient fréquenté, l'état des finances, de l'armée, les relations d'amitié ou d'inimitié politique où ce gouvernement était avec les autres puissances; bref, ils traçaient un large tableau de toutes les questions essentielles intéressant le peuple chez lequel ils avaient vécu. De cette obligation imposée aux représentants de la République et qu'on ne rencontre nulle part ailleurs qu'à Venise, est née l'admirable collection de documents, si précieuse pour l'histoire du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, qu'on nomme les *Relazioni venete*.

**Les « relazioni » des ambassadeurs vénitiens.** — L'usage en apparaît dès la fin du XIII^e^ siècle. Un décret de 1268 prescrit que « les ambassadeurs, à leur retour, devront consigner par écrit toutes les informations qui sont utiles à la Seigneurie ». Un acte de 1296 ordonne : « Nous décidons que tous les ambassadeurs seront tenus à déposer par écrit, dans les quinze jours qui suivront leur retour en cette cité, tout ce qu'ils auront noté et ce qu'ils auront entendu dire à l'honneur et dans l'intérêt de Venise. » Au XV^e^ siècle, ce rapport verbal, appuyé sur de simples notes, prit un caractère plus précis. En 1425, le Sénat, considérant l'importance qu'avait cet usage « pour la meilleure instruction de ceux qui, avec le temps, pouvaient être appelés à nous gouverner », et sentant combien cette coutume pouvait aider « à la sagesse des délibérations par

le profit des observations qu'apportaient des hommes ayant pratiqué ces contrées », décida que, pour conserver « la perpétuelle mémoire » des relations faites, elles devraient être écrites et versées aux archives de la chancellerie secrète.

Ce fut désormais une cérémonie fort solennelle que la présentation de ces relations. Devant le Sénat assemblé, en présence du doge, du Collège, des chefs du Conseil des Dix, l'ambassadeur donna lecture du rapport qu'il avait rédigé. On conçoit aisément, si l'ambassadeur était homme de valeur et beau diseur, avec quelle attention passionnée cet exposé était écouté et quelle en était la portée, et comment aussi, pour le diplomate lui-même, c'était comme une consécration, la plus haute, de son activité et de ses efforts. La relation était attendue avec une curiosité extrême, et les cours étrangères n'épargnaient rien pour s'en procurer des copies. Par tout cela, par le secret dont on les entourait, les *relazioni* excitaient à Venise un intérêt très vif, et l'on conçoit qu'étant telles, elles offrent pour l'histoire européenne du XVI^e^, du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle une importance capitale.

Dans une note du XVI^e^ siècle, écrite par un membre de la famille Contarini, on trouve, sous ce titre : *Voici les choses dont il faut s'enquérir pour faire une relation*, d'instructives et intéressantes recommandations. On y voit tout ce qu'on exigeait à Venise d'un rapport diplomatique, pour qu'il satisfît la curiosité du Sénat. Situation de la contrée où a résidé l'ambassadeur, limites géographiques, divisions administratives, villes principales, ports et forteresses — habitants du pays, coutumes et religion — état de l'armée de terre et de mer, de

l'industrie, du commerce d'exportation et d'importation; — mode de gouvernement surtout, richesse, alliances, entourage, et caractère des ministres dirigeants, particularités de la personne du souverain, de sa vie et de ses inclinations; — la cour enfin, les finances, la politique : telles sont les matières diverses proposées à l'attention des diplomates vénitiens. Ils ont en général satisfait à ce programme avec autant de talent que d'exactitude, et c'est à juste titre qu'un publiciste napolitain de la fin du XVI^e^ siècle, Scipion Ammirato, pouvait écrire que « les ambassadeurs vénitiens s'acquittaient avec tant de bonheur du devoir de rendre compte des hommes et des choses de chaque pays, qu'ils montraient le plus souvent qu'ils les connaissaient mieux que ceux de ces pays mêmes ».

Il est certain que peu de documents historiques offrent une plus merveilleuse galerie de portraits. On y voit passer, peints au naturel, les plus grands personnages de l'Europe, les papes et les sultans, les rois et les empereurs, les ministres et les favoris, François I^er^ et Catherine de Médicis aussi bien que Richelieu ou Louis XIV. Nulle part on ne saurait trouver non plus autant de talent, d'habileté, d'intelligence. Grâce au génie de ses diplomates, le gouvernement de Venise était le mieux renseigné et le mieux servi de l'Europe; et c'est à juste titre qu'un doge du XVI^e^ siècle se félicitait de cet usage admirable — *legge nostra laudatissima* — qui valait à la République une si rare et si merveilleuse information.

A la grandeur politique de la cité de Saint-Marc, la diplomatie vénitienne n'avait pas contribué

pour une médiocre part, aux temps glorieux où Venise était la reine de la Méditerranée et la dominatrice du Levant. Au XVI^e^ siècle encore, et presque jusqu'aux derniers jours de la République, elle lui assura un prestige singulier, une réputation justifiée d'habileté et de sagesse politiques. C'est pourquoi l'œuvre et le rôle des diplomates vénitiens méritent de retenir un moment l'attention de l'historien. Au talent de ses ambassadeurs, autant qu'à l'intelligence de ses hommes d'État, Venise, admirablement servie par le dévouement de sa noblesse, a dû une bonne part de son incomparable fortune ; et alors même que la décadence est venue, le génie de ses diplomates a su, autant que le génie de ses peintres, mettre à son front une dernière parure et comme une suprême auréole de gloire.

# LIVRE IV

## LA FIN DE VENISE

### CHAPITRE I

### La politique extérieure de Venise au XVII[e] et au XVIII[e] siècle

I. — La perte de la Crète. — François Morosini le Péloponésiaque. — La perte de la Morée et la fin de l'empire de Venise.
II. — Venise et l'Espagne. — Venise et la papauté.

#### I

De son grand empire oriental, Venise, au commencement du XVII[e] siècle, ne conservait plus que la Crète, et quelques rares îles de l'Archipel, comme Tinos et Cérigo. Pour s'y maintenir, la Seigneurie évitait attentivement, prudemment, tout ce qui pouvait amener un conflit et, dans ce but, ses diplomates se mettaient, vis-à-vis de la Sublime-Porte, en frais incessants de bonne grâce et de coquetterie. Mais le péril ottoman n'en restait pas moins menaçant; les pirateries des cor-

saires barbaresques étaient une occasion d'incessantes difficultés. Elles allaient, vers le milieu du XVII^e siècle, déchaîner une guerre de vingt-cinq années entre Venise et les Turcs.

**La perte de la Crète.** — En 1644, une escadre appartenant aux chevaliers de Malte enleva, près de Carpathos, la flotte turque qui revenait d'Alexandrie, et qui portait, avec trois millions d'or, un certain nombre de femmes du Sérail. Après cette capture, les vaisseaux chrétiens firent relâche en Crète ; le Sultan en prit prétexte pour demander satisfaction aux Vénitiens, et, en juin 1645, une escadre ottomane, armée en apparence contre Malte, paraissait inopinément devant La Canée.

La situation où se trouvait alors la Crète n'était guère satisfaisante. La noblesse vénitienne établie dans l'île jouissait béatement de ses privilèges ; mais elle était peu soucieuse de les défendre par les armes. Les familles de l'aristocratie grecque, qui peu à peu s'étaient rapprochées des vainqueurs, étaient dans les mêmes sentiments. Quant à la bourgeoisie riche et au peuple, ils détestaient âprement le clergé catholique et les Latins, et ils ne haïssaient point les Turcs. Aussi, dès les premières menaces de guerre, Venise, sentant l'agitation sourde qui travaillait sa colonie, avait renforcé l'escadre qui croisait dans les eaux crétoises et réuni 25.000 hommes de troupes sous les ordres du provéditeur André Cornaro. Mais La Canée, dont les murs étaient dans un état déplorable, était incapable de résister ; dès le mois d'août 1645, elle tombait aux mains des musulmans. La conquête de la Crète semblait n'offrir aux

Turcs nul obstacle : la flotte vénitienne demeurait inactive ; les alliés italiens de la République ne bougeaient pas. Et sans doute la lutte fut marquée de quelques beaux faits d'armes héroïques; le commandant du fort de Saint-Théodore se fit sauter plutôt que de rendre sa forteresse ; le commandant de La Sude, à la sommation qu'on lui fit de capituler, répondait avec une fierté hautaine : « La citadelle n'est pas à nous, nous n'en pouvons disposer. Le doge est le maître ; il nous en a confié la défense ; nous la défendrons jusqu'au dernier souffle. » En quelques semaines pourtant, presques toutes les places vénitiennes succombaient; Rethymno était prise et Candie, la capitale de l'île, étroitement assiégée.

Venise, pour comble de disgrâce, était à ce moment dans une détresse financière extrême. Pour trouver l'argent nécessaire, le Sénat eut recours à des moyens désespérés. On vendit les charges publiques, on ouvrit le patriciat, jusqu'alors si jalousement fermé, à ceux qui mettraient sur pied mille soldats ou qui verseraient soixante mille ducats au Trésor ; on fit place dans la noblesse aux provinciaux mêmes, en les taxant un peu plus cher seulement, au chiffre de soixante-dix mille ducats. Malgré les protestations de quelques patriciens, la majorité du Grand Conseil vota la proposition ; quatre-vingts familles de bourgeoisie furent inscrites au Livre d'Or, et l'on ramassa ainsi sept millions de ducats. Une grande activité militaire suivit cette grave innovation constitutionnelle ; contre les Turcs, Venise s'efforça, pour faire une diversion, de soulever les Albanais et les Monténégrins. La guerre de vingt-cinq ans commençait.

Très vite, de la Crète, la lutte s'étendit à l'Orient tout entier. Les Turcs s'acharnaient à prendre Candie. « Nous voulons Candie, déclarait le grand-vizir Achmet Koeprili, quand nous devrions continuer la guerre pendant cent ans. » « Nous défendrons Candie, ripostaient les Vénitiens, jusqu'à notre dernier soupir. » Et pour détacher les musulmans de la Crète, hardiment ils prenaient l'offensive dans toutes les mers orientales. Ils bloquaient les Dardanelles, occupaient Ténédos, Lemnos, Samothrace, paraissaient sur les côtes de Grèce, à Volo, à Egine, à Salamine, à Mégare, à Monemvasie; en même temps ils faisaient la guerre en Dalmatie. Et sans doute ils remportèrent des victoires triomphantes, en 1646 près de Négrepont, en 1651 à Paros, en 1656 aux Dardanelles, en 1657 à Chio, en 1661 à Milo; mais c'étaient des succès sans lendemain et sans résultat. Les Turcs, malgré leurs défaites, refusaient d'abandonner l'île conquise, avec la même ténacité que Venise mettait à en refuser la cession. Contre les Ottomans, la République cherchait partout des alliés et des secours; elle s'adressait au pape, aux Cosaques, aux Magyars. Dans tout l'Occident, l'héroïque résistance de Candie excitait une admiration universelle, et en 1660 une expédition de volontaires français accourait à la rescousse de la ville assiégée. Les chefs d'escadre et les capitaines vénitiens montraient l'énergie la plus admirable. Avec un seul vaisseau, Thomas Mocenigo affrontait vingt-cinq galères turques; Lazzaro Mocenigo, avec son navire, forçait les Dardanelles et sautait presque en vue de Constantinople par l'explosion de sa soute aux poudres; Giuseppe Dolfin, avec une galère, se

débarrassait de sept vaisseaux ennemis qui l'attaquaient, et s'emparait de l'un d'entre eux. Et à Candie, un jour que l'explosion d'une mine ouvrait au flanc des remparts une brèche formidable et que partout un cri retentissait : « Tout est perdu ! », Louis Mocenigo fièrement répondait : « Alors nous mourrons l'épée à la main : qui n'est pas un lâche me suive. »

Mais, en 1667, le grand vizir en personne venait devant Candie diriger ce siège interminable. Et l'Europe de son côté se passionnait pour cette belle défense. En 1668, La Feuillade amenait au secours des Vénitiens un contingent de volontaires français ; en 1669, sous Beaufort et Navailles, une grande expédition de 6.000 hommes venait renforcer les assiégés. Mais la ville était à bout. En l'espace de cinq mois, la garnison faisait dix-sept sorties, repoussait trente-deux assauts, supportait l'explosion de 618 mines ; elle perdait 3.600 hommes, mais en tuant 20.000 soldats aux assiégeants. Malgré cet héroïsme, la place n'en pouvait plus, « labourée des canons, des bombes et des pierres, dit un contemporain, à tel point qu'elle n'a plus de forme. » Le 5 septembre 1669, après vingt-quatre ans de batailles, François Morosini se résigna à se rendre. La capitulation fut d'ailleurs honorable et glorieuse pour les vaincus. Les Vénitiens emportaient leur artillerie ; ils conservaient en Crète La Sude, Spinalonga, Carabusa, et les Turcs, par la même convention, leur rendaient Klissa en Dalmatie ; enfin les musulmans s'engageaient à n'entrer dans la ville qu'au bout de douze jours et à laisser librement partir tous ceux qui le voudraient.

Ainsi finit ce siège mémorable, qui avait coûté à la chrétienté 29.000 soldats et 108.000 hommes aux Turcs. Sans doute Venise y avait recueilli une magnifique moisson de gloire; sans doute les Ottomans ne conquéraient que des ruines désertes; quand ils entrèrent dans Candie, ils y trouvèrent, pour toute population, deux prêtres grecs, trois Juifs et une pauvre vieille femme; dans l'île entière la population était réduite à vingt-deux mille âmes. Mais la Crète était à jamais perdue pour la République, et avec elle disparaissait le dernier morceau du prodigieux empire que Venise avait fondé dans les mers du Levant. Et quand, en 1671, le traité de paix définitif consacra ce désastre, dont une délimitation meilleure de la frontière dalmate était une bien maigre compensation. Venise, par surcroît, sortait épuisée, ruinée presque, d'une guerre qui ne lui avait pas coûté moins de 126 millions de ducats.

**François Morosini le Péloponésiaque.** — Pourtant la cité de saint Marc était trop fière encore pour se résigner à la ruine. Lorsque, en 1683, les Turcs furent arrêtés devant Vienne par l'armée de Sobieski, lorsque, l'année suivante, une nouvelle Sainte-Ligue se forma pour combattre les infidèles. Venise y entra avec empressement. De cette nouvelle lutte François Morosini, le valeureux défenseur de Candie, fut le héros. En 1684, il conquérait l'île de Sainte-Maure; en 1685 il occupait Coron et le Magne; en 1686, avec son lieutenant Königsmark, un Suédois entré au service de la République, il prenait Navarin, Modon, Argos, Nauplie; en 1687, toute la Morée, sauf Monemvasie et Mistra, était

entre ses mains ; puis il s'emparait de Patras et de Lépante, de Corinthe et d'Athènes, après ce siège fameux qui vit la ruine du Parthénon.

Pour récompenser de tels services, où semblait revivre quelque chose des triomphes d'autrefois, la République ne marchanda point à ce victorieux les honneurs les plus insignes et les plus rares. Au Palais ducal, dans la salle d'armes du Conseil des Dix, un buste en bronze fut placé en l'honneur du plus illustre général qu'eut alors Venise, avec cette inscription : « Le Sénat à François Morosini le Péloponésiaque, de son vivant. » (*Francisco Morosini Peloponesiaco, adhuc viventi, Senatus*). L'année suivante, en 1688, Morosini était élu à la suprême magistrature de l'Etat, et, reprenant la tradition glorieuse des doges guerriers d'autrefois, il reparaissait en 1693 dans les mers orientales à la tête des flottes de la République. C'est là qu'il mourut, à Nauplie, le 6 juin 1694. Au front de Venise décadente il avait mis une suprême auréole de splendeur, et, dans l'histoire de la cité, il apparaît vraiment comme le dernier des grands Vénitiens. Aujourd'hui encore, au Palais ducal, on voit, dans la salle du Scrutin, l'arc de triomphe que ses concitoyens consacrèrent à sa mémoire, et au musée Correr, Venise conserve pieusement l'épée, le bâton de commandement du grand général et les fanaux de la galère sur laquelle, une dernière fois, il promena triomphalement, par les mers du Levant, l'étendard à l'effigie du lion de saint Marc.

La paix de Carlowitz (1699) consacra les conquêtes de Morosini. Elle donna à Venise la Morée tout entière et les îles d'Egine et de Sainte-Maure.

**La perte de la Morée et la fin de l'empire de Venise.** — Pendant trente ans (1685-1715), les Vénitiens gardèrent la Morée conquise par Morosini. Ils la partagèrent en quatre provinces, Romanie, Laconie, Messénie, Achaïe, et en confièrent le gouvernement à un provéditeur et à un recteur. Ils avaient trouvé le pays dévasté par la guerre; ils y rétablirent l'ordre et même une certaine prospérité; ils le repeuplèrent aussi par l'envoi de nombreux colons. Mais l'administration de la République fut compliquée, vexatoire et pesante. Les impôts étaient lourds, le commerce fut singulièrement gêné par le système prohibitif dont Venise le garrotta, la justice était rendue par des magistrats mal au courant des mœurs du pays, la liberté était étroitement mesurée. La différence des religions aussi était une cause de grave hostilité : les Grecs détestaient le clergé et les moines latins et supportaient impatiemment l'interdiction de communiquer avec le patriarcat de Constantinople. Enfin, la défense du pays coûtait cher. En conséquence, le mécontentement était grand, même chez les Albanais et les Maïnotes, si longtemps dévoués à Venise, mais qui se plaignaient d'être lésés dans leurs privilèges. Beaucoup de gens regrettaient et appelaient les Turcs. Et les provéditeurs vénitiens déclaraient de leur côté que les Grecs étaient des gens ingouvernables.

Aussi les Turcs rêvaient-ils de reprendre la Morée. L'occasion s'en rencontra en 1714 et, de nouveau, la guerre éclata. Au mois de juin de cette année, le grand vizir Damad-Ali passait l'isthme et attaquait Corinthe. Après une courte résistance, la place capitula; mais d'atroces cruautés suivirent la

reddition. Un prêtre catholique ayant fait sauter une poudrière, ce fut un prétexte aux exécutions et au massacre. Ensuite les Turcs s'emparèrent d'Argos, de Nauplie et, là encore, ils montrèrent la même sauvagerie. Tous les hommes furent passés par les armes ; les religieux, les femmes même furent à peine épargnés. Pour encourager la tuerie, le grand vizir avait promis une prime de trente écus par tête de chrétien ; on massacra si bien qu'on put abaisser la prime à vingt et même à dix écus. Les Grecs d'ailleurs ne firent rien pour se défendre ; les belliqueux montagnards du Magne eux-mêmes demeurèrent absolument indifférents aux événements. Pendant ce temps, les citadelles vénitiennes tombaient l'une après l'autre. Modon capitulait, Monemvasie se vendait. Simultanément, en Crète, La Sude et Spinalonga étaient occupées par les Turcs, qui s'emparaient également de Cérigo et de Sainte-Maure. En quelques mois, tout l'empire reconstitué par Morosini s'effondrait lamentablement.

Seule, Corfou échappait aux Ottomans, grâce à la belle défense qu'y fit, en 1716, le maréchal de Schulembourg, un Allemand entré au service de la République. Mais la paix de Passarowitz (1718) consacra la ruine définitive de l'empire oriental de Venise. Avec la Morée, la République perdait le reste de ses possessions de Crète, Tinos dans l'Archipel, Antivari et Dulcigno en Albanie. De tout ce vaste empire qu'elle avait eu jadis dans le Levant, elle ne gardait que Cérigo et quelques places conquises en Albanie pendant la guerre, Butrinto, Parga, Prevesa et Vonitza.

Pourtant, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, Venise se

souvint, du moins par intermittences, de sa gloire et de son rôle passés. En 1784, pour châtier les pirates barbaresques, Angelo Emo alla bombarder Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte et, une dernière fois, il montra, dans la Méditerranée, la bannière de saint Marc. Pour l'entretien de son armée et de sa flotte, la République, au milieu du XVIII[e] siècle, dépensait encore, en temps de paix, 1.680.000 ducats et n'hésitait pas, quand la guerre semblait menaçante, à porter à 2.390.000 ducats son budget militaire. Son armée de terre, réorganisée par Schulembourg, comptait 22.000 hommes qui pouvaient, en temps de guerre, s'augmenter d'une force égale. Pour l'arsenal, où se construisait la flotte, la ville, de 1719 à 1761, ne dépensait pas moins de 9 millions de ducats et, au moment de sa chute, elle possédait 184 bâtiments de guerre. Et parfois le souvenir du grand rôle joué jadis par Venise inspirait encore des paroles héroïques. « Si douce et si désirable que soit la paix, disait, en 1763, Alvise Mocenigo dans le Sénat, pourtant elle est nuisible et funeste à tout État, quand l'amour de la tranquillité atteint ce degré de passion, qu'il fait perdre de vue les périls lointains et ne fait considérer que de loin les dangers qui sont proches. » En fait, l'amour de la paix primait tout. Le ressort moral, qui jadis avait fait la force de Venise, était brisé bien plus encore que sa puissance matérielle. Dans l'organisation des choses militaires, on ne trouvait que lenteur, désordre, indiscipline; l'obligation du service personnel à bord des galères avait été remplacée par une contribution en argent. Venise, impuissante et se sentant telle, se désintéressait de plus en plus de toutes les grandes affaires politiques

et vivait repliée sur elle-même, dans un isolement absolu.

## II

Aussi bien, et depuis longtemps déjà, Venise n'était plus en Occident qu'une puissance de second rang.

**Venise et l'Espagne.** — Au cours du XVII^e^ siècle pourtant, elle avait fait figure encore, et contre l'Espagne, très hostile à la République, elle avait montré une énergie assez fière. Elle avait, en 1618, durement réprimé les intrigues que Bedmar, l'ambassadeur d'Espagne et le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, fomentaient dans la ville des lagunes pour renverser le gouvernement de la Seigneurie. Elle avait, en 1617, nettement proclamé sa souveraineté sur l'Adriatique et fait reconnaître à Madrid que, sans sa permission, aucun vaisseau de guerre ne pourrait apparaître dans cette mer vénitienne. Elle avait lié partie avec tous les adversaires de l'Espagne, s'alliant aux Etats-Généraux de Hollande en 1617 et en 1619, à la France en 1623 ; et quand les Espagnols occupèrent la Valteline, quand en 1629 éclata l'affaire de la succession de Mantoue, elle n'avait pas hésité à armer des troupes et à entrer en campagne ; elle avait pris à son service les généraux les plus illustres de l'époque, Mansfeld, Thurn, Rohan ; elle avait fourni de l'argent, sur la demande de Richelieu, au roi de Suède Gustave-Adolphe ; enfin, dans tous les règlements diplomatiques de l'époque, ses ambassadeurs étaient apparus en arbitres écoutés, aussi bien au congrès de Westphalie qu'à celui d'Utrecht.

**Venise et la papauté.** — Elle n'avait pas montré moins de courage et de fermeté en face de la papauté. Fidèle à ses vieilles traditions d'indépendance, la République avait, en 1606, résolument bravé Paul V et méprisé l'interdit lancé sur la cité. On sait quelle avait été en tout temps la politique vénitienne vis-à-vis de Rome : on s'en irritait fort au Vatican. « Si j'étais pape, déclarait un jour le cardinal Borghèse, j'excommunierais la Seigneurie à la première occasion. » — « Et si j'étais doge, lui répondait l'ambassadeur de Venise, je me rirais de l'excommunication. » Tous deux devaient tenir parole, quand le cardinal Borghèse devint le pape Paul V et quand Léonard Donato devint doge.

Dès 1603, le Sénat avait engagé la lutte, en tâchant de restreindre le développement excessif de la propriété ecclésiastique (le clergé possédait alors près d'un tiers des biens-fonds dans l'Etat vénitien) et en interdisant à nouveau toute fondation d'église ou de couvent qui n'aurait pas été spécialement autorisée; en 1605, il défendait de même toute donation ou aliénation de biens en faveur d'un établissement religieux. Et le pape s'était plaint fort vivement à la Seigneurie. En 1606, ce fut une autre affaire. Le gouvernement vénitien refusa de déférer aux tribunaux ecclésiastiques deux prêtres poursuivis pour meurtre. Paul V, outré, lança l'interdit sur la cité de saint Marc. Mais Venise ne faiblit point. Le Sénat fit déclarer à Rome que, pour les choses temporelles, le gouvernement de la République ne reconnaissait d'autre autorité que Dieu ; résolument il interdit la publication des bulles pontificales et obligea

le clergé à tenir les églises ouvertes, à célébrer les offices et à distribuer les sacrements. A ceux qui prétextèrent que, pour obéir, ils attendraient l'inspiration du Saint-Esprit, on fit entendre que le Saint-Esprit avait déjà inspiré au Conseil des Dix de faire pendre les récalcitrants. Aussi presque personne ne résista. Seuls, les Jésuites, les Capucins, les Théatins, qui essayèrent de tergiverser, furent chassés de la ville : la grande masse du clergé demeura patriotiquement fidèle aux volontés de la Seigneurie.

L'âme de la résistance fut un moine servite, fra Paolo Sarpi. Théologien savant autant qu'âme courageuse, il fournit au gouvernement vénitien les bases juridiques où appuyer sa défense. Multipliant les traités, les pamphlets, il ruinait tous les arguments de la cour pontificale. Alors on le cita à comparaître à Rome comme coupable d'hérésie : il se garda prudemment d'aller se livrer à l'Inquisition. On essaya de le faire assassiner : il échappa et la tentative ne fit qu'accroître sa popularité à Venise. Finalement le pape s'inquiéta d'une situation — assez humiliante, en effet, et périlleuse — où l'on voyait un peuple catholique vivre religieusement en dehors de la papauté, et un gouvernement nullement suspect de protestantisme délier les liens qui unissaient l'Eglise et l'Etat. Il se résigna à négocier. Sous les auspices de Henri IV, un arrangement fut ménagé ; la République consentit à remettre les prisonniers, objet du conflit, à l'ambassadeur de France, qui les délivra au cardinal de Joyeuse, mandataire du pape. Mais il fut bien entendu que c'était là, de la part des Vénitiens, un simple acte de défé-

rence à l'égard du roi de France, et que les droits de juridiction de la Seigneurie sur les clercs n'en étaient pas atteints. La République n'accepta même pas qu'en levant l'interdit le représentant du pape donnât aux magistrats vénitiens l'absolution de fautes dont jamais ils ne s'étaient reconnus coupables.

Du grand conflit où elle s'était engagée, Venise en somme sortait victorieuse. Et, durant tout le cours du XVIII^e siècle, elle maintint jalousement à l'égard du Saint-Siège son indépendance et ses droits de souveraineté. Les Jésuites, rappelés en 1657, ne furent admis que sous certaines conditions; et sans scrupules le Sénat limita le nombre des prêtres, diminua la quantité des fêtes religieuses, abolit en partie les immunités dont jouissaient les biens d'Eglise, restreignit les appels en cour de Rome. Venise, si affaiblie qu'elle fût, demeurait, dans l'Italie dominée par l'Espagne, ce qu'elle avait toujours été : un asile de liberté.

## CHAPITRE II

## Le gouvernement de la république et la vie vénitienne au XVIII[e] siècle.

I. La crise intérieure. L'esprit d'opposition et les tentatives de réforme.
II. La ville au XVIII[e] siècle. — Le décor et les fêtes. — Les divertissements. Le carnaval de Venise. — Les mœurs.

### I

**La crise intérieure. L'esprit d'opposition et les tentatives de réforme.** — Malgré les échecs de sa politique extérieure, malgré l'incontestable diminution de son influence politique en Europe, le gouvernement vénitien, au XVIII[e] siècle, faisait encore honorable figure dans le monde. De grandes et solides fortunes, héritage du passé, subsistaient dans mainte famille patricienne; les monastères, extrêmement riches, mettaient volontiers, sous forme de prêts, leurs ressources à la disposition des nobles; enfin, le grand nombre des étrangers qui annuellement fréquentaient à Venise y apportait une source appréciable de richesse. La Seigneurie, de son côté, s'efforçait de développer

l'industrie, d'encourager le commerce, malgré la concurrence que lui apportait, au XVIII^e siècle, dans l'Adriatique même, la création des ports francs de Trieste et d'Ancône. Elle entreprenait, pour la protection de la ville des lagunes, la construction de la formidable digue des Murazzi, qui couvre plus de cinq kilomètres de côte et atteste la hardiesse toute romaine qui, en plein XVIII^e siècle, animait parfois encore les Vénitiens. L'Europe entière admirait la sagesse politique des institutions de Venise. « Venise, écrivait en 1709 un publiciste français, est depuis longtemps devenue l'école où tous les souverains cherchent des exemples et des enseignements. » Montesquieu et Voltaire étudiaient avec un intérêt attentif le mécanisme savant de la constitution de la République. Pourtant, à ce moment même, la situation intérieure de Venise était grave, et son gouvernement traversait une crise redoutable.

L'esprit conservateur de l'oligarchie vénitienne se refusait obstinément à changer rien aux institutions qui régissaient la cité, et où, selon l'expression de Montesquieu, « l'aristocratie est en quelque sorte dans le Sénat, la démocratie dans le corps des nobles, et où le peuple n'est rien ». Et, d'autre part, depuis le XVI^e siècle, se faisait de plus en plus lourdement sentir sur la cité la tyrannie du Conseil des Dix et des trois Inquisiteurs d'Etat, dont « Venise, dit encore Montesquieu, se sert pour maintenir son aristocratie contre ses nobles ».

Or, depuis le XVI^e siècle aussi, un changement assez considérable s'était introduit dans l'aristocratie vénitienne. Beaucoup de grandes familles,

par l'effet de la décadence du commerce, s'étaient appauvries, et ainsi s'était créé, dans le patriciat, une sorte de prolétariat, qu'on appelait les *Barnabotti*, du quartier de San-Barnaba où ils se réunissaient. En même temps, le Livre d'or s'était ouvert largement à des familles nouvelles, dont la richesse avait été le principal titre. Entre ces deux éléments du patriciat, une sourde hostilité régnait. Les Barnabotti, qui siégeaient toujours au Grand Conseil, étaient mécontents de se voir écartés des grandes charges publiques, que les Dix réservaient aux riches, et se plaignaient qu'on cherchât à diminuer leur rôle dans la cité et à réduire, au profit du Conseil des Dix, les privilèges et l'influence politique du Grand Conseil. Ils réclamaient des réformes, et une sourde agitation travaillait la ville.

Dès le commencement du XVII^e^ siècle, on avait eu à punir plusieurs conspirations ; malheureusement pour les Dix, l'inique condamnation d'Antonio Foscarini, victime innocente de faux témoignages (1622), et dont il fallut ensuite réhabiliter la mémoire, n'avait pas ajouté au prestige du gouvernement. L'opposition de Renier Zeno qui, pendant quatre années (1624-1628), lutta résolument, au nom des anciennes lois et avec l'appui du Grand Conseil, contre le doge et les Dix, augmenta encore le trouble. Ce fut bien pis au XVIII^e^ siècle, quand les idées qui venaient de France pénétrèrent à Venise. Le parti des réformes en acquit plus d'audace; Venise, à ses yeux, devint « la cité des tyrans » ; des placards, affichés jusque dans le Palais ducal, ne parlèrent plus que de l'imprudence des gouvernants et de la

ruine prochaine de la République ; et encore que la tyrannie ombrageuse des Dix et leur mystérieuse police fussent peut-être moins terribles en réalité qu'elles ne semblaient aux voyageurs de passage et que ne le disaient les pamphlétaires, un besoin pressant de changement se faisait sentir partout. Le Conseil des Dix se défendait à coups de condamnations. Le marquis Scipion Maffei, le grand érudit de Vérone, fut admonesté sévèrement pour avoir proposé d'appliquer le système représentatif dans les pays soumis à Venise ; en 1741, en 1756, plusieurs patriciens, pour de semblables projets de réformes, furent exilés ou emprisonnés.

L'affaire d'Angelo Quirini, en 1761, fut plus grave. Le Conseil des Dix, fort injustement, l'avait fait enfermer au château de Vérone ; mais le Grand Conseil prit parti pour le prisonnier, et si vivement, que les élections pour le renouvellement des Dix ne donnèrent aucun résultat, et qu'une commission de « correcteurs » fut nommée pour examiner et reviser les attributions du tout-puissant Conseil. Pourtant le parti conservateur réussit, une fois encore, à l'emporter : aucune restriction sérieuse ne fut apportée au pouvoir des Dix. En 1780, Georges Pisani et Carlo Contarini ne réussirent pas mieux. Profitant du mécontentement populaire, fortement soutenus par la noblesse pauvre, ils attaquaient violemment l'oligarchie ennemie du peuple, et, grâce à cette attitude, Pisani, avec l'appui de ses amis, parvint à se faire élire procurateur de Saint-Marc. Il profita de sa situation pour montrer une ardeur toute révolutionnaire, proposant de supprimer le doge et la Seigneurie, et de confisquer, au profit de la noblesse pauvre, une

partie des biens des riches. Les Inquisiteurs d'Etat n'hésitèrent pas. Le jour même de son installation, Pisani fut arrêté et enfermé au château de Brescia, tandis que Contarini était exilé à Cattaro. Malgré les efforts de quelques patriotes pour adapter la constitution vénitienne au mouvement des idées nouvelles, il n'était que trop visible que Venise se survivait à elle-même.

## II

**La ville au XVIII^e siècle.** — Elle se survivait d'ailleurs joyeusement.

Tout le monde connaît le passage fameux de *Candide*, où le héros du conte de Voltaire soupe avec six étrangers qui étaient venus passer le carnaval à Venise. Dans l'Europe du XVIII^e siècle, peu de villes étaient, en effet, plus plaisantes, plus pittoresques, plus attirantes que n'était la cité de saint Marc. Tous ceux qui l'ont alors visitée en ont dit l'attrait et le charme. Depuis le président de Brosses jusqu'à Gœthe, tous les voyageurs témoignent un égal enthousiasme pour la ville des lagunes. Et, sans doute, cette Venise du XVIII^e siècle ne ressemblait guère à la Venise mélancolique et romantique, que le XIX^e siècle a mise à la mode et aimée; c'était une Venise joyeuse et légère, débordante de luxe et de plaisir, non point la Venise où l'on s'attendrit, où l'on rêve, mais une Venise où l'on s'amusait éperdument. Elle revit, cette Venise toute bruissante d'un tumulte incessant de fêtes, dans les comédies de Goldoni et les farces de Gozzi; elle revit dans ces toiles, saisissantes

de vérité, où les Canaletto et les Guardi ont peint le magnifique décor de la cité, où Longhi en a, avec tant de spirituelle finesse, noté la vie et les mœurs journalières; elle revit, représentée au naturel, dans les écrits de tous ceux qui alors y passèrent, et auxquels le charme de Venise a prêté parfois presque du talent.

De cette Venise expirante, et toujours charmante, qui tint si grande place dans la vie joyeuse du XVIII^e siècle, il est nécessaire de tracer au moins un tableau sommaire, si l'on veut comprendre quelques-unes des causes qui expliquent la décadence politique de la cité de saint Marc. Dans cette ville où la recherche du plaisir semblait devenue la règle essentielle de la vie, il n'y avait plus de place pour les nobles et sérieuses préoccupations d'autrefois. Chacun ne songeait qu'à s'amuser, à parader, à étaler son luxe, dût-il pour cela dissiper sa fortune ou s'endetter lamentablement. Le gouvernement faisait comme les particuliers : joyeusement, mais sûrement, il conduisait l'État à la ruine. Par la frivolité de ses mœurs, par l'attrait de son fameux carnaval, Venise était devenue l'auberge de l'Europe, et elle s'en faisait une manière de gloire, sans s'apercevoir qu'elle en mourait.

**Le décor et les fêtes.** — « A Venise, dit un personnage d'une comédie de Goldoni, il y a de l'amusement pour qui en veut. » Et d'abord, de l'amusement pour les yeux. Le décor, dont la ville actuelle rend assez exactement encore la forme extérieure, s'animait incessamment d'une grâce pittoresque, bigarrée et charmante. La place Saint-

Marc, même en dehors du carnaval, où elle était toute pleine de masques et de théâtres, s'emplissait chaque jour d'une foule nonchalante et colorée. « Les robes de palais, écrit de Brosses, les manteaux, les robes de chambre, les Turcs, les Grecs, les Dalmates, les Levantins de toute espèce, hommes et femmes, les tréteaux de vendeurs d'orviétan, de bateleurs, de moines qui prêchent et de marionnettes, tout cela, qui y est tout ensemble, à toute heure, la rendent la plus belle et la plus curieuse place du monde. »

Chaque jour, dans cette Venise toujours éprise de luxe et de magnificence, c'étaient des fêtes nouvelles, fêtes publiques, fêtes religieuses, fêtes populaires, qui mettaient sous les yeux un perpétuel spectacle de splendeur. Le couronnement du doge était, comme autrefois, l'occasion pour la cité d'étaler un faste extraordinaire. Le grand bal qui suivait la cérémonie était en particulier d'une beauté sans égale. Les dames y portaient la jupe de drap d'or, recouverte d'une robe de velours noir plissée dans le dos et se terminant par une longue traîne ; largement décolletées, la tête parée de fleurs, de diadèmes, de pierreries, de dentelles, elles avaient fréquemment sur elles pour trente à quarante mille ducats de bijoux. Les patriciens en habit de cérémonie, étaient vêtus de la toge de soie rouge ; les secrétaires portaient la toge noire ; les étrangers, invités à la fête, l'habit de cour, avec l'épée au côté. Et pourvu qu'ils fussent joliment masqués et couverts de la *bauta*, — ce mantelet léger de soie noire qui couvrait le buste et la tête, — hommes et femmes de toute condition étaient admis à la fête.

Mais, de toutes les fêtes vénitiennes, la plus fameuse demeurait toujours la fête de l'Ascension, la *Sensa*. De Brosses a joliment décrit ces processions de gondoles, qui faisaient en ce jour escorte au *Bucentaure*, et qui étaient, comme il dit, « un morceau divin. » C'étaient les gondoles de la République, « superbement sculptées et dorées », que montaient des gondoliers « en chapes de velours rouge chamarrées d'or avec de grands bonnets à l'albanaise », et si fiers de cet équipage qu'ils ne se donnaient pas la peine de ramer; c'étaient les gondoles des ambassadeurs, « plus riches et plus galantes encore », car seuls, les diplomates avaient le privilège d'avoir des gondoles qui ne fussent pas noires. Parmi les cloches carillonnantes et les salves d'artillerie, sur l'eau parsemée de fleurs, sous le clair soleil de Venise, toutes ces embarcations accompagnaient jusqu'au Lido la galère du doge, glissant sur la lagune entre la double file des vaisseaux pavoisés qui faisaient la haie sur son passage. Après la symbolique cérémonie, — étrangement dérisoire et vaine au XVIII^e siècle — du *Sposalizio del mare*, le soir, un grand banquet réunissait au palais ducal la Seigneurie et les représentants des puissances étrangères, banquet somptueux, où les mets les plus recherchés, les vins les plus délicats se succédaient sur la table parée de châteaux en cire, d'arcs de triomphe et de trophées en verre de Murano. Sur la place Saint-Marc, se tenait une véritable foire, et la foule, en habits de gala et masquée, se pressait aux baraques et aux étalages, avec des cris, des rires, des plaisanteries qui mettaient partout un air de fête.

D'autres jours, c'étaient des régates, des parties de plaisir au Lido, des divertissements variés sur les places et le long des *fondamenta*. Le quai des Esclavons, la place Saint-Marc, le môle, étaient toujours pleins de baraques de marionnettes, de cirques de chevaux et de pantomimes, de charlatans et de faiseurs d'horoscopes, de vendeurs de fards et de parfums, de conteurs et d'improvisateurs. Aux jours de fête des paroisses, — ce qu'on nommait les *sagre* — le peuple, après la procession, dansait dans les *campi* décorés de tapis et d'étendards, parmi les boutiques improvisées et les étalages des marchands de beignets aux cuivres étincelants; les filles du peuple, en belle toilette, dansaient la *furlana* ou la *monferrina;* sur les canaux tranquilles s'élevaient des chansons joyeuses; les gondoliers, dans la douceur des nuits sereines, se renvoyaient les cantilènes du Tasse, et le peuple, insouciant et confiant, laissait aux patriciens les préoccupations de la politique; bavard, malicieux, paresseux, vivant de peu, content de peu, il jouait à la loterie, s'amusait aux plaisirs du carnaval, et passait le temps joyeusement.

Pour accueillir les hôtes de distinction qui lui rendaient visite, Venise enfin demeurait toujours hospitalière et magnifique. Durant tout le cours du XVIII^e^ siècle, elle n'a cessé de recevoir les rois de l'Europe. Joseph II vint à deux reprises, en 1769 et en 1775, dans la ville des lagunes; Paul I^er^ de Russie y fit séjour en 1782, Gustave III de Suède en 1784. Le pape Pie VI fut en 1782 l'hôte de la République, ce qui ne s'était point vu depuis les temps d'Alexandre III. Puis c'étaient les princes de

moindre importance, les généraux illustres qui venaient, dans l'intervalle de deux campagnes, prendre un peu de bon temps à Venise, les ambassadeurs de l'Europe entière : et pour tous, la cité de saint Marc se mettait en frais de somptuosité et d'élégance.

Au temps du carnaval, c'est-à-dire pendant près de la moitié de l'année, il ne venait pas moins de 30.000 étrangers à Venise. Et s'ils n'étaient guère reçus dans l'intimité des maisons particulières (en dehors des grandes réceptions, la vie vénitienne demeurait assez fermée), ils étaient en revanche librement admis à toutes les fêtes, à tous les divertissements que dispensait libéralement la République. Et par le spectacle incessamment changeant qu'elle offrait aux gens, par la beauté du décor, par la splendeur des fêtes, par la douce facilité de la vie, Venise passait, dans toute l'Europe, pour la plus séduisante ville qu'il y eût au monde.

Les particuliers, aussi bien, rivalisaient avec la Seigneurie pour accroître l'éclat des cérémonies et la splendeur de la cité. A côté des beaux palais qu'avaient édifiés le Moyen Age et la Renaissance, le XVII^e et le XVIII^e siècle ont vu s'élever des constructions à peine moins magnifiques. Le palais Pesaro date de 1679; le beau palais Rezzonico, chef-d'œuvre de Longhena, est de 1680; le palais Labia fut construit entre 1720 et 1750. Dans cette dernière habitation patricienne apparaît, dans toute sa magnifique élégance, l'art du grand décorateur qui, au XVIII^e siècle, couvrit de ses peintures tant d'églises et de palais vénitiens. Les fresques où, avec tant de grâce spirituelle, Tiepolo a représenté la réception qu'Antoine fit à Cléo-

pâtre, sont assurément, parmi les plus charmantes images qui nous restent de la vie vénitienne disparue. Et pareillement, aux plafonds du palais Rezzonico, aux murailles de la villa Valmarana ou de la villa Contarini, à Mira, aux voûtes de l'église des Scalzi ou de Santa Maria des Frari, Tiepolo, avec une verve infatigable, une merveilleuse facilité d'improvisateur, une fantaisie souvent délicieuse, a continué, non sans gloire, la tradition de Véronèse et mis, dans le domaine de l'art aussi, au front de Venise, une suprême splendeur.

Le luxe de l'habillement correspondait au luxe de la maison. Dans le costume masculin, la fine élégance du XVIII^e^ siècle avait remplacé les graves et solennelles robes d'autrefois par des ajustements moins surannés. Quand ils ne siégeaient pas en conseil, quand ils n'exerçaient pas une fonction publique, les nobles portaient, à la mode de France, les culottes courtes, les bas de soie, l'habit brodé, les manchettes de dentelle, l'épée au côté, le chapeau triangulaire et la perruque. Les femmes, qui autrefois sortaient assez rarement, employaient maintenant la journée en visites et en promenades, et la toilette en conséquence était leur grand souci. L'arrangement de la coiffure surtout était une affaire grave. Boucles, ornements, oiseaux, fleurs et fruits s'échafaudaient sur les cheveux, généralement faux, et poudrés à blanc, en édifices très compliqués, et les mauvais plaisants disaient que les femmes « portaient, à la façon des marchandes de légumes, un éventaire sur la tête », ou que « le visage, comparé à la masse de cheveux qui l'environne, semblait le point de la terre comparé à la circonférence de

tout le ciel ». Faut-il parler des robes, robes à paniers, robes à cloche, robes à l'anglaise, robes à la turque, fourreaux, lévites, polonaises, dont la mode changeait incessamment? Chaque année, au jour de l'Ascension, on lançait les toilettes nouvelles, et chacune s'empressait de s'y conformer. Naturellement, le soin de la figure complétait la recherche de l'ajustement. Les Vénitiennes faisaient grande consommation d'eaux de senteur, de poudre de riz, de fard, de gants parfumés, et les mouches qui, selon la place où elles étaient posées, prenaient une signification particulière (la *passionnée* occupait le coin de l'œil, l'*assassine* le coin de la bouche, et l'*effrontée* la base du nez), se disposaient en un ordre savant et pittoresque pour donner du relief à la beauté.

Aussi le perruquier était-il, dans cette société, un très important personnage, fort avant dans la confiance de ses clientes, et dont la coiffure n'était point toujours l'unique attribution. Et pareillement le maître à danser tenait grande place dans cette vie fastueuse et douce, élégante et frivole, qui était celle des Vénitiennes du XVIII^e siècle. Vainement les lois somptuaires s'efforçaient de restreindre les progrès du luxe et la folie des dépenses, imposant à la dogaresse même de donner l'exemple d'une relative simplicité, et condamnant sévèrement « cet esprit de vanité et de légèreté » qui dissipait les fortunes et ruinait la cité. Autant en emportait le vent. Entre la toilette, les visites, les promenades, le spectacle, la galanterie, joyeusement les belles Vénitiennes menaient leur existence insouciante, étudiant devant leur miroir les sourires cérémonieux et les attitudes élégantes,

enjouées et spirituelles souvent, aimables et charmeuses toujours, et mettant, jusqu'à la veille de la catastrophe suprême, une grâce sur Venise finissante.

**Les divertissements. Le carnaval de Venise.** — Chaque saison apportait au reste d'autres divertissements.

L'hiver était le temps du carnaval. Il durait depuis Noël jusqu'au mercredi des Cendres; mais, comme le masque se portait également pendant les quinze jours de fête qui suivaient l'Ascension et pendant les fêtes d'automne, qui allaient du commencement d'octobre à Noël, « on peut compter ici, comme dit de Brosses, six mois où qui que ce soit ne va autrement qu'en masque, prêtres ou autres, même le nonce et le gardien des capucins. C'est l'habit d'ordonnance; et les curés seraient, dit-on, méconnus de leurs paroissiens, l'archevêque de son clergé, s'ils n'avaient le masque à la main ou sur le nez. » « Dans les autres Etats de l'Europe, dit un pamphlet du temps, la folie du carnaval ne dure que quelques jours : ici on a le privilège d'extravaguer six mois de l'année. » Pendant cette période, tout le monde, hommes et femmes, nobles et gens du peuple, et les plus graves magistrats même, portait le loup, blanc ou noir, et la *bauta*, et, sous le déguisement, chacun, sans contrainte ni cérémonie, s'en allait librement partout. Cela donnait à la ville un charme infini. « La fameuse liberté de Venise, écrit Saint-Didier, y attire les étrangers en foule; les divertissements et les plaisirs les y arrêtent. » Le gouvernement de la République y trouvait son

compte et encourageait volontiers cette frivolité des mœurs. « Dans tout ce qui n'a pas trait au gouvernement, on jouit à Venise, dit encore Saint-Didier, de la plus grande liberté, et les étrangers n'y sont point gênés. » « En entrant dans cette ville, lit-on ailleurs, on respire un air de volupté. » Aussi le carnaval de Venise était-il célèbre dans l'Europe entière.

Pendant six mois, sur la place Saint-Marc, et par les rues de Venise, s'agitait la foule joyeuse des masques. Pendant six mois, c'était une ivresse, une fièvre d'amusement. « Les Vénitiens, dit un contemporain, prenaient un nouvel esprit en changeant d'habit : ils ne conservent rien de leur gravité, de leur réserve et de leur façon d'agir originaire. » Avec le déguisement, il semblait que chacun revêtît une autre âme. « Chacun, lit-on ailleurs, remplit à merveille le rôle qu'il a choisi. Si vous parlez à uu Arlequin, vous le trouverez aussi évaporé qu'un Français et aussi polisson qu'un Irlandais; le jurisconsulte a un ton de dispute, le médecin a l'air pédant. » Aussi était-ce une joie que les conversations des masques, que les plaisantes folies qu'ils imaginaient. Et pendant six mois, ce n'étaient que fêtes et festins, mascarades pompeuses et réunions joyeuses dans les boutiques où se vendait le vin de Malvoisie; sur la place, sur les quais, ce n'étaient que spectacles divers, acrobates et funambules, astrologues et improvisateurs, théâtres de marionnettes et musiciens en plein vent, ménageries et cosmoramas; et tout cela s'achevait par les grandes fêtes qui marquaient la semaine finale. Le jeudi gras, sur la place Saint-Marc, il y avait course de taureaux et

feu d'artifice; et telle était la folie générale que les enfants en bas âge même portaient le masque, et que, pour aller au marché, les domestiques mettaient le loup.

Le jeu aussi était un des grands divertissements du carnaval et de l'année entière. Dans la grande salle du *Ridotto* de la rue San-Moïsè, bourgeois et patriciens perdaient ou gagnaient des fortunes à la *bassette* ou au *pharaon*. Lorsque, en 1774, le Grand Conseil, « pour supprimer le vice du jeu dans son principal siège », en décida la fermeture, ce fut dans toute la ville une désolation universelle et beaucoup, surtout parmi la noblesse pauvre des Barnabotti, se plaignirent d'avoir, avec leur plaisir, perdu leur gagne-pain. Mais les jeux de hasard trouvaient asile aussi dans les *Casinos*, plus discrets, plus intimes, et où on ne jouait pas avec moins de fureur, malgré toutes les ordonnances du Conseil des Dix. Les femmes même y fréquentaient, les plus grandes dames mêlées aux plus infimes, et « les dames pauvres, dit un contemporain, pour pouvoir payer et continuer à s'amuser, étaient réduites à amuser les autres presque aux yeux de tous. » Dans ce monde fort mêlé, le ton était fort libre, et le jeu n'était souvent que le prétexte et l'occasion d'autres plaisirs. Toutefois les cartes demeuraient une des passions maîtresses des Vénitiens, et les domestiques même n'y échappaient point. En 1781, les inquisiteurs firent fermer un casino, qui « avait été fondé par des valets de chambre, par leurs femmes et d'autres personnes de même condition et où l'on jouait et vivait avec un luxe peu en rapport avec leur état. »

Le théâtre enfin était un des grands plaisirs des

Vénitiens. La saison commençait en octobre, et, jusqu'à la fin du carnaval, les salles de spectacle ne désemplissaient pas. On y donnait la comédie, que Goldoni venait d'élever à la hauteur d'un genre littéraire, et la vieille *commedia dell arte*, particulièrement chère à Gozzi; on y donnait le grand-opéra et l'opéra-bouffe; et Venise entière se passionnait pour les ténors, les comédiens et les danseuses. On les recevait, on ne parlait que d'eux; ils étaient eux aussi, une des gloires de la ville. La Todi, une cantatrice portugaise, souleva un tel enthousiasme que ses admirateurs firent graver son portrait avec cette date : « A Venise, l'année de la Todi ». Jadis, aux temps glorieux de la République, on avait dit : « l'année de Lépante » (*annus victoriæ navalis*).

L'été se passait en grande partie à la campagne. De Padoue à Fusina, tout le long de la Brenta, se succédaient, dans un paysage charmant, les palais magnifiques, les villas élégantes, les jardins délicieux, « qui, dit un contemporain, ravissent les yeux et le cœur des hommes ». A côté des somptueuses demeures des Contarini à Mira ou des Foscari à la Malcontenta, les Pisani avaient, au XVIII^e siècle, bâti la splendide villa de Stra, avec ses façades imposantes, ses jardins pleins de statues et de fontaines jaillissantes, ses longues allées symétriques bordées d'arbres taillés en vases ou en pyramides, son labyrinthe mystérieux. D'autres nobles de Venise avaient de semblables maisons aux pentes des monts Euganéens, en Frioul ou dans la marche de Trévise; et tout ce qui comptait à Venise s'y transportait pendant l'été. On y allait gaiement par le *burchiello* ou coche d'eau ; on y

emportait avec soi toutes les habitudes de la ville. Le goût de la nature, au XVIII[e] siècle, était une mode comme une autre ; on y sacrifiait, mais sans rien abandonner de ses divertissements coutumiers. Les patriciens emmenaient avec eux leurs laquais en livrée, leurs voitures dorées, leur cuisinier français, et la vie se passait, comme à Venise, en festins et en fêtes. La promenade, la conversation, la danse alternaient avec la musique et le jeu ; et toute occasion était bonne pour étaler son faste et sa richesse.

**Les mœurs.** — Un proverbe vénitien résumait ainsi l'existence d'un citoyen de Venise : « *Alla mattina, una messeta, al dopodisnar, una basseta, e alla sera una doneta* ». Le président de Brosses illustre cette définition en déclarant « qu'il n'y a pas de lieu au monde où la liberté et la licence règnent plus souverainement » qu'à Venise. « Ne vous mêlez pas du gouvernement, ajoute-t-il, et faites d'ailleurs tout ce que vous voudrez. » On ne s'en faisait pas faute à Venise. Les mœurs y étaient faciles et corrompues. Dans le ménage vénitien, le *cavalier servant*, le *sigisbée*, qui souvent aidait sa dame même à s'habiller, ou lui tenait compagnie, assis auprès de son lit, était une institution, qui parfois figurait jusque dans les contrats de mariage. Le mari, qui eût été ridicule à se montrer en public avec sa femme, cherchait ailleurs des divertissements ou des consolations. Aussi les divorces étaient fréquents, non point que la jalousie y eût la moindre part ; quand l'union n'était point dissoute par consentement mutuel, des raisons d'argent ou de carrière étaient le principal

motif invoqué pour la séparation. Il va de soi, d'autre part, qu'en une ville où les étrangers abondaient, les courtisanes étaient nombreuses. « Elles composent, dit de Brosses, un corps vraiment respectable par les bons procédés. Il ne faut pas croire, pourtant, comme on le dit, que le nombre en soit si grand que l'on marche dessus; cela n'a lieu que pendant le temps du carnaval, où l'on trouve sous les arcades des Procuraties autant de femmes couchées que debout; hors de là, leur nombre ne s'étend pas à plus du double de ce qu'il y en a à Paris; à la différence de celles de Paris, toutes sont d'une douceur d'esprit et d'une politesse charmantes. » Aussi, malgré les protestations du Sénat, ému de les voir « se multiplier d'une manière si excessive », elles menaient grand train et avaient grand succès. Et les Vénitiens trouvaient presque un motif de fierté dans la beauté et la célébrité de leurs courtisanes.

Jusque dans les couvents, la liberté des mœurs était extrême. Malgré les efforts incessants du Conseil des Dix pour « régler la vie licencieuse des monastères de femmes », ces asiles de recueillement et de rêve étaient envahis par toutes les habitudes et les plaisirs du monde. Les religieuses, dont beaucoup avaient pris le voile par contrainte plus que par vocation, s'habillaient avec élégance, recevaient avec grâce, donnaient à goûter magnifiquement; le parloir était un salon, où la conversation, la musique, la danse, le théâtre alternaient agréablement, et souvent jusque fort avant dans la nuit les couvents retentissaient de chansons joyeuses et de rires. Un pamphlet du XVII^e siècle décrivait ainsi la vie des monastères de femmes à

Venise : « Elles vivent sans piété ni dévotion. Quelques-unes s'habillent d'une manière assez libre, se frisant les cheveux, se décolletant presque comme nos mondaines, et beaucoup d'entre elles ont leurs amoureux, qui vont les visiter souvent et faire la causette. Pendant le carnaval, il y en a qui se déguisent et leurs amants viennent les chercher en gondole. » De Brosses ne parle guère autrement des religieuses de Venise. « Toutes celles que j'ai vues à la messe, au travers de la grille, causer tant qu'elle durait et rire ensemble, m'ont paru jolies au possible et mises de manière à faire bien valoir leur beauté. Elles ont une petite coiffure charmante, un habit simple, mais bien entendu, presque toujours blanc, qui leur découvre les épaules et la gorge, ni plus ni moins que les habits à la romaine de nos comédiennes. » Et il affirme avec quelque ironie, qu'au temps où il était à Venise il y avait « une furieuse brigue entre trois couvents de la ville, pour savoir lequel aurait l'avantage de donner une maîtresse au nouveau nonce. »

Il semblait que, volontairement, Venise, à la veille de la ruine, cherchât à s'étourdir, pour ne point voir la catastrophe qui approchait.

## CHAPITRE III

## La fin de Venise.

A la fin du XVIII[e] siècle, tout conspirait à la chute de Venise. En Europe, depuis assez longtemps déjà, la République ne subsistait plus que par la tolérance de ses voisins, qui ne respectaient guère, quand leurs armées avaient besoin d'y passer, son territoire, mais qui ne tenaient pas à détruire son indépendance, par embarras de partager ses dépouilles. Par ailleurs, dans le monde tel que le transformait la Révolution, le vieil édifice un peu vermoulu de la constitution vénitienne semblait un anachronisme, inévitablement destiné à bientôt disparaître. Enfin, toute énergie morale était morte au cœur du plus grand nombre de ses citoyens. La République de saint Marc était mûre pour la ruine : le canon de Bonaparte ne fit que lui donner le coup de grâce.

Lorsque, le 9 mars 1789, le Grand Conseil élut comme doge Louis Manin, un vieux patricien de Venise s'exclama, dit-on, ironiquement : « Ils ont fait doge un Frioulan. La République est finie ».

Ses jours, en effet, étaient comptés. Malgré la neutralité qu'elle s'efforça de garder attentivement dans l'Europe en guerre, mais qu'elle ne prit point souci de pouvoir défendre par les armes, Venise ne devait pas échapper à sa destinée. Quand, en 1796, Bonaparte descendit en Italie, quand la terre ferme vénitienne devint le théâtre de la lutte entre les Français et les Autrichiens, tout le monde comprit, comme l'écrivait un Vénitien, « que la tragédie approchait de sa fin ».

« Le lion valétudinaire de saint Marc », comme disait Bonaparte aux commissaires de la République, n'avait point à espérer la pitié du victorieux général. « Je ne veux plus d'Inquisition, déclarait-il un peu plus tard, plus de Sénat. Je serai un Attila pour Venise »; et encore : « Ce gouvernement est vieux; il faut qu'il s'écroule ». Aussi, dès les préliminaires de Léoben (18 avril 1797), ne se fit-il point scrupule de dépouiller Venise, en cédant à l'Autriche la terre ferme, l'Istrie et la Dalmatie. Le massacre des Français à Vérone, ce qu'on appela « les Pâques véronaises », lui fournit bientôt le prétexte d'en finir avec Venise même; presque en même temps, le commandant du fort du Lido lui en offrit un autre, en faisant canonner un bâtiment français qui essayait de forcer les passes. A toutes les explications, à toutes les excuses, Bonaparte ne voulut rien entendre. « Il nous dit, rapportent les négociateurs vénitiens, que, s'il avait donné la liberté à d'autres peuples, il briserait aussi les chaînes des Vénitiens, qu'il fallait que le Conseil choisît entre la paix et la guerre; que, si on voulait la paix, il fallait commencer par proscrire cette poignée de patriciens,

qui avaient disposé de tout jusqu'à présent et ameuté le peuple contre les Français. » Et comme les envoyés se hasardaient à parler de réparations pécuniaires : « Non, non, répliqua-t-il ; quand vous couvririez cette plage d'or, tous vos trésors, tout l'or du Pérou ne peuvent payer le sang français ». Et le 1er mai, il déclara la guerre à la République.

« Cette nuit, disait à cette nouvelle le doge Louis Manin, nous ne sommes pas sûrs de dormir dans notre lit. » Une division française, en effet, s'avançait jusqu'au bord des lagunes ; Bonaparte, plus impérieux que jamais, était à Malghera. Le gouvernement vénitien, affolé, perdant toute énergie, toute dignité même, ne songea plus qu'à apaiser le vainqueur. Le 12 mai, pour la dernière fois, le Grand Conseil se réunit, afin d'examiner les propositions du général français. Cinq cent trente-sept patriciens étaient présents ; ce n'était pas même la moitié des membres qui composaient l'assemblée. 512 acceptèrent, presque sans discussion — tant ils mouraient de peur — les conditions de Bonaparte ; cinq s'abstinrent ; vingt seulement eurent le courage de voter non. Par cette délibération, la constitution vénitienne était abolie : un gouvernement représentatif provisoire remplaçait l'antique gouvernement de la République. Puis le Grand Conseil se sépara précipitamment. On raconte que Manin, rentré dans son appartement, tendit à un de ses serviteurs le bonnet ducal qu'il venait d'ôter : « Prends-le, lui dit-il, je ne m'en servirai plus. » Il y avait onze siècles, tout juste, qu'avait été élu le premier doge de Venise.

Quatre jours plus tard, les Français entraient à

Venise. Le peuple planta des arbres de la liberté, devant lesquels, en cérémonie, on brûla le Livre d'Or et le bonnet ducal ; on décréta la démolition des prisons d'Etat, monuments de la « barbarie aristocratique » ; et sur le livre où s'appuie le lion de saint Marc, à la place de l'inscription fameuse : *Pax tibi, Marce, evangelista meus*, on grava ces mots : *Droits de l'Homme et du Citoyen*. « Enfin, le lion a tourné la page», disait, à ce propos, un Vénitien. Il aurait pu dire aussi bien qu'il avait fermé le livre où, durant tant de siècles, Venise avait écrit une si glorieuse histoire.

« S'il faut périr, écrivait en ces tristes jours un patricien de Venise, périssons du moins en gens de cœur. » Sauf quelques rares exceptions, les nobles Vénitiens n'eurent guère ce souci. Venise mourut misérablement, sans avoir même le bénéfice de sa trop humble soumission. Le gouvernement provisoire institué par Bonaparte dura quelques mois à peine. Au traité de Campo-Formio (17 octobre 1797), Venise, avec toutes ses possessions, fut abandonnée à l'Autriche, à l'exception des îles Ioniennes, que la France se réserva. Le 18 janvier 1798, les troupes autrichiennes entraient à Venise. La République de saint Marc n'était plus qu'un souvenir.

Elle avait, en vérité, mérité sa ruine.

De la Venise du XVIII^e^ siècle aussi, on pourrait dire ce que Talleyrand disait de la France de l'ancien régime, que celui qui n'y avait point vécu n'avait pas connu la douceur de vivre. Pourtant, si charmante que soit l'image que nous offre alors la

cité de saint Marc, elle ne saurait dissimuler la frivolité vaniteuse et vaine de cette vie et les tares qui se cachaient sous ces brillantes apparences. Depuis que le commerce avait pris d'autres routes, depuis qu'avaient disparu de Venise les navires « si nombreux jadis, disait mélancoliquement un patricien du XVII[e] siècle, que nos ports pouvaient à peine les contenir », depuis que s'était écroulé l'empire maritime de la République, une bonne partie de la noblesse vénitienne était fort appauvrie; et s'il existait encore dans le patriciat d'énormes et magnifiques fortunes, héritage du passé, une misère trop réelle, au-dessous de cette oligarchie de riches, créait un sourd mécontentement. Sous les fêtes incessantes, sous l'étalage de magnificence, montaient d'âpres rancunes, de violentes malédictions; sous le perpétuel carnaval où semblait se résumer alors la vie de Venise, il y avait place pour bien des haines.

D'autre part, aux vertus d'autrefois, qui avaient fait la grandeur de Venise, au courage, à l'activité, au dévouement à la patrie, avaient succédé des goûts de luxe et de pompe, la recherche égoïste d'une vie facile et molle, presque uniquement consacrée au plaisir. Enfin, à la tête d'un gouvernement suranné, et qui de plus en plus se concentrait aux mains d'une oligarchie toujours plus restreinte, étaient placés des hommes, généralement aussi incapables de rien comprendre que résolus à ne rien changer, qui voyaient dans les fêtes un moyen commode de distraire le peuple et ne songeaient qu'à s'assurer la paisible possession du pouvoir. Héritiers de noms fameux, vivant sur leur gloire passée, ils

assistaient, volontairement impuissants, et souvent sans se douter même du péril proche, à la décadence de la République. Au moment où elle succomba, Venise épuisée, vieillie, n'était plus dans l'Europe qu'un anachronisme; après douze siècles d'une histoire glorieuse, sa chute était donc inévitable. Mais du moins, en mourant, elle laissait pour toujours un fier souvenir; et nul, aujourd'hui encore, ne peut évoquer sans émotion, dans l'incomparable décor de la ville de saint Marc, « les ombres qui flottent sur les couchants de l'Adriatique, au bruit des angélus de Venise[1]. »

1. Barrès. *La Mort de Venise.*

FIN

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE . . . . . v

## LIVRE I

### LA FORMATION DE LA RÉPUBLIQUE

(Du ve au xie siècle.)

CHAPITRE I. — **Les origines de Venise.** . . . . . 1

*La lagune vénitienne. — Les premiers établissements. — La vie dans la lagune. — Torcello. — La fondation de Venise.*

CHAPITRE II. — **La formation de la grandeur vénitienne.** (Du vie au xie siècle) . . . . . 11

*Les premières formes du gouvernement. — La conquête de l'indépendance. — Le développement économique. — La civilisation vénitienne. — La domination de l'Adriatique.*

## LIVRE II

### LES CAUSES DE LA GRANDEUR VÉNITIENNE AU MOYEN AGE

(Du xie siècle à la fin du xve siècle.)

CHAPITRE I. — **Le commerce vénitien** . . . . . 28

*L'organisation du commerce maritime. — Les causes historiques de son développement. — Le champ d'action du commerce de Venise. — La condition des Vénitiens en Orient. — La matière du commerce. — Les dangers qui le menaçaient.*

Pages

CHAPITRE II. — **La conquête de l'Orient et l'empire colonial de Venise** . . . . . 45

I. — *Le doge Henri Dandolo. — La quatrième croisade et la prise de Constantinople. — La fondation de l'empire colonial de Venise. — L'organisation et l'administration de l'empire colonial.*

II. — *La crise de la seconde moitié du XIII^e siècle. — La lutte contre les Génois. — Venise et Gênes au XIV^e siècle.*

III. — *L'expansion du commmerce vénitien. — L'Égypte et ses relations avec le monde musulman. — Les routes de l'Asie. Marco Polo. — La prospérité commerciale de Venise à la fin du XIV^e et au commencement du XV^e siècle.*

CHAPITRE III. — **La constitution de Venise et le gouvernement de la République**. . . . . 81

I. — *L'évolution historique de la constitution vénitienne. — La prétendue réforme de 1172. — Le doge et l'aristocratie. — La serrata del Consiglio (1297). — L'institution du Conseil des Dix (1310). — La conspiration de Marino Falier (1355).*

II. — *L'organisation du gouvernement vénitien. — Le Grand Conseil. — Le Sénat. — Le Collège. — La Seigneurie. — Le doge. — Le Conseil des Dix. — Les classes sociales à Venise. — L'esprit de la constitution vénitienne.*

CHAPITRE IV. — **La gloire de Venise** . . . . . 120

*La basilique de Saint-Marc. — Le Palais Ducal. — La ville au XIV^e siècle. Églises et palais. — La ville au XV^e siècle. — Les aspects de Venise.*

CHAPITRE V. — **La vie et l'âme vénitiennes**. . . . . 145

I. — *Les fêtes de Venise. — La vie privée et les mœurs.*

II. — *L'âme vénitienne. — Le souci du commerce. — Le souci des choses religieuses. — Venise et l'Église. — Le patriotisme vénitien. — Les qualités du Vénitien. — Le doge André Dandolo. — La culture intellectuelle.*

## LIVRE III

### L'ÉVOLUTION DE VENISE

(Du milieu du XV^e^ à la fin du XVI^e^ siècle.)

Pages

CHAPITRE I. — **La ruine de l'empire colonial. Venise et les Turcs.** . . . . . 169

*L'entrée en scène des Turcs. — La politique orientale de Venise dans la première moitié du XV^e^ siècle. — La prise de Constantinople. — Venise et Mahomet II. — L'offensive ottomane. La perte de Négrepont. — L'acquisition de Chypre. — Le commerce d'Égypte. — La perte de la Morée.*

CHAPITRE II. — **La décadence du commerce vénitien.** 186

I. — *La découverte de la route des Indes. — La lutte de Venise pour le commerce des épices. — Les progrès des Portugais. — La perte de l'Égypte. — La ruine du commerce vénitien.*

II. *Les progrès des Turcs. La perte de Chypre. — La journée de Lépante. — La paix avec les Turcs.*

CHAPITRE III. — **La politique continentale de Venise.** 205

*Les raisons de la politique continentale de Venise. — Les acquisitions en terre ferme au XIV^e^ siècle. — Le dogat de François Foscari. — Le gouvernement de Venise en terre ferme. — Les difficultés de la politique vénitienne. — Venise et la France.*

CHAPITRE IV. — **Venise au XVI^e^ siècle. — La ville. Les mœurs, les lettres et les arts** . . . . . 225

I. — *L'aspect de la ville au XVI^e^ siècle. — La splendeur artistique. — Le luxe des fêtes publiques. — La magnificence des habitations privées. — Les villas de terre ferme.*

II. — *La vie et les divertissements. — Les costumes. — Le théâtre et la musique. — Le carnaval de Venise. — La liberté des mœurs.*

III. — *Le mouvement intellectuel.*

Pages

Chapitre V. — **L'administration et la diplomatie vénitiennes** . . . . . 239

*Le patriciat de Venise et le service de l'État. — Le gouvernement d'une province vénitienne : la Dalmatie. — La diplomatie vénitienne. — Les* relazioni *des ambassadeurs vénitiens.*

## LIVRE IV

### LA FIN DE VENISE

Chapitre I. — **La politique extérieure de Venise au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle** . . . . . 274

*I. — La perte de la Crète. — François Morosini le Péloponésiaque. — La perte de la Morée et la fin de l'empire de Venise.*

*II. — Venise et l'Espagne. — Venise et la papauté.*

Chapitre II. — **Le gouvernement de la république et la vie vénitienne au XVIII^e^ siècle** . . . . . 288

*I. — La crise intérieure. — L'esprit d'opposition et les tentatives de réforme.*

*II. — La ville au XVIII^e^ siècle. — Le décor et les fêtes. — Les divertissements. — Le carnaval de Venise. — Les mœurs.*

Chapitre III. — **La fin de Venise** . . . . . 307

711-11-15 — Paris. — Imp. Hemmerlé et C^ie^.

X 3768

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 750 832 8

## PSYCHOLOGIE

AVENEL (Vicomte Georges d'). **Le Nivellement des Jouissances.**
BALDENSPERGER (F.), chargé de cours à la Sorbonne. **La Littérature.**
BERGSON, POINCARÉ, Ch. GIDE, Etc., **Le Matérialisme actuel** (6e mille).
BINET (A.), directeur de Laboratoire à la Sorbonne. **L'Ame et le Corps** (9e mille).
BINET (A.). **Les Idées modernes sur les enfants** (13e mille).
BOHN (Dr G.). **La Naissance de l'Intelligence** (40 figures) (6e mille).
BOUTROUX (E.), de l'Institut. **Science et Religion** (16e mille).
COLSON (C.), de l'Institut. **Organisme économique et Désordre social.**
CRUET (J.), avocat à la cr d'appel. **La Vie du Droit et l'impuissance des Lois** (5e m.).
DAUZAT (Albert), docteur ès lettres. **La Philosophie du Langage.**
DROMARD (Dr G.). **Le Rêve et l'Action.**
GUIGNEBERT (C.), chargé de cours à la Sorbonne. **L'Evolution des Dogmes** (6e m.).
HACHET-SOUPLET (P.), directeur de l'Institut de Psychologie. **La Genèse des Instincts.**
HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française. **La Démocratie et le Travail.**
JAMES (William), de l'Institut. **Philosophie de l'Expérience** (8e mille).
JAMES (William). **Le Pragmatisme** (6e m.).
JANET (Dr Pierre), de l'Institut, professeur au Collège de France. **Les Névroses** (8e m.).
LE BON (Dr Gustave). **tique** (11e mille).
LE BON (Dr Gustave). **Les Opinions et les Croyances** (9e mille).
LE BON (Dr Gustave). **La Vie des Verités** (7e mille).
LE BON (Dr Gustave). **Enseignements Psychologiques de la Guerre Européenne.** (6e mille).
LE DANTEC. **L'Athéisme** (12e mille).
LE DANTEC. **Science et Conscience** (6e m
LE DANTEC. **L'Egoïsme** (8e mille).
LE DANTEC. **La Science de la Vie** (6e m.).
LEGRAND (Dr M.-A.). **La Longévité.**
LOMBROSO. **Hypnotisme et Spiritisme** (6e mille).
MACH (E.). **La Connaissance et l'Erreur** (5e mille).
MAXWELL (Dr J.). **Le Crime et la Société** (5e mille).
PICARD (Edmond). **Le Droit pur** (6e mille).
PIERON (H.), Me de Conf. à l'Ecole des Htes-Etudes. **L'Evolution de la Mémoire** (4e mil.)
REY (Abel), professeur agrégé de Philosophie. **La Philosophie moderne** (9e mille).
VASCHIDE (Dr). **Le Sommeil et les Rêves** (5e mille).
VILLEY (Pierre), professeur agrégé de l'Université. **Le Monde des Aveugles.**

## HISTOIRE

ALEXINSKY (Grégoire), ancien député à la Douma. **La Russie moderne** (6e mille).
AURIAC (Jules d'). **La Nationalité française, sa formation.**
AVENEL (Vicomte Georges d'). **Découvertes d'Histoire sociale** (6e mille).
BIOTTOT (Colonel). **Les Grands Inspirés devant la Science. Jeanne d'Arc.**
BLOCH (G.), professeur à la Sorbonne. **La République romaine.**
BORGHESE (Prince G.). **L'Italie moderne.**
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), de l'Institut. **L'Intolérance religieuse et la politique.**
BRUYSSEL (E. van), consul général de Belgique. **La Vie sociale** (6e mille).
CAZAMIAN (Louis), me de Conférences à la Sorbonne. **L'Angleterre moderne** (6e m.)
CHARRIAUT (H.). **La Belgique moderne** (7e mille).
COLIN (J.), Lt-Colonel. **Les Transformations de la Guerre** (6e mille).
COLIN (J.) Lt-Colonel. **Les Grandes Batailles de l'Histoire.** *De l'antiquité à 1913.* (6e m.)
CROISET (A.), membre de l'Institut. **Les Démocraties antiques** (7e mille).
DIEHL (Charles), membre de l'Institut. **Une République patricienne. Venise.** (5e m.)
GARCIA-CALDÉRON (F.). **Les Démocraties latines de l'Amérique** (5e mille).
GENNEP. **Formation des Légendes** (5e m.)
HARMAND (J.), ambassadeur. **Domination et Colonisation.**
HILL, ancien ambassadeur. **L'Etat moderne.**
LE BON (Dr Gustave). **La Révolution Française et la Psychologie des Révolutions** (9e mille).
LICHTENBERGER (H.), professeur adjoint à la Sorbonne. **L'Allemagne moderne** (12e m.)
LUCHAIRE (Julien). **Les Démocraties italiennes.**
MEYNIER (Commandant O.), pr à l'École militaire de Saint-Cyr. **L'Afrique noire** (5e mille).
MICHELS (Robert). Professeur à l'Université de Turin. **Les Partis Politiques.**
NAUDEAU (Ludovic). **Le Japon moderne, son Evolution** (10e mille).
OLLIVIER (E.), de l'Académie française. **Philosophie d'une Guerre (1870)** (6e mille).
OSTWALD (W.), professeur à l'Université de Leipzig. **Les Grands Hommes.**
PIRENNE (H.), Prof à l'Université de Gand. **Les Démocraties des Pays-Bas**
ROZ (Firmin). **L'Energie américaine** (7e m.)

# Bibliothèque de Philosophie scientifique

## DIRIGÉE PAR LE Dr GUSTAVE LE BON

### SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

BACHELIER (Louis), Docteur ès sciences. **Le Jeu, la Chance et le Hasard.**

BELLET (Daniel), prof. à l'École des Sciences politiques. **L'Évolution de l'Industrie.**

BERGET (A.), professeur à l'Institut océanographique. **La Vie et la Mort du Globe** (6e m.).

BERGET (A.). **Les problèmes de l'Atmosphère** (27 figures).

BERTIN (L.-E.), de l'Institut. **La Marine moderne** (66 figures) (5e mille).

BIGOURDAN, de l'Institut. **L'Astronomie** (50 figures) 5e mille.

BLARINGHEM (L.). **Les Transformations brusques des êtres vivants** (49 figures) (5e mille).

BOINET (Dr), prof. de Clinique médicale. **Les Doctrines médicales** (6e mille).

BONNIER (Gaston), de l'Institut. **Le Monde végétal** (230 figures) (10e mille).

BONNIER (Dr Pierre). **Défense organique et Centres nerveux.**

BOUTY (E.), de l'Institut. **La Vérité scientifique, sa poursuite** (5e mille).

BRUNHES (B.), professeur de physique. **La Dégradation de l'Énergie** (8e mille).

BURNET (Dr Etienne), de l'Institut Pasteur. **Microbes et Toxines** 71 fig. (5e mille).

CAULLERY (Maurice), professeur à la Sorbonne. **Les Problèmes de la Sexualité.**

COLSON (Albert), professeur à l'École polytechnique. **L'Essor de la Chimie** (5e mi.

COMBARIEU (J.), chargé de cours au collège de France. **La Musique** (10e mille).

DASTRE (Dr A.), de l'Institut, professeur à la Sorbonne. **La Vie et la Mort** (13e mille).

DELAGE (Y.), de l'Institut et GOLDSMITH (M.). **Les Théories de l'Évolution** (7e mille).

DELAGE (Y.), de l'Institut et GOLDSMITH (M.). **La Parthénogénèse.**

DELBET (P.), professeur à la Fe de Médecine de Paris. **La Science et la Réalité.**

DEPÉRET (C.), de l'Institut. **Les Transformations du Monde animal** (7e mille).

ENRIQUES (F.). **Les Concepts fondamentaux de la Science.**

GUIART (Dr). **Les Parasites inoculateurs de maladies** 107 figures (5e mille).

HÉRICOURT (Dr J.). **Les Frontières de la Maladie** (8e mille).

HERICOURT (Dr J.). **L'Hygiène moderne** (12e mille).

HOUSSAY (F.), professeur à la Sorbonne. **Nature et Sciences naturelles** 7e mille).

JOUBIN (Dr L.), professeur au Muséum. **La Vie dans les Océans** (45 figures) (5e mille).

LAUNAY (L. de), de l'Institut. **L'Histoire de la Terre** (11e mille).

LAUNAY (L. de), de l'Institut. **La Conquête minérale** 5e mille.

LE BON (Dr Gustave). **L'Évolution de la Matière,** avec 63 figures (27e mille).

LE BON (Dr Gustave). **L'Évolution des Forces** (42 figures) (17e mille).

LECLERC DU SABLON (M.). **Les Incertitudes de la Biologie** (21 figures).

LE DANTEC (F.). **Les Influences Ancestrales** (12e mille).

LE DANTEC (F.). **La Lutte universelle** (10e m).

LE DANTEC (F.). **De l'Homme à la Science** (8e mille).

MARTEL, directeur de *La Nature*. **L'Évolution souterraine** 80 figures (6e mille).

MEUNIER (S.), professeur au Muséum. **Les Convulsions de la Terre** 57 figures (5e mille).

OSTWALD W.). **L'Evolution d'une Science, la Chimie** 8e mille).

PICARD (Émile), de l'Institut, professeur à la Sorbonne. **La Science moderne** (2e mille).

POINCARÉ H.), de l'Institut, prof. à la Sorbonne. **La Science et l'Hypothèse** 21e mille).

POINCARÉ (H.). **La Valeur de la Science** 21e mille).

POINCARÉ (H.). **Science et Méthode** 13e m.).

POINCARÉ (H.). **Dernières Pensées** 8e mille).

POINCARÉ (Lucien), de l'Académie de l'Instruction publique. **La Physique moderne** 15e m.).

POINCARÉ (Lucien). **L'Électricité** 11e mille).

RENARD (Col). **L'Aéronautique** (55 figures) 6e mille).

RENARD (Col). **Le Vol mécanique. Les Aéroplanes** 121 figures).

ZOLLA (Daniel), professeur à l'École de Grignon. **L'Agriculture moderne.**

### PSYCHOLOGIE, PHILOSOPHIE ET HISTOIRE

*Voir la liste des ouvrages page 3 de la couverture.*

711 — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie, — 12-15.